François Malye
Benjamin Stora

François Mitterrand et la guerre d'Algérie

FRANÇOIS MALYE
BENJAMIN STORA

FRANÇOIS MITTERRAND ET LA GUERRE D'ALGÉRIE

Pluriel

FRANÇOIS MITTERRAND
ET LA GUERRE
D'ALGÉRIE

DES MÊMES AUTEURS

DE BENJAMIN STORA

Le Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens, L'Harmattan, 1985.

Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du Front populaire, L'Harmattan, 1987.

Les Sources du nationalisme algérien, L'Harmattan, 1988.

Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954), La Découverte, 1991 (poche, 2004).

La Gangrène et l'Oubli. La Mémoire de la guerre d'Algérie, La Découverte, 1991, (poche, 2005).

Aide-mémoire de l'immigration algérienne. 1922-1962, chronologie, bibliographie, L'Harmattan, 1992.

Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988), La Découverte, 1993 (réédition 2004).

Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), La Découverte, 1993, (réédition, 2004).

L'Algérie en 1995, Michalon, 1995.

Ferhat Abbas, une utopie algérienne, avec Zakya Daoud, Denoël, 1995.

Le Dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie. 1955-1995, L'Harmattan, 1996.

Appelés en guerre d'Algérie, Gallimard, 1997 (réédition 2008).

Imaginaires de guerre. Les Images dans les guerres d'Algérie et du Viêt Nam, La Découverte, 1997, (poche, 2004).

Algérie. Formation d'une nation, Atlantica, 1998.

Le Transfert d'une mémoire, La Découverte, 1999.

La Guerre invisible. Algérie, années 90, Presses de Sciences-Po, 2001.

Photographier la guerre d'Algérie, (direction d'ouvrage) avec Laurent Gervereau, Marval, 2005.

Les Mots de la guerre d'Algérie, Presses universitaires du Mirail-Toulouse, 2005.

(La suite en fin d'ouvrage)

FRANÇOIS MALYE
BENJAMIN STORA

FRANÇOIS MITTERRAND ET LA GUERRE D'ALGÉRIE

Pluriel

Ouvrage publié dans la collection Pluriel
sous la responsabilité de Joël Roman

Couverture : Rémi Pépin
Illustration : © Collection Roger-Viollet/Roger-Viollet

ISBN : 978-2-8185- 0124-5
Dépôt légal : février 2012
Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010

© Calmann-Lévy, 2012.

1er novembre 1954 : François Mitterrand est ministre de l'Intérieur depuis quatre mois quand l'insurrection éclate en Algérie. Homme d'ordre, il veut abattre la rébellion tout en tentant de faire cesser les violences policières enracinées dans la culture de l'Algérie. En février 1956, il devient ministre de la Justice dans le gouvernement de Guy Mollet, le plus long de la IVe République, dont l'action va mener, peu à peu, à la cruelle bataille d'Alger, cause de sa chute, à la fin du mois de mai 1957. Pendant que François Mitterrand occupe ces postes de premier plan, l'Algérie s'embrase, avec l'envoi de contingents de plus en plus importants et mal préparés, l'arrestation intempestive et contestable de chefs nationalistes algériens avec lesquels des négociations secrètes étaient parallèlement engagées, la malheureuse expédition d'Égypte après la nationalisation du canal de Suez, le refus d'entendre les avertissements les plus lucides sur l'émancipation du tiers monde. Et, surtout, la terrible « pratique » de la guillotine.

C'est au président de la République, René Coty, que revient en dernier lieu le droit de gracier ou non

les condamnés à mort. Mais, en tant que garde des Sceaux et vice-président du Conseil supérieur de la magistrature chargé d'examiner les dossiers de recours en grâce des militants du FLN, le rôle de François Mitterrand est prépondérant. Et le jeune ministre croit à l'exemplarité de la peine capitale. La « Veuve » entre alors en scène en Algérie : quand il quitte le ministère, le 21 mai 1957, 45 condamnés à mort ont été guillotinés, 222 étant exécutés pendant toute la durée de la guerre, sous les gouvernements de la IVe et de la Ve République. Parmi ces hommes guillotinés, il y a un Européen, communiste, Fernand Iveton. Il a déposé dans son casier, au travail, une bombe qui n'a pas explosé. François Mitterrand refuse sa grâce, par solidarité gouvernementale, comme il le fera pour la majorité des condamnés exécutés.

La peine capitale faisait certes partie de l'arsenal pénal. Mais c'est une justice expéditive qui a sévi dans cette Algérie en guerre, déjà habituée à des mesures juridiques d'exception, coutumières de la société coloniale. Ces hommes ont été exécutés au terme de procédures hâtives que permettent les « pouvoirs spéciaux », décidés par le gouvernement socialiste dirigé par Guy Mollet. Ce texte, établi par le ministère de François Mitterrand – et que son prédécesseur Robert Schuman qualifiait de « négation du droit de la défense » –, permet, entre autres, de condamner à mort, sans instruction préalable, tout « rebelle » pris en flagrant délit. La guillotine est une des armes de la répression. Elle s'abat sur la nuque des militants du FLN, qui multiplie les attentats. Comment celui

qui, vingt-cinq ans plus tard, abolira la peine de mort, peut-il accepter l'exécution des militants algériens à une cadence telle que le bourreau d'Alger, Fernand Meyssonnier, la comparera à celles de la Terreur ou de la Libération ? Comment un homme politique si talentueux a-t-il pu se laisser entraîner et dévorer ainsi par la mécanique infernale de la guerre d'Algérie ?

Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions auxquelles ce livre tente de répondre. Première d'entre elles : comment expliquer l'oubli autour de cet épisode noir de la carrière du futur président de la République ? Car beaucoup de ceux qui dansaient place de la Bastille à Paris, le 10 mai 1981, pour fêter la victoire du candidat de la gauche, ignoraient tout de ce passé. Ils ne savaient alors pas grand-chose de l'ensemble de la carrière de cet homme de 65 ans. Dix ans plus tard, ils apprendront, pour nombre d'entre eux dans la douleur, son adhésion au régime de Vichy, qu'atténue difficilement son passage, ensuite, dans la Résistance. Si ses biographes ont fait un détour par cette période, jamais celle-ci n'a été le sujet principal d'un livre[1], et le rôle de François Mitterrand dans la guerre d'Algérie a été oublié. Effacé aussi. Car, pour apparaître comme le rassembleur du peuple de gauche dans les années 1970, il était nécessaire d'enterrer au plus profond ce passé algérien.

1. Des ouvrages ont traité du rôle de la justice pendant la guerre d'Algérie, comme ceux d'Arlette HEYMANN, *Les Libertés publiques et la guerre d'Algérie*, Paris, LGDJ, 1972, ou de Sylvie THÉNAULT, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2001.

Ce livre est là pour combler ce trou de mémoire. Pour raconter l'histoire d'un homme pris dans l'engrenage d'un conflit effrayant, et aux prises avec son désir d'accéder aux plus hautes responsabilités politiques. Il est le fruit d'un long travail, scrupuleux, mené par un journaliste et un historien et nourri de documents et de témoignages inédits. De nombreuses sources permettent de retracer, jour après jour, le cheminement du futur président de la République, et des témoins ont accepté d'évoquer le François Mitterrand d'alors, ses hésitations, ses atermoiements et ses raisons de se montrer finalement solidaire de cette politique. Il nous faut remercier tout particulièrement l'historienne de la IV[e] République Georgette Elgey, qui fut, en tant que journaliste, témoin de ces événements. Mais aussi Robert Badinter, Jean Daniel, Roland Dumas, Gisèle Halimi, Michel Rocard, André Rousselet, le premier biographe de François Mitterrand, Franz-Olivier Giesbert, sans oublier les autres témoins, français et algériens, comme Jean-Yves Goëau-Brissonnière, Jean-Claude Périer, Abdelkader Guerroudj, Yacef Saadi, Abdelkader Zabana, Malika Boumendjel ou Louisette Ighilahriz, interrogés dans le cadre de cet ouvrage. Pour la première fois, ils ont accepté d'aborder cet aspect méconnu de la vie politique de celui qui fut deux fois président de la République française et qui, jusqu'aux dernières années de sa vie, refusera de renier ce qu'il a fait durant cette période de sa longue carrière.

« Ce Mitterrand, je l'aime bien et depuis des années, si je ne le rencontre guère. C'est un garçon

romanesque : je veux dire, un personnage de roman », écrit avec tendresse François Mauriac le 8 octobre 1954 dans *L'Express*, trois semaines avant le début de l'insurrection algérienne. Quatre mois plus tard, le ton change : le visage du Prix Nobel de littérature fait la une du magazine et, dans un article intitulé « La question », il attaque le gouvernement sur la torture. François Mitterrand n'aura pas le temps de réformer les services de police, comme il le souhaitait, le gouvernement de Pierre Mendès France tombant peu après. Un an plus tard, à 39 ans, il s'installe dans son bureau de la place Vendôme. « L'ambition politique chez ce jeune homme est une passion noble dans la mesure où elle se confond avec l'ambition pour la grandeur de la patrie », ajoutait François Mauriac. Bien sûr, François Mitterrand hésite parfois, il lui arrive d'être tenté par la démission, mais celle-ci pourrait lui être fatale. Briser, à jamais, sa formidable ascension. Alors il reste, sans rien dire ou presque, devant les coups des « durs » du gouvernement – Robert Lacoste, Maurice Bourgès-Maunoury, Max Lejeune. Le pouvoir de police ayant été dévolu aux militaires à Alger – autre conséquence des pouvoirs spéciaux –, son poids est limité : il a dû se contenter d'y nommer un procureur général d'une intégrité incontestable, Jean Reliquet. Or on verra que celui-ci, très rapidement, le tient informé des exactions des militaires. Quand les révélations déferlent dans la presse, il finit par manifester son désaccord auprès de Guy Mollet, mais deux mois seulement avant la chute de son gouvernement.

François Mitterrand, durant ces seize longs mois, s'est tenu à l'affût, en retrait. Il apparaît silencieux, calculant toujours, en fin politique, le coup d'après. Mais, pour durer, il doit donner des gages, montrer aux plus durs du gouvernement qu'ils peuvent compter sur lui. Pourtant, François Mitterrand fut aussi parmi ceux qui avancèrent les idées les plus libérales sur la décolonisation de l'Afrique, du Maroc et de la Tunisie. À l'époque, il n'a pas hésité pas à quitter, à trois reprises, des gouvernements avec lesquels il n'était plus d'accord. Évoquant ces épisodes, l'historien Jean-Pierre Rioux écrit : « Il échoue, face aux administrateurs désuets, aux affairistes sans génie et aux Français indifférents [...] Grâce à lui cependant a progressé l'idée qu'une évolution en Afrique n'y favorisera pas inévitablement le communisme[2]. » Mais quand il s'agit de l'Algérie, trois départements français, l'homme est incapable d'envisager l'indépendance de ces territoires français. À sa décharge, ils sont peu nombreux ceux qui, à l'époque, osent avancer l'hypothèse d'une séparation de la France et de l'Algérie.

Ce pays, il le connaît bien. Influencé par son entourage immédiat, il éprouve même un sincère attachement pour le million d'Européens qui vivent là-bas. S'il n'apprécie guère les grands colons, l'establishment algérien, il juge ceux qu'on appellera plus tard les « pieds-noirs » injustement attaqués. Il faut dire,

---

2. Jean-Pierre Rioux, *La France de la IV[e] République, l'ardeur et la nécessité*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1980, p. 205.

également, qu'il n'a jamais vraiment mesuré la revendication de dignité collective portée par un nationalisme algérien dont il ignorait à peu près tout. À ce moment très particulier, crépuscule d'une République minée par les affaires et la guerre, ce qu'on peut reprocher, confusément, à François Mitterrand, c'est d'avoir accompagné, sans jamais le transgresser, un mouvement général d'acceptation du système colonial et de ses méthodes répressives. Le ministre voulait sincèrement protéger le régime républicain des périls le menaçant, notamment de certains militaires appuyés sur la frange des plus « ultras » des Européens d'Algérie. Il était également obligé de tenir compte des positions de la toute-puissante SFIO. On objectera également que sa marge de manœuvre était d'autant plus faible qu'il ne se risquait pas à heurter l'opinion politique dominante et son attachement à l'Algérie française. Mais l'on dira aussi que les contraintes de l'époque et du système l'ont, comme d'autres, enfermé dans une vision étroite de l'histoire dont la gauche ne devait pas sortir grandie. Dans l'élan de sa course au pouvoir, n'a-t-il pas minimisé l'importance des « événements » d'une guerre si cruelle ?

1

« Pour »

Il est environ 9 h 30, ce mercredi 15 février 1956, quand François Mitterrand pénètre avec les autres membres du gouvernement de Guy Mollet[3] dans le salon Murat de l'Élysée où se tient le Conseil des ministres. Le président du Conseil est arrivé le premier. Il a bondi de la voiture qui l'a déposé au bas du perron, jeté aussitôt son éternelle cigarette blonde et enlevé son chapeau noir, découvrant ainsi son front dégarni. C'est ensuite Pierre Mendès France, ministre d'État mais sans portefeuille, qui avance, l'air hiératique et le regard perdu vers le ciel. Après avoir rapidement monté la volée de marches, les ministres se

3. Voir, en annexe, les biographies des principaux protagonistes.

sont engouffrés dans le palais où les attend le président de la République, René Coty. Les ministres fuient les journalistes mais surtout le froid. L'hiver 1956 reste, en France, comme l'un des plus rudes du siècle. Depuis le 28 janvier, une vague de températures polaires s'est abattue sur le pays. Dans les premiers jours de février, elles chutent à –30° par endroits, –20° à Paris, il tombe un mètre vingt de neige en Normandie. La Loire charrie bientôt des blocs de glace, on traverse le Tarn à gué, des loups apparaissent dans l'est du pays, on renonce à creuser les tombes tant le sol est dur. Les récoltes sont ravagées, la vigne dévastée à 80 %. Une catastrophe pour les Français qui, depuis onze ans que la guerre est finie, sont à la peine pour reconstruire le pays.

Déjà, le 27 janvier, le froid était tel que la photo officielle du nouveau gouvernement avait été prise à l'intérieur et non sur le perron de l'Élysée. Une première. François Mitterrand y est assis à côté de Guy Mollet et tandis que beaucoup de ministres, vieux routiers de la politique, discutent, s'esclaffent parfois, il ressemble à un écolier. Mains sagement posées sur ses genoux, sans l'ombre d'un sourire sur ses lèvres minces, on pourrait croire à une photo de classe inversée dont il serait le seul élève, le plus brillant, entouré de vieux professeurs dont il a déjà tant appris. Il est jeune, le plus jeune de tous. La moyenne d'âge des douze ministres est de 53 ans. Il en a seulement 39 et détient, par ordre protocolaire, le troisième portefeuille du gouvernement. François Mitterrand est ministre d'État, garde des Sceaux

chargé de la justice. Un virtuose de la politique, déjà doué d'un instinct de survie hors du commun ; aucun des hommes qui l'entourent ne survivra, politiquement, aux cinq cents jours du gouvernement de Guy Mollet, tourmente qui va balayer la gauche issue de la Résistance mais aussi la IVe République. Lui, l'unique survivant de ces mois terribles, sera, vingt-cinq ans plus tard, élu président de la République. On comprend mieux le personnage en regardant le film des Actualités de l'époque où, cette fois, toute candeur a disparu. François Mitterrand a la mine sévère et se met en retrait dès qu'il voit la caméra le filmer. Figure fine, anguleuse, œil qui, déjà, ne laisse rien passer.

Les hommes politiques ne sont pas encore familiers de la télévision. Celle-ci n'est que balbutiante dans cette France de 1956 qui commence à basculer dans une autre époque. Après les fièvres de l'après-guerre et de ses règlements de comptes, le pays a foncé vers l'avenir, mais dirigé par un système politique malade, instable dans ses institutions, une IVe République dont les gouvernements tombent les uns après les autres. Durée de vie moyenne : sept mois[4]. Les Français, malgré tout, consomment, font des enfants, c'est d'un autre hiver qu'ils veulent sortir. Si « L'Auvergnat » de Georges Brassens est le grand succès de l'année, les premiers disques d'Elvis Presley arrivent

4. Voir l'autobiographie d'un historien : Michel WINOCK, *La République se meurt*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1985.

durant l'été et le tube de Dalida « Bambino » annonce les années yé-yé. On ira au cinéma voir Gabin et Bourvil dans *La Traversée de Paris* de Claude Autant-Lara, mais aussi *Et Dieu créa la femme* de Roger Vadim. La Palme d'or du festival de Cannes est décernée au *Monde du silence* de Jacques-Yves Cousteau, et *Ascenseur pour l'échafaud*, de Louis Malle, avec Jeanne Moreau et Maurice Ronet, connaît un succès considérable l'année suivante. Les Français se battent pour avoir une voiture, se privent pour acheter un transistor, des disques. Des restrictions des années d'après-guerre, on passe progressivement à la société de consommation, à l'envie de confort, de loisirs, parfois en osant acheter à crédit ou plutôt, par pudeur, en payant « à tempérament ». Le réfrigérateur chasse la glacière, le premier village du Club Méditerranée pour les sports d'hiver a ouvert ses portes, les vols d'essais de la Caravelle émerveillent les Français, après la 4 CV c'est l'année de la Renault Dauphine, Europe 1 émet depuis un an, la Fnac du Châtelet séduit les jeunes cadres amateurs de photo... Les nouveaux mots de ces années-là, relevés par de savants lexicologues ? « Microsillon », « audiovisuel », « hi-fi », « supermarché », mais aussi « force de frappe », « exode rural », « urbanisation », « grands ensembles ». En politique apparaissent le « mendésisme » et le « poujadisme ». Un mot vient d'Afrique du Nord : « fellaghas[5] »...

5. Le mot « fellagha » est apparu dans la presse française en 1952 pour désigner les paysans armés en Tunisie, soulevés contre la présence française.

La France a besoin et envie de changer, car le décor est sombre. Depuis dix ans, la guerre froide est la toile de fond de tous les bouleversements qui agitent le monde, même si une brise de détente, qui ne durera pas, commence à souffler. On a longtemps redouté le coup de main du Parti communiste, seule puissance politique à être sortie renforcée de la Seconde Guerre mondiale. À l'extérieur, la guerre de Corée et la défaite humiliante de Diên Biên Phu en Indochine ne sont que des conséquences de cet assaut planétaire qui s'ajoutent aux insurrections nationalistes se produisant un peu partout : à Madagascar en 1947, puis en Tunisie en 1952 et au Maroc un an plus tard. Enfin, avec l'indépendance en cours des anciennes colonies d'Afrique noire, la France, peu à peu, replie son drapeau dans cet Empire sur lequel, jusque-là, le soleil ne se couchait jamais. La situation intérieure n'est guère plus brillante : après les grèves du désespoir de 1953, les Français souffrent encore de la pénurie de logements et de la hausse des prix.

Alors, l'Algérie… Elle paraît encore si lointaine, cette terre exotique où l'insurrection a éclaté deux ans plus tôt, dans la nuit du 1er novembre 1954. Ce n'est que l'année suivante, en 1957, quand les premiers rappelés raconteront, que l'on comprendra. Quand le contingent sera envoyé en masse par le gouvernement de Guy Mollet, les Français de métropole prendront conscience qu'il ne s'agit pas cette fois d'une de ces révoltes dont l'Algérie est coutumière. Il y en a tant eu depuis sa conquête en 1830. Et toutes ont été écrasées. Mais là, les Français vont bientôt comprendre

qu'il s'agit d'une guerre. La pire de toutes, puisqu'on se refuse à dire son nom, comme toutes les guerres civiles et de décolonisation.

L'Algérie est le principal sujet abordé par Guy Mollet ce 15 février. Le président du Conseil, leader de la SFIO, le parti socialiste, est assis à la droite de René Coty, au sommet de la table en U où se tiennent les quinze autres membres du gouvernement présents, ministres et secrétaires d'État. À la gauche du président de la République, Pierre Mendès France, puis Jacques Chaban-Delmas, ministre des Anciens Combattants. Enfin, à la droite de Guy Mollet, François Mitterrand. Cette position ne doit rien au hasard, puisqu'il est le troisième personnage du gouvernement. De cette place où il domine les autres, le garde des Sceaux s'apprête à écouter le long exposé du président du Conseil. En attendant, il balaye la salle du regard. Car s'il faut résoudre le problème algérien, s'atteler aux réformes intérieures, François Mitterrand a aussi une carrière à mener. Depuis ses premiers contacts avec la politique, avant guerre dans les rangs des Croix-de-Feu puis à Vichy et dans la Résistance, il poursuit une ambition : être le premier. Aujourd'hui, le chemin vers la présidence du Conseil ne peut lui être disputé que par quelques-uns des hommes qui l'entourent. Guy Mollet bien sûr, cacique de la SFIO qu'il a arrachée à Daniel Mayer en 1946. Pierre Mendès France ensuite, conscience de la gauche, qui lui a abandonné la place de président

du Conseil à la fin d'un dîner. François Mitterrand soupire. Quel manque d'ambition politique ! Lui n'aurait pas hésité. Il y a encore Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense nationale, poste stratégique à un moment où les armées pèsent lourd, où il faut maîtriser ces hommes qui ne se remettent pas de leurs défaites. Il est jeune lui aussi. Il vient d'avoir 42 ans. Enfin, il faudra se méfier de ce Robert Lacoste qu'on a nommé en urgence à Alger : pour la première fois, l'Algérie n'est plus dirigée par un gouverneur général mais par un ministre. Avec lui, les choses sont entendues. Il n'y aura aucune complicité possible avec cet homme courtaud, massif, souvent brutal, alors que la politique demande tant de finesse. Pour l'instant, François Mitterrand se tient sur la réserve. Il sait déjà que tout à l'heure, il devra répondre à une question, une interrogation difficile. Devant lui, il a posé un dossier, lourd de chiffres, mais aussi de conséquences pour le gouvernement.

Guy Mollet, une fois les ministres installés, réajuste ses lourdes lunettes d'écaille sur ses yeux pâles puis, en bon professeur qu'il a longtemps été, le député-maire d'Arras annonce qu'il a découpé son intervention en plusieurs chapitres : d'abord une introduction, puis un exposé « d'information » sur son récent voyage, ensuite sur la situation militaire en Algérie, son état économique et social, puis politique.

Il évoque d'abord cette émeute populaire que tous les Français connaissent sous le nom de « Journée des

tomates »[6]. En réalité, lors de sa visite à Alger, neuf jours plus tôt, le 6 février 1956, ce ne sont pas des tomates que les Européens d'Algérie ont jetées sur Guy Mollet et son cortège – elles ne sont pas mûres à cette époque –, mais des oranges, des cailloux, des mottes de terre, tout ce qui leur tombait sous la main. Dès que son avion s'est posé, en début d'après-midi, à Maison Blanche, l'aéroport d'Alger, Guy Mollet a pu mesurer l'hostilité de la population européenne. Sur les vingt kilomètres qui le séparent d'Alger, sa voiture défile devant un service d'ordre impressionnant. Sous un ciel gris, des milliers de soldats, de CRS casqués de noir, de gendarmes offrent un mur infranchissable à la foule qui hurle au passage du convoi gouvernemental. La même foule qui, quelques jours auparavant, avait acclamé Jacques Soustelle jusqu'à l'aéroport. Soustelle, le gouverneur général d'Algérie, devenu à son tour un ardent partisan de l'Algérie française. Mais, cette fois, les cris, les insultes fusent tout au long du trajet du président du Conseil. Les rideaux de fer sont baissés devant les magasins européens, certains sont même tendus de noir. Au cœur de la capitale, une marée humaine brandissant des drapeaux tricolores a déjà envahi le plateau des Glières, grand parc à flanc de colline où se dresse le monument aux morts. Les Algérois, en gros pull et pardessus – il fait froid aussi à Alger –, attendent en vociférant le président du Conseil qui doit monter déposer la gerbe en hommage à tous ces hommes d'Algérie qui ont donné leur vie pour

6. Sur cet épisode, voir Denis LEFEBVRE, *Guy Mollet, le mal-aimé*, Paris, Plon, 1992.

la France, contre les Prussiens en 1870, puis pendant les deux guerres mondiales. Pendant que des spahis, impassibles, sabre au clair, adossés au monument, sont complaisamment filmés, Guy Mollet et Max Lejeune, secrétaire d'État à la Défense nationale, sont pris à partie. Au milieu des cris, on les couvre d'injures, on les bombarde des projectiles les plus divers, sous la protection molle des forces de l'ordre, acquises, pour la plupart, à la colère des Européens algérois.

Pendant que les manifestants piétinent la gerbe, le président du Conseil se réfugie au Palais d'été, résidence du gouverneur général, qui est pris d'assaut vers 17 heures. La violence des attaquants est telle que Jean Mairey, patron de la Sûreté spécialement dépêché à Alger, sans en référer à Guy Mollet, fait mettre en batterie les mitrailleuses trente mètres devant les émeutiers surexcités qui retournent leurs grenades lacrymogènes aux CRS tout en les massacrant par des jets de boulons. Guy Mollet est effaré. Il ne parvient même pas à joindre Paris par téléphone, lui, chef du gouvernement français ! La rébellion frappe à tous les étages de l'administration algéroise. Pourquoi cette réaction du peuple d'Alger ? Guy Mollet n'a pas voulu écouter ceux qui lui déconseillaient d'y nommer le général Catroux ministre résidant. Durant les dix jours où il a « consulté » depuis son arrivée au pouvoir, certains, comme Robert Lacoste, son ministre des Affaires économiques et financières, ont joué sur la superstition. Le 6 février lui avait-il dit, jour choisi pour ce premier voyage à Alger afin d'y

annoncer la nomination du général, est une date néfaste à la République, depuis les manifestations de 1934 qui ont vu les ligues d'extrême droite parvenir aux portes du Palais Bourbon. Le général Catroux lui-même, dès le lendemain de son entrevue avec Guy Mollet, informé de la colère des Européens d'Algérie à l'annonce de sa nomination, avait proposé de se retirer. Il renouvelle son offre le 3 février. Guy Mollet ne veut rien entendre.

Il est difficile de trouver plus intègre serviteur de la France que le général Georges Catroux. Cet homme de 79 ans, grand chancelier de la Légion d'honneur, connaît très bien l'Algérie puisque sa mère y est née, un de ses frères y exploitant encore un important domaine agricole hérité de son grand-père paternel, un Génois débarqué en 1840 dans les bagages de l'armée française. Il a commandé le corps d'armée d'Alger de 1936 à 1939 et, en 1943, le général de Gaulle l'a nommé commissaire d'État aux Affaires musulmanes et gouverneur général de l'Algérie puis, en 1944, au sein du gouvernement provisoire, ministre d'État, chargé de l'Afrique du Nord. Si l'homme du 18 Juin lui accorde une telle confiance, c'est que dès 1940 le général d'armée Catroux, alors gouverneur général de l'Indochine, a rejoint la France libre. Il sera le seul officier d'un grade supérieur à de Gaulle – qui n'est que général de brigade à titre temporaire – à s'être placé sous ses ordres[7].

7. Henri LERNER, *Catroux*, Paris, Albin Michel, 1990.

Mais le général Catroux, disciple de Lyautey, fin lettré, habile diplomate, est aussi ce que certains Européens d'Algérie détestent le plus : un « libéral », qui pense que le rôle de la France est de conduire les peuples colonisés vers l'indépendance, même si, comme tous alors, il estime que l'Algérie, territoire français, ne peut connaître ce destin. Pire, les ultras d'Algérie voient en lui un « bradeur ». N'est-ce pas lui qui, en 1941, délégué de la France libre au Levant, a reconnu l'indépendance de la Syrie et du Liban, en abrogeant le mandat confié à la France par la Société des Nations ? Inacceptable pour ces Européens d'Algérie, toujours chauffés à blanc, qui voient déjà Guy Mollet les placer, par cette nomination, sur la route de l'abandon. Et puis, comment faire confiance à ces hommes et à leurs gouvernements qui tombent comme des fruits mûrs ? Sans oublier les rancœurs de la Seconde Guerre mondiale, que le président de l'Assemblée algérienne, Abderrahmane Farès, a rappelées au président du Conseil lors de leur entrevue : « Les adversaires les plus déterminés à la politique que vous voulez faire sont les mêmes Européens pétainistes que, du temps de la France libre, le général Catroux a dû envoyer en résidence surveillée dans le Sud [...] Leur hostilité à votre action sera décuplée par le ressentiment. Ils s'opposeront à votre politique par tous les moyens[8]. » Guy Mollet ne l'a pas écouté non plus.

8. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV[e] République. 5. La République des tourmentes, 1945-1959*, t. III, *La Fin*, Paris, Fayard, 2008. Voir les Mémoires d'Abderrahmane FARÈS, *La Cruelle Vérité. L'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Paris, Plon, 1982.

Ce 6 février, le chaudron algérien vient de sauter comme une mine sous les pieds de l'État français. Contemplant le brouillard des gaz lacrymogènes qui plane au-dessus des charges de CRS et de gardes mobiles qui tentent de disperser la foule, Guy Mollet, abattu, prend sa décision. Il recule et accepte la démission du général Catroux que celui-ci vient d'offrir, à Paris, au président Coty. Une fois répandue en ville, la nouvelle fait soudain cesser les hostilités. Les manifestants refluent puis rentrent chez eux. « J'étais dans le bureau de Jean-Jacques Servan-Schreiber et de Françoise Giroud à *L'Express*, avec Albert Camus et Pierre Mendès France, le jour où il y a eu le grand recul de Guy Mollet, raconte aujourd'hui Jean Daniel, fondateur et directeur du *Nouvel Observateur*, grand témoin de cette époque mais aussi de la longue carrière de François Mitterrand. Camus a dit : "Je connais les miens. Plus rien ne sera possible. Il va vous falloir tirer contre eux. Je n'en serai pas." Mendès a écouté puis, à son tour : "Je crois que maintenant il n'y aura plus de gouvernement possible dans ce pays." Ce pays, c'était l'Algérie. Retirer Catroux, c'était énorme. Peut-être ne fallait-il pas le nommer, mais y renoncer, c'était incroyable[9]. » Ce que François Mauriac nommera le « coup de barre fatal » – céder à la rue algérienne – est la deuxième erreur de Guy Mollet. « Il a été complètement surpris par cette journée, explique aujourd'hui Roland Dumas, à l'époque jeune député UDSR (Union démocratique et socia-

9. Entretien avec les auteurs, le 2 mars 2010.

liste de la Résistance), le parti que dirige son ami François Mitterrand. Il a mis ça sur le compte d'extrémistes de base, mais n'a pas vu le problème colonial... Et puis il y avait les théories des militaires de l'époque, qui expliquaient que la Russie communiste voulait contourner l'Occident par le sud, à partir de certains pays arabes. Mollet est reparti, penaud, en changeant complètement de politique. Il était peut-être venu avec une volonté de réformer mais devant la résistance des pieds-noirs, il a abandonné le terrain[10]. »

Il lui faut d'abord trouver un successeur au général Catroux. Après avoir essuyé les refus de Gaston Defferre, Albert Gazier, Alain Savary et Max Lejeune, Guy Mollet, le 9 février, nomme Robert Lacoste, son ministre de l'Économie, ministre résidant en Algérie. De retour à Paris, épuisé, encore choqué, il a convoqué un conseil de cabinet à l'hôtel Matignon, le soir du samedi 11 février. Une heure trente de délibérations dont le porte-parole du gouvernement, Gérard Jacquet, livre les conclusions à sa sortie. Il assure alors à la presse qu'il se dégage de cet exposé des « éléments rassurants ». On se demande bien lesquels.

La triste réalité est que Guy Mollet et nombre de responsables politiques ne connaissent pas grand-chose de l'Algérie. Un membre du gouvernement a l'avantage d'en savoir bien plus. François Mitterrand

10. Entretien avec les auteurs, le 13 avril 2010.

est constamment informé du climat algérien par son meilleur ami, Georges Dayan, juif natif d'Oran, camarade de faculté mais aussi de guerre, au côté duquel il est monté au front en mai 1940, un homme essentiel dans la compréhension qu'a le ministre de la Justice de ces trois départements français. Le premier geste de François Mitterrand en tant que président de la République sera d'aller, dès le lendemain de son élection, se recueillir au cimetière du Montparnasse sur la tombe de son ami, décédé deux ans plus tôt. Peut-être s'est-il souvenu, dans ce moment de deuil, des vacances qu'il passait presque chaque année chez Georges Dayan, à Oran ou à Tlemcen. À l'un des auteurs, il racontera, en 1990, ce lien particulier qui s'était forgé entre l'Algérie et lui par l'intermédiaire de Georges Dayan : « C'est lui qui m'a fait connaître ce pays, cette histoire. Avant la guerre de 1939, nous étions en vacances là-bas, chez lui, et nous sommes allés nous baigner. Georges Dayan a subi sur la plage des injures à caractère antisémite. Je ne l'ai pas supporté. Nous en sommes venus aux mains avec d'autres jeunes[11]. » Cet épisode l'avait marqué, et il disait avoir gardé en mémoire l'« attitude raciste » et l'antisémitisme de nombreux Européens d'Algérie.

François Mitterrand était ministre de l'Intérieur lorsque l'insurrection a éclaté le 1er novembre 1954. Il n'ignore donc rien du caractère si particulier de ces

11. Entretien de François Mitterrand avec l'un des auteurs, le 5 décembre 1990, à l'Élysée.

populations, européennes et musulmanes, des problèmes économiques qu'elles rencontrent, de cette méfiance ancestrale qui les maintient toujours sur leurs gardes, du régime clientéliste qui prévaut plus que partout ailleurs, de la violence qui est au centre de tout, depuis toujours. Tout cela en fait un homme informé, ce qui donne un poids significatif aux décisions politiques qu'il va prendre. Ses homologues, dans leur grande majorité, ne savent pas grand-chose de l'Algérie. Et ils sont mal renseignés, surtout par une armée qui s'est longtemps montrée optimiste sur sa capacité à écraser l'insurrection de la Toussaint 1954 et, comme d'habitude, a dû vite déchanter et réclamer des renforts à grands cris.

Pour retracer ce qui se dit lors de ce Conseil des ministres du 15 février 1956, on dispose d'abord des sources officielles : procès-verbal signé de René Coty et provenant des archives de la présidence de la République, compte rendu du Conseil archivé par les services du gouvernement. Mais on se doute bien que ces écrits officiels, précieux sur d'autres points mais destinés à la presse, ne permettent pas de plonger au cœur des délibérations. Pour cela, il existe une autre source, exceptionnelle. Jusqu'à la fin du gouvernement de Guy Mollet, un homme, contre tous les usages républicains, prend des notes pendant les Conseils des ministres. Il s'agit du sénateur socialiste Marcel Champeix, secrétaire d'État à l'Intérieur, chargé de l'administration de l'Algérie. Conservées à l'Office

universitaire de recherche socialiste (Ours), ces lignes manuscrites d'une écriture vive et difficile à déchiffrer, parfois entrecoupées de dessins ou d'essais de calligraphie lorsque Marcel Champeix s'ennuie, permettent de plonger dans l'intimité des Conseils. D'en sentir la tension et de fixer, dans leur ordre, les réelles préoccupations et les solutions choisies par celui des gouvernements qui restera comme le plus long de la IVe République. L'allocution de Guy Mollet ce 15 février, retracée par Marcel Champeix, permet donc, plus que tout autre document, de dresser le portrait de cette Algérie de 1956 que le chef du gouvernement vient de découvrir dans ces journées de fureur. Une Algérie où tout s'est délité.

Guy Mollet dénonce d'abord le caractère « fasciste » d'une minorité d'Européens, tandis que la majorité d'entre eux reste « saine ». Il estime que l'homogénéité n'existe pas non plus chez les musulmans, les éléments nationalistes étant de toute façon appuyés par l'« étranger ». « Notre action ne peut pas être seulement militaire, car il n'existe pas de solution strictement militaire. Il faut assurer la sécurité, mais donner aux musulmans des raisons d'espérer. » Comment ? En retournant contre les rebelles les armes de la politique et de la propagande et en lançant une action psychologique, mais en garantissant également la sécurité des Européens et des musulmans. Au niveau social, le président du Conseil est effaré : « Plus de 50 % de la population musulmane a moins de 20 ans, il y a un million de chômeurs, une insuffisance de revenus, pas d'allocations familiales. Il faut créer des ressources nou-

velles, la France, par des emprunts et des crédits, doit s'associer à cet effort », déclare-t-il. Il continue à brosser le tableau de cette Algérie misérable : « Au niveau scolaire, seuls 300 000 enfants sur 2 millions sont scolarisés. Actuellement, 5 millions de musulmans sont sans ressources et sans avenir. Il faut des aides immédiates et des distributions gratuites, enfin assurer la sécurité et écarter un avenir de misère. » La misère du peuple algérien, celle qu'on a trop longtemps ignorée, même si de grands noms l'ont dénoncée. Comme l'ethnologue Germaine Tillion[12] qui, en 1957, parlera de « clochardisation ».

La situation politique ? Elle est liée aux tendances économiques du pays : « Quinze mille personnes ont un revenu moyen de 1 600 000 francs par personne[13]. » Guy Mollet veut parler des grands colons, des possédants européens qui ont mis la main sur l'économie du pays. Depuis 1870 et le retour de l'autorité civile en Algérie, les militaires étant rentrés dans leurs casernes une fois la conquête achevée, ils forment un lobby redoutable à Paris, jusque dans les travées de l'Assemblée nationale, où leurs députés malmènent tous les gouvernements qui ont voulu faire évoluer l'Algérie. Mais à côté de cette minorité de grandes fortunes, les Européens, là-bas, souffrent aussi : « Dans le million d'Européens, il y a des revenus modestes, parfois inférieurs aux revenus de métropole, poursuit Guy Mollet.

12. Germaine Tillion, *L'Algérie en 1957*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1957.

13. Souligné par Marcel Champeix.

Cette grande masse modeste est attachée à la France, mais a besoin de sécurité morale et physique. Il faut en décrocher la masse des éléments fascistes, de ses troupes de choc. Ils veulent avoir la certitude qu'il ne peut être question, même à terme, d'un abandon de la part de la France. Mais la masse saine des Européens ne refusera pas l'évolution. »

Du côté des musulmans, Guy Mollet choisit de faire parler les chiffres : « 10 % d'entre eux apportent une aide active et spontanée aux rebelles, 10 % y sont forcés, 60 % demeurent passifs, enfin, 20 % sont contre. Pour la grande masse des musulmans, c'est l'attentisme. Tout est à gagner d'un changement. Le *statu quo*, le refus du changement feraient tout perdre [...] Il ne faut plus de trucages politiques, mais aussi des élections loyales. » Bref, un plan d'ensemble « dont la mise en œuvre sera de longue haleine ».

René Coty prend alors la parole. Le président de la République affirme sa « volonté d'appliquer les lois républicaines et la nécessité de discriminer les trublions de la masse hypersensible ». S'il se réjouit de l'état d'esprit de l'armée, il recommande quand même la « prudence » à propos des renseignements donnés par les militaires. Il juge ensuite « délicat » le problème de la réforme électorale. Il conclut son intervention en qualifiant la situation économique décrite par Guy Mollet d'« impressionnante ».

C'est maintenant Max Lejeune qui parle. Le secrétaire d'État à la Défense nationale, chargé de la

Guerre (c'est-à-dire des opérations en Algérie) fait partie des quinze socialistes du gouvernement. C'est un dur, un partisan convaincu de l'Algérie française. Il le démontrera, tout au long de ces cinq cents jours, comme son ministre de tutelle, Maurice Bourgès-Maunoury. « Cet homme maigre, nerveux, d'un tempérament passionné, n'avait pas de rapport très étroit avec les généraux. D'ailleurs, aux yeux de ceux-ci, il n'était qu'un second. Il voulut se faire accepter d'eux. Il multiplia les voyages en Algérie, les contacts. Et, à chacun de ses retours, son langage se fit plus violent[14]. » « Il y a un malaise chez les chefs militaires, commence Max Lejeune. Ils regrettent qu'aucune sanction n'intervienne chez les rebelles condamnés. Il faut une justice rapide », dit-il d'un ton sec. Autour de la table, tout le monde a compris. Chacun voit apparaître dans son esprit la silhouette sombre de la guillotine dressée dans un matin blême. À Alger, on veut des têtes. Celles des militants algériens condamnés à mort. François Mitterrand ouvre son dossier. Relit les notes que lui ont rédigées les membres de son cabinet. Fait ses comptes. Aucun nationaliste, depuis le début de l'insurrection deux ans plus tôt, n'a été exécuté. Ce serait une déclaration de guerre à un moment où l'on croit encore à d'hypothétiques négociations. Pourtant, la pression des Européens les plus durs a été constante. À Alger, dès le 28 janvier,

14. Jean-Luc EINAUDI, *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1986.

une manifestation d'anciens combattants menée par Georges Roux, président des anciens commandos d'Afrique, a réclamé des exécutions. Tout comme Amédée Froger, le représentant des maires d'Algérie. Ceux-ci ont adopté cette motion le 20 janvier : « La disparition du terrorisme est, avant tout, une question de volonté et de détermination du gouvernement, qui devra en donner la preuve par l'exécution immédiate des décisions de justice[15]. » Interpellé par les journalistes lors de son voyage à Alger, Guy Mollet a déclaré : « Ce problème est l'un des plus graves que j'aurai à résoudre à mon retour à Paris. Je puis d'ailleurs m'étonner qu'on m'en ait laissé le soin. La justice, à mes yeux, pour être valable doit être sereine, rapide, égale pour tous. La sanction doit immédiatement suivre l'arrêt. Les criminels condamnés doivent être exécutés immédiatement. »

Max Lejeune donne alors les chiffres que François Mitterrand, en tant que ministre de la Justice, vient de lire dans son dossier. Deux cent cinquante-trois condamnations à mort ont été prononcées contre des nationalistes algériens, dont 163 par contumace. Quatre-vingt-dix d'entre eux se trouvent dans ce qu'on appellera bien plus tard les « couloirs de la mort » des principales prisons d'Algérie. « Les peines de 55 d'entre eux, insiste Max Lejeune, ont été confirmées par le tribunal de cassation d'Alger. Des sentences doivent être exécutées », conclut-il d'une voix ferme. Sous cette phrase soulignée par Marcel Champeix

15. *Ibid.*

qui débute la septième page de ses notes, les avis des ministres concernés tiennent en un mot.

Gaston Defferre (ministre de la France d'Outre-Mer) est contre.

Pierre Mendès France, « contre également ».

Alain Savary (secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Tunisie et du Maroc), contre.

Maurice Bourgès-Maunoury, pour.

Le dernier à se prononcer est François Mitterrand.

« Pour », dit-il.

2

En guerre

François Mitterrand vient d'entrer en guerre. Et il le restera, de ce 15 février 1956 jusqu'à la chute du gouvernement de Guy Mollet, le 21 mai 1957. Cinq cents jours d'un engrenage terrible, d'une descente aux enfers comme la République n'en avait pas vécue depuis la Seconde Guerre mondiale. Deux mois avant la chute du gouvernement, le ministre de la Justice a commencé à marquer son désaccord. Le 22 mars 1957, il écrit au président du Conseil pour lui faire part de ses « inquiétudes » concernant le « traitement réservé aux individus appréhendés par les différentes autorités investies des pouvoirs de police » à Alger. Contestation timide en regard des « événements » qui se déroulent de l'autre côté de la Méditerranée. Car, au fil de ces treize derniers mois, la politique du gou-

vernement a embrasé l'Algérie. Depuis le début du mois de janvier 1957, les parachutistes du général Massu livrent la « bataille d'Alger », torturant et multipliant les exécutions sommaires. Plus de 3 000 Algériens[16] sont déjà portés disparus. Le 29 mars, Paul Teitgen, ancien résistant, secrétaire général de la préfecture d'Alger, donne sa démission[17] : « Sur certains assignés, j'ai reconnu les traces profondes des sévices ou des tortures qu'il y a quatorze ans, je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy », écrit-il.

Le gouvernement est attaqué de toutes parts. L'Église, une partie des intellectuels, la presse mais aussi la communauté internationale, États-Unis en tête, tirent à boulets rouges. Le 13 mars 1957, Hubert Beuve-Méry, jusque-là resté prudent sur l'affaire algérienne, écrit dans *Le Monde* : « Dès maintenant, les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo. » François Mitterrand, malgré tout, tient bon. Publiquement, il ne cède rien. Devant les parlementaires de la commission de la justice de l'Assemblée nationale, le 2 avril 1957, il en dit un peu plus. Il reconnaît que les rapports qu'il reçoit font état de « sévices ou faits regrettables », mais les minimise en ajoutant : « Il y en a eu beaucoup moins souvent

16. Chiffre donné par Paul Teitgen dans le documentaire *Les Années algériennes*, de Benjamin Stora, Bernard Favre, Patrick Pesnot et Philippe Alfonsi, 1991.

17. Elle ne sera acceptée que le 12 septembre 1957.

qu'on ne dit, mais plus souvent qu'il ne faudrait[18]. » « J'ai pensé à démissionner au début de la bataille d'Alger, mais je ne l'ai fait qu'au mois de mai 1957 » dira-t-il en 1990 à l'un des auteurs[19]. François Mitterrand, en réalité, n'a jamais donné sa démission. Il perd son portefeuille le jour où le gouvernement tombe, miné par la crise algérienne. Il aura attendu jusqu'au bout, patienté pour savoir si son adhésion à cette politique allait porter ses fruits, si René Coty allait lui confier les rênes du nouveau gouvernement. François Mitterrand est pourtant bien loin de la réalité. Alors que chute le gouvernement de Guy Mollet, il vient d'occuper son dernier poste de ministre.

L'ambition politique n'a pas suffi. Avoir été, durant ces treize mois, une pièce maîtresse du gouvernement le plus dur, le plus répressif de la IVe République et le ministre d'une justice implacable, non plus. Pourquoi un tel changement chez un homme qui, jusque-là, avait plutôt montré des idées libérales au sujet de l'émancipation des peuples colonisés ? En juillet 1950, dans le gouvernement de René Pleven, il avait demandé et obtenu le portefeuille de ministre de la France d'Outre-Mer. Il venait de découvrir l'Afrique

18. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, Paris, La Découverte, 2002 (nouvelle édition du livre publié en 1962 aux Éditions de Minuit).

19. Entretien de François Mitterrand avec l'un des auteurs, le 5 décembre 1990.

lors d'une tournée de conférences, cette Afrique où la France étouffait toute dissidence. « On envoyait des bataillons aux endroits sensibles, on doublait les garnisons, on remplissait les bagnes. Mais on gardait la conscience pure[20] », écrira-t-il. Sa politique ? Éviter l'explosion des colonies en favorisant l'émergence d'une classe politique locale. Il y parviendra, non sans essuyer les foudres de l'administration coloniale et de nombreux députés, qui l'accuseront de livrer l'Afrique au « communisme international ». Autres exemples : durant les cinq semaines que dure le premier gouvernement Edgar Faure en 1952, il plaide pour un gouvernement tunisien avec une Assemblée représentative. Dans le gouvernement Lainiel, un an plus tard, il démissionne quand le sultan du Maroc Sidi Mohammed Ben Youssef, futur Mohammed V, est déposé par la France et exilé à Madagascar[21]. Mais c'est la dernière fois qu'il claquera la porte d'un gouvernement. François Mitterrand a épuisé son crédit.

Si le coup d'éclat permanent ne peut plus lui servir de stratégie politique, il lui a permis d'accéder à l'un des postes névralgiques de l'État et de devenir un personnage incontournable du monde politique. Il n'a plus qu'un pas à faire. Sait-il ce qu'il va lui coûter ?

20. François MITTERRAND, *Ma part de vérité*, Paris, Fayard, 1969.

21. Daniel RIVET, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du protectorat*, Paris, Denoël, 1999.

Sa tactique est simple : ne pas commettre d'impairs, se montrer fidèle à la ligne choisie par le gouvernement, accepter d'être solidaire, y compris dans les pires moments. C'est à ce prix qu'on peut espérer, en politique, dépasser les autres. Ceux qui tiennent le cap dans les moments difficiles sont toujours récompensés. « S'il est une période où l'on a du mal à retrouver Mitterrand dans Mitterrand, en effet, c'est bien celle où cet homme de caractère s'enferme dans son grand bureau de garde des Sceaux, où il ne semble préoccupé que de ne pas briser ou freiner, par une nouvelle démission ou un trop vif éclat, une carrière si bien entée sur Matignon[22] », écrit Jean Lacouture. « Il jouait à ce moment-là une grosse carte, explique aujourd'hui Franz-Olivier Giesbert, son premier biographe. Quand il est ministre de l'Intérieur en 1954 et que l'insurrection éclate, il campe sur une ligne dure mais cela n'est pas choquant. En revanche, quand il est garde des Sceaux en 1956-1957, c'est bien plus ennuyeux. Il y a là un manque de courage de sa part et, au fur et à mesure, un calcul politique évident. Il est prêt à couvrir beaucoup de choses car il est persuadé que Guy Mollet va dans le mur et qu'il pourra le remplacer en tant que président du Conseil[23]. »

22. Jean Lacouture, *Mitterrand, une histoire de Français*, t. I, *Les Risques de l'escalade*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2000.

23. Entretien avec les auteurs, le 8 juillet 2009 et le 19 mai 2010.

Cet échec, François Mitterrand détestait l'aborder. Il haïssait cette période de sa vie politique. L'avoir racontée dès 1977 coûtera cher à Franz-Olivier Giesbert, alors jeune journaliste au *Nouvel Observateur* : « C'était la chose qui l'énervait le plus, il en avait honte. Quand j'ai publié ma première biographie de lui, qui était plutôt bienveillante, j'en avais consacré une partie à l'Algérie. À l'époque, j'avais brisé un tabou. Les papiers sur mon livre étaient épouvantables, et les critiques visaient surtout ce que j'avais écrit sur son passage au ministère de la Justice. J'étais frappé par la disproportion des attaques. Sa réaction fut violente : il ne m'a pas parlé pendant des mois et m'a envoyé un bristol dans lequel il me parlait à la troisième personne : "Giesbert n'a pas compris le contexte, il n'a pas compris ça, il ne peut pas parler d'événements qu'il n'a pas vécus." » Quatre ans à peine avant l'élection du candidat de la gauche à la présidence de la République, il n'est pas question d'évoquer ce passé, pas plus qu'un autre, plus ancien, concernant ses affinités avec l'extrême droite et son passage par Vichy. Seule la presse d'extrême droite, à l'époque, fait régulièrement allusion à ces épisodes. « Dans l'historiographie mitterrandienne, la période de la guerre d'Algérie n'existe pas, poursuit Franz-Olivier Giesbert. Ses amis ont toujours voulu la planquer. Comme ils cherchaient aussi à cacher son passé d'avant guerre, quand il flirtait avec l'extrême droite, et la période pétainiste, qui n'a pas duré, car il fut ensuite un grand résistant. »

Dans son bureau de l'île Saint-Louis à Paris, Roland Dumas livre un témoignage qui confirme l'attitude et l'ambition d'alors de son ami : « Mitterrand était dans le gouvernement Mollet pour des raisons d'opportunité. Il voulait y rester pour être son successeur. J'avais de l'admiration pour l'homme politique, mais je sentais bien qu'il avait mauvaise conscience. Je connaissais son calcul, mais c'était de la politique, je ne pouvais pas lui en vouloir[24]. » Autre version, celle de l'historienne de la IVe République Georgette Elgey, qui a couvert, en tant que journaliste, les années de la guerre d'Algérie et deviendra l'archiviste personnelle de François Mitterrand quand il sera président de la République : « Il s'est fait piéger. Démissionner, c'était mettre à bas toute la politique du gouvernement Guy Mollet. Il l'avait déjà fait dans le gouvernement Lainiel au sujet du Maroc. Là, il ne le pouvait pas[25]. » Sur l'ambition personnelle de François Mitterrand à cette époque, Georgette Elgey ne dément pas ses biographes : « Devenir président du Conseil ? Il le voulait passionnément. »

Gisèle Halimi, avocate de nombreux militants et militantes du FLN pendant la guerre d'Algérie, pense, elle aussi, que François Mitterrand a tout accepté car il visait la présidence du Conseil : « Bien sûr. Il a toujours eu une ambition politique linéaire. Il a toujours voulu et pensé qu'il pouvait avoir un destin national[26]. » Seul André Rousselet, à l'époque directeur de

24. Entretien avec les auteurs, le 13 avril 2010.
25. Entretien avec les auteurs, le 3 juillet 2009.
26. Entretien avec les auteurs, le 4 mai 2010.

cabinet de François Mitterrand avant de devenir son ami, réfuta un temps cette thèse. Quand le rôle du futur président de la République durant la guerre d'Algérie revient sur le devant de la scène en 2001, à la suite de la publication du livre du général Aussaresses le mettant en cause, André Rousselet déclare au *Monde* que cette hypothèse « rapetisse la conscience » de son ami[27]. Aujourd'hui, il semble revenir sur ses positions de 2001 : « Vous en connaissez un qui ne voulait pas devenir président du Conseil ? L'ambition est chevillée au corps de tout homme qui entre dans la politique. Il est certain que Mitterrand avait l'ambition de le devenir[28]. »

François Mitterrand lui-même, quand il fut interrogé sur ce point, ne démentit pas avoir été pressenti par René Coty pour diriger le gouvernement : « J'avais très peu de chances d'être nommé. J'ai lu pas mal d'ouvrages qui interprètent une ambition forcenée d'être président du Conseil de la IVe République. Cela m'a été proposé. Le président Coty ne m'a pas appelé mais pressenti pour me dire : "Si je vous appelle, que ferez-vous[29] ?" » François Mitterrand expliqua alors qu'il accepterait les voix communistes,

27. Philippe Bernard, « Torture en Algérie : que savait et qu'a fait François Mitterrand ? », *Le Monde*, 12 mai 2001.

28. Entretien avec l'un des auteurs, le 5 mai 2010.

29. Hugues Le Paige, *François Mitterrand ou les fragments d'une histoire de la gauche en France*, documentaire, 1990.

véritable suicide politique à l'époque. « Quand il m'a dit que Coty devait le nommer, c'était presque fait, explique Roland Dumas. Et puis ça a coupé court. Le président pensait l'appeler en se disant que, par son habileté, il pouvait résoudre le conflit. Le soir même, François Mitterrand m'avait invité à dîner chez Lipp pour m'annoncer que j'allais rentrer dans le gouvernement. Puis, quelque temps après, Coty lui a dit : "Si je vous nomme, ça va être le bazar à Alger." »

Faire de François Mitterrand le nouveau président du Conseil n'aurait pas été une mauvaise idée. En plus de son talent politique naturel, il est un fin connaisseur du dossier algérien. Et l'homme a du flair. Bien avant l'insurrection du 1er novembre 1954, il avait senti que quelque chose allait se produire de l'autre côté de la Méditerranée. Mais pour mieux comprendre l'enchaînement des événements qui vont transformer ce décolonisateur en homme de guerre, il faut revenir en arrière, deux ans et demi plus tôt. La scène se déroule le 18 juin 1954, dans l'appartement du nouveau président du Conseil, Pierre Mendès France, rue du Conseiller-Collignon, non loin du bois de Boulogne. Il s'agit, ce soir-là, de former le gouvernement. Sont présents Françoise Giroud et Jean-Jacques Servan-Schreiber, patrons de *L'Express*, qui ont lancé leur journal sur la figure réformatrice de Pierre Mendès France, Simon Nora, Edgar Faure et Georges Boris, son conseiller économique. On

attend François Mitterrand, qui fait maintenant partie du cercle rapproché du nouveau chef du gouvernement et exerce sur lui une grande influence. Comment se priver de l'aide de celui qui est devenu l'un des hommes politiques les plus talentueux de cette génération ? Depuis son premier poste ministériel en 1947, ce jeune hussard de la politique a déjà été, en tant que secrétaire d'État ou ministre, membre de neuf gouvernements, cumulant au total sept années pleines d'activité[30]. « Dès le début des années 50, il est un prodige de la politique, confirme Franz-Olivier Giesbert. Son premier atout, c'est un charme hors du commun, quasi magnétique. C'était un séducteur qui avait les moyens de sa séduction. Et puis, il s'imposait d'emblée. Dans une salle, dès son entrée, les yeux se tournaient vers lui. Il parlait peu, mais avec une autorité naturelle. Il paraît que quand il est arrivé dans les stalags, il a tout de suite été le patron, avec le bon jugement, équilibré, jamais dans la passion. »

Et, politiquement, François Mitterrand dispose d'un talent particulier qui mène loin : « C'est quelqu'un qui sait nouer des alliances, réunir la carpe et le lapin, l'eau

30. François Mitterrand a été, tour à tour, ministre des Anciens Combattants dans les cabinets Ramadier et Schuman (1947-1948), secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans les cabinets André Marie, Schuman et Queuille (1948-1949), ministre de la France d'Outre-Mer dans le premier cabinet Pleven et le troisième cabinet Queuille (1950-1951), ministre d'État dans le cabinet Edgar Faure (1952), ministre délégué au Conseil de l'Europe dans le cabinet Lainiel (1953).

et le feu, poursuit Franz-Olivier Giesbert. Avec tout cela, il était capable de faire une tambouille, comme il l'a montré ensuite quand il était à la tête du Parti socialiste. Sous Mollet, il y réussit très bien, en ménageant Bourgès-Maunoury, par exemple, qui pesait assez lourd. À cette époque, c'est donc un homme très brillant dont tout le monde parle. Il y en a d'autres, comme Félix Gaillard ou Pierre Pflimlin. On sait qu'un jour, ils seront aux manettes. Mais en 1954, Mitterrand n'est pas encore quelqu'un qui peut songer au poste de président du Conseil, même s'il commence à s'en rapprocher. C'est une sorte de bras droit de Pierre Mendès France – ou de bras gauche. Il n'existe pas vraiment de relation de confiance entre les deux hommes. Il est une sorte de lieutenant parmi d'autres – enfin, ils ne sont pas nombreux – de Pierre Mendès France. »

Ce soir-là, on boit, on fume, on s'amuse tout en traçant des plans sur la comète. Car on savoure aussi la victoire : jamais une investiture n'a été accordée à une majorité aussi large par l'Assemblée nationale. Quatre cent dix-neuf voix pour, 47 contre et 143 abstentions. Même ceux des députés qui n'aiment pas Pierre Mendès France, ce radical aux idées trop progressistes, mais aussi, pour un certain nombre d'entre eux, parce qu'il est juif, se sont inclinés tant la situation est grave. La cuvette de Diên Biên Phu est tombée le 7 mai, après une agonie de plusieurs mois régulièrement commentée aux actualités. Cette opération militaire dont le succès semblait imparable et qui s'est transformée en déroute est pour les Français une avanie de plus, et pour l'armée, une humiliation insupportable.

Il va falloir négocier avec le vainqueur, Hô Chi Minh, et les grandes puissances pour sortir de cette guerre d'Indochine qui dure depuis neuf ans. Non seulement la France y a consumé en pure perte une partie de son élite militaire (92 000 hommes y ont été tués), mais le coût financier de ce conflit mené à douze mille kilomètres des frontières est astronomique pour le pays.

François Mitterrand arrive avec deux heures de retard. Comme d'habitude. Jean Lacouture raconte même qu'il s'est absenté longtemps, en plein milieu de la soirée, pour une rencontre galante. Mais une fois là, c'est lui, « l'artiste, le pianiste du Parlement », comme le surnomme Pierre Mendès France, qui contribue à constituer le gouvernement, fait de savants dosages entre toutes les tendances politiques. François Mitterrand accepte le poste de ministre de l'Intérieur. Le président de la République, René Coty, ce personnage massif à la tête de boxeur, rechigne tout d'abord. Il trouve que 37 ans, c'est un peu jeune pour devenir « premier flic de France ». Mais il s'incline.

« La situation en Algérie est très malsaine », glisse très vite François Mitterrand à Pierre Mendès France. « Il me l'a répété à plusieurs reprises, dira celui-ci. "Il se passe des choses graves en profondeur. Il faut agir vite pour montrer aux Algériens que nous voulons en finir avec le scandale dont ils souffrent depuis un siècle[31]." » Pierre

31. Jean Lacouture, *Mitterrand, une histoire de Français*, t. 1, *Les Risques de l'escalade*, *op. cit.*

Mendès France laisse son ministre de l'Intérieur traiter cette affaire. Le nouveau président du Conseil tient à procéder par étapes. On lui reprochera de n'ouvrir les dossiers que les uns après les autres, alors que, dans cette période explosive, les interférences sont multiples. Ce sera donc d'abord l'Indochine, ensuite la Tunisie et le Maroc, où l'agitation ne cesse pas ; le chemin des deux protectorats vers leur proche indépendance est tempétueux et parfois meurtrier. Il y a également l'Europe, avec l'éternel débat sur la Communauté européenne de défense, le réarmement de l'Allemagne moins de dix ans après la fin de la guerre ne cessant de diviser l'opinion française. L'affaire algérienne viendra après. Sauf que l'Algérie n'attendra pas. Soumise au vent d'émancipation qui souffle sur ses deux voisins et alors que les revendications des nationalistes algériens sont bâillonnées, elle ne peut plus se taire. La fièvre monte également chez les Européens qui, pris dans les bouleversements de l'Empire français, voient dans chaque concession envers les musulmans un *casus belli*. Même si le gouvernement a été investi à une large majorité, le soutien des députés algériens menés par l'intransigeant député de Constantine, René Mayer, est important. Il va donc falloir louvoyer, savoir donner d'une main et reprendre de l'autre.

François Mitterrand sait tout cela. Sa première visite officielle en Algérie est ancienne. Elle remonte au mois de septembre 1947, quand il occupait le poste de ministre des Anciens Combattants. S'il connaissait

bien les plages et le soleil algériens grâce aux séjours chez ses amis Dayan, c'est son premier contact avec l'administration française et les représentants de la haute société algéroise. Il est tout de suite surpris par l'absence de musulmans aux réceptions officielles. Mais, là-bas, cela n'étonne personne. Seuls priment les problèmes sociaux et économiques, il n'y a pas de problème politique en Algérie. C'est la France. Rien ne peut y changer, quelle que soit la détermination des militants nationalistes. Au passage, toujours avide de culture, il en profite pour faire une incursion à Bou Saada. Il veut y visiter la maison du grand peintre orientaliste Étienne Dinet, qui s'est converti à l'islam. On lui tend le livre d'or sur lequel est inscrite cette phrase : « L'hospitalité dans la maison de Dinet et de son compagnon El Hadj Sliman est une tradition. Elle signifie l'amitié fidèle dans l'étude et le respect du souvenir[32]. » Le jeune ministre débouche son stylo et y appose sa signature.

Quelle est cette Algérie de 1954 ? Un territoire trois fois et demi plus vaste que la France, trois départements sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur où cohabitent un million d'Européens et un peu plus de huit millions de musulmans. Conquise en 1830 par le futur maréchal de Bourmont sur ordre de Charles X, elle a été l'objet d'une pacification sanglante, une « Vendée musulmane », écrivait, en 1836, le futur maréchal Achille de Saint-Arnaud. C'est la tactique

32. Jean DE LA GUÉRIVIÈRE, *Amère Méditerranée. Le Maghreb et nous*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.

du général Bugeaud, adepte de la conquête totale, de la soumission la plus absolue. Sur cette terre promise, on ne peut s'imaginer ce qu'ont vécu les premières générations de pionniers et de soldats. Chez les Européens, le souvenir de leur sacrifice se transmettra de génération en génération. Ils ont été décimés par les fièvres et la guerre qu'a menée, pendant dix-sept ans, le redoutable Abd el-Kader. Le jeune Arthur Rimbaud, dont le père, le capitaine Frédéric Rimbaud, a combattu en Algérie, compare le chef de la rébellion, dans un poème en latin écrit à l'âge de 14 ans, au « nouveau Jugurtha ». Il faudra attendre 1856 pour que les naissances l'emportent sur les décès. On organise de véritables campagnes publicitaires pour attirer les volontaires, comme, en 1848, les ouvriers parisiens sans travail. S'ajoutent les déportés de la révolution de juin 1848 ou de la Commune, les Alsaciens et les Lorrains qui préfèrent fuir leur pays annexé par les Prussiens ainsi que les Corses et les paysans du sud de la France, exclus de la révolution industrielle. Ce curieux mélange de réfractaires et d'hommes de la terre donnera à ces colons « une mentalité de petits propriétaires terriens [...] amalgame d'individualisme paysan et d'attachement à la liberté[33] ». Les Français sont loin d'être les seuls à coloniser ce nouveau monde. Un formidable melting-pot s'est créé en Algérie, agrégeant des populations venues d'Espagne, d'Italie, de Malte. En 1886, la population européenne est également partagée,

33. Benjamin STORA, *Histoire de l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 1991.

entre 219 000 Français d'origine et 211 000 étrangers, et la loi du 26 juin 1889 naturalise tous ceux qui naîtront dorénavant en Algérie. Enfin, les Juifs, minorité de 30 000 personnes présente depuis des siècles en Algérie, deviennent des Français à part entière avec le décret du 24 octobre 1870 d'Adolphe Crémieux, ministre de la Justice.

C'est ce brassage de populations, totalement original dans l'histoire, qui va donner à l'Algérie française ses plus doux accents. Personne mieux qu'Albert Camus n'a décrit ce que fut, aux yeux des Européens, ce pays de cocagne. Il y a d'abord la mer, « en flammes sous le soleil », ces flots éblouissants dans lesquels les pêches de rougets et de mérous sont miraculeuses, mais aussi les parties de chasse dans la montagne où l'on déjeune, à l'ombre des oliviers, de soubressade et de rosé. Le soir, on profite de la douceur de l'air pour déambuler sur les boulevards ou sortir les chaises au seuil des maisons et regarder passer les jolies filles à la peau cuivrée. Le bistrot, où elles ne vont jamais, reste le royaume des hommes, qui discutent avec enthousiasme de politique mais aussi de football, sport roi pour toutes les communautés. Il y a ces petites rues avec les chicanes « d'éventaires présentés par des marchands arabes et où se trouvaient pêle-mêle des cacahuètes, des pois chiches séchés et salés, des lupins, des sucres d'orge peints en couleurs violentes et des acidulés poisseux[34] ».

34. Albert CAMUS, *Le Premier Homme*, Paris, Gallimard, 1994.

Longtemps administrée par l'armée, l'Algérie est reprise en main par la III^e République au lendemain de la guerre franco-prussienne pour, dans le mouvement général de colonisation qui anime toutes les puissances européennes, la transformer en joyau de l'Empire. C'est une tour de Babel exubérante, attachante, dont les populations sont généreuses et fraternelles, où les Européens, selon l'historien Pierre Darmon, sont « plus Français que les Français de métropole, plus patriotes, plus généreux de leur sang ou, le cas échéant, plus antisémites qu'eux[35] ». Mais, du développement de l'Algérie, il note que « tout se fait et tout se fera aux dépens des Arabo-Berbères ». L'agriculture est reine jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Les Européens ont irrigué, asséché les marais, construit des barrages, ainsi que des ponts, des écoles et des hôpitaux. Mais la majorité des terres est devenue la propriété d'une minorité de grands colons. Certains sont là depuis le début de la conquête, arrivés capitaux en mains et recommandations de ministres en poche, comme les Lavie et les Borgeaud, familles d'origines alsacienne et suisse. Ils ont constitué de gigantesques domaines et tiennent solidement le pays. Sous Louis-Philippe et Napoléon III, de grandes sociétés financières ont également investi en Algérie et leurs représentants forment un redoutable lobby. Toutefois, la majorité des Européens travaille dur pour des salaires inférieurs à ceux de métropole.

35. Pierre DARMON, *Un siècle de passions algériennes. Une histoire de l'Algérie coloniale (1830-1940)*, Paris, Fayard, 2009.

« À lire une certaine presse, il semblerait vraiment que l'Algérie soit peuplée d'un million de colons à cravache et à cigare, montés sur Cadillac », ironise ainsi Albert Camus en 1955. Mais, si pauvres soient-ils, ils détiennent eux aussi le pouvoir. Les musulmans, eux, n'auront jamais les mêmes droits que les Européens.

La spoliation de leurs terres a été la règle, qui a permis aux colons de s'implanter[36]. Depuis 1881, un Code de l'indigénat organise les dispositions répressives qui leur sont applicables. L'indigène ne vote pas, ne peut entrer dans la fonction publique qu'en renonçant à la religion musulmane, ne touche pas la même solde quand il est soldat. En revanche, les musulmans ont les mêmes devoirs que les Européens. Durant la Grande Guerre de 1914-1918, 25 000 d'entre eux mourront aux côtés de 22 000 pieds-noirs. Certes, il reste une aristocratie indigène qui fait cause commune avec les Français. Ainsi, au début de la guerre d'Algérie, en 1954, 600 propriétaires musulmans possèdent chacun plus de cinq cents hectares. Mais la colonisation a aussi entraîné le déplacement de millions d'entre eux, qui vivent dans une grande misère et ne possèdent plus que des terres à très faible rendement. En 1954, le revenu individuel moyen annuel de l'agriculteur algérien musulman est évalué à 22 000 francs, contre 780 000 francs pour l'agriculteur européen.

Les rapports entre musulmans et Européens ? On cohabite, mais on ne se mélange pas. Pourtant, les

36. Les musulmans avaient ainsi perdu, en 1919, 7,5 millions d'hectares.

deux communautés ont massivement participé aux deux guerres mondiales. C'est grâce à leurs sacrifices que la France a pu, en 1945, s'asseoir à la table des vainqueurs. C'est d'Alger, capitale de la France libre, qu'est partie la reconquête du pays. Mais, au lendemain de la victoire, deux événements vont à jamais séparer Européens et musulmans.

La défaite de la France en 1940 a déjà démontré aux musulmans que cette dernière n'est pas invincible. Et, à partir de 1942, le vent de liberté apporté par les soldats alliés ouvre l'Algérie au monde. Mais la France n'a pas vraiment changé. Le 8 mai 1945, le jour où l'on célèbre la victoire, à Sétif, un drapeau nationaliste se dresse dans le cortège. Une provocation pour les forces de l'ordre. Des coups de feu sont tirés, la foule arabe s'en prend aux passants, et, dans les jours qui suivent, l'émeute gagne la région. Durant ces journées d'insurrection, 102 Européens sont tués, souvent dans des conditions atroces. La répression s'enclenche. En attendant l'arrivée des troupes appelées en renfort, le croiseur *Duguay-Trouin* ajuste ses batteries et tire au 155 par-dessus les crêtes. Des bombardiers B26 Marauders, équipés pour l'attaque au sol, arrosent ceux qui fuient dans les campagnes de rafales de mitrailleuses et de bombes à fragmentation. « Les raids de l'aviation ont une efficacité redoutable [...] Les tirs de la marine, qui font trembler la montagne et retentissent jusqu'à Alger, provoquent de lourdes pertes chez les insurgés », écrit l'historienne

Annie Rey-Goldzeiguer[37]. Puis, la Légion étrangère, les tirailleurs sénégalais et les Tabors marocains entrent en scène. Pendant quinze jours, ils ratissent les villages, pillent, violent, tuent. Si les chiffres de cette répression font encore aujourd'hui débat, les différents historiens estiment qu'entre 8 000 et 20 000 musulmans sont morts dans les semaines qui ont suivi le 8 mai 1945. À Guelma, petite bourgade située à deux cents kilomètres de Sétif, c'est en proportion pire encore. Le sous-préfet André Achiary – qu'on retrouvera plus tard parmi les « ultras » de l'Algérie française – arme une milice composée d'habitants européens de la ville et fait arrêter tous les militants des AML (les Amis du Manifeste et des libertés), le parti dirigé par Ferhat Abbas, leader politique modéré. Organisant un comité de salut public qui débite les sentences de mort, il les fait exécuter, préventivement. Ensuite, on part « à la chasse aux merles » dans les campagnes. La folie se déchaîne pendant cinq semaines. Même les rappels à l'ordre officiels ne font pas cesser la tuerie. Entre 800 et 2 000 musulmans sont ainsi passés par les armes alors qu'il n'y a eu aucune victime européenne dans les rues de Guelma.

« La société algérienne, désintégrée par la colonisation, dépossédée de ses terres, refoulée en masse vers les faubourgs et centres coloniaux, réduite aux emplois précaires et maintenue dans un conservatisme culturel

---

37. Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte, 2006.

médiéval, donne naissance à une jeunesse révoltée[38]. » Cet épisode est à l'origine du nationalisme de beaucoup d'Algériens. L'écrivain Kateb Yacine, présent à Sétif, et dont la mère deviendra folle de ce qu'elle a vu, dira plus tard : « Là se cimenta mon nationalisme. J'avais 16 ans. » Il n'y a donc rien à attendre de tous les changements apportés par la guerre. En 1948, c'est dans les urnes que les musulmans sont spoliés. L'électorat algérien est composé de deux collèges. Le premier comprend les citoyens français de plein droit et 58 000 citoyens musulmans de « statut local ». Le second collège comprend 1 300 000 électeurs musulmans. Le statut de 1947 vise à leur accorder une représentation plus large. Mais lors du vote, l'année suivante, les 4 et 11 avril 1948, l'administration, complice des grands colons, bourre les urnes, transformant l'élection en caricature, en éliminant pratiquement les militants nationalistes. Aux élections de 1951, c'est encore mieux : aucun nationaliste ne fait partie de l'Assemblée. Cette fois, pour les plus déterminés d'entre eux, il n'y a plus qu'une voie : la violence.

Jusqu'à maintenant, toutes les revendications émanant des musulmans ont été étouffées. Le premier grand leader du mouvement nationaliste, Messali Hadj, fait depuis plusieurs années le tour des geôles françaises. Venu de Tlemcen, il part en France après la Grande Guerre et fréquente le Parti communiste.

38. *Ibid.*

Il est l'un des fondateurs, en 1926, de l'Étoile nord-africaine (ENA), dont il prend la tête l'année suivante. L'ENA, qui réclame l'indépendance de l'Afrique du Nord, est dissoute le 20 avril 1929, puis le 26 janvier 1937 par le gouvernement du Front populaire, avant de renaître sous le nom de PPA (Parti du peuple algérien) le 11 mars. Messali Hadj est arrêté en Algérie en novembre 1939 avec quatre de ses compagnons et enfermé à la prison de Barberousse à Alger. Condamné à nouveau en 1941, il est mis en résidence surveillée jusqu'en 1946, le PPA devenant alors le MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques). Il enchaînera ensuite les peines de prison et les internements jusqu'en janvier 1959.

Au moment de l'élection de 1948, la majorité de ses militants ont été arrêtés et de nombreux cas de sévices ont été signalés. La routine dans un pays où ont toujours sévi une police et une justice d'exception. Même chose lors du démantèlement en 1950 de l'Organisation spéciale, ou « OS », bras armé du MTLD, qui pousse la plupart des activistes du futur FLN à l'exil ou à se cacher. Ne restent que les modérés, encore favorables à une collaboration avec la France et qui croient que des réformes politiques peuvent tout changer. C'est le cas de Ferhat Abbas, pharmacien à Sétif, républicain musulman, animateur dès 1943 du Manifeste pour la liberté et, en 1946, fondateur de l'UDMA (Union démocratique du Manifeste algérien). Mais celui-ci, dans un article publié dans *La République algérienne*, a prévenu, quelques semaines avant le début de l'insurrection, que

la situation ne pouvait plus durer : « Notre peuple, las de s'indigner et de plaider en vain sa cause devant un tribunal qui ne connaît d'autres règles que celle que lui inspire le racisme, s'est tu. On a interprété ce silence et ce calme comme l'expression d'une adhésion. En réalité, la colère est à son comble et ce silence est fait de mépris et de révolte. L'Algérie n'est pas calme, et le divorce pourrait très vite être définitif[39]. »

En cet été 1954, François Mitterrand lui aussi est inquiet. Depuis sa nomination, fin juin, au poste de ministre de l'Intérieur, il sent que quelque chose ne va pas en Algérie. Dans son bureau de la place Beauvau, il est exaspéré par la lecture des rapports lénifiants et éternellement rassurants de l'administration en place là-bas. Pire, il ne connaît aucun représentant du nationalisme algérien susceptible de leur apporter une contradiction. Heureusement, en août, Pierre Mendès France lui demande de venir au Quai d'Orsay pour y rencontrer Ferhat Abbas. Celui-ci revient du Caire. Il y a rencontré Mohamed Khider, un leader algérien radical qui l'a prévenu que « des événements étaient proches ». À Pierre Mendès France qui lui dit que tout est calme en Algérie, Ferhat Abbas s'étonne avant de lui rétorquer que « si l'Algérie se tait, c'est parce qu'elle est mécontente[40] ». Le président du Conseil ne

39. Benjamin STORA et Zakia DAOUD, *Ferhat Abbas, une utopie algérienne*, Paris, Denoël, 1995.

40. *Ibid.*, p. 192.

veut pas y croire. Mais François Mitterrand, lui, a entendu. Les propos du leader modéré confirment ses soupçons. « Dès que j'ai été ministre, je me suis inquiété de l'affaire d'Algérie », dira-t-il en 1968 à l'historienne Georgette Elgey[41]. Il fait alors organiser une conférence sur le fédéralisme entre les différentes parties où sont conviés Ferhat Abbas et son lieutenant Ahmed Francis. La réunion est interdite par le gouverneur général Roger Léonard dont François Mitterrand, furieux, demande la tête. Il l'obtiendra le 25 janvier 1955. « Je suis affolé par la sous-administration de l'Algérie et encore, nous ne savons rien. On saura seulement après que dans tous les Aurès il n'y avait que sept gendarmes et que plusieurs postes d'administrateurs n'étaient pas occupés, faute de titulaires[42]. » Le 19 octobre, après le tremblement de terre qui a dévasté Orléansville le 9 septembre, François Mitterrand part donc pour l'Algérie. On le voit, en costume sombre, entouré d'une foule d'officiels et de militaires, parcourir les ruines. Mais à Alger, devant l'Assemblée algérienne, il déroule le programme du gouvernement : stricte application du statut de 1947, crédits pour pallier la sous-administration du territoire et améliorer l'enseignement. André Mandouze, qui fut enseignant à l'université et prendra conscience du caractère explosif de la réalité algérienne, livre ce témoignage en 1972 : « Il fut beaucoup question de l'Algérie dans les journaux un

41. Entretien du 6 février 1968, fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

42. *Ibid.*

mois avant le 1er novembre 1954, à cause du tremblement de terre d'Orléansville, mais l'image qui était à cette occasion donnée de l'Algérie ne préparait pas à l'idée d'une insurrection. J'étais alors en vacances, et envoyai au *Monde* la lettre ouverte au ministre de l'Intérieur qui fut ma première intervention dans les colonnes de ce journal. M. Mitterrand était venu organiser les secours, mais ses visites furent de vraies mascarades, on distribuait des vivres et des secours sur son passage, pour cacher la pénurie, et on les reprenait ensuite. Mitterrand n'en a rien su. Les lecteurs de la presse croyaient l'Algérie calme, comme le notait *La Semaine sociale*, à la veille du 1er novembre[43]. »

« Il a été parfaitement antipathique à tous les Français d'Algérie. Et en particulier à l'Assemblée algérienne », dit aujourd'hui Jean Daniel, qui couvrait alors le voyage du ministre pour la Société générale de presse. Que pensait-il alors de François Mitterrand ? En 1988, Jean Daniel écrivait : « L'admiration que nous portions à Mendès France nous détournait de la curiosité de connaître Mitterrand. On le tenait pour un habile chef de bande, disponible seulement pour ses complices, sa clientèle, son ambition[44]. » Ce que Jean Daniel reconnaît aujourd'hui : « C'était une époque où je détestais Mitterrand. » Comme l'explique

43. André Mandouze, témoignage, in Laurent THEIS, Philippe RATTE, *La Guerre d'Algérie ou le temps des méprises*, Tours, Mame, 1974, p. 55.

44. Jean DANIEL, *Les Religions d'un président*, Paris, Grasset, 1988.

Roland Dumas, François Mitterrand « n'appartenait à aucun grand mouvement politique, il était donc considéré comme un homme louvoyant. À l'époque, j'étais journaliste et des copains me disaient que Mitterrand était un agent de l'étranger, que chez lui on déjeunait avec des valets alors qu'il n'était qu'un étudiant prolongé. Cette réputation, il l'a gardée jusqu'en 1968 et Épinay. Il a ensuite reconstruit son image au petit point ». Enfin, son goût pour l'équivoque, bien connu, ajoute à cette image trouble. Une facette de son caractère qu'il ne faut surtout pas oublier quand on analyse son parcours politique puis son rôle durant la guerre d'Algérie.

« Il est reparti d'Algérie sans rien y faire d'audacieux politiquement, poursuit Jean Daniel. Mais, pour ce qui est de l'humeur, il a pris les Français d'Algérie et les officiels, tout l'establishment des Français d'Algérie, en suspicion. » Le jeune ministre de l'Intérieur doit s'affirmer et se faire respecter, quitte à se montrer cassant et autoritaire. « Mitterrand avait à faire ses preuves et il fallait qu'il montre, qu'il fasse partager l'idée très avantageuse qu'il avait de lui-même, confirme Jean Daniel. Et cela, il voulait le faire de manière seigneuriale. Alors les autres se sont dit : “À qui a-t-on affaire ?” D'abord, ce n'était pas le genre algérois, il ne tapait pas sur l'épaule. Il prenait toujours les gens physiquement à distance. Il maintenait un écart. Quant aux officiels... Chaque fois qu'il leur posait une question, ceux-ci répondaient avec un ton qui signifiait : “Mon cher ministre, vous ne connaissez pas la situation, vous n'êtes pas d'ici, vous ne connaissez pas leurs

mœurs, vous ne les connaissez pas." Le tremblement de terre, cela a été une occasion pour lui de mesurer la distance entre deux classes, entre deux sociétés. »

« Quand on me reproche d'avoir dit : "L'Algérie c'est la France" mais je le pensais, et ce contre quoi je m'élevais c'est justement contre le fait que les Algériens ne soient pas traités comme les autres Français[45] », se défendra plus tard François Mitterrand. « Dans cette période, ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre, explique Jean Daniel, c'est à quel point l'Algérie française, comme expression relative à une institution, était familière. C'était quelque chose qu'il était audacieux de discuter mais qu'il était blasphématoire de contester. La dimension française en Algérie était quelque chose de naturel dont on tirait fierté tout en en déplorant les convulsions. » En réalité, même si François Mitterrand a anticipé que quelque chose ne va pas en Algérie, personne ne veut y croire : « On ne peut dire qu'à ce moment-là une sensibilité particulière, divinatoire, fait prendre conscience à certains, près de Mendès, qu'il y a quelque chose qui menace, explique Jean Daniel. Il n'y a pas eu dans ce gouvernement de sensibilité générale, vis-à-vis du monde arabo-musulman, vis-à-vis des solidarités maghrébines. Il y avait l'idée que la décolonisation tunisienne pouvait très bien servir d'exemple. Le degré le plus avancé de la pensée mendésienne, ça avait été cette image : il imaginait que les Tunisiens et les Marocains cornaqueraient l'Algérie. Et, quand

45. Entretien avec l'un des auteurs, le 5 décembre 1990.

j'osais lui dire que c'est précisément le contraire qui allait arriver, que les Algériens réclameraient ce que les autres avaient obtenu, il ne voulait rien entendre. À ce moment-là, tous ces hommes politiques sont excusables. Dans toutes les administrations, dans la classe intellectuelle, on estimait que, même si les départements d'Algérie avaient été conquis avec toutes les horreurs possibles, l'enracinement des Français y était tel qu'il ne pouvait être remis en question. »

Peu nombreux, parmi les plus éclairés des intellectuels de l'époque, sont ceux qui prônent une solution révolutionnaire pour l'Algérie. Parmi eux, il y a Roger Stéphane, ancien résistant, l'un des fondateurs de *France Observateur*, qui en voudra beaucoup au futur président de la République de se montrer trop pusillanime. « Je n'ai jamais pardonné à Mitterrand [...] du temps de la IVe République, un mot sur la guerre d'Algérie, expliquera-t-il. Je m'étais rendu compte que la situation en Algérie était beaucoup plus pourrie que je ne le pensais. Je vais en parler à Mendès France qui m'arrête tout de suite et qui me dit : "L'Algérie, ce n'est pas moi." Et il appelle sur l'interministériel Mitterrand et lui demande de me recevoir, ce que fait tout de suite Mitterrand. Il m'écoute et me dit :

« – Que feriez-vous à ma place ?

« – Je dissoudrais l'Assemblée algérienne et j'annoncerais de nouvelles élections libres. Cela permettrait en tout cas de gagner du temps.

« Alors Mitterrand me dit :

« – Ah Stéphane ! Toujours extrémiste[46] ! »

Comme la majorité des Français, François Mitterrand pense que ces trois départements sont inaliénables. Et puis, il sait que, politiquement, il ne faut pas dépasser certaines limites. « Il pense qu'il faut faire des réformes mais, en même temps, c'est compliqué, étant donné le contexte politique, explique Franz-Olivier Giesbert. Le gouvernement Mendès est extrêmement fragile et il faut faire attention à tout. On sent qu'il va aller dans la bonne direction, mais prudemment. Quand soudain lui tombe dessus l'insurrection de la Toussaint 1954. Il est ministre de l'Intérieur et il ne va pas dire : "Allons, négocions tout de suite." S'il le disait, ce serait un signal épouvantable, la meilleure façon d'embraser l'Algérie. Il ne pouvait pas dire autre chose, confronté, en tant que ministre de l'Intérieur, à l'arrivée des premiers fellaghas. Donc il se raidit. » « La première attaque sur le François Mitterrand de cette période, c'est lui reprocher d'avoir dit : "L'Algérie, c'est la France", confirme André Rousselet. Mais, s'il n'avait pas prononcé cette phrase, alors c'était une trahison et il était passible de la Haute Cour de justice... Il n'a fait que jouer son rôle de ministre de l'Intérieur. »

Enfin, il n'y a pas grand monde pour lui apporter la contradiction. Pierre Nicolaÿ, son fidèle chef de cabinet, a tenté de nouer des contacts du côté des Algériens

46. Entretien du 19 mars 1964, fonds privé Georgette Elgey, Archives nationales.

musulmans. Il revient bredouille. Qui rencontrer ? Tous les représentants du nationalisme algérien sont en fuite ou dans la clandestinité et personne n'a eu l'idée de consulter ceux qui sont en prison. « On se battait les flancs pour trouver quelqu'un avec qui dialoguer, explique Jean-Claude Périer, magistrat, qui fut chargé de nombreuses missions en Algérie. On a laissé l'Algérie bouillir uniquement dans son jus de métropolitains gouvernant la masse des Arabes. Cela ne pouvait que susciter la révolte et celle-ci a été provoquée par des anciens sous-officiers. Il n'existait plus d'interlocuteurs valables[47]. » Quand, en 1956, Albert Camus évoquera dans *L'Express* la situation de l'Algérie et l'absence de dialogue entre les deux communautés, il l'expliquera ainsi : « Deux éléments rendent difficiles cette confrontation. C'est d'abord l'absence d'une structure politique algérienne, que la colonisation a supprimée, tandis que les protectorats respectaient au moins fictivement les États tunisien et marocain. La deuxième difficulté tient à l'absence de doctrine française, conséquence de notre instabilité politique[48]. »

François Mitterrand est quand même loin de se douter de ce qui va vraiment se produire. Il est vrai qu'à ce moment-là il est confronté à l'« affaire des

47. Entretien avec l'un des auteurs, le 23 mars 2010.

48. Albert Camus, *Chroniques algériennes, 1939-1958*, Paris, Gallimard, 2002.

fuites », occupé à défendre son honneur[49]. Le 23 octobre 1954, il adresse ce télégramme à Pierre Mendès France : « Encore sur la terre algérienne, je tiens à vous dire, monsieur le président, le grand espoir que votre gouvernement suscite parmi ces populations loyales et fidèles et combien j'ai été sensible à la confiance qu'elles font à votre personne[50]. » À l'issue de ce voyage officiel, il repart serein. À l'aéroport de Sallines, il déclare : « J'ai trouvé les trois départements français d'Algérie en état de calme et de prospérité. Je pars empli d'optimisme[51]. » Une semaine plus tard, l'insurrection éclate.

---

49. Depuis plus d'un an, des fuites se produisent au Comité de la Défense nationale, après les réunions. L'affaire éclate le 18 septembre 1954, lorsque le commissaire Jean Dides, cheville ouvrière d'un réseau de renseignements parallèle et non officiel, est trouvé en possession de documents intéressant la Défense nationale. Le ministre de l'Intérieur le fait inculper d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, ainsi qu'un journaliste, Baranès, qui aurait fourni les documents à Dides. Tous deux polémiquent dans la presse contre François Mitterrand. L'enquête de la DST désigne les deux responsables des fuites : Turpin et Labrusse, adjoints de Mons, haut fonctionnaire de la Défense nationale.

50. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

51. Franz-Olivier GIESBERT, *François Mitterrand ou la tentation de l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.

3

La question

François Mitterrand avait pourtant été prévenu depuis plusieurs semaines que quelque chose était en train de se tramer du côté des nationalistes algériens. « Lorsque l'affaire du 1er novembre [1954] éclate, nous ne pouvons pas dire que nous nous soyons rendu compte de ce que cela allait être, et puis nous étions mal renseignés, plaidera-t-il. [...] J'avais eu quelques indications de Vaujour, directeur de la Sûreté d'Algérie. Elles étaient à la fois très précises mais intemporelles[52]. » Quand même. Beaucoup se souviendront de l'arrivée en trombe, ce 23 octobre, de la Traction avant noire du gouvernement général à l'aéroport de Maison Blanche

52. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

à Alger[53]. En descend Jean Vaujour, qui a quitté François Mitterrand quelques heures plus tôt, avant que celui-ci retourne à Paris. Le directeur de la Sûreté vient tout juste d'obtenir des informations plus précises et il tient à ce que son rapport parvienne rapidement au ministre. Au bureau d'Air France, il insiste auprès du pilote en lui demandant de remettre le pli dès son arrivée à un commissaire qui a été prévenu. Il téléphone ensuite place Beauvau pour confirmer son envoi. Cette fois, il attire « tout particulièrement l'attention sur le danger qui peut être immédiat ». À Paris, on n'y prête guère attention.

Jean Vaujour affirmera toujours s'être démené pour mettre en garde Paris, proposant même au ministre de l'Intérieur de démanteler une partie du réseau des nationalistes qui s'apprêtaient à agir. Pourquoi ne pas avoir tenu compte de ses informations ? Jean Vaujour, dans une interview donnée à Patrick Rotman, lui a soumis cette explication : « Je me rappelle un fait. Le 18 octobre à Alger, François Mitterrand avait remis la cravate de la Légion d'honneur à Raymond Laquière, président de l'Assemblée algérienne. [Raymond Laquière est le représentant type de ces grands possédants hostiles à toute réforme.] Celui-ci a conclu

53. Voir, en particulier, l'ouvrage de référence de Jean VAUJOUR, *De la révolte à la révolution*, Paris, Albin Michel, 1985, qui a découvert les préparatifs de novembre 1954 ; les ouvrages d'Yves COURRIÈRE, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2001, deux volumes ; Claude PAILLAT, *Dossiers secrets de l'Algérie, 1954-1958*, Paris, Presses de la Cité, 1962.

son discours en appelant le ministre à "ne pas écouter la voix des sirènes qui disent que l'Algérie peut être contaminée par ses voisins". Laquière a ajouté : "Je peux vous dire, monsieur le ministre, que l'Algérie est calme et qu'elle le restera." Il est possible que Mitterrand ait été abusé par cette assurance[54]. »

« Cela éclate donc le 1er novembre 1954, poursuit François Mitterrand. J'envoie immédiatement tous les renforts dont je pouvais disposer et les CRS. Et j'ai reçu un télégramme de remerciements de l'Association des maires d'Algérie, que présidait Amédée Froger, une association extrémiste, me remerciant de faire l'impossible. » Derrière l'insurrection, il y a le Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA), organisation fondée le 23 mars 1954 par six hommes. Ceux-ci ont voulu se faire photographier avant de lancer l'action. La veille, Mohammed Boudiaf, Mostefa Ben Boulaïd, Mourad Didouche, Larbi Ben M'Hidi, Krim Belkacem et Rabah Bitat ont poussé la porte d'un photographe d'Alger. Ils posent, en costume et en cravate, pour une unique image, un mauvais cliché en noir et blanc devenu légendaire en Algérie et immortalisant, ensemble, les six hommes qui vont déclencher la guerre d'Algérie. Au même moment, au Caire, Hocine Aït Ahmed, Ahmed Ben Bella et Mohamed Khider se préparent eux aussi pour l'insurrection. Les 10 et 24 octobre, ils prennent l'initiative

54. *L'Express*, 27 octobre 1994.

de dissoudre le CRUA et de fonder le FLN, en vue du déclenchement d'une insurrection armée. Elle survient durant ce qu'on appellera la « Toussaint rouge », cette fameuse nuit du 31 octobre 1954 : une trentaine d'attentats secouent la nuit algérienne, d'un bout à l'autre du territoire. Attaques de postes de police ou de gendarmerie, lignes téléphoniques sabotées, incendies et, au total, sept morts. Parmi eux, un jeune instituteur, Guy Monnerot, tué dans la petite commune d'Arris. Sa femme, grièvement blessée, survivra.

À Paris comme à Alger, la plupart des responsables temporisent. Du « soulèvement tribal » à des actes commis par des « bandits d'honneur » avant d'évoquer l'action de mystérieux terroristes égyptiens, cette insurrection concertée est prise à la légère. Quand on leur demande des troupes, les militaires se gaussent. C'est le pouvoir civil, inquiet, qui prend immédiatement les choses en main. Et François Mitterrand est le plus énergique. Il envoie sur-le-champ son chef de cabinet, Pierre Nicolaÿ, à une réunion qui se tient dans le bureau du ministre de la Défense avec les principaux chefs d'état-major. Le lendemain, Pierre Nicolaÿ doit partir pour une tournée dans les Aurès, foyer de l'insurrection. Mais les militaires présents ergotent sur l'envoi de six bataillons et, comme l'écrit le directeur de cabinet de François Mitterrand, « les réticences des autorités militaires ne sont réellement surmontées qu'à la suite d'un coup de téléphone donné par le président du Conseil au ministre de la Défense nationale, dont

celui-ci nous fait part aussitôt : "Toutes les troupes que l'on vous demande et plus encore !"[55] ».

Dès son arrivée à Alger, Pierre Nicolaÿ rencontre au Palais d'été le maire de la ville, un libéral, Jacques Chevallier, par ailleurs secrétaire d'État à la Guerre, et le général Cherrière, commandant des forces armées en Algérie. Pierre Nicolaÿ a beau insister, tous deux jugent les renforts envoyés suffisants. En réalité, les autorités, militaires en tête, sont totalement dépassées. Ces derniers envisagent carrément d'évacuer les Aurès, ce qui stupéfie le directeur de cabinet de François Mitterrand. Ils réclament ensuite deux divisions pour les reconquérir. L'usage de l'aviation, sans tirs, juste pour montrer la présence militaire dans des zones difficiles d'accès, ainsi que le suggère Pierre Nicolaÿ ? Les aviateurs ne sont pas enthousiastes. Pas plus que pour d'éventuels bombardements. Sur le terrain, il y a aussi « le problème de la garde des Européens, qui commence à se poser avec acuité. L'agitation chez les colons commence à se manifester vivement[56] ». Ceux-ci menacent de se constituer en milices privées. Chez ces descendants de colons qui ont appris à vivre « le fusil à l'épaule et la quinine dans la poche », on redoute les poussées de fièvre des indigènes. C'est surtout la peur de l'isolement dans le bled, dans leurs fermes, en première ligne, qui les anime, ce « danger permanent » qu'Albert Camus ressentait ainsi quand

55. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

56. Lettre de Pierre Nicolaÿ, fonds privé Georgette Elgey, Archives nationales.

sa tante « passait au moment du coucher voir si on avait bien tiré les énormes verrous sur les volets de bois pleins et épais »[57].

Une angoisse liée à l'abîme démographique qui sépare musulmans et Européens. Dans le Constantinois, ces derniers sont dix fois moins nombreux. Alors que certains, lors de la conquête, avaient prédit qu'un jour le nombre des Européens l'emporterait sur celui des musulmans, il a fallu se rendre à l'évidence : la fécondité des Européens est plus faible qu'en métropole, à l'opposé de celle des musulmans. « Une nation qui se dépeuple (ou pour le moins dont la population stagne) a peu de chances de conserver un Empire alors même qu'elle trouve une raison de l'édifier[58] », écrivait Raymond Aron. On comprend mieux que beaucoup d'Européens bondissent quand on évoque l'égalité. À 1 contre 8, c'est la promesse d'être laminés. Mais la crainte est mauvaise conseillère et Pierre Nicolaÿ, quand les colons lui demandent des armes, leur fait remarquer qu'ils en possédaient tous avant le 1er novembre et que, presque partout où ils ont été attaqués, les nationalistes s'en sont emparés. Ils ne pourraient de toute façon être armés que sous encadrement militaire.

Rapidement, il envoie une note à François Mitterrand. Celui-ci la savoure avant de l'adresser à Pierre

57. Albert Camus, *Le Premier Homme*, *op. cit.*

58. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 232.

Mendès France avec ce commentaire élogieux : « C'est le meilleur document qui me soit parvenu jusqu'ici d'Algérie. » Pierre Nicolaÿ y résume la genèse de l'insurrection et décrit l'état d'esprit sur place : « Il ne paraît pas douteux que l'initiative des mouvements du 1er novembre est due au "groupement autonome d'action" dont la constitution était annoncée depuis quelques semaines. Ce groupe, dirigé du Caire par Ben Bella, évadé en 1952 des prisons françaises, a trouvé des alliés parmi d'anciens éléments de l'OS du PPA-MTLD actuel [...] Le groupe a voulu cristalliser les efforts épars et divisés de divers nouveaux mouvements, en scellant leur unité dans l'action illégale. » Sur les responsables en place en Algérie, le directeur de cabinet de François Mitterrand est tranchant : « [...] un Léonard toujours aussi olympien, aussi calme [...] Mais toujours privé du style que l'on souhaiterait chez un gouverneur général [...] Quelles que soient les qualités du général Cherrière, je ne peux que constater que, jusqu'à présent, les troupes sont restées soit dans leur cantonnement, soit à la garde de telle ou telle usine ou ferme, et qu'on ne les voit pas. Le général Cherrière se plaint qu'elles ne soient pas entraînées. Mais ce n'est pas à ce jeu-là qu'elles le seront. Et je suis bien convaincu que, dans de nombreux endroits, la figuration suffirait ; encore faudrait-il la commander. Il y a deux sortes de militaires, ceux pour qui tout va bien et ceux qui songent au napalm[59]. »

59. Georgette ELGEY, *Histoire de la IVe République, 3. La République des tourmentes, 1954-1959*, t. I, Paris, Fayard, 1992.

François Mitterrand va alors commettre une erreur : la dissolution, le 5 novembre 1954, du MTLD dirigé par Messali Hadj, acte que tente de relativiser aujourd'hui André Rousselet : « Formellement, c'était une décision naturelle dans la mesure où cette formation politique s'inscrivait dans une lutte pour l'autonomie. » Ceux des militants du MTLD qui n'ont pas été arrêtés prennent immédiatement le maquis. Et la dispersion se fait au profit du FLN, qui occupe maintenant tout le terrain, même si le 9 novembre Messali Hadj proclame la création de son nouveau mouvement, le MNA (Mouvement national algérien)[60]. En réalité, même les plus visionnaires, comme François Mitterrand, n'ont pas compris l'importance du soulèvement qui vient de se produire en Algérie. « Le soulèvement des Aurès était au départ un fait divers dont l'influence s'est propagée et dont le caractère mobilisateur des masses n'était pas encore perçu comme tel par le pouvoir en France, explique André Rousselet. C'est pour cela que, entre les Aurès et le début de la répression, les militaires ont demandé du temps. Or ce temps a servi plutôt à l'insurrection qu'à la remise en ordre tel que le voulait le gouvernement français. »

À Paris, personne n'a l'intention de se laisser faire par ces fellaghas. Pas plus le président du Conseil que

60. Benjamin STORA, *Messali Hadj*, Paris, Hachette Littératures, 2004.

son ministre de l'Intérieur. Dans les semaines suivantes, leurs déclarations sont sans ambiguïté. « Il n'y aura de la part du gouvernement ni hésitation, ni atermoiement, ni demi-mesure dans les dispositions qu'il prendra pour assurer la sécurité et le respect de la loi ; il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle, chacun ici et là-bas doit le savoir. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable », déclare Pierre Mendès France à l'Assemblée nationale le 12 novembre 1954. François Mitterrand, lui non plus, ne tergiverse pas : « Faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle ? Eh bien non ! cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelques différences dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi, c'est la loi française. » Cette politique est largement validée par l'Assemblée. Elle comble de joie les colons et le personnel politique européen d'Algérie.

C'est pourtant une autre phrase de François Mitterrand qui est restée dans l'histoire, censée l'accabler à jamais au sujet de l'Algérie : « La seule négociation, c'est la guerre », aurait-il déclaré. En réalité, c'est un faux historique, ce qu'ont démontré Franz-Olivier

Giesbert et l'un des auteurs de ce livre. Le 5 novembre 1954, devant la commission de l'Intérieur de l'Assemblée, François Mitterrand pose ainsi le problème algérien : « L'action des fellaghas ne permet pas de concevoir, en quelque forme que ce soit, une négociation. » Il ajoute : « Elle ne peut trouver qu'une forme terminale, la guerre. » « Phrase terrible qui a été très vite resserrée dans cette formule lapidaire : "La seule négociation, c'est la guerre[61]" », écrit Franz-Olivier Giesbert dans sa biographie de François Mitterrand.

Le 20 novembre 1954, François Mitterrand est de retour en Algérie, pour une tournée d'inspection dans les zones du soulèvement. Entouré de parlementaires et d'officiels, il sillonne les Aurès. À Batna, une altercation éclate avec les militaires. Le ministre veut se débarrasser de l'escorte d'automitrailleuses qui ralentit le convoi. Refus des militaires. Plus loin, il veut modifier le programme ; refus encore, aucune mesure de sécurité n'ayant été mise en place sur le nouveau parcours que le ministre veut emprunter. À plusieurs reprises, le ton est vif, François Mitterrand voulant surtout démontrer aux militaires que le pouvoir civil qu'il représente garde la main. Et puis, encore une fois, il doit s'affirmer. Dans son discours à Kenchela filmé par les Actualités, il est martial. Façon de désarmer les Européens les plus ultras dont le slogan du

---

61. Franz-Olivier GIESBERT, *François Mitterrand ou la tentation de l'histoire*, *op. cit.*

jour, selon une note envoyée au cabinet du ministre, est : « Mitterrand est en train de nous vendre comme le juif Mendès l'a fait en Tunisie. » Sous un ciel plombé, en costume sombre, le ministre de l'Intérieur déclare : « Nous éviterons tout ce qui pourrait apparaître comme une sorte d'état de guerre. Nous ne le voulons pas. Mais nous châtierons d'une manière implacable, sans autre souci que celui de la justice, et, en la circonstance, la justice exige la rigueur, les arrestations des responsables[62]. » Restent les méthodes employées dans le cadre de cette remise au pas.

L'usage de la torture n'a pas débuté avec les parachutistes lancés dans la bataille d'Alger à partir de janvier 1957. En Algérie, elle est endémique et pratiquée par la plupart des forces de police. En tant que ministre de l'Intérieur, François Mitterrand en est parfaitement informé. Et, officiellement, il réprouve ces méthodes. En témoigne sa lettre aux préfets du 8 novembre 1954, confirmant la dissolution du MTLD. S'il leur demande, afin de faire cesser les activités terroristes, « une recherche systématique du renseignement », il achève cette circulaire sur une série de fermes recommandations : « Si toutes ces instructions doivent être appliquées avec diligence et fermeté, elles ne doivent pas entraîner les erreurs qui dans le passé se sont parfois produites et qui auraient pu laisser croire que la loi garantit à un moindre degré

62. Cité par Benjamin STORA dans *La Gangrène et l'Oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991, édition poche, 1998.

les citoyens musulmans. [...] Vous vous souviendrez également que l'autorité, même quand elle est répressive, a d'autant plus de force qu'elle agit ou sévit avec dignité et sérénité : je vous prie de rappeler ces notions essentielles à tous les fonctionnaires de police, quel que soit leur grade. » Et d'insister : « Je n'admettrai aucune défaillance sur ce sujet en raison de l'attention personnelle que j'y prête[63]. »

C'est dire l'ampleur du renoncement du jeune ministre lorsqu'il acceptera, quinze mois plus tard, de suivre la politique répressive du gouvernement de Guy Mollet. « En 1956, quand je suis revenue d'Algérie, raconte Gisèle Halimi, les yeux encore pleins des images atroces de mes clients torturés, je voulais informer le plus grand nombre de politiques possible. J'ai rencontré Mendès, Daniel Mayer[64] et Mitterrand à l'Assemblée nationale. J'apportais des preuves. Alors Mitterrand me dit : "Vous ne croyez pas que vous exagérez un peu ?" Mayer, lui, s'est mis à sangloter, la tête entre les mains, en disant : "Ce n'est pas possible que nous, Français, fassions cela." Mendès était complètement bloqué par mon récit. Et il disait : "Mais il faut le faire savoir, il faut le faire savoir..." Mitterrand ne parlait jamais de la torture. Je ne l'ai pas vu réagir à ce sujet. Il pensait qu'on en faisait trop, il était persuadé, un peu comme Robert Lacoste, que nous étions les haut-parleurs de certaines victi-

63. Circulaire n° 333 du ministère de l'Intérieur, 8 novembre 1954, fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

64. Voir biographie en annexe, p. 284.

mes. Que c'est nous qui répandions à Paris que la torture était devenue un système. Il n'a jamais cru qu'elle était systématiquement utilisée. »

Dès le début de l'insurrection, le 3 novembre 1954, François Mitterrand a été interpellé sur la torture par le journal *L'Humanité* puis par certains avocats. Il préfère nier, comme le raconte l'historien Pierre Vidal-Naquet : « Novembre 1954. Ouvrons le ban par une scène symbolique. Maître Renée Stibbe voit à six heures du matin une lumière allumée au palais de justice d'Alger. Forçant un barrage, elle parvient jusqu'à un local où on interroge, hors de la présence de leur défenseur, plusieurs de ses clients. Le juge d'instruction n'a pas remarqué que leurs dos sont couverts de plaies. Cette affaire, et bien d'autres, furent connues en France assez rapidement. Le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, traite maître Stibbe de menteuse[65]. » Mais une série d'articles de presse va ébranler le gouvernement de Pierre Mendès France : « Monsieur Mitterrand doit dire s'il approuve ou non la torture », assène d'abord, le 6 janvier 1955, un éditorial de *France Observateur*, deux mois après la circulaire du ministre de l'Intérieur condamnant les exactions. Le 13 janvier 1955, le journal publie un article intitulé « Votre Gestapo d'Algérie », signé de l'un de ses fondateurs, Claude Bourdet, ancien résistant déporté, l'un des 1 038 Compagnons de la

65. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, *op. cit.*

Libération, qui décrit ainsi les méthodes employées par la police en Algérie : « Le supplice de la baignoire, le gonflage à l'eau par l'anus, le courant électrique sur les muqueuses, les aisselles ou la colonne vertébrale, sont les procédés préférés, car "bien appliqués" ils ne laissent pas de traces visibles. » Tout ceci explique que les tortionnaires ne remettent les prisonniers au juge que cinq à dix jours après leur arrestation... Une fois que les gestapistes ont dicté et fait signer à leurs victimes à demi mortes l'"aveu" qu'il leur plaît d'attribuer, le reste du séjour à la police sert à remettre le prisonnier en état, au besoin à le soigner (mais oui !) afin qu'il soit présentable lorsqu'on le mène au juge... » Deux jours plus tard, c'est *L'Express* qui barre sa une d'un « Mauriac accuse ». Le maître en écriture de François Mitterrand décrit, dans un article intitulé « La question », un dialogue entre lui-même et un avocat qui prie l'écrivain catholique de prendre publiquement la parole et de raconter ce qu'endurent ses clients en Algérie.

Ces articles ne sont que des piqûres de rappel. Le 6 décembre 1951, trois ans avant le début de l'insurrection, Claude Bourdet, dans *L'Observateur*, avait déjà posé le problème de la « question » en termes clairs : « Y a-t-il une Gestapo en Algérie ? » En réalité, la torture, dans les colonies, est ancienne. « En 1954, les mauvais traitements et les sévices à l'égard des inculpés ou des suspects algériens sont extrêmement répandus, explique Sylvie Thénault, historienne, spé-

cialiste de la justice durant la guerre d'Algérie. C'est quelque chose de banal, de totalement intégré. Et au début de la guerre, fin 54, début 55, il y a des rapports qui sont rendus à François Mitterrand et qui font état, soit de sévices, soit d'exécutions sommaires, choses parfaitement courantes au sein de toutes les forces de police d'Algérie, qu'il s'agisse des Renseignements généraux, de la police judiciaire, de la DST[66]. » Surtout pratiquée par la police, la torture est le symbole d'une brutalité qu'il est trop souvent admis d'appliquer à ces sous-citoyens, tous ces indigènes déjà soumis à de multiples mesures discriminatoires.

Avant 1954, l'Algérie était déjà coutumière d'un régime d'exception. D'abord par la loi sur l'indigénat qui a soumis, de 1881 à 1944, ceux que l'on appelait les indigènes à des peines disciplinaires de prison ou d'amendes que prononçaient les administrateurs de communes mixtes ou les juges de paix. Il existe également une liste d'infractions qu'eux seuls étaient susceptibles de commettre et pour lesquelles eux seuls étaient punis. En matière pénale, de 1900 jusque dans les années 1940, ils n'étaient pas passibles de la cour d'assises, mais traduits devant des tribunaux répressifs, très sommairement composés d'un magistrat et de deux assesseurs et qui jugeaient sur la procédure du flagrant délit, c'est-à-dire sans instruction.

Le débat gagne l'Assemblée nationale les 2 et 3 février 1955 et, une fois passé les discours va-t-en-guerre des députés les plus ultras, c'est l'intervention de Mostefa

66. Entretien avec les auteurs, le 24 mars 2010.

Benahamed, avocat, député SFIO de Constantine, qui installe un silence embarrassé dans les travées du Palais Bourbon. Après avoir évoqué les différentes méthodes employées par la police, il use d'une sinistre boutade : « Je puis vous affirmer que mes coreligionnaires du bled qui ne parlent pas le français savent maintenant ce qu'est l'électricité. Croyez-vous que toute cette semence de haine puisse profiter aux uns et aux autres ? » François Mitterrand l'interrompt : « Vous qui connaissez admirablement bien les structures mêmes des départements algériens, vous n'ignorez pas que la seule mesure efficace dont disposait le gouvernement pour parer aux fâcheuses habitudes de certains a été prise : elle consistait dans l'intégration des polices algérienne et métropolitaine[67]. » C'est la grande idée du ministre de l'Intérieur : muter en métropole les fonctionnaires les plus violents, les plus compromis, tout en envoyant des policiers métropolitains remettre des pratiques républicaines au goût du jour dans les commissariats d'Algérie. « C'était une véritable révolution, s'exclame aujourd'hui Jean Daniel. Quoi, ces "Frangaouis" vont venir de France pour juger des crimes que nous subissons ? C'était intenable. »

La réforme ne sera qu'ébauchée, pour deux raisons qu'évoque Jean Mairey, le patron de la Direction générale de la Sûreté nationale, dans son rapport remis en décembre 1955. « Cette fusion était d'autant plus délicate à réaliser qu'en dehors de l'anarchie administrative régnant à la Sécurité algérienne, elle suscitait des réactions très vives, tant en métropole, où les fonc-

67. *Le Monde*, 5 février 1955.

tionnaires de tous grades de la Sûreté nationale ont craint, non sans raison, il faut le dire, d'être mutés d'office en Afrique du Nord par nécessité de service, qu'en Algérie, où les fonctionnaires locaux, ancrés dans des habitudes anciennes (de très mauvaises habitudes, hélas), ont redouté de leur côté, et non sans raison car c'est indispensable, de se voir imposer des règles administratives conformes au droit français et à l'honnêteté tout court, mais inconciliables avec leurs regrettables privilèges[68]. » Autre crainte, que les policiers algériens mutés en métropole y importent leur violence. « C'est ce qui s'est parfois produit à la fin de la guerre, raconte Sylvie Thénault. J'ai ainsi rencontré un magistrat du sud de la France qui m'a dit reconnaître sur certains inculpés les marques de coups qu'il avait déjà vues en Algérie et que des policiers rapatriés avaient importées en métropole. »

Le projet de François Mitterrand déchaîne la fronde des Européens d'Algérie. S'ils ont jusque-là apprécié ce jeune ministre qui prenait les choses à bras-le-corps, envoyait des renforts rapidement, tenait un discours de guerre, ils estiment qu'il vient de montrer son vrai visage. Celui d'un odieux réformateur qui ose toucher à la police, leur police. Mais ce jour-là, à l'Assemblée nationale, ce sont les coups portés par ce député algérien, peu habitué aux joutes oratoires mais désespéré de l'attitude de la France, que le ministre de l'Intérieur

68. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État, op. cit.*

encaisse rudement. « François Mitterrand est, selon les témoins de la séance, bouleversé[69]. » Surtout quand le député prévient ses collègues parlementaires que si les réformes ne se font pas, « vous vous ouvrirez une voie de larmes et de sang ».

Il est temps de nommer une commission d'enquête, que le ministre de l'Intérieur confie, en janvier 1955, à l'inspecteur général de l'administration, Roger Wuillaume. Pressé de toutes parts, François Mitterrand déclare un peu rapidement que « les premiers résultats de l'enquête n'ont pas permis de vérifier l'exactitude des faits incriminés[70] ». Et pourtant. Le rapport de Roger Wuillaume, qu'il remet le 2 mars 1955, alors que le gouvernement de Pierre Mendès France est tombé depuis un mois, non seulement reconnaît la torture, mais, pire, la légitime. « Tous les services de police, gendarmerie, PJ et PRG utilisèrent plus ou moins, au cours de leurs interrogatoires, des coups, la baignoire, le tuyau d'eau et l'électricité[71]. » Autant de méthodes justifiées par ceux qui les pratiquent : « Les policiers qui ont bien voulu me répondre à cœur ouvert m'ont indiqué que les procédés précédents, pas plus que les coups, ne seraient d'une grande efficacité dans ces pays où les individus présentent une

69. Franz-Olivier GIESBERT, *François Mitterrand ou la tentation de l'histoire*, *op. cit.*

70. *Le Figaro*, 14 janvier 1955.

71. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, *op. cit.*

résistance extraordinaire aux épreuves de toutes natures. [...] Ces sévices, dont certains étaient de pratique ancienne, doivent être rapprochés du dévouement dont ont fait preuve les services de police, de l'écrasant labeur fourni et des résultats obtenus. Si certains des sévices commis sont inadmissibles, certains états de service sont magnifiques[72]. »

Ce n'est pas ce que pense Jean Mairey, patron de la Direction générale de la Sûreté nationale, poste le plus élevé de la hiérarchie policière. Lui aussi a enquêté sur la torture et remis son rapport, le 20 mars 1955, dans lequel il souligne que la police algérienne lui apparaît comme un « ensemble incohérent de milices privées[73] ». Il rend un second rapport le 13 décembre 1955, quelques semaines avant que le Front républicain gagne les élections et que Guy Mollet soit nommé président du Conseil. Il évoque « des méthodes dont le seul résultat certain était de creuser jour après jour un peu plus profondément le fossé séparant les Français d'origine métropolitaine de la masse des populations indigènes ». Il fait aussi allusion au racisme, ce « climat auquel sont habitués les policiers algériens, comme d'ailleurs la plupart des Européens d'Algérie, climat fondé sur le mépris fondamental du "bicot" ». Pour les policiers envoyés de métropole, le contact est rude et certains demandent à être entendus par le patron de la Sûreté. Ces « poulets au cœur tendre », comme les surnomment leurs homologues algériens, ne veulent

72. *Ibid.*
73. *Ibid.*

pas retourner en Algérie et livrent des témoignages accablants. L'un d'eux, envoyé en poste à Oran, évoque les différentes méthodes de torture que se vantent d'utiliser les policiers, mais aussi les disparitions de prisonniers : « Fait plus grave encore, il apparaît que l'exécution sommaire n'effraie pas nos collègues. J'ai su, à ce sujet, que les termes de certains rapports établis à la suite d'arrestations terminées tragiquement n'étaient pas toujours conformes à la réalité[74]. »

Jean Mairey accuse également les militaires qui arrivent peu à peu sur le théâtre algérien et se mettent rapidement à utiliser les mêmes méthodes que les policiers. D'autant que la situation a brutalement évolué avec le massacre, dans des conditions atroces, le 20 août 1955, de 71 Européens à la mine d'El-Halia, à une vingtaine de kilomètres de Philippeville. Encore une fois, la répression est sanglante, menée par un commandant des services spéciaux, Paul Aussaresses : 1 273 morts, officiellement. « L'effroyable cruauté avec laquelle furent massacrés des vieillards, des femmes et de tout petits enfants, le déchaînement de la haine suscitée par les excitateurs du Caire et du Moyen-Orient provoquèrent une légitime réaction des Européens d'Algérie, inquiets des menaces qu'ils sentaient peser sur leur tête, écrit Jean Mairey. Mais ils ouvrirent en même temps les vannes d'une répression sans discernement, tant civile que militaire. Et le plus affligeant des résultats du massacre du 20 août se traduit aujourd'hui par une reprise des pires méthodes de la police. »

74. *Ibid.*

Et Jean Mairey de conclure : « Dans ces excès, la police a sa part, l'armée la sienne. Chef responsable de la Sûreté nationale, il m'est intolérable de penser que des policiers français puissent évoquer par leur comportement des méthodes de la Gestapo. De même, officier de réserve, je ne puis supporter de voir comparer des soldats français aux sinistres SS de la Wehrmacht. »

Au début de la guerre d'Algérie, les militaires ne sont pas des familiers de la torture. Si Paul Aussaresses avoue dans ses Mémoires[75] y avoir beaucoup pensé pendant la Seconde Guerre mondiale, quand il s'apprêtait, en tant que membre des Jedburgh[76], à sauter sur l'Europe occupée, il précise ne l'avoir jamais endurée ni pratiquée, y compris en Indochine où, selon lui, elle était « exceptionnelle ». Quand il arrive en Algérie, il est envoyé dans le Nord-Constantinois, en tant qu'officier de renseignements, pour y déceler les actions du FLN. Paul Aussaresses est un barbouze. Un militaire qui n'a pas connu les batailles symboliques de la Seconde Guerre mondiale ou de l'Indochine, ce qui lui vaut une certaine condescendance de la part des autres officiers. Il a toujours évolué en marge du système. En Indochine, il n'a pas combattu à Diên Biên Phu, mais

75. Paul AUSSARESSES, *Services spéciaux, Algérie, 1955-1957*, Paris, Perrin, 2001.

76. Équipe légère des forces spéciales interalliées composée de trois hommes, dont un radio, parachutés sur l'Europe depuis la Grande-Bretagne.

monté des maquis de montagnards pour lutter contre le Viêt-Minh. En Algérie, il va connaître sa triste heure de gloire. C'est là qu'il apprend les méthodes employées par les policiers. « Ils s'exprimaient à mi-voix, mais sans honte, sur ces pratiques dont tout le monde, à Paris, savait qu'elles étaient utilisées et dont certains journaux commençaient à parler. »

Paul Aussaresses, converti, en avertit son supérieur, le colonel de Cockborne, qui se montre, selon lui, « frileux » au sujet de la torture, mais aussi des exécutions sommaires : « Ce ne serait pas mieux de les remettre à la justice, plutôt que de les exécuter ? On ne peut quand même pas flinguer tous les membres d'une organisation ! Ça devient dingue ! » Ce à quoi Paul Aussaresses répond : « C'est pourtant ce que les plus hautes autorités de l'État ont décidé, mon colonel. La justice ne veut pas avoir affaire au FLN, justement parce qu'ils deviennent trop nombreux, parce qu'on ne saurait pas où les mettre et parce qu'on ne peut pas guillotiner des centaines de personnes. La justice est organisée selon un modèle correspondant à la métropole en temps de paix. Ici, nous sommes en Algérie et c'est une guerre qui commence [...]. Une chose est claire : notre mission nous impose des résultats qui passent souvent par la torture et les exécutions sommaires. Et, à mon avis, ce n'est qu'un début. »

La justice en Algérie. C'est justement l'autre problème que doit affronter François Mitterrand en tant que ministre de l'Intérieur, avant-goût de ce qui

l'attend un an plus tard, quand il occupera le poste de garde des Sceaux. Il choisit de s'opposer aux revendications des Européens visant à obtenir que les tribunaux militaires supplantent les juridictions civiles pour juger les militants nationalistes. Version publique du ministre : « Les populations musulmanes dont nous devons, une fois de plus, souligner en ce moment précis le ferme attachement à la France, penseraient sans doute que le recours à la justice militaire traduirait la préoccupation du gouvernement de faire une répression brutale et très vaste[77]. » Dès le début de l'insurrection, la question a été posée : faut-il traduire les nouveaux insurgés algériens devant les tribunaux militaires ? Avantage de ces juridictions, la certitude d'une répression sévère, les jurés de cour d'assises pouvant être soumis à des pressions. Mais ce serait, du coup, reconnaître la nature militaire du combat mené. Il ne s'agirait plus d'« événements », mais bien d'une guerre, ceux qu'on qualifie de criminels devenant des combattants. « C'est au nom de cette argumentation que François Mitterrand refuse le transfert vers la justice militaire, explique Sylvie Thénault. Pas du tout au nom d'une argumentation humaniste de sauvegarde des libertés et du minimum de garanties que présenterait la justice civile par rapport aux tribunaux militaires. On ne veut pas reconnaître l'état de guerre parce que l'Algérie, c'est la France. François Mitterrand estime aussi que donner

77. Sylvie THÉNAULT, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, *op. cit.*

une qualification militaire à ces actes ferait, au niveau international, de la publicité aux nationalistes algériens. » « La propagande antinationale s'efforce de donner ce caractère aux fellaghas[78] », écrit d'ailleurs le ministre à Emmanuel Temple, son homologue de la Justice, pour justifier sa décision. Pas question, donc, de se servir des juridictions militaires contre les nationalistes. Fureur au sommet de la hiérarchie judiciaire en Algérie, qu'illustre l'ordre donné à ses subordonnés par le procureur général Susini d'adopter devant les tribunaux des « réquisitions des plus fermes et des plus sévères[79] ». Colère également chez les députés menés par René Mayer, qui votent contre le gouvernement de Pierre Mendès France et provoquent sa chute, tard dans la nuit du 5 février 1955. Après la proclamation des résultats, le président du Conseil tente de reprendre la parole, provoquant un furieux tumulte dans l'hémicycle.

Ces huit mois passés au poste de ministre de l'Intérieur sonnent pour François Mitterrand comme une anticipation de l'avenir. En Algérie, il s'est d'abord fait une idée des différentes communautés en présence. Roland Dumas : « Mitterrand n'était pas arabophobe, mais il n'appréciait pas beaucoup les Algériens. Il disait que c'étaient des gens difficiles, qu'on ne pouvait pas discuter avec eux. Et puis, il a souvent été entouré d'ara-

78. Cité *in ibid.*, p. 31.
79. *Ibid.*

bophobes dans son équipe, par des partisans de l'Algérie française, ce qui était, c'est vrai, le climat de l'époque. Il n'aimait pas du tout l'establishment, les grands colons qui profitaient de la situation. Dans les conversations privées, c'était clair, mais il ne l'affichait pas ouvertement. En revanche, il avait une tendresse pour les pieds-noirs. » « Lui qui était si loin des Français d'Algérie était compréhensif pour la cause qu'ils représentaient, explique Jean Daniel. Il se disait que la situation était injuste pour ces gens qui étaient écrasés, attaqués. Cela venait aussi de ce qu'il avait un entourage juif algérien, extrêmement oranais, extrêmement Algérie française, qui le conditionnait, qui lui donnait des échos de cette sensibilité. »

« Cet entourage se réduit à quelqu'un d'extraordinaire qui est Georges Dayan, rappelle Franz-Olivier Giesbert. C'était un homme très intelligent, séduisant, Algérie française comme beaucoup de pieds-noirs, mais de façon moderne, je dirais presque de gauche. Il voulait réformer, il n'avait rien à voir avec le clan Borgeaud ou les ultras de droite. Il aimait profondément ce pays. » Fidèle en amitié, François Mitterrand écoute et comprend Georges Dayan, ce vieux camarade d'adolescence qui connaît si bien l'Algérie. « C'est pour ça qu'il n'est pas spontanément favorable aux revendications d'indépendance des Algériens, poursuit Franz-Olivier Giesbert. Il estimait qu'il fallait changer la donne et que les Européens parviennent à se rendre acceptables. Mitterrand n'est pas Algérie française, du style on va garder ce pays par les armes. C'est bien plus subtil. On peut lui reprocher ses silences, ses compromissions. Mais dire, Mitterrand était Algérie fran-

çaise, cela tient du roman de gare. C'est quelqu'un qui n'avait pas vu, comme de Gaulle, qu'il fallait vite donner l'indépendance à l'Algérie. Ensuite, il a fait semblant de dire le contraire, avec un grand cynisme. »

Les réformes proposées par François Mitterrand, en particulier sur la « fusion des polices », ont joué un rôle non négligeable dans la chute du gouvernement Mendès France le 5 février 1955. Aux yeux des ultras d'Algérie, il passe pour un libéral irresponsable. Pourtant, à y regarder de près, il reste bien un « orthodoxe » du maintien de la présence française en Algérie, dans le sens traditionnel du terme. Il a certes compris la nécessité d'une évolution juridique et d'une promotion sociale des musulmans, mais il tient plus que jamais à arrimer l'Algérie à la France et n'éprouve aucun goût pour les solutions fédérales prônées par ses propres amis de l'UDSR, comme Eugène Claudius-Petit. Il le dit sans ambages en juillet 1954, avant l'insurrection décidée par le FLN : « Proposer un système fédéral à l'Algérie représente un danger car, demain, elle réclamerait la diplomatie et l'armée. » Il le répétera le 5 février 1955, à la fin de l'existence du cabinet Mendès, dans son discours à l'Assemblée nationale : « Au milieu d'un monde qui peut parfaitement, lui, connaître cette évolution vers le fédéralisme, l'Algérie doit rester le pivot sur lequel doit s'exercer le pouvoir central de la République. Ceux qui en Algérie se réclament d'une évolution vers le fédéralisme sont dans l'opposition. »

Il faudra attendre le congrès de l'UDSR de 1956 pour l'entendre déclarer : « Si nous réussissons en

Algérie ce qui avait été promis en Tunisie, c'est-à-dire l'autonomie interne, et si nous sommes sûrs d'en rester là, alors il faudrait tenter l'expérience. » Il est vrai que les militants de l'UDSR viennent de voter à l'unanimité une motion en faveur de la thèse fédérale. Et, pour la première fois depuis qu'il a pris le contrôle de son parti, François Mitterrand s'est trouvé mis en minorité : ses positions algériennes ont été jugées trop « droitières » par des hommes qui ne sont pourtant pas d'extrême gauche... En fait, jusqu'à la chute de la IV[e] République, François Mitterrand a tenu un langage qui s'accordait à la sensibilité de l'époque. À la seule exception des communistes « porteurs de valises » (donc dissidents à l'intérieur de leur propre parti), d'une poignée de militants d'extrême gauche (anarchistes ou trotskistes) et de « libéraux » (comme les catholiques de *Témoignage chrétien*), peu suivis par l'opinion dominante, l'idée que l'Algérie, c'est la France était reçue partout comme une sorte de dogme intangible.

Au début d'octobre 1955, l'IFOP pose dans un sondage la question suivante : « Selon vous, faut-il que l'Algérie garde son statut de département français ou accepteriez-vous un lien moins étroit entre l'Algérie et la France métropolitaine ? » Quarante-sept pour cent des personnes interrogées se prononcent pour le statut de département ; 26 % souhaitent un lien moins étroit ; 27 % ne se prononcent pas. L'opinion publique se sentira concernée par le drame algérien quand elle découvrira, lors du rappel des disponibles décidé par le gouvernement de Guy Mollet en 1956, que la France est en guerre. Il faudra attendre deux années

encore pour que la solution de l'indépendance soit souhaitée par un quart des Français, et par la totalité de ceux-ci quand arrivera ce qu'Albert Camus appellera, en évoquant en 1956 la possibilité de l'échec de la réconciliation entre les deux communautés, « le divorce définitif, la destruction de tout espoir, et un malheur dont nous n'avons encore qu'une faible idée »...

Fin 1955, les hommes qui ont déclenché l'insurrection nationaliste répandent en Algérie l'idée que le FLN est le représentant authentique du peuple algérien, et renforcent la campagne contre la « collaboration » par la persuasion, mais aussi par la menace. À l'extérieur, ils ont profité de la conférence de Bandoeng, qui s'est tenue en Indonésie le 18 avril 1955, pour porter le problème algérien sur la scène internationale, aidés par les Tunisiens et les Marocains avec lesquels ils ont constitué une délégation commune du Maghreb[80]. Ils obtiendront le soutien matériel et moral de la plupart des pays représentés.

François Mitterrand reste un ferme partisan de l'« intégration », mais il est devenu un personnage

80. À Bandoeng, en Indonésie, 29 pays afro-asiatiques représentant plus de un milliard d'habitants du tiers-monde se sont réunis pour discuter des problèmes des peuples non indépendants et du droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes. La résolution publiée à l'issue des travaux rend public « l'appui donné par la conférence asiatique et africaine aux peuples d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à disposer d'eux-mêmes et à être indépendants ».

essentiel de la vie politique. Il est déterminé dans ses positions : l'application de réformes, mais dans le cadre du maintien de l'Algérie française. À tel point que Jacques Soustelle, qui sera nommé gouverneur général de l'Algérie par Mendès et Mitterrand, dira dans un témoignage publié en 1972 : « Lors de ma nomination, j'ai eu des entretiens avec Mitterrand et Mendès France, et je me suis alors trouvé à leur gauche. Pour eux, la solution était dans une application correcte du statut, alors que je voulais m'occuper de la situation de la femme arabe, de la place de la langue arabe, etc. ; Pierre Mendès France, à Matignon, ne m'a proposé que des réformes économiques, intelligentes, certes, mais terre à terre. Je me suis rendu compte qu'il fallait aller beaucoup plus loin. Non seulement faire des réformes sociales et économiques, mais comme première étape prévoir des réformes politiques allant vers une démocratisation. En particulier, je me suis efforcé, de mars à mai 1955, de transformer les communes mixtes en communes de plein exercice[81]. »

Sur la torture, tout est su par les hommes politiques qui vont maintenant diriger le pays et notamment par le ministre de l'Intérieur qui a tenté, comme il le pouvait, d'endiguer les violences commises par les

81. Jacques Soustelle, témoignage, *in* Laurent THEIS, Philippe RATTE, *La Guerre d'Algérie ou le temps des méprises*, *op. cit.*, p. 118.

forces de police. Il a aussi deviné qu'en Algérie la situation est bien plus grave que ne veulent bien le dire tous ceux qui en ont la charge. Il a montré, sur place, son désaveu de la politique des élites européennes, mais n'a pas hésité à envoyer tout ce dont il disposait comme CRS, gardes mobiles et militaires. Ils étaient 49 700 avant le 1er novembre 1954, ils sont 83 400 au 1er février 1955, soit une augmentation des effectifs de plus de 60 %. Il a aussi refusé que les tribunaux militaires entrent en jeu. Le résultat de son action, compte tenu d'un environnement explosif, de scandales à répétition visant à miner l'action du gouvernement de Pierre Mendès France, est important.

L'historien Guy Pervillé cite ainsi Roger Léonard, gouverneur général de l'Algérie de 1951 à 1955, peu rancunier envers le ministre qui lui a fait perdre son poste : « Si je suis peu convaincu que le succès couronne ses entreprises, du moins est-ce assurément un mérite que d'avoir voulu aborder courageusement un problème que ses prédécesseurs n'avaient songé qu'à éluder[82]. » Pourtant, un an plus tard, François Mitterrand fait le choix de la guerre ouverte.

82. Guy PERVILLÉ, « La "gestion radicale" de l'Algérie (1985) », *Cahiers d'histoire*, t. XXXI, 1986.

4

Les pouvoirs spéciaux

François Mitterrand est accablé. Il tourne dans son grand bureau de la place Vendôme. Vit retranché à la chancellerie. C'est bien la première fois que son entourage le voit dans cet état, lui, l'homme volontaire, dynamique, séducteur, le jeune loup de la politique. « Il vivait mal une situation intenable », écrira Françoise Giroud. « C'est tout à fait exact, confirme Jean Daniel. Un jour, je disais du mal de Mitterrand et Françoise Giroud m'a corrigé. Elle qui était pourtant très dure, m'a repris en disant : "C'est la première fois que je le vois dans un tel état de trouble." Qu'il se soit permis de la faiblesse devant une femme – et quelle femme –, cela en dit long. Elle l'en a presque jugé sympathique à ce moment-là. »

Nous sommes au milieu du mois de mars 1956. François Mitterrand vient de signer les décrets de ce

que l'on appellera les « pouvoirs spéciaux[83] ». Textes dont il ne peut ignorer, en tant qu'avocat, qu'ils violent bon nombre de principes constitutionnels. Ministre de la Justice du gouvernement de Guy Mollet, il mesure désormais combien, après la terrible « Journée des tomates », la politique du gouvernement vient de changer. Le Front républicain, qui rassemble les radicaux de Mendès France, les socialistes représentés par Guy Mollet et les membres de l'UDSR, petit parti charnière dirigé par François Mitterrand, a été élu le 2 janvier 1956, succédant au gouvernement Edgar Faure, sur le triptyque « cessez-le-feu, négociations, élections ». On attendait le retour de Mendès France comme président du Conseil, René Coty lui préfère le leader de la SFIO. « Cela crée immédiatement un trouble, dit Roland Dumas. On ne savait pas quelle politique Mollet allait mener. Pacification, négociation ? Chez lui, l'équivoque était entière. Il avait été élu sur l'étiquette du Front républicain, mais il a vite eu des positions très en flèche, à la différence de Mendès. Il était très combatif. Un jour, il passe devant moi à l'Assemblée, alors que Mendès France prononçait son premier discours, en disant : "Je vais travailler. Moi, je fais la guerre." » Roland Dumas vote pourtant les pouvoirs spéciaux. « Bien sûr. J'ai pensé que c'était un moyen de débloquer la situation. Je croyais qu'on allait mener une politique originale, mais je ne me doutais pas qu'elle entraînerait un

83. Ils sont également signés de Guy Mollet, Robert Lacoste et Maurice Bourgès-Maunoury.

conflit aussi dur : on a fini par jeter des types depuis des hélicoptères ! »

C'est lors du fameux Conseil des ministres du 15 février 1956[84] que Guy Mollet a demandé des pouvoirs spéciaux pour régler le problème algérien. Il s'agit de gouverner par des décrets-lois. Tous les membres du gouvernement sont d'accord. Rien d'étonnant, la France ayant été habituée par le passé à faire face à de nombreuses situations exceptionnelles exigeant de s'affranchir de certaines règles juridiques. Pierre Mendès France est le plus déterminé mais, en lisant les notes de Marcel Champeix, on comprend qu'il souhaite que ces pouvoirs spéciaux soient aussi utilisés pour remettre au pas ceux des Européens d'Algérie qui bloquent toute politique d'apaisement. « Il faut prendre les moyens de démanteler leur suprématie, dit-il, comme les organisations agricoles qui sont exclusivement entre les mains des féodaux. Il faudra obtenir des pouvoirs exceptionnels, "dictatoriaux". Il ne doit pas y avoir de limites aux pouvoirs que le gouvernement demandera pour l'Algérie. » Enfin, le ministre d'État s'en prend à la presse algérienne : « On ne doit pas tolérer une presse de provocation, de haine. » L'« analphabétisme politique » des Européens d'Algérie, selon le mot du journaliste Yves Courrière, est largement entretenu par une presse qui passe son temps à jeter de l'huile sur le

84. Voir le chapitre 1, « Pour ».

feu. Pour l'instant, Guy Mollet n'a qu'une préoccupation : ne pas entraver l'action du nouveau ministre résidant en Algérie, sur lequel il mise tout : « La nécessité, si l'on veut réussir et favoriser l'action de Lacoste, est de ne rien dire, mais d'agir dans un délai très bref. » Le lendemain de ce Conseil des ministres, le ministre de l'Intérieur perd le contrôle des départements algériens et, par une série de décrets, le pouvoir exécutif est transmis au ministre résidant, « dépositaire des pouvoirs du gouvernement de la République française en Algérie », précise le décret 59-196.

Les 8 et 9 mars 1956, Guy Mollet et Robert Lacoste défendent devant l'Assemblée nationale leur projet de loi où se mêlent réformes économiques en Algérie et mesures exceptionnelles pour y ramener l'ordre. Le 12, les députés – y compris les communistes – votent massivement en sa faveur par 455 voix contre 76. En quelques jours sont transmis à Robert Lacoste et aux militaires une série de pouvoirs exorbitants : on peut interdire la circulation des biens et des personnes, dissoudre tout mouvement, suspendre les assemblées locales élues, transférer à l'armée les pouvoirs de police, instituer des camps de regroupement. Plus terrible encore, une série de mesures qui concernent directement les attributions de François Mitterrand et qu'il avait refusées en 1955 : les tribunaux militaires sont substitués aux juridictions civiles et la loi permet désormais la « traduction directe devant le tribunal militaire permanent des forces armées, sans instruction préalable, des personnes pri-

ses en flagrant délit de participation à une action contre les personnes ou les biens [...] même si ces infractions sont susceptibles d'entraîner la peine capitale ». Son prédécesseur place Vendôme, Robert Schuman, avait refusé cette mesure, ses juristes la qualifiant de « négation de droit de la défense[85] ». Mais François Mitterrand accepte.

« Les pouvoirs spéciaux changent tout. On ne peut plus parler de notion de liberté, explique Jean-Claude Périer, à l'époque magistrat à la chancellerie[86]. On peut faire des perquisitions de jour comme de nuit, on n'est pas tenu à certaines règles comme la présentation à un avocat, toutes choses qui transforment cette justice en justice de fait. On a énormément travaillé pour donner la justice aux militaires, mais ça n'a fait qu'augmenter le nombre des condamnations à mort. Alors qu'au départ on était à sept ou huit condamnations à l'année, après on est arrivés à cinquante, soixante. Il y avait simplement une volonté très ferme : écraser la rébellion. » Le transfert vers la justice militaire avait commencé avec l'état d'urgence mis en place par le gouvernement d'Edgar Faure l'année précédente, mais les pouvoirs spéciaux vont l'approfondir. Si le juge d'instruction civil continue d'instruire, on simplifie les règles pour que la procé-

85. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République, 5. La République des tourmentes, 1954-1959*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

86. Entretien avec l'un des auteurs, le 23 mars 2010.

dure soit plus rapide. Mais surtout, les pouvoirs spéciaux permettent une traduction directe devant le tribunal militaire qui supprime pratiquement la phase de l'instruction et peut mener à la peine de mort en quelques jours.

Est-on encore dans un État de droit ? « Tout dépend de la définition que l'on a de l'État de droit, répond Sylvie Thénault. On en a deux conceptions : soit on estime que c'est un État qui respecte les principes généraux du droit et un certain nombre de libertés, soit on considère que l'État de droit, c'est celui qui a des lois et, tant qu'on est en conformité avec elles, tout va bien. C'est l'une des problématiques de la guerre d'Algérie mais aussi de Mitterrand. Quand on regarde son attitude par rapport à la torture et par rapport à la peine de mort, on a l'impression d'un homme complètement contrasté. C'est quelqu'un qui, visiblement, ne tolère pas la torture – la fusion des polices, c'est lui –, en revanche, il approuve totalement la peine de mort. Je crois que pour lui, l'État de droit, c'est celui qui respecte le droit que l'État s'est donné, même si ce droit est un droit d'exception, même si à un moment donné il ne va plus respecter des principes généraux qu'on doit avoir en tête si on se revendique comme étant le pays des droits de l'homme. »

L'autre conséquence, inattendue, du transfert de la justice civile à la justice militaire sera la recrudescence des exécutions sommaires : « Auparavant, explique Jean-Claude Périer, les actes de rébellion étaient traités par les tribunaux civils. Il y en avait quatorze en

Algérie. Et puis brusquement, on a voulu aggraver la répression. Mais il n'y avait que trois tribunaux militaires, à Alger, Constantine et Oran. Respecter le Code de procédure pénale devenait impossible et notamment la durée de la garde à vue, pour une raison tout à fait évidente : on ne pouvait pas, dans les délais légaux, conduire un suspect devant la juridiction sans prévoir une escorte militaire importante. Très rapidement, il a fallu envisager d'utiliser des moyens blindés. Cela coûtait cher, c'était très lourd et ce qui en a résulté, c'est que les militaires, ayant le sentiment de ne pas être du tout compris dans leur besoin de pacification, ont décidé de faire eux-mêmes la justice. Tout suspect est devenu un coupable, et ils ont, par une méthode bien connue (la "corvée de bois") mis fin à un certain nombre de poursuites. »

« Théoriquement, nous devions demander à un juge d'instruction l'autorisation d'appréhender le suspect, expliquera le colonel Argoud[87]. Une fois le suspect appréhendé, on devait le livrer à la justice. Dans 99 % des cas, le type était jugé dans un délai d'un ou deux ans et, neuf fois sur dix, il était libéré. Il rentrait alors

---

87. Frédéric BRUNNQUELL et Pascal VASSELIN, *Tortionnaires*, documentaire, Capa Presse/France 2, 1999. Décédé en 2004, le colonel Argoud commanda à partir d'avril 1956 le 3e RCA (Régiment de chasseurs d'Afrique) puis fut chef d'état-major du général Massu. Il fit ensuite partie de l'OAS (Organisation armée secrète). Enlevé à Munich par les services secrets français, le 25 février 1963, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, il sera libéré en 1968.

dans son village en disant : "Hé oui, les Français, ils ne nous ont pas eus." Alors oui, j'ai dit que la torture était admissible et on a utilisé l'électricité. Bien employé, ça n'a aucune conséquence. Et quand le type était un criminel, on l'emmenait sur la place du village et on le fusillait, comme on le faisait il y a un ou deux siècles. Je n'ai jamais eu à le regretter. J'ai commandé mon secteur pendant deux ans et on a fusillé 200 personnes. Les corvées de bois, on ne connaîtra jamais le nombre, cela monte à des milliers, des dizaines de milliers. » Ce que ne dit pas le colonel Argoud, c'est que devant ces méthodes d'un autre temps, tout son secteur passera au FLN.

Avant d'apposer sa signature au bas de ces documents qui entérinent l'aggravation du conflit, François Mitterrand a envisagé la dernière hypothèse qui s'ouvre à lui : démissionner. L'arme ultime quand on n'est plus d'accord avec les décisions du gouvernement dont on fait partie. Mais il recule pour une raison simple. « Un tel acte aurait à coup sûr des conséquences pour [son] avenir politique, écrit l'historienne Georgette Elgey. Ce serait sa troisième démission en moins de trois ans. Elle risquerait de nuire gravement à sa crédibilité, de lui barrer longtemps la route de la présidence du Conseil, son ambition[88]. » Et puis, quelques semaines seulement après

88. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

la formation du gouvernement, ce serait un terrible désaveu. Déjà fragilisé, celui-ci ne peut s'offrir une crise ministérielle au moment où l'insurrection progresse en Algérie. François Mitterrand choisit donc d'être solidaire du président du Conseil, un personnage que, par ailleurs, il respecte. « Guy Mollet, comme animal politique, comptait beaucoup pour François Mitterrand, précise Jean Daniel. Ils s'impatientaient d'ailleurs l'un l'autre, comme s'ils étaient en compétition dans la même cellule. »

Le futur président de la République avouera finalement à plusieurs interlocuteurs s'être trompé en ce mois de mars 1956. Il aurait dû démissionner. « À la fin de sa vie, il restait peu disposé à l'autocritique, écrit Jean Lacouture. Sauf sur un point : cette reddition en rase campagne devant les juges militaires en Algérie. Admettant que cette mesure avait eu pour conséquences des peines capitales et des pertes de vies humaines : "J'ai commis au moins une faute dans ma vie, celle-là[89]." » En 1992, il confirme à Georgette Elgey avoir rencontré Guy Mollet, évoqué sa démission, puis renoncé. « Mais il ne veut pas en dire plus. Après un silence, par une constatation qui en dit long, il clôt le sujet : "Ce n'était pas facile[90]." » C'est, en tout cas, le seul moment où il hésitera. Passé ce moment de doute, il ne va plus y avoir de traces

89. Jean LACOUTURE, *Mitterrand, une histoire de Français*, *op. cit.*

90. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e^ République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

d'une quelconque crise de conscience chez François Mitterrand au sujet des événements qui vont suivre. Bien sûr, il aura encore quelques hésitations, mais ira finalement jusqu'au bout de sa stratégie. « Il laisse faire les choses, explique Franz-Olivier Giesbert. Il pense que cela ne va pas durer longtemps et que, la prochaine fois, il sera choisi comme président du Conseil. Dans ces cas-là, en politique, il faut faire parler de soi le moins possible, attendre, se planquer. Cela ne signifie pas qu'il fait partie du camp des durs, mais il poursuit un processus cynique. Il estime ne pas vendre son âme, il essaie juste d'apaiser ses ennemis. Il sent alors qu'il est tout près du pouvoir suprême. »

Mais un autre homme n'hésite pas à rompre. Pierre Mendès France, lors du Conseil des ministres du 27 février, écoute tout d'abord Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, exposer la dégradation de la situation sur le terrain. Pour lui, il faut, de toute urgence, envoyer des troupes en Algérie. Il dresse un tableau sombre de l'envolée des attentats commis par le FLN : « 1 047 attentats en décembre, 1 519 actuellement. La situation est grave. Un fossé se creuse entre Européens et musulmans. Depuis le mois d'octobre, la situation s'est considérablement dégradée, nos pertes au combat augmentent. » Selon lui, les nationalistes algériens exercent leur action sur près de cinq millions d'habitants. Que faire ? « Les rebelles n'ont aucune envie de négocier. Ils ne le feront que s'il y a reconnaissance préalable du fait national puis installation d'un gouvernement algérien. » Il faut accroî-

tre les forces militaires, simplement pour tenir. Les militaires réclament au moins 200 000 hommes. « Il faut couvrir toute l'Algérie avec une troupe adaptée et ne pas la déplacer quand elle a commencé à s'implanter. C'est un combat sacré, il faut rapidement envoyer des renforts pour sauver l'Afrique du Nord et en particulier l'Algérie. » Max Lejeune en rajoute : « Il faut décapiter la rébellion. » Guy Mollet tergiverse. Il connaît les besoins des militaires et surtout leurs excès, parfois, s'ils ne sont pas satisfaits. Une semaine plus tôt, le 20 février, André Zeller, chef d'état-major de l'armée de terre[91], a demandé à être relevé de son commandement après que Guy Mollet a décidé, le 15 février, le rappel d'une partie du contingent 54. L'orage gronde aussi avec le général Auguste Guillaume, homme entier, chef d'état-major général, plus haute autorité de l'armée, qui finira d'ailleurs par claquer la porte. Un fait sans précédent. Mais le président du Conseil veut d'abord faire une déclaration solennelle, radiodiffusée, au peuple français dans laquelle il souhaite rappeler les liens qui unissent la France à l'Algérie, la reconnaissance et le respect de la personnalité algérienne, enfin demander aux musulmans que les armes se taisent pour que des élections puissent être organisées.

Pierre Mendès France intervient alors pour remarquer qu'il ne voit rien dans le projet de déclaration de Guy Mollet qui définisse la politique que l'on veut faire

91. L'un des quatre généraux qui tenteront le putsch à Alger le 21 avril 1961.

en Algérie. Celle-ci « ne lui apparaît pas ». Il est aussi « déçu » qu'on n'ait pas tenu compte de ce qu'il avait demandé quinze jours plus tôt, c'est-à-dire ramener l'ordre également du côté des Européens. « Rien n'a été fait contre les féodaux. Il faut modifier les forces politiques qui s'opposent à nous chez les Européens. » Et de préconiser des mutations, voire des expulsions. Enfin, côté musulman, il souhaite que des mesures sociales et économiques soient prises, que certains détenus soient libérés et des élections organisées. L'intervention jette un froid. Guy Mollet est pris entre deux feux. Si Pierre Mendès France peut démissionner, Robert Lacoste aussi. Et puis, faire débarquer des troupes en Afrique du Nord au moment même où le Maroc est en train de prendre son indépendance[92] passerait mal. Il choisit de temporiser et de ne pas envoyer de troupes supplémentaires pour l'instant.

François Mitterrand intervient peu. Tout juste prononce-t-il quelques mots au sujet d'une obscure circulaire. Mais il faudra prendre l'habitude de cette absence, à coup sûr calculée, durant la plupart des Conseils des ministres, mais aussi dans la presse. François Mitterrand ne se met pas en avant, reste discret. Pour Franz-Olivier Giesbert, « il a toujours plusieurs coups d'avance et, là, il joue celui d'après. Il ne veut pas commettre de faute, se faire remarquer. Il est embusqué ». Et puis, il n'a peut-être pas envie d'affronter des hommes comme le bouillant Robert Lacoste. Les deux ministres se haïront vite. Tout les

92. Le 2 mars 1956.

sépare. Entre le garde des Sceaux, florentin et rusé, et le syndicaliste dans l'âme qu'est Robert Lacoste, aucun point commun. Ce résistant dont le père a été fusillé par les nazis est aussi un passionné de surréalisme. Mais sa mission prime tout et il ne prendra jamais de gants pour dire ni faire les choses. Roland Dumas, dont le père était un camarade de Résistance de celui de Robert Lacoste et a également été fusillé pendant la guerre, livre cette anecdote : « Lacoste avait des allures, des expressions de militaire. À l'Assemblée, des quolibets fusaient à son passage : "Voilà le tueur..." Au début il me tolérait, puis de moins en moins au fur et à mesure de mon engagement en tant qu'avocat du FLN. Un jour, il m'a jeté cette phrase : "Si tu n'étais pas le fils de ton père, je te ferais fusiller." C'était très violent ! » Autre anecdote livrée par Gisèle Halimi : « Vous allez me dire que j'étais naïve, mais pour moi, Lacoste, c'était quelqu'un. J'ai donc pris rendez-vous avec lui au gouvernement général. Je me suis dit, peut-être ne sait-il pas ce qui se passe, que la torture était devenue la base du système d'enquête en Algérie. Il me reçoit gentiment. Il me dit oui, c'est dur. Je réponds que oui, c'est difficile, mais visiblement, on ne parlait pas de la même chose. Quand j'ai évoqué une répression indigne, le ton est soudain monté : "Mais qu'est-ce que c'est que cette poignée de rebelles ? C'est vous, les avocats parisiens, qui avez créé le FLN, c'est une bande de voyous. Le FLN, ça n'existe pas." Il faisait très chaud, il s'est levé, en sueur, mais il n'était plus dans son état normal, il n'avait plus de self-control. "Vous savez ce que j'en ferai, de vos amis ? Je les écraserai

tous." Et là, il écrase le sol avec son talon. "Je les écraserai tous." Entre-temps, il avait justifié les tortures, dit que c'est nous qui étions à l'origine du FLN, en créant une résistance à Paris qui n'existait plus sur le terrain. Pour lui, nous étions des affabulateurs. » La plupart des témoignages sur Robert Lacoste vont dans ce sens. On ne dispose pas de sa version, celui-ci ayant refusé d'écrire ses Mémoires, estimant qu'on ne raconte pas un échec. Mais on verra que, au moins sur un point, il a été moins sévère qu'on ne pourrait le croire...

Pendant les semaines qui vont suivre, la pression des militaires, le général Lorillot en tête, commandant l'armée en Algérie, et de Robert Lacoste ne cesse pas. On redoute une insurrection générale qui coïnciderait avec la session de l'ONU, en septembre, où la représentation diplomatique du FLN joue une subtile partition, parvenant à sensibiliser bon nombre de pays à l'indépendance algérienne. Enfin, il y a toujours la peur de Moscou. « Les pays arabes et les Américains nous tiraient dans le dos, explique Roland Dumas. Tous nous disaient que cela ne pouvait pas durer. Les Français ignoraient tout cela car on les abreuvait de propagande. Il y avait pourtant quelque chose d'inadmissible à mener une guerre contre un peuple colonisé. C'était hors de saison. » Pierre Mendès France s'irrite de plus en plus. Au Conseil des ministres du 27 mars, demandant à nouveau une « épuration des fonctionnaires » qui, à Alger, bloquent toute réforme, mais aussi des « sanctions contre les exactions faites par

certains militaires », il ajoute : « La gauche ne se reconnaît pas dans ce gouvernement. » Le 11 avril, Guy Mollet décide de mobiliser le contingent. Deux cent mille jeunes Français partent en Algérie où ils retrouvent les durs à cuire de l'armée d'Afrique, de la Légion étrangère et les militaires qui reviennent d'Indochine, amers et bien décidés à ne plus connaître de Diên Biên Phu. Ils y ont appris ce qu'est la guerre subversive et sont atterrés de découvrir les traditions de l'armée d'Afrique. La « rébellion » ? À la moindre tentative de révolte, on envoie la troupe raser deux ou trois mechtas, on bombarde et on rentre à la popote. Ceux des Algériens qui ont survécu passent immédiatement au FLN. Les anciens d'Indochine sont loin d'être des anges, mais ils connaissent la guerre psychologique et savent que ces coups de bélier ne servent à rien. Il faut coller au terrain, bouger, « bouffer du sable » pour accrocher les « HLL » (hors-la-loi) et les anéantir. Il faut aussi que le pouvoir mène une action sociale sur le terrain pour reconquérir les populations. Quant aux appelés, ils tombent de haut. Camps de transit immondes, nourriture infecte, armement antédiluvien, accueil parfois froid des Européens, que sont-ils venus faire dans cette galère ? Entre le contact avec cette armée dont l'esprit date d'avant 40 et ces unités d'élite, ces « léopards », ces « centurions », aux treillis ajustés pour qu'ils moulent mieux leurs formes athlétiques, et qui les prennent de haut, la désillusion est grande[93]. Un

93. Sur les appelés, voir Benjamin STORA, *Appelés en guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 1997.

roman de Pierre-André Canale, *Les Échasses de Bab-el-Oued*[94], décrit la guerre des appelés après le vote des pouvoirs spéciaux, en 1956-1957. Pour les Français de métropole, à l'époque, ce conflit est abstrait, lointain, insaisissable. Le héros du roman, envoyé en Kabylie, est plongé dans un univers nouveau, hostile. L'Algérie, la Kabylie, ce n'est décidément pas la France. Absence d'administration, de registre d'état civil, d'écoles, et des routes rares et mal entretenues. L'armée doit faire vite pour gagner la confiance de populations déjà sous contrôle étroit des « rebelles ». Les paysans algériens se dérobent, littéralement, à l'approche des « étrangers ». Tout le drame de la guerre d'Algérie se joue là : des populations civiles terrorisées, des jeunes soldats désemparés, des buts de guerre indéfinis. À Alger, le soldat observe les jeunes Européens qui rient et admirent les parachutistes. Un abîme sépare la jeunesse algéroise dorée, insouciante, des appelés pris dans l'étau d'un conflit sans issue. Ainsi émergent les malentendus, les contradictions qui ne manqueront pas d'éclater après l'indépendance de 1962 entre pieds-noirs et métropolitains.

Le gouvernement tente des négociations avec le FLN. Elles passent par Le Caire, également par la Yougoslavie du maréchal Tito, certaines doivent même se dérouler en Algérie. Mais les politiques

94. Pierre-André Canale, *Les Échasses de Bab-el-Oued*, Paris, L'Archipel, 2007.

français font une erreur d'analyse. Le FLN ne veut entendre parler que d'indépendance et tous ceux qui, en son sein, seraient tentés d'évoquer autre chose (comme le cessez-le-feu) sont considérés comme des traîtres. Il n'y a pas de demi-mesure, pas de chemin progressif vers une autre solution, aucun compromis envisageable. Malgré les nombreuses dissensions qui existent entre les chefs du mouvement installés au Caire et ceux de l'intérieur qui mènent la lutte sur le terrain, toutes les approches échouent. Mais Guy Mollet y croyait-il vraiment ? Ce qu'il ne supporte pas, c'est que sa politique soit critiquée. Quand, le 29 mars 1956, Claude Bourdet s'emporte dans un article de *France Observateur* contre la mobilisation du contingent, le ministre de la Défense, Maurice Bourgès-Maunoury, s'étouffe et porte plainte pour « entreprise de démoralisation de l'armée ». L'hebdomadaire est perquisitionné et Claude Bourdet emprisonné une douzaine d'heures à la Santé et à Fresnes. Le 5 avril, c'est au tour d'Henri Marrou, universitaire, ancien résistant, de signer une tribune assassine dans *Le Monde* : « Je ne prononcerai que trois mots chargés de sens : camps de concentration, torture, répression collective [...] Je ne puis éviter de parler de "Gestapo" : partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture [...] et cela est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus [...] On ne défend pas une noble cause par des moyens infects. » Perquisition, là encore, qui atterre les intel-

lectuels et va dresser un mur entre une partie d'entre eux et le gouvernement de Guy Mollet.

En Algérie, une mauvaise nouvelle tombe. Le 22 avril 1956, Ferhat Abbas et les oulémas (les religieux réformistes) rallient le FLN. C'est un revers pour François Mitterrand, qui pariait encore sur une possibilité de négociation avec ce dirigeant qu'il avait rencontré deux ans plus tôt[95]. Quant à Robert Lacoste, il tente un subtil numéro d'équilibriste : ramener l'ordre, appliquer des réformes et faire taire les plus excités des ultras, qui colportent que le nouveau ministre résidant, avec ses projets, n'est finalement qu'un bradeur comme les autres. Le 8 mai 1956, aux cérémonies de la victoire sur l'Allemagne nazie, il est pris à partie au cri de : « Mendès dans l'Aurès, Lacoste démission. » Mais Robert Lacoste n'est pas Guy Mollet. Il fonce vers un groupe de jeunes excités et d'anciens combattants : « Je vous emmerde, vous n'êtes que des cocardiers de trottoir. Moi, j'ai fait deux guerres, engagé volontaire. Faites-en autant. Allez-y... Engagez-vous pour l'Aurès... Et vous, les anciens combattants, à Verdun, à la Marne, le patriotisme était sans conditions ! » Un jeune homme répond : « Les condamnations à mort sont aussi sans conditions. – Taisez-vous, mon petit ami, vous ne comprenez rien à ces problèmes. » Et de regagner le cortège en maugréant : « Je ne vais pas me laisser

95. Voir le chapitre 2, « En guerre ».

emmerder par tous ces crétins[96]. » Le soir même, il signe l'arrêté d'expulsion de Louis Boyer-Banse, l'un des fondateurs, en 1955, de l'Union française nord-africaine (UFNA), grand bourgeois d'extrême droite qui ne cesse de se répandre dans les journaux sur l'abandon de l'Algérie par la France, et de Georges-Henri Bousquet, autre agitateur, professeur de sociologie nord-africaine à la faculté de droit. Il remet également au pas l'un des grands seigneurs de l'Algérie, Georges Blachette, l'« empereur de l'alfa », cette plante qui sert à la fabrication du papier. Depuis 1872, le prix de cette concession n'a pas varié ! Sa redevance est alors augmentée de 36 000 %, ce qui lui laisse encore de très confortables revenus. Blachette essaie bien de dire sa colère à Lacoste, mais celui-ci ne le reçoit même pas.

Du côté du maintien de l'ordre, la situation est encore tenable. Le général Lorillot assure que toutes les mesures sont prises, que bientôt, avec l'arrivée des renforts promis, le FLN aura cessé d'exister. À Paris, tout le monde y croit. Guy Mollet comme les autres : « Mitterrand me disait qu'à chaque fois qu'il demandait : "Combien de temps cela va-t-il durer ?", Bourgès ou Mollet lui répondaient que c'était une question de jour, qu'il s'agissait du "dernier quart d'heure" », explique Roland Dumas. Mais, le 18 mai 1956, à Palestro, en Kabylie, l'une des zones les plus « pourries », une section de jeunes appelés qui venaient

96. Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. I, *1954-1957*, *op. cit.*, p. 667.

d'arriver en Algérie est prise dans une embuscade menée par le redoutable Ali Khodja. Ce sergent de l'armée française avait déserté avec un camion rempli d'armes. Depuis, il a formé une troupe d'élite, bien équipée et entraînée. Dix-huit soldats sont tués, deux portés disparus, le seul survivant, blessé et fait prisonnier, est retrouvé quelques jours plus tard. Les corps des soldats ont été horriblement mutilés par les habitants d'un village voisin. La nouvelle fait l'effet d'une bombe. Les Français de métropole prennent conscience de l'horreur de ces « événements » qui frappent maintenant des jeunes gens qui, il y a quelques semaines, menaient encore une vie tranquille.

Cinq jours plus tard, au Conseil des ministres du 23 mai, Pierre Mendès France annonce sa démission, dont il avait prévenu le président du Conseil. Il déplore de devoir en arriver là, mais il est en désaccord avec la politique suivie et « affirme [sa] conviction que nous sommes en train de perdre l'Algérie ». Le président Coty lui montre la gravité de la situation, estime que c'est un coup porté à l'opinion publique et un encouragement aux « rebelles ». La démission de Pierre Mendès France serait une condamnation de la politique du gouvernement. Il l'adjure de réfléchir. Mais celui-ci reste inflexible. Il rappelle qu'il est resté pour ne pas compromettre l'effort militaire dont il s'est montré solidaire, mais que le désaccord porte sur l'« attitude du gouvernement vis-à-vis des populations musulmanes et européennes ». Coty l'exhorte de nouveau, lui rappelle le danger que court le régime. Guy Mollet estime qu'il ne s'agit que de questions per-

sonnelles, subalternes, mais Pierre Mendès France ne cède pas. Sait-il que sa carrière politique peut s'arrêter ce 23 mai 1956 ? Plus jamais le sage de la gauche française ne fera partie d'un exécutif.

François Mitterrand ? Il ne dit pas un mot. En réalité, il n'est pas fâché du départ de Pierre Mendès France. D'abord, c'est un concurrent de moins pour le poste de président du Conseil. Et puis, cet homme qu'il a un temps admiré a cessé de l'impressionner. Il a même fini par l'énerver. « Pierre Mendès France, pas plus que Savary qui démissionne quelques mois plus tard[97], ne sont des drapeaux pour lui, explique Jean Daniel. Ce sont des coéquipiers, des chefs d'équipe, des gens dont on dépend, auxquels il ne prête pas de destin politique et ne souhaite pas s'arrimer. Il lui faut prendre ses décisions seul. Il n'y avait pas d'automaticité. Cela nous étonne maintenant, mais elle n'était pas concevable. Ils n'étaient pas des exemples pour lui. Il y avait un rêveur, Savary, qui l'impatientait, donneur de leçons en plus, et puis il y avait ce Mendès : la tutelle de Mendès n'a jamais cessé d'être pesante et encombrante pour Mitterrand. »

À cette époque, les seules apparitions officielles du garde des Sceaux sont mondaines. Le 17 avril 1956, il est à Monaco, où il représente le chef du gouvernement au mariage du prince Rainier et de l'actrice Grace Kelly. Le 2 mai, il monte les marches du festival de Cannes où le speaker remarque les « applaudissements récoltés autant par son physique de jeune

---

97. Voir le chapitre 7, « L'escalade ».

premier que par sa qualité de haut personnage ». Smoking, main glissée dans la poche, il est accueilli par Michèle Morgan.

Mais François Mitterrand fait aussi d'étonnantes rencontres dans des endroits insolites. Georgette Elgey a ainsi révélé, pour illustrer l'atmosphère frelatée de cette époque, minée par les coups tordus et les basses œuvres, une scène qui en dit long sur la connivence entre les militaires et les politiques. Il s'agit d'une entrevue entre François Mitterrand et le général Cogny. Celui-ci, qui commande alors les troupes françaises au Maroc, est un personnage haut en couleur. Surnommé « Borgia », ce géant de près de deux mètres, polytechnicien d'origine modeste, héros de la Seconde Guerre mondiale, a été l'adjoint du général Navarre à Diên Biên Phu. Il n'a pas dissimulé ses critiques à son égard, qu'il a distillées sans vergogne aux journalistes présents sur place. Roi des intrigues, il rêve, en 1956, de remplacer le général Lorillot en Algérie et d'y devenir commandant en chef de l'armée. C'est finalement le général Raoul Salan qui sera nommé. Pourtant, les plus actifs des Européens ultras se sont démenés en sa faveur et le général a également reçu l'appui de Maurice Bourgès-Maunoury et de François Mitterrand.

La rencontre de ce baroudeur amateur de complots et du jeune homme d'État a lieu au couvent des Petites Sœurs de la Sainte-Agonie, rue de la Santé. « C'est au hasard de mes recherches dans les archives que je suis tombée sur une lettre elliptique du général Cogny, datée du 21 avril 1956 et adressée à François

Mitterrand, explique aujourd'hui Georgette Elgey. Elle évoque une "manœuvre" qui devait se faire en deux temps, "la masse militaire croissante devenant de moins en moins sensible, avec le temps, à une action personnelle". J'ai alors interrogé Alain Griotteray, qui était l'ami personnel du général et a confirmé mon hypothèse. Il m'a dit que s'il devait retenir quelque chose de cette rencontre à laquelle il avait assisté, c'était une sorte d'engagement. Il m'a dit interpréter cette phrase comme une promesse des militaires de soutenir l'action demain de François Mitterrand[98]. » Le garde des Sceaux place ainsi ses pions, même avec les militaires, au cas où…

98. Entretien avec les auteurs, le 3 juillet 2009.

5

Les guillotinés

Ce mercredi 5 juin 1956, à Paris, il fait beau mais un peu frais pour un jour de printemps. Depuis 15 heures, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) est réuni en séance plénière dans le salon Murat de l'Élysée, l'un de ceux où se tiennent les Conseils des ministres. Ses membres ont quitté, le temps de cette réunion, les salles lambrissées du palais de l'Alma, les anciennes écuries de Napoléon III, où le CSM est installé depuis la Libération. Créé par la Constitution du 27 octobre 1946, le Conseil supérieur de la magistrature, plus haute autorité judiciaire, présidé par le président de la République, est composé de douze membres : quatre sont des magistrats élus par leurs pairs, six des personnalités désignées par l'Assemblée nationale, deux des personnalités choisies

par le président de la République au sein des professions judiciaires. Le CSM remplit deux rôles : gérer la carrière des magistrats et conseiller le président de la République sur les recours en grâce des condamnés à mort. Le vice-président du CSM est le garde des Sceaux, ministre de la Justice, François Mitterrand.

Ce jour-là, le Conseil supérieur de la magistrature examine les dossiers des deux condamnés à mort algériens qui seront les premiers à être exécutés à la prison de Barberousse d'Alger, quatorze jours plus tard, le 19 juin dans la nuit. Discutée à de nombreuses reprises, la question de l'exécution des condamnés à mort algériens a été repoussée pendant cinq mois par le gouvernement de Guy Mollet. À la fin du Conseil des ministres du 15 février – où chacun des ministres concernés a donné son avis sur les exécutions[99] –, les condamnations à mort ont été remises à plus tard. On a décidé de laisser d'abord Robert Lacoste appliquer sa politique. « Des exécutions massives, avant que le présent gouvernement ait pu, par des actes, définir sa politique, seraient de nature à créer un malentendu supplémentaire sur le plan algérien, peut-on lire dans le procès-verbal présidentiel signé par René Coty. Le Conseil demande au chef de l'État d'accepter d'ajourner toute décision jusqu'à ce qu'un plan d'ensemble ait été soumis à l'Assemblée nationale et approuvé par elle. Monsieur le président de la République exprime le souhait que le gouvernement trouve l'occasion de faire connaître, sous une forme voilée,

99. Voir la chapitre 1, « Pour ».

la position qu'il vient de prendre. » Autrement dit, le 15 février 1956, il ne faut pas trop évoquer ce sujet devant la presse.

Seule l'Agence économique et financière annonce que « les sentences prononcées par les tribunaux réguliers contre les rebelles arrêtés et condamnés devraient être exécutées ». Les autres journaux n'y consacrent pas une ligne, sauf *France Observateur*, le 16 février, qui fait état d'« une rumeur inquiétante ». « Plusieurs ministres, impressionnés par la campagne qui se développe à Alger, pousseraient le gouvernement à faire exécuter tout ou partie de la soixantaine d'insurgés faits prisonniers et condamnés à mort par les tribunaux militaires... Les ministres ont été l'objet d'une série de pressions, toutes orientées dans le même sens : "Si vous n'exécutez pas les condamnés à mort, vous n'obtiendrez jamais le retour au calme des Français d'Algérie." Ce point de vue a impressionné certains ministres. »

Ce 5 juin 1956, le gouvernement a choisi de trancher. Une décision lourde de conséquences, puisque cette double exécution va déclencher un cycle des représailles qui contribueront, sept mois plus tard, à lancer la bataille d'Alger. Pourquoi maintenant ? D'abord, les négociations avec le FLN ont échoué. Ensuite, sur le terrain, la situation commence à s'inverser. Pénurie d'armes, de munitions, de matériel, les maquis perdent du terrain, tandis que la police commence à démanteler certains de leurs réseaux.

Enfin, entre les membres du FLN du Caire et ceux de l'intérieur, les échanges sont acerbes. Le 3 avril, Abane Ramdane, l'un des dirigeants de l'intérieur, dans une lettre envoyée au Caire a prévenu : « Le changement s'empare du public, qui commence à nous lâcher. Des régions entières demandent la protection de l'armée française ; c'est, en un mot, le commencement de la fin[100]. » C'est donc le moment de porter un autre coup au FLN, de l'affaiblir un peu plus en montrant que le gouvernement est prêt à livrer la guerre, sous toutes ses formes.

Les dossiers des deux hommes qui vont inaugurer la longue liste des exécutés font la navette depuis la mi-mai entre les différents ministères et ont déjà été évoqués durant la séance du 30 mai du Conseil supérieur de la magistrature. La mécanique qui préside à l'examen des dossiers de recours en grâce des condamnés à mort est immuable. Chacun d'entre eux est d'abord instruit par les services de François Mitterrand à la chancellerie, où la Commission des grâces, composée de quatre membres, émet un avis, favorable ou défavorable. Elle dispose, pour le formuler, des avis des différentes autorités judiciaires qui ont prononcé la peine et de ceux des ministres de la Défense nationale et des autorités de l'Algérie, ministre résidant et commandant en chef. Elle saisit ensuite le garde des Sceaux, qui transmet le dossier au Conseil supérieur où, en séance plénière, sa Commission des

---

100. Georgette ELGEY, *Histoire de la IVe République, 5. La République des tourmentes, 1954-1959*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

grâces expose son avis. Le garde des Sceaux, c'est sa prérogative, vote d'ailleurs en dernier. Le président de la République n'a plus qu'à exercer son droit régalien institué par l'article 35 de la Constitution de 1946. Il décide si, oui ou non, il accorde sa grâce au condamné à mort, mais ne fait pas part de son opinion lors de la séance du CSM, puisqu'il doit encore recevoir, en cas de décision d'exécution, les avocats du condamné pour un ultime plaidoyer.

L'examen détaillé des quelque quatre cents pages de comptes rendus des séances du CSM, obtenus par dérogation auprès des archives de la présidence de la République, permet de dresser le portait de cette justice aux abois qu'administra pendant cinq cents jours François Mitterrand. Une justice soumise à une terrible pression des Européens d'Algérie, des militaires, des tribunaux d'exception installés à la suite de la promulgation des décrets d'application des pouvoirs spéciaux, mais une justice qui a décidé d'entrer en guerre à son tour. Et son arme, c'est la guillotine. « Il faut comprendre qu'aux yeux de ceux qui ne cessaient de les réclamer, aucune peine ne comptait à part les condamnations à mort suivies d'exécutions, explique Sylvie Thénault. Même une condamnation à perpétuité. Tout le monde savait qu'on était dans un contexte particulier, qui n'allait pas durer. Même si on ne savait pas combien de temps la guerre allait durer ou comment elle allait finir, ces prisonniers seraient libérés un jour. Pour qu'elle soit valable, la condamnation devait être définitive, irréversible, c'est-à-dire exécutée. » C'est ainsi que les exécutions capitales deviennent un

enjeu de la guerre. Ralentissant au moment des négociations ou des apaisements, s'emballant dans les phases les plus dures, comme pendant la bataille d'Alger. Deux cent vingt-deux Algériens perdront la tête durant les six années restantes de la guerre[101], un chiffre considérable puisqu'il représente le tiers de l'épuration officielle de la Seconde Guerre mondiale[102]. Et les quarante-cinq premiers seront exécutés pendant les cinq cents jours du gouvernement de Guy Mollet.

Le compte rendu de cette séance 5 juin du Conseil supérieur de la magistrature permet d'abord de savoir ce qui est réellement reproché aux deux militants nationalistes dont la tête va tomber dans le panier de la guillotine des Meyssonnier, père et fils, bourreaux d'Algérie. Tous ceux qui sont réunis ce 5 juin autour de la table du salon Murat le savent aussi : un jour

101. Les exécutions vont continuer jusqu'à la fin de la guerre : 29 en trois mois de gouvernement Maurice Bourgès-Maunoury, 49 pendant les six mois où Félix Gaillard dirige le pays ; enfin, après une amnistie, le gouvernement du général de Gaulle fait exécuter 80 condamnés FLN en quatre ans (et quatre membres de l'OAS). La notification de l'exécution de 19 autres membres du FLN se produira pendant les vacances de pouvoir entre les différents gouvernements.

102. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, 7 102 condamnations à mort sont prononcées, dont 767 sont exécutées. Jean-Luc Leleu, Françoise Passera et Jean Quellien, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale, Atlas historique*, Paris, Fayard, 2010, p. 257.

ou l'autre, la guerre finira et la situation en Algérie changera définitivement. Qu'elle accède purement et simplement à son indépendance ou que son destin, sous forme d'une quelconque association, se poursuive avec la France, l'accord trouvé s'accompagnera d'une amnistie des condamnés, d'un côté comme de l'autre. Seuls ceux qui auront été exécutés ne verront jamais ce jour. D'où l'importance de l'avis du CSM et de son vice-président, François Mitterrand. « Les séances du Conseil supérieur de la magistrature, c'est monstrueux. J'ai été horrifiée par ce que j'ai lu[103] », témoigne l'historienne Georgette Elgey qui, elle aussi, a accédé à ces comptes rendus. « Ça donnait l'impression de loterie. Dès lors qu'on avait arrêté quelqu'un, il fallait qu'il soit coupable. Quand une bombe avait éclaté, si on attrapait un type et qu'on trouvait qu'il avait la tête du client, on ne s'en embarrassait pas plus », explique Jean-Claude Périer, seul survivant de ceux qui siégeaient au CSM à l'époque. Il est un témoin irremplaçable de cette période. Magistrat à la chancellerie, il rejoint la haute instance en août 1956 et y demeure jusqu'à sa nomination au cabinet de Pierre Mesmer en 1958. Il sera ensuite nommé directeur général de la gendarmerie, aura notamment à affronter Mai 68 puis, en tant que membre du Conseil d'État, il siégera à nouveau au CSM, François Mitterrand étant, cette fois, président de la République. Autant dire que Jean-Claude Périer l'a bien connu en tant qu'homme d'État.

103. Entretien avec les auteurs, le 3 juillet 2009.

Assis dans la véranda ensoleillée de sa maison de la côte vendéenne, Jean-Claude Périer conserve un mauvais souvenir de ces séances, qu'il n'évoque qu'avec peine. Un René Coty fatigué, des dossiers examinés à la va-vite. Durant le second semestre 1956, les exécutions sont peu nombreuses. Il y en aura huit. Contre trente-sept durant les cinq premiers mois de 1957 et jusqu'à la chute du gouvernement de Guy Mollet. « Les séances ne devaient pas durer plus d'une heure et demie. À 17 heures, c'était terminé et l'on avait entre-temps procédé à des dizaines de nominations et passé trois à quatre dossiers de recours en grâce. Et chaque mercredi soir, un avis d'exécution partait. C'était une époque terrible. Quand vous voyiez ces dossiers, vous en aviez un écœurement épouvantable parce qu'on présentait parfois des cadavres de victimes sur lesquels on avait pratiqué des tortures qu'on ne pouvait même pas imaginer[104]. C'était insoutenable. Mais il tombait sous le sens que l'exécution était une sanction inadaptée. La peine de mort ne pouvait être un moyen de pacification. Cela ne peut jamais l'être. D'abord il y avait un mort, mais surtout, on avait le sentiment qu'on était en train de créer des héros. Au lieu de pacifier le pays, on ne faisait qu'ajouter au danger que représentait la rébellion, parce qu'elle trouvait, dans ces hommes qui étaient pris et tués, la justification de sa

104. Ces photos ne figurent pas dans les archives du Conseil supérieur de la magistrature auxquelles les auteurs de ce livre ont pu accéder.

lutte pour l'indépendance. Et puis, qu'on le veuille ou non, les tribunaux militaires en Algérie avaient comme clientèle des gens qui se déclaraient être des résistants. Or ces tribunaux offraient beaucoup de similitudes avec les juridictions de Vichy qui avaient poursuivi des Français, résistants eux aussi. Mais on était là pour défendre l'Occident. »

Jean-Claude Périer trace un portrait contrasté de François Mitterrand. D'abord, lors de son arrivée au ministère de la Justice : « Il avait déjà une réputation bien établie d'autoritarisme et il l'a bien fait sentir quand il a pris son poste. On le craignait. » Lors des séances du CSM, le ministre de la Justice ne fait pas mystère de sa volonté d'abattre la rébellion : « M. Mitterrand ne cachait pas qu'on était en guerre en Algérie et que, pour lui, la justice était le moyen pour l'autorité de l'État de se faire sentir. Il n'y avait pas d'ambiguïté. Il a alors une vision tout à fait précise du problème : tout ce qui s'oppose à l'autorité de la France doit être poursuivi et puni. Et à la guerre, on ne fait pas de quartier. » La tendance de son vote ? « Eh bien, c'était véritablement très répressif, c'est incontestable. Mais encore une fois, c'était la vision qu'il avait de l'Algérie. Il pensait raisonnablement que c'était la meilleure solution. » La plupart de ses biographes ont pourtant écrit que François Mitterrand avait tenté de sauver des têtes, s'était montré en désaccord avec les exécutions capitales. Sur ce point, une enquête a permis d'établir, en 2001, quelle avait été la tendance du vote du ministre de la Justice concernant les quarante-cinq condamnés exécutés durant

toute la période du gouvernement de Guy Mollet. Et elle confirme les propos de Jean-Claude Périer.

Devant l'émotion suscitée par les révélations du général Aussaresses en 2000, le gouvernement de Lionel Jospin avait ouvert une fenêtre de transparence dans l'opacité des archives françaises. Il avait été possible d'obtenir, sous dérogation, communication du registre des grâces, grimoire où sont couchés les noms de tous les condamnés à mort exécutés à partir de 1950, puis de demander les dossiers des Algériens concernés. Sur quarante-cinq dossiers d'exécutés lors de son passage place Vendôme, François Mitterrand ne donne que huit avis favorables à la grâce (cinq autres avis étant manquants). On peut le dire autrement : dans 80 % des cas connus, il a voté la mort. À titre de comparaison, Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, qui passait pour un homme très dur, a été plus clément : sur vingt-sept de ces exécutions, il a émis onze avis favorables au recours en grâce, les sept autres avis ne figurant pas dans les dossiers[105]. L'institut François-Mitterrand avait vivement réagi, estimant qu'« on ne peut qu'être confondu par une présentation qui donne à penser qu'il appartenait au garde des Sceaux d'approuver ou de désapprouver les décisions de la justice répressive[106] », écrivaient alors Jean-Louis Bianco, président de l'institut, et Jean Kahn, son vice-président. C'était pourtant le cas

105. François MALYE (avec Philippe HOUDART), « Les guillotinés de Mitterrand », *Le Point* n° 1511, 31 août 2001.

106. *Le Monde*, 1er septembre 2001.

lorsque François Mitterrand écrivait à l'encre bleue sur une feuille à en-tête du ministère de la Justice « avis défavorable au recours » ou encore « recours à rejeter », documents retrouvés dans les archives de la chancellerie.

Quelle était son attitude lors de ces séances ? « Ah, il était vivant. Il intervenait, le président Coty lui laissait la parole le dernier. Il parlait alors en termes mesurés, mais fermes. Et il n'y avait pas dans ses propos le moindre doute, la moindre inquiétude, la moindre hésitation. Il était net dans ses propos. Il disait "Oui", "Non" mais il ne tentait pas d'échapper par une formule un peu biaisée, il n'essayait pas de noyer le poisson, non, pas du tout. Le grand mérite de M. Mitterrand à l'époque, enfin si l'on peut dire, a été de ne pas cacher sa fermeté et d'avoir eu une volonté de réussir qui était incontestable. Lorsque la discussion était close, le président Coty ne disait pas en quel sens il allait se prononcer. Il se contentait d'un : "Bien, très bien, je verrai." Mais on ne savait pas quelle serait sa décision. »

« Je pense que les exécutions de condamnés à mort ont dû lui poser un problème, estime Roland Dumas. Mais il était mineur par rapport à l'enjeu. L'atmosphère de l'époque, c'est : il faut tenir bon, il faut être très sévère, on en a pour quelques semaines. Devant une telle équation, il fallait être solidaire. Alors, il a signé. » Jean Daniel, interrogé sur la décision de François Mitterrand d'exécuter les militants du FLN dès le 15 février 1956, réfléchit en jouant avec les branches de ses lunettes avant d'énumérer les raisons

qui peuvent expliquer le choix de celui qui, vingt-cinq ans plus tard, abolira la peine de mort : « Parce qu'il ne croit pas au nationalisme algérien, parce qu'il croit à l'exemple, parce qu'il pense que les Européens d'Algérie sont coupables de tout mais que cette révolution peut être matée encore et que l'Algérie française peut être sauvée. Oui, je pense qu'il va jusque-là. En tout cas pour s'imposer. Je sais que Defferre que j'ai vu à l'époque était très déçu, impatienté, en colère de la réaction de Mitterrand. Quant à Savary, n'en parlons pas. Il ne faut pas noircir Mitterrand là-dessus, mais voir déjà quel va être le sens politique qui lui fait prendre des positions qui sont purement tacticiennes, stratégiques, et non pas évidemment idéalistes, morales, et même politiques. » « Pendant cette période, il essaie de faire ami-ami avec ses adversaires. C'est ainsi que j'interprète son approbation de la peine de mort dès le premier Conseil des ministres », ajoute Franz-Olivier Giesbert.

« Il y a eu, sous son ministère, une quarantaine d'exécutions capitales[107], poursuit Jean-Claude Périer. C'est un record qu'on n'avait pas connu depuis un siècle. Mais il y avait deux hommes en Mitterrand ministre de la Justice. Un homme ouvert à tous les problèmes de libertés individuelles et dans le même temps, et c'est assez paradoxal, un homme de choc, presque un homme de guerre en ce qui concerne l'action publique. Ouvert aux libertés mais favorable à une action publique musclée. Cela paraît contra-

107. Quarante-cinq exactement.

dictoire, mais chez lui tout était contradiction et, en même temps, tout s'harmonisait. »

Enfin, la question sera posée à François Mitterrand lui-même par les auteurs d'un ouvrage d'enquête sur ses liens avec l'extrême droite et il livrera, sur un ton étonnant, son souvenir des réunions du CSM et de la question de la peine de mort :

« Ah, mais je n'étais pas seul à l'époque ! On votait au Conseil supérieur de la magistrature.

« – Comment se répartissaient les votes ?

« – Oh, de toute façon, Coty votait toujours la mort ! Au Conseil, Delepine votait toujours la grâce, et il y avait là un avocat [maître Le Coq de Kerlan] qui votait la mort en dormant, affalé. Il disait : "La mort, la mort[108]." »

Comment ont été choisis les deux premiers condamnés qui vont être exécutés ? C'est Pierre Nicolaÿ, le directeur de cabinet de François Mitterrand, qui a été chargé de cette besogne : « J'ai eu l'occasion de le rencontrer, raconte Sylvie Thénault, et il m'a raconté qu'on lui avait demandé de choisir, parmi les dossiers qu'il avait à sa disposition, des condamnés qui pourraient présenter un profil pas trop contestable au cas où ces exécutions déclencheraient une vague de protestation. »

Le premier choisi se nomme Abdelkader Ferradj Ben Moussa. Peu d'historiens se sont attardés sur son

108. Emmanuel FAUX, Thomas LEGRAND, Gilles PEREZ, *La Main droite de Dieu, enquête sur François Mitterrand et l'extrême droite*, Paris, Éditions du Seuil, 1994.

cas tant la cause semblait entendue. Yves Courrière, notamment, le présente ainsi : « Il a participé, au sein du commando Ali Khodja, à l'embuscade de Sakamody au cours de laquelle, le 25 février 1956, un car de touristes et deux voitures particulières avaient été mitraillés. Six hommes, une femme et une petite fille, Françoise Challe, âgée de 7 ans, avaient été massacrés. Un autre enfant, blessé, avait dû être amputé d'une jambe[109]. » « Selon un communiqué du gouvernement, repris par la presse, Ferradj participa au massacre des familles Salle, Servat et Bénéjean[110]. » « Les terroristes ont trouvé le juste châtiment de leurs crimes », juge un journal algérois le jour de l'exécution, évoquant l'« impitoyable massacre » auquel Ferradj a pris part. En réalité, à la lecture du dossier présenté lors de la séance du CSM, tout cela est faux. Abdelkader Ferradj n'a tué personne ni même tiré un seul coup de feu. Il a pourtant été condamné à mort le 3 mai par le tribunal permanent des forces armées d'Alger (TPFA) pour « association de malfaiteurs – complicité d'incendie volontaire de lieux habités, de paille en meules – et complicité de tentative d'assassinat », son pourvoi en cassation étant rejeté six jours plus tard par le TPFA. Son crime ? Avoir participé, le 7 mars 1956, à l'attaque d'une ferme durant laquelle il n'y a eu que des dégâts matériels mineurs.

109. Yves COURRIÈRE, *La Guerre d'Algérie*, t. I, *1954-1957*, *op. cit.*

110. Sylvie THÉNAULT, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, *op. cit.*

Âgé de 35 ans, père de deux enfants, Abdelkader Ferradj est un goumier (soldat berbère) affecté au 25ᵉ groupe mobile de police rurale à Palestro, ville située à quatre-vingts kilomètres d'Alger où il est né. Le 7 mars, plusieurs bandes de maquisards algériens s'en sont pris à cinq fermes. Dans deux d'entre elles, le bilan est lourd : cinq hommes et deux femmes sont tués, une autre grièvement blessée lors de tirs contre sa voiture. Abdelkader Ferradj a, lui, participé à l'attaque d'une autre exploitation agricole, celle de la famille Chatenay. Avec quatre comparses, en tenue militaire et armés de mitraillettes, ils ont frappé le propriétaire et Ferradj, s'emparant d'un bidon de mazout faute d'essence, est entré dans la maison et a tenté d'y mettre le feu ainsi qu'à des meules de foin. L'arrivée d'un Européen, sur lequel une sentinelle tire sans le toucher, provoque la fuite des agresseurs. L'incendie, peu important, ne se propage pas. Selon un témoin, Ali Bacha, le gardien de la maison, Ferradj n'a pas agi sous la contrainte mais bien comme « associé ».

Le lendemain matin, il se présente au camp de son goum, trempé et transi, et raconte que les rebelles l'ont obligé à aller à la ferme, qu'il a ensuite pris la fuite et passé la nuit dans un oued pour leur échapper. Il nie toute tentative d'incendie. Pour son supérieur, le capitaine Martini, Ferradj « donnait satisfaction et rien ne laissait prévoir qu'il était en liaison avec des hors-la-loi ». Les autorités de son douar, en revanche, estiment qu'il est « anti-Français, de mauvaise tenue et aime semer le désordre et la panique ». Son avocat, maître Amara, du barreau d'Alger, avance plusieurs

arguments pour sa défense. D'abord, son supérieur, le capitaine Martini, n'a pas été entendu par l'accusation ; ensuite, Ferradj a avoué spontanément sa participation à l'expédition ; enfin, il n'y a eu à déplorer qu'un début d'incendie de la maison et celui de meules de foin, le sang n'ayant pas été versé. Il conclut en estimant que « la peine de mort a pu être prononcée pour donner satisfaction à une opinion publique justement indignée par les crimes commis dans les fermes voisines de celle de la famille Chatenay et [il fait] appel à la clémence du président de la République ». Les différents avis recueillis sur le recours en grâce en Algérie sont tous défavorables, le ministre résidant, Robert Lacoste, estimant même « nécessaire une décision rapide ». Pour ce dossier, l'avis de François Mitterrand n'est pas connu. Il ne figure pas dans le compte rendu de la séance ni dans le dossier Ferradj conservé aux archives de la chancellerie.

La Commission des grâces du CSM suit maître Amara et, à l'unanimité, décide de commuer la peine en travaux forcés à perpétuité : « On n'a eu à déplorer qu'un incendie de locaux d'habitation et un incendie de paille. Aucune victime humaine », conclut-elle. Pourtant, le président de la République, René Coty, passe outre. Dans le dossier des archives de la chancellerie, on trouve cette lettre adressée, pour le garde des Sceaux François Mitterrand, par le directeur des Affaires criminelles et des Grâces, au ministre de la Défense nationale ainsi qu'à la direction de la gendarmerie et de la justice militaire : « Il résulte de la pièce ci-jointe [manquante dans le dossier mais faisant

référence à une décision du 15 juin] que Monsieur le président de la République, statuant en Conseil supérieur de la magistrature, a décidé de laisser la justice suivre son cours dans son affaire. »

Le second condamné à mort exécuté est devenu un héros national en Algérie tant son cas est symbolique. Son nom a été donné à des rues, des stades, la lettre qu'il a envoyée à sa famille avant d'être guillotiné est aussi célèbre que celle de Guy Môquet en France. Si le thème majeur de la dénonciation de la guerre d'Algérie en France est la torture, côté algérien, ce sont les exécutions des condamnés à mort. Aujourd'hui, à Alger, sur le mur de la prison de Barberousse, une plaque égrène la liste de tous les Algériens qui y ont été exécutés, ceux qu'ici on appelle les « martyrs ». Dans l'historiographie française, le rôle de ces premières exécutions dans l'engrenage est souvent sous-estimé, alors que, dès le lendemain, le FLN appelle à des représailles et se livre à des attentats dont il revendique qu'ils sont la conséquence de ces exécutions.

Ahmed Zabana (Ahmed Zahana pour le CSM), 30 ans, est un militant politique du PPA-MTLD, et un vieux routier des geôles françaises, qu'il a connues bien avant la Toussaint 1954. Pour avoir participé à l'attaque de la poste d'Oran le 5 avril 1949, il a été condamné le 24 mai 1951 à trois ans de prison et trois ans d'interdiction de séjour. Après trente-sept jours de grève de la faim, il est libéré le 8 mai 1953. Né à Saint-Lucien (aujourd'hui Zahana), d'abord ouvrier cimentier, il devient soudeur à Sidi Bel Abbes,

ce qui lui permet de participer à la fabrication d'explosifs. Il est accusé d'avoir participé à l'attaque, le 4 novembre 1954, d'une maison forestière confiée à l'agent technique François Braun, 57 ans, qui l'occupe avec sa femme et sa fille de 22 ans. Les quatre assaillants, après avoir ligoté les femmes, raflent les nombreuses armes de la maison et tuent le propriétaire d'une balle dans la tête. La suite des événements est plus confuse. Après avoir arrêté l'homme qui ravitaille en vivres le groupe des assaillants, la police localise la grotte où ils se sont réfugiés et un violent combat s'engage. Quatre hommes se rendent, un autre, Brahim, est tué, deux sont blessés. Dans la grotte, on découvre Zabana, grièvement blessé. Touché au bras gauche, deux fois grièvement à la jambe, une balle, surtout, l'a touché à la tempe et est ressortie par son œil gauche. Ses camarades l'accuseront, dans un premier temps, d'avoir tué François Braun. Mais, durant l'audience, ils changent de version : seul le vol des armes était prévu et c'est Brahim, le hors-la-loi tué par les forces de l'ordre, qui a tiré sur le garde forestier. Quant à leurs aveux, ils ont été extorqués sous la torture, lors de leur détention mais aussi dans l'antichambre du juge d'instruction. Ahmed Zabana nie toute participation à l'attaque. Il sera le seul du groupe à être condamné à mort, le 21 décembre 1955, par le tribunal militaire d'Oran, peine confirmée, après ses différents recours, le 21 avril 1956 par le tribunal permanent des forces armées d'Alger.

Les avis des différentes autorités locales plaident pour l'exécution. Le président Mandeville, du tribu-

nal d'Oran, estime que Zabana « est aveuglé par une haine fanatique » ; le conseiller Ferracci, qui a présidé le tribunal militaire d'Alger, dit qu'il est « réfractaire à tout sentiment de pitié ou de regret » ; la Commission des grâces du CSM, Robert Lacoste et Maurice Bourgès-Maunoury émettent un avis défavorable à la grâce, contrairement à François Mitterrand qui, lors de la séance du CSM du 23 mai, donne un avis favorable. On ne connaît pas ses raisons, mais l'un des arguments du défenseur de Zabana, maître Sportes, a peut-être eu une influence sur le ministre de la Justice : « Il n'est pas dans la tradition de notre pays d'achever les blessés », avance-t-il. À Alger, dès que la décision de l'exécution est connue, les représentants de toutes les autorités religieuses vont également voir Robert Lacoste. Le président du Consistoire, le grand mufti, le pasteur de l'Église réformée ainsi que monseigneur Duval, archevêque d'Alger, insistent sur les graves conséquences de ces exécutions et demandent la grâce des condamnés. Concernant Zabana, « c'est un infirme que l'on va exécuter », plaide monseigneur Duval.

Mais Robert Lacoste ne cède pas. La décision est prise, au plus haut niveau. Deux jours avant l'exécution, le 17 juin 1956, René Coty prononce, à Verdun, un discours à la gloire de l'armée d'Afrique dans lequel il veut montrer la détermination de la nation au sujet de l'Algérie. « Là-bas, la patrie est en danger, la patrie est au combat [...] Qu'on ne compte pas sur nous pour abandonner, sur l'autre rive de la Méditerranée, une autre Alsace-Lorraine. » L'écho de

la Première Guerre mondiale résonne étrangement. Comme si les nouveaux mutins à exécuter étaient maintenant les nationalistes algériens. C'est cette terrible justice que dirige François Mitterrand. Et, comme tous ceux qui siègent autour de la table du salon Murat, jamais il ne l'a vue s'appliquer.

6

L'exécution

Quand on pénètre aujourd'hui dans la prison de Barberousse, bâtie il y a quatre siècles par l'occupant turc en haut de la Casbah d'Alger, on imagine sans peine le cheminement du camion qui y entra cette nuit du 19 juin 1956. Une fois les lourdes portes d'acier ouvertes, une courte pente passe sous une arche puis aboutit dans la petite cour centrale de la prison. C'est là que l'équipe des bourreaux d'Alger monte rapidement la guillotine. Une trentaine de minutes sont nécessaires. Ils la placent le long du mur de gauche, à l'endroit même où, aujourd'hui, une stèle reproduit les noms des cinquante-six hommes qui y furent exécutés, ainsi que l'heure où leur tête tomba dans la « baignoire ». À dix mètres de la « Veuve », la porte du guichet, cette pièce où les condamnés sont

préparés et les dernières formalités remplies. Elle n'est distante que d'une vingtaine de mètres du couloir des condamnés à mort. Conservées dans l'état, les douze cellules qui se font face sont des réduits avec des banquettes de pierre qu'éclaire à peine un soupirail et où s'entassent alors trois hommes.

Cette nuit-là, l'agitation gagne rapidement la prison. Personne ne sait ce qui se passe car on n'a encore jamais exécuté de prisonniers. Quand le procureur de la République et les gardiens vont chercher Ahmed Zabana et Abdelkader Ferradj dans leur cellule, « les condamnés se sont mis à hurler et injuriant *(sic)*, prononçant "Vive l'Algérie libre". Les autres condamnés réveillés par leurs cris se sont mis à hurler de la même façon, ce qui faisait un drôle de vacarme ». Celui qui écrit ces lignes dans ses notes personnelles s'appelle Maurice Meyssonnier. Il deviendra, quelques mois plus tard, « Monsieur d'Alger », c'est-à-dire l'exécuteur en chef des arrêts criminels à la suite du décès accidentel, le 9 septembre 1956, du bourreau en titre, André Berger. Ce 19 juin, il est encore son premier adjoint et est accompagné de son fils Fernand, 27 ans, aide bénévole depuis 1947. Ce dernier deviendra ensuite premier adjoint de son père, puis exécuteur en chef à partir d'août 1958, quelques jours avant que le général de Gaulle ne gracie les quelque 800 condamnés à mort détenus dans les prisons algériennes.

Décédé en 2008, Fernand Meyssonnier a laissé un témoignage unique. Ses propos et souvenirs ont été patiemment recueillis, dix ans durant, par le sociologue Jean-Michel Bessette, ainsi que les différents

documents et notes laissés par son père[111]. C'est le seul témoignage écrit de son vivant par un bourreau, un homme qui constate : « S'il n'y avait pas eu toutes ces grâces, j'aurais à coup sûr dépassé Sanson[112]. » Fernand Meyssonnier a en effet participé à toutes les exécutions capitales de la guerre d'Algérie hors métropole, soit 141, effectuées avec ce que l'on nomme les « bois de justice ». C'est la même équipe, renforcée d'un cinquième homme en raison du nombre croissant d'exécutions, qui guillotinera sur tout le territoire algérien dans les prisons d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Une fois extraits de leur cellule, Ahmed Zabana et Abdelkader Ferradj ont été amenés au greffe. Ils sont d'abord solidement attachés par les adjoints de l'exécuteur en chef. Deux cordes lient leurs bras derrière le dos, aux poignets et aux coudes, une autre leurs chevilles, enfin, une dernière enserre leurs cuisses, plus lâche afin qu'ils puissent marcher. Les adjoints font ensuite la toilette des condamnés, qui sont assis sur un tabouret : ils coupent leur chemise, l'échancrent au ciseau avant de la rabattre sur leur poitrine. On ne sait si Zabana et Ferradj ont bu un café et fumé une cigarette, ultime droit du condamné. Quand tout est prêt a lieu la levée d'écrou. Le bourreau signe le

111. Fernand MEYSSONNIER, *Paroles de bourreau, témoignage unique d'un exécuteur des arrêts criminels*, recueilli et présenté par Jean-Michel BESSETTE, Paris, Imago, 2002.

112. Charles-Henri Sanson (1740-1804), bourreau durant la Révolution.

document administratif qui tient lieu de décharge, le condamné à mort lui appartient. Alors, la porte du greffe s'ouvre et la guillotine apparaît, dressée dans la cour. La « Veuve » est là. À la demande de l'exécuteur en chef, la cour est illuminée par de puissants projecteurs. Une quinzaine de personnes sont présentes : procureur, avocats, magistrats militaires, greffier, directeur et personnels de la prison, commissaire de police, médecin pour constater le décès ou ranimer le condamné s'il s'évanouit, autorité religieuse.

Zabana est rapidement emporté par les deux adjoints. Son corps est plaqué sur la planche verticale qui bascule ensuite en avant. Le premier adjoint, Maurice Meyssonnier, occupe la place la plus délicate, celle du « photographe », qui se tient face à la guillotine et place dans la lunette la tête du condamné, qu'il tient fermement. Il la dépose ensuite dans la « baignoire », à ses pieds, après que la lame l'a coupée. Des « bavures de coupe », selon le terme de Fernand Meyssonnier, se produiront à plusieurs reprises durant les exécutions, car la guillotine algérienne, bien vieille, a souvent des ratés.

Pour Zabana, tout se passe bien d'abord. Il est « calme et résigné ». La lunette supérieure se rabat, le couperet n'a plus qu'à tomber, toute cette opération, depuis la sortie du greffe, n'ayant pris que quelques dizaines de secondes. C'est à cet instant que se produit un événement terrible que raconte Fernand Meyssonnier : « Là, le type était sur la bascule et voilà que le mufti interpelle le procureur : "Il a pas fait la prière, il a pas fait la prière !" Et le procureur qui

arrive, qui tire le bras de mon père et lui dit : "Monsieur Meyssonnier, le mufti ! le mufti... il veut qu'on fasse la prière." Le procureur a supplié d'attendre. Le gars, il est resté sur la bascule au moins trois minutes, comme ça, la tête dans la lunette. Discussion entre le procureur et le mufti. Finalement, on l'a ôté de la bascule, on l'a ramené et il a dit la prière. C'est la première fois qu'on voyait ça, un truc incroyable !... Oui, ils l'ont retiré. Il a fait la prière et ils l'ont ramené après [...] C'est une histoire de fous. Si près de la mort, le type, il n'avait plus envie de prier. Il était anéanti, angoissé. C'est de la connerie, ça. La prière, il fallait la faire avant. » Pour Fernand Meyssonnier, un bon exécuteur, c'est quelqu'un « de rapide, de précis ». Quant à Maurice Meyssonnier, révolté comme son fils, il résume ainsi l'incident dans ses notes : « Ceci n'est jamais arrivé et cela est à l'encontre de la loi. Car du moment où les condamnés me sont livrés, j'en suis le responsable. Il n'y a que monsieur le procureur de la justice (garde des Sceaux) qui peut surseoir à l'exécution. »

Il n'y a que peu de détails sur l'exécution d'Abdelkader Ferradj, sinon qu'il s'en prend à son avocat quand il lui annonce le refus de sa grâce : « Toi tu as été voir le président de la République, ce n'est pas vrai. Dis-moi que tu es allé faire la fête mais tu ne me feras pas croire ça. Tu es un avocat comme mon z... » À 4 h 07, sa tête tombe.

Après, pour l'équipe des bourreaux et tous ceux qui ont assisté à l'exécution, c'est le coup de rhum pour se remonter, offert par la prison. Car, même si l'exé-

cution s'est à peu près bien déroulée, le spectacle n'est pas beau à voir.

L'équipe des exécuteurs nettoie la guillotine, la démonte et range chacun de ses éléments dans les caisses prévues à cet effet. La corbeille est montée dans le corbillard qui se rend au cimetière où des détenus en fin de peine ensevelissent les corps et les têtes à même la terre, dans un drap blanc. « Ces deux exécutions n'ont donné lieu à aucun incident », écrit le jour même le conseiller technique du ministre résidant à la chancellerie.

Pour les bourreaux, la réquisition de l'État les forçant à pratiquer l'exécution des militants FLN a été une mauvaise surprise. En Algérie, les exécuteurs des arrêts criminels ne sont pas des parias, comme en métropole. Maurice Meyssonnier, qui tient un café-restaurant, est un homme respecté. Tout le monde connaît son autre travail. Ce n'est pas le traitement de fonctionnaire qui l'intéresse, mais les multiples avantages liés à la fonction. Port d'arme, impossibilité de contrôler son véhicule – ce qui permet à son fils de réaliser de nombreux petits trafics –, mais aussi la fréquentation des policiers, des magistrats, de tous ces représentants de l'autorité qui lui permettent de rendre des « services ». Tant qu'il s'agit d'exécuter des droits communs, aucun problème ne se pose, mais, avec les « événements », tout change et, s'il n'est pas un intellectuel, Maurice Meyssonnier dispose d'un solide bon sens. Il a donc exposé ses arguments au

procureur, quelques jours avant ces deux premières exécutions : « Monsieur le procureur, moi, je ne peux pas faire une exécution comme ça. Là, c'est grave ! Pendant la guerre de 39-45, il y a eu une histoire en France, on a guillotiné des communistes qui avaient collé des affiches. Pour avoir collé des affiches ! Maintenant, avec le recul du temps, ces communistes, ils ne seraient jamais guillotinés. Des coups comme ça, c'est grave. » Le procureur lui expliquant qu'il n'a pas le choix, il insiste : « On nous implique dans un truc politique. D'accord, on aime l'Algérie, on souhaite l'Algérie française, mais là on est en première ligne, nous. Après on peut nous accuser... qu'est-ce que vous avez fait ? D'avoir guillotiné... d'être responsables de la mort de personnes qui seront ensuite des héros en Algérie. » Bon sens dont a hérité son fils Fernand : « On dit "politique" parce que c'était jugé par le tribunal militaire, mais exécuté par la guillotine. Parce qu'ils ne voulaient pas les fusiller. Ils disaient que ça aurait été un honneur de les fusiller. Je pense qu'en les fusillant, l'État les aurait reconnus comme des politiques, tandis qu'avec la guillotine c'étaient des terroristes, des criminels de droit commun [...] Les magistrats militaires, les avocats, tous étaient dépassés : est-ce que c'est politique ou pas politique ? En fait, c'était la confusion. »

À Oran, le principal musée de la ville porte le nom d'Ahmed Zabana. Et une fois passé l'immense rond-point Ahmed-Zabana et le pont du même nom, on

plonge dans un dédale de grandes artères vides qui mènent à la maison de la famille du premier exécuté de la guerre d'Algérie. Abdelkader, son frère cadet, 74 ans, vit dans une modeste demeure. Dans le coin de la pièce principale, aux murs carrelés de mosaïques, la grande reproduction de l'unique photo d'Ahmed Zabana, visible partout en Algérie. Un bel homme au visage énergique, barré d'une fine moustache, aux cheveux sombres ondulés. Abdelkader raconte comment il a appris la mort de son frère aîné : « Par la radio. J'ai entendu ça à la radio. Ils donnaient les noms des deux premiers condamnés qui avaient été guillotinés à Alger. Avec ma mère, on a pris le train pour Alger et on s'est présentés à la prison pour récupérer le corps. Là on a été reçus par un militaire assez gêné qui nous a dit que ce n'était pas possible[113]. » De l'engagement de son frère, il sait peu de chose, sinon que, proscrit depuis de longues années, il avait tenté de le rassurer lors de leur dernière rencontre : « Il m'avait donné rendez-vous près de l'hôpital. Il n'avait pas le droit de revenir ici. Il était interdit de séjour. Il m'a dit qu'il partait en France. En fait, il montait au maquis. Je ne l'ai plus jamais revu. »

Pour les Algériens, cette double exécution est une déclaration de guerre. Qui se double d'une terrible rancœur envers leurs adversaires. « On peut fusiller, mais pas guillotiner. Parce que fusiller, c'est presque comme si vous étiez au combat. Quand on est fusillé

113. Entretien avec l'un des auteurs, à Alger, le 3 avril 2010.

on est debout, c'est une grande différence. La guillotine, c'est le mépris, la *hogra* portés au dernier degré. C'est un terme intraduisible en français. C'est quand un homme qui connaît sa puissance s'acharne contre un autre homme dont il connaît l'impuissance. Il faut comprendre : guillotiné, vous êtes sans défense. Vous n'êtes pas debout[114]. » C'est Abdelkader Guerroudj, ancien chef de la branche armée du Parti communiste algérien, capturé, torturé puis condamné à mort avec sa femme Jacqueline, qui parle, assis dans un fauteuil de l'un des salons de l'hôtel El-Djazaïr à Alger, l'ancien Saint-Georges, grand hôtel de l'époque coloniale. Gracié par le général de Gaulle, il a auparavant passé plusieurs mois à Barberousse dans une des cellules des condamnés à mort, s'attendant, chaque nuit, à être coupé en deux. « Une nuit, ils sont venus chercher dans une autre cellule mon ami Taleb Abderrahmane. Je me suis précipité, j'ai bondi vers la porte, je croyais que c'était aussi pour moi. On était dans la même affaire. Et puis j'ai attendu, attendu. J'étais sûr d'être exécuté avec lui… » Évidemment, il ne porte pas les dirigeants politiques français de l'époque dans son cœur : « Guy Mollet, je m'attendais à ce qu'il agisse en vrai socialiste. Mitterrand, je ne me suis jamais fait d'illusions, il n'a jamais été socialiste. C'est un élève des jésuites et il en avait gardé la formation. Pour moi, c'était un faux jeton. Coty, lui, c'était un homme de droite. Pas très intelligent, pas très volontaire, pas comme

114. Entretien avec les auteurs, à Alger, le 30 mars 2010.

de Gaulle. Bien que de Gaulle ne nous ait jamais fait de cadeau. Mais c'était un combattant. »

Louisette Ighilahriz est l'une des anciennes combattantes les plus connues d'Algérie. Assise à la Bibliothèque nationale d'Alger, elle raconte le parcours qui l'a menée au quartier des femmes de la prison de Barberousse. À 19 ans, elle prend le maquis et est grièvement blessée d'une rafale de mitraillette lors d'un accrochage. Torturée durant les deux mois qui vont suivre, elle est sauvée par un médecin militaire français. Comme elle a été capturée sous uniforme de l'ALN, le tribunal respecte les conventions de Genève et la condamne à quatre ans de prison. « J'avais vécu la torture, mais physique. Là, l'exécution des camarades, c'était la torture morale. Le summum de la lâcheté. On était dans un état pas possible. On était réveillés vers 3 heures du matin. Les anciens entendaient la grosse porte blindée s'ouvrir. Immédiatement, il y a l'alerte générale des filles : "Les filles, les filles debout ! Debout ! La guillotine arrive." On entend les motards arriver. Et les voitures. Le transport de la guillotine. Alors, on était dans un état second, il fallait tout de suite s'accrocher aux lucarnes et hurler, hurler, faire des youyous et chanter des hymnes nationaux. Et on entendait : "Allah akbar", c'était le futur guillotiné qu'on avait sorti de la cellule et qu'on emmenait vers la guillotine et nous, il fallait pousser des youyous et chanter des hymnes afin qu'il aille droit, afin qu'il ne flanche pas. Oh, mon Dieu… Afin qu'il ne crie

pas. Quand on criait, hurlait, on était impuissantes, on ne pouvait que pousser des youyous. Pour qu'il parte droit. L'écho venait de la Casbah, les youyous nous revenaient. On ne savait pas qui c'était. Les frères nous jetaient des billets pour nous dire qui y était passé. Le lendemain, on faisait la grève de la faim[115]. »

Le 19 juin 1956 est une « date cruciale » selon Pierre Vidal-Naquet[116]. Car le FLN prend la décision de lancer des représailles, préparées de longue date au cas où les premiers condamnés à mort seraient exécutés. Yacef Saadi, qui va bientôt devenir le chef de la zone autonome d'Alger, reçoit de ses chefs Belkacem Bouchafa et Abane Ouamrane les ordres à appliquer le 21 juin : « Descendez n'importe quel Européen de 18 à 54 ans. Pas de femmes, pas d'enfants, pas de vieux. » En trois jours, du 20 au 24 juin, 21 attentats sont commis à Alger ; on compte 10 tués, dont 7 Européens. « J'étais comme un fou. J'ai pris des feuilles de papier où j'ai écrit : "Frère Zabana, vous êtes vengé." Et j'ai donné un ordre à mes gars : "Sur chaque type que vous tuez, vous jetez ces feuilles", explique aujourd'hui Yacef Saadi dans les jardins de sa grande demeure perchée sur les hauteurs d'Alger[117]. En exécutant nos camarades, le colonialisme français venait de couper la tête à tous les Algériens. » « La réaction a

115. Entretien avec les auteurs, à Alger, le 30 mars 2010.

116. Pierre VIDAL-NAQUET, préface de *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton*, enquête de Jean-Luc EINAUDI, Paris, L'Harmattan, 1986.

117. Entretien avec les auteurs, le 30 mars 2010.

été de tirer à vue, raconte Abdelkader Guerroudj. On peut en penser ce qu'on veut, selon qu'on est musulman ou européen. Je n'ai jamais été partisan de la revanche absurde, mais c'est compréhensible. » « Ça les a acharnés, ajoute Louisette Ighilahriz. Plus ils exécutaient, plus on voulait aller de l'avant. Pas de marche arrière, au contraire. Une espèce de haine commençait à s'installer. Les corvées de bois, on savait, on n'était pas à armes égales, mais on s'y attendait. Mais là, la guillotine, cette impuissance, un homme qu'on sort d'une cellule… »

Aussitôt la ville est quadrillée, les contrôles renforcés. C'est la stupeur, l'affolement. Jusqu'ici, la guerre n'existait qu'au loin, dans le bled, dans ces fermes perdues où les Européens étaient assassinés. Cette fois, on les tue à Alger, jusque-là épargnée par les attentats. Le 15 mars 1956, le FLN avait incendié plusieurs garages de la ville et les ultras de l'Algérie française avaient commencé à répondre. Outre l'enlèvement et l'exécution de supposés membres du FLN, en avril, ils placent des explosifs dans une limonaderie, et, le 22 mai, lancent deux grenades dans une épicerie arabe. Mais après les trois journées où le FLN a tiré à vue dans les rues de la ville, les attentats ultras redoublent. Le 30 juin, c'est le siège de l'UDMA, l'ancien parti de Ferhat Abbas, qui est visé lors d'une réunion de syndicalistes : 10 blessés graves. Le 1er juillet, une imprimerie saute : 10 blessés. Ce n'est pas l'exécution, le 3 juillet, de Ben Ahmed Laïd Ben Mohamed (il avait

jeté une grenade dans un cinéma, faisant quatre morts) qui va les calmer. Ils en réclament bien plus. Or Robert Lacoste demande que les exécutions capitales soient limitées. Au Conseil des ministres du 20 juin, quand Gaston Defferre aborde le sujet, si Maurice Bourgès-Maunoury répond que « les sanctions sont nécessaires », Robert Lacoste est d'un autre avis : « Il faut très peu d'exécutions. Seulement pour les droits communs et les crimes de guerre. » Si les ultras savaient cela, leur fureur redoublerait ! Pourtant, le 9 août, à Barberousse, la famille Meyssonnier règle le cas de Mohammed Ben Mohamed Tifrouine. Trois mois plus tôt, il a, en pleine rue, planté son couteau dans la nuque du gendarme mobile Le Roch, 29 ans, père de trois enfants, le tuant sur le coup. Le 7 août, les bourreaux exécutent Mohamed Belkhiria[118] à Constantine. Ce tirailleur algérien de 23 ans, qui a déserté en mars 1956 pour rejoindre les nationalistes algériens, a servi trois ans en Indochine où, selon le compte rendu de la séance du Conseil supérieur de la magistrature du 26 juillet, « il s'est bien comporté ». Le 26 avril, il a jeté une grenade défensive vidée de sa charge explosive dans le bar Chazot, avenue du Japon à Constantine, avant de fuir et d'être arrêté. Il a été condamné à mort bien que l'attentat n'ait pas causé de victimes. Son défenseur s'est donc appuyé sur le fait que la grenade s'est simplement fractionnée sous l'effet de l'écrasement du détonateur

118. « Mohammed Bekhairia » dans le compte rendu de la séance du 26 juillet 1956 du CSM.

et que le crime était impossible. « Le fractionnement est bien dû à l'explosion, lui a-t-il été répondu. Il est fort probable que les fragments ont été projetés avec violence et qu'ils auraient fait des victimes si, dans leur trajectoire, ils avaient rencontré un ou des consommateurs du bar Chazot. Dès lors qu'il y a eu projection, on ne saurait plus parler de crime impossible. » Tous les avis recueillis ont conclu à l'exécution du condamné à mort, y compris celui de François Mitterrand.

Ces exécutions sont loin d'apaiser les Européens ultras, qui continuent à jeter des grenades, à poser des bombes, jusqu'à la plus terrible d'entre elles. La police, à la suite de la capture de plusieurs membres du FLN qui ont participé aux journées d'action décidées par Yacef Saadi, est remontée jusqu'au propriétaire d'un bain maure, situé rue de Thèbes, dans la Casbah. Cette information est donnée à un groupe d'ultras, ceux-ci disposant de nombreux soutiens au sein de la police et de l'armée. Dans la nuit du 10 au 11 août 1956, une formidable explosion secoue le vieux quartier arabe. Plusieurs immeubles s'effondrent. Le bilan exact de cet attentat n'est toujours pas connu. Entre 15 et 70 morts et des dizaines de blessés. « Une hécatombe sans précédent[119] », écrira Philippe Castille, l'artificier qui a fabriqué la bombe. Quant à celui qui l'a posée, Michel Fessoz, un représentant de commerce d'Alger, il déclarera au procureur général Jean

119. Bob MALOUBIER, *L'Affaire du Bazooka, la confession de Philippe Castille*, Paris, Filipacchi, 1988.

Reliquet, une fois la filière démantelée en janvier 1957, que, « ne sachant que faire d'autre, il s'était livré à des attentats contre-terroristes[120] ».

Le rôle de ces contre-terroristes dans l'engrenage des événements est capital. Moins par leur force de frappe sur le terrain et leur réelle capacité de riposte au FLN que par le relais qu'ils offrent aux complots civils et/ou militaires ourdis à Paris. Ils en seront le bras armé, contribuant, en partie, à faire basculer l'Algérie dans la guerre. Mais, surtout, leur dernière action concerne François Mitterrand : l'attentat au bazooka contre le général Salan, six mois plus tard, qui provoque le démantèlement de leur réseau est une affaire essentielle si l'on veut comprendre la stratégie politique personnelle du futur président de la République. Chargé des poursuites contre les auteurs politiques du complot, on verra que, toujours soucieux de son avenir, il ne poussera pas les feux contre ces hommes politiques de premier plan. Mais il faut commencer par les « petites mains », ceux qui agissent sur le terrain.

Qui sont ces ultras de l'Algérie française ? Leur galerie de portraits tient du mauvais film noir. D'abord le docteur René Kovacs, 33 ans, fondateur de l'ORAF (Organisation de résistance de l'Afrique

---

120. Sandrine RELIQUET, *L'Exercice de la magistrature en Algérie d'octobre 1956 à octobre 1958. Le cas du parquet général d'Alger*, Mémoire de DEA d'histoire du XXe siècle, sous la direction de Raoul Girardet, IEP, Paris, 1989.

du Nord). Un Gargantua de 130 kilos, champion de natation et de karaté, qui dispose de moyens financiers importants puisqu'il est copropriétaire d'une clinique aux Baléares. Membre de la haute société algéroise, c'est un militant de l'Algérie française. Le commissaire Norbert Gazeu est un homme plus calme mais non moins redoutable : après une guerre brillante dans les commandos de choc, il est entré dans la police et est devenu le second de l'un des patrons de la police judiciaire.

Autre réseau, celui du fameux André Achiary, le sous-préfet qui a mené la répression de Guelma en 1945. « Un aventurier, un personnage à la Malraux », écrit Yves Courrière. Grand résistant, opiomane, brutal, à l'origine commissaire de police, il n'a cessé de monter complots et intrigues contre le pouvoir. Interdit de séjour depuis le 6 février 1956 à la suite de la découverte d'un dépôt d'armes, c'est lui qui, avec plusieurs policiers, est derrière le « Comité antirépublicain des Quarante » qui a revendiqué l'attentat de la rue de Thèbes. Grand connaisseur de la pègre algéroise, il a tenté, en 1955, de mobiliser le milieu d'Alger pour lutter contre le FLN. Ali la Pointe, second de Yacef Saadi, a réglé l'affaire, un soir, en rafalant les principaux chefs de la pègre algéroise en plein dîner. Une fois Budd Abbott, Vincent la Rascasse et Jo Menela au tapis, le Milieu est passé au FLN.

Autre clan, celui qu'anime Jo Ortiz, le « cafetier du Forum », fondateur du Front national français, colosse fort en gueule, monument qui rugit sur tous les tons contre l'abandon de la France et ses « politiciens pour-

ris ». Enfin, Robert Martel, un mystique, surnommé « le Chouan de la Mitidja ». En août 1956, il a créé le CRF en remplacement de l'UFNA (Union française nord-africaine), qu'il dirigeait et qui a été interdite le 4 juillet. Robert Martel lutte pour la défense de l'Occident chrétien. Malgré ses discours délirants, il a de bons contacts. Notamment avec une autre organisation, le « grand O », qu'anime le docteur Martin à Paris. Difficile de trouver plus extrémiste que ce personnage qui, en 1930, a jugé l'Action française trop molle et a été l'un des fondateurs de la Cagoule, organisation qui a tenté d'abattre la « Gueuse » à coups d'attentats et d'assassinats. Après, ce sera Vichy, puis un itinéraire de plus en plus scabreux qui lui vaut de multiples condamnations. Dans le « grand O », il y a aussi des militaires, et certains sont prêts à tout pour prendre le poste de commandant en chef en Algérie.

Ces quelques hommes disposent de plusieurs centaines d'activistes prêts à tout. Certains ont réagi, dès le début de l'insurrection, se vengeant en se trompant parfois de cible. Il faut leur ajouter quelques membres des services en rupture de ban ou non, comme Philippe Castille, ancien élève de Paul Aussaresses du temps du 11e Choc et spécialiste en explosifs de l'ORAF. « Nous voulions simplement que l'Algérie reste française. Et, en 1956, c'est la police qui nous donnait des informations sur les réunions FLN qu'il fallait plastiquer. C'est comme ça que j'ai fait sauter l'imprimerie de Ferhat Abbas[121]. »

121. Entretien avec l'un des auteurs, le 8 mai 2009.

En août, la mobilisation des unités territoriales, composées d'Européens armés et affectés à la garde statique de la ville, leur permet de compter sur de nombreuses complicités et d'être ravitaillés en matériel. Car une bonne partie des Européens soutiennent leur combat. Alger n'est pas la capitale de la modération et il en faut peu pour exciter le peuple contre ces « coulos » de politiques qui ne comprennent rien à l'Algérie et ces « melons » qui ne connaissent que la loi du talion. Beaucoup de ces ultras plongeront ensuite dans la rébellion ouverte contre de Gaulle, durant la Semaine des barricades en janvier 1960, par exemple, puis dans l'OAS, livrant alors leur dernier combat pour l'Algérie française. Mais, avant de passer à l'action violente, ils se sont servis de leur ascendant pour manipuler les foules européennes. D'abord lors de la venue d'Albert Camus à Alger qui, le 22 janvier 1956, a tenté de présenter son appel à la trêve civile. Devant la claque organisée, l'initiative a tourné court et, depuis, le futur Prix Nobel de littérature se tient sur la réserve. Ensuite contre Guy Mollet le 6 février, lors de la Journée des tomates[122]. Enfin, ils ne risquent pas grand-chose, Robert Lacoste ne cherchant pas vraiment à les neutraliser. Mais comment faire quand ces mouvements sont soutenus par une bonne partie de la police et de l'armée, qui jugent l'action politique bien trop molle ? Même Robert Lacoste commence à perdre du terrain auprès de la population

122. Voir le chapitre 1, « Pour ».

européenne. N'est-il pas franc-maçon ? N'est-il pas finalement un « bradeur » comme tous les autres ?

Le ministre résidant ne sanctionne pas non plus ceux des militaires qui commettent des exactions, comme à Bône, le 19 août. Seule ville du Constantinois à avoir été relativement épargnée par le terrorisme, elle est ce jour-là le théâtre de plusieurs attentats commis par le FLN, qui font un mort, deux blessés et des dégâts matériels. Dans la ville, la plupart des militaires sont casernés en raison de l'anniversaire, le lendemain, du massacre de Philippeville, un an plus tôt. Mais 600 permissionnaires, la plupart des parachutistes coloniaux du fameux colonel Bigeard, sont assis aux terrasses de la place d'Armes ou déambulent dans le quartier européen. À l'annonce des attentats, c'est une chasse à l'Arabe qui est lancée dans la ville. À coups de poignard et de barre de fer, la ratonnade dure une heure et demie, causant la mort de 21 Français musulmans et faisant 17 blessés graves. « On ne pourra jamais reconstituer entièrement les scènes d'horreur qui se déroulèrent pendant cette heure d'anarchie. Scènes de massacre auxquelles s'ajoutèrent celles de honteux pillages, de mises à sac d'appartements, de magasins, de cafés maures », écrivent les inspecteurs généraux chargés de l'enquête dans le rapport qu'ils remettront le 21 septembre à Robert Lacoste[123]. « Il est difficile d'imaginer que des soldats français puissent commettre des atrocités. C'est pour-

123. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

tant le cas ici. Le dossier photographique établi par la police judiciaire [...] est tellement horrible que j'ai préféré ne pas en ramener une copie, tant je craignais que ces documents ne s'égarassent. Ils égalent parfois les monstruosités commises par les fellaghas [...] Je n'ai pas vu le pire : trois des morts n'ont pas pu être photographiés tellement leur visage a été martyrisé. » L'enquête ? Des 88 militaires interrogés, aucun ne dit avoir vu d'exactions dans la ville. Un mur du silence. Et bien sûr aucune sanction, ce qui pour l'un des auteurs du rapport est une grave erreur : « Quelques exemples bien choisis et rigoureusement sanctionnés feraient certainement beaucoup plus pour le prestige de l'armée et la discipline de ses éléments que le rideau pudique qu'elle referme sur les excès de certains de ses membres. Et ils feraient en outre un effet psychologique certain sur les populations : j'ai été surpris de constater qu'aucun des musulmans interrogés n'escomptait qu'il y aurait une sanction contre les coupables. » Et de poser la seule question qui compte et explique, peu à peu, le ralliement des populations au FLN : « Cette habitude du déni de justice n'est-elle pas en rapport avec la désaffection de ces populations à l'égard de la légalité républicaine ? »

Du côté du FLN, la bombe de la rue de Thèbes a eu un impact terrible. Elle lève les derniers doutes de Larbi Ben M'Hidi, l'un des leaders du FLN de l'intérieur, sur les projets d'attentats que lui soumet Yacef Saadi. « Je leur disais : si on limite cette guerre au maquis, on ne la gagnera jamais, explique celui-ci. Parce qu'ils vont utiliser tous les moyens. Alors

qu'un pétard à Alger fera trembler toute la ville et connaître notre lutte au monde entier. Ils ont dit : "Non, Alger doit rester calme ; on veut pouvoir continuer à s'en servir de base pour ravitailler le maquis." J'ai alors répondu qu'on pouvait faire les deux : ravitailler et lancer l'action ici. » Cette discussion reste en l'état car l'été 1956 marque une étape importante dans la structuration du FLN. Jusque-là éclaté en entités autonomes frappant sur le territoire, il voit ses liaisons coupées par le quadrillage de l'armée, et souffre de rivalités opposant ceux de l'intérieur et de l'extérieur. Un congrès doit remettre l'organisation à plat mais aussi définir les objectifs communs de la lutte pour l'indépendance et les moyens d'y parvenir[124]. Il aura lieu du 20 août au 5 septembre, dans la vallée de la Soummam, en Kabylie. Passons sur l'odyssée qui mène les différents responsables du FLN à la petite bergerie qui sera, parfois, le lieu de violentes discussions. Tout d'abord, ne sont présents que les représentants de l'intérieur, ceux du Caire (Ahmed Ben Bella, Mohamed Khider, Hocine Aït Ahmed), n'ayant pu les rejoindre. Ils sont seize à représenter les différentes zones. Outre ceux de l'extérieur, manque le représentant de l'Aurès, là où a débuté la lutte indépendantiste, Mostefa Ben Boulaïd, vraisemblablement tué, au début de mars 1956, par l'explosion d'un colis piégé parachuté par les services secrets français.

124. Sur l'organisation du FLN, voir Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002.

On évoque d'abord les trois grands massacres qui ont terni l'image du FLN : Philippeville, le 20 août de l'année précédente, réprimé par le commandant Aussaresses ; Sakamody, pour lequel Abdelkader Ferradj Ben Moussa a été guillotiné ; enfin, le massacre du village de Ioun-Dagen, près de Bougie. Là-bas, un seigneur féodal, Ourabah, ancien sénateur, homme de « grande tente[125] », avait constitué une *harka*[126] luttant avec les militaires français contre le FLN. Au début de l'année 1956, Amirouche, chef redouté, a rayé le village de la carte dans une sanglante « Nuit rouge ». Plus de 1 000 Algériens, hommes, femmes et enfants, ont été assassinés. Désormais, ces tueries ne doivent plus se reproduire. Elles aliènent au FLN les populations qui se tournent alors vers les Français. Vœu pieux, car d'autres massacres auront lieu, notamment contre les populations restées fidèles au MNA de Messali Hadj, concurrence inacceptable pour le FLN qui se veut seul représentant de la lutte pour l'indépendance[127].

On réorganise également l'ALN (Armée de libération nationale), on crée des grades et l'obligation de suivre les lois de la guerre : les mutilations de cadavres

125. Grande famille jouissant à la fois d'un prestige religieux et d'une fortune sociale.

126. Groupe de supplétifs indigènes (harkis) participant sous commandement français à la lutte contre le FLN.

127. Le 30 mai 1957, 374 villageois de Melouza soupçonnés de sympathies pour le MNA sont assassinés par une unité de l'ALN.

sont désormais interdites, les condamnés à mort seront fusillés, les prisonniers de guerre traités selon la convention de Genève. Les régions sont nommées « *wilaya* », enfin deux organismes sont créés, le CCE (Comité de coordination et d'exécution), composé de cinq membres et basé à Alger, et le CNRA (Conseil national de la révolution algérienne). Le CCE, véritable état-major de la révolution, est composé de Larbi Ben M'Hidi, représentant la région 5, l'Oranie, d'Abane Ramdane, chargé de la ligne politique et de la ville d'Alger, de son assistant Benyoucef Benkhedda, de Krim Belkacem, représentant de l'Algérois, et de Saad Dahlab, chargé de l'information et de la propagande. Dans cette plate-forme, tous les sujets sont étudiés : attitude face à l'opinion internationale, propagande avec la création du journal *El-Moudjahid*, relations avec la population, mais aussi avenir politique et stratégie. C'est la ligne inspirée par Larbi Ben M'Hidi et Abane Ramdane, insistant sur la « primauté du politique sur le militaire », qui l'emporte.

À Paris, quelques semaines plus tôt, c'est une autre bombe, diplomatique celle-là, qui a éclaté. Le 26 juillet 1956, Gamal Abdel Nasser a annoncé la nationalisation du canal de Suez, véritable défi lancé aux pays occidentaux. Ses éclats de rire, lors de ce discours célèbre, ont retenti dans le monde entier. C'en est trop pour le gouvernement français, qui sait l'aide qu'apporte l'Égypte aux nationalistes algériens. Le geste du leader égyptien a un fort retentissement sur la population musulmane. Robert Lacoste, qui

estimait avoir la situation bien en main et notait le recul du FLN sur le terrain, enverra, le 14 août, un télégramme à Paris pour confirmer combien l'action de Nasser est populaire chez les musulmans. « Incontestablement, elle a déjà donné, à la rébellion qui s'épuisait, notamment dans le Constantinois et la Kabylie, un nouveau mordant dont nous ressentons l'effet dans Alger, la région algéroise et les massifs montagneux qui bordent la Mitidja[128]. » Au Conseil des ministres du 3 août 1956, le langage est belliqueux. Le gouvernement se prépare à entrer en guerre contre l'Égypte, ce qui aura de plus l'avantage de saper son aide aux « rebelles algériens ». François Mitterrand sort de sa réserve et, cette fois, ne donne pas dans l'équivoque. Marcel Champeix note les différentes attitudes à adopter que le ministre de la Justice évoque, avant d'écrire cette dernière phrase prononcée par François Mitterrand : « Il faut liquider Nasser. C'est un duel à mort. »

128. Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e^ République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

7

L'escalade

En ce tout début d'octobre 1956, François Mitterrand reçoit dans son bureau de la chancellerie un homme grand et de belle allure, au regard clair, peu à l'aise sous les lambris ministériels, qu'il n'aime guère fréquenter. Jean Reliquet, 53 ans, est procureur général de Versailles, président de l'Union fédérale des magistrats et réputé pour sa parfaite intégrité. Cet homme est d'une importance capitale dans le rôle tenu par François Mitterrand durant les sept mois qui vont suivre, les plus durs de ceux que l'Algérie va traverser. La petite-fille du futur procureur général d'Alger, Sandrine Reliquet, déjà auteur d'une thèse précieuse sur le personnage[129], a accepté de

129. Sandrine Reliquet, *L'Exercice de la magistrature en Algérie d'octobre 1956 à octobre 1958. Le cas du parquet général d'Alger*, *op. cit.*

confier aux auteurs les extraits du journal de son grand-père qui concernent François Mitterrand. Des écrits inédits qui éclairent d'un jour nouveau la connaissance qu'avait le ministre de la Justice de la violence du conflit algérien et, notamment, de la pratique systématique de la torture.

Les deux hommes ont déjà eu à se connaître, indirectement. En juillet 1954, alors ministre de l'Intérieur, François Mitterrand est victime d'un scandale connu sous le nom d'« affaire des fuites ». Il est soupçonné d'avoir divulgué au Parti communiste les comptes rendus des séances du Comité de Défense nationale. Il mettra six longs mois pour être lavé de tout soupçon. Entre-temps, le directeur de cabinet du ministre de la Justice, Jean-Michel Guérin de Beaumont, fait demander au procureur de Versailles Jean Reliquet de mettre le principal suspect, le commissaire Dides, en détention. Mais celui-ci, ferme sur le droit, répond qu'aucune incrimination juridique ne le permet. Et, quand on lui souffle que « l'arrestation de Dides fera plaisir au ministre de l'Intérieur, M. Mitterrand », sa réponse fuse : « Si j'ai beaucoup de respect pour M. Mitterrand, ministre de l'Intérieur, je n'ai jamais considéré que le but de mes fonctions était de lui faire plaisir. »

Depuis, plus de contacts entre eux, jusqu'à cette journée d'octobre 1956 durant laquelle François Mitterrand explique à Jean Reliquet ce qu'il attend de lui. Le magistrat a déjà été convoqué à la chancellerie quelques jours plus tôt pour évoquer sa nouvelle nomination à la place de Paul Susini, procureur

général d'Alger, que le garde des Sceaux tentait d'évincer depuis plusieurs mois. Celui-ci, beau-frère d'Henri Borgeaud, un gros propriétaire terrien, est le prototype du magistrat d'un autre temps, attaché aux féodalités, à cette Algérie française surannée qui court à sa perte. Pire, il s'entend très bien avec Robert Lacoste, les deux hommes étant d'accord sur la politique répressive à mener en Algérie. François Mitterrand, cette fois, a eu gain de cause, grâce à un mouvement au sein de la Cour de cassation ; le nommant avocat général, le ministre a pu déguiser en promotion l'éviction du procureur général d'Alger. « Je savais seulement que je remplacerais un homme, M. Susini, dont M. Mitterrand ne voulait plus mais que Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, entendait voir rester. C'était la guerre entre les deux hommes… Ma position manquerait de confort », écrit Jean Reliquet, qui dresse ce portrait de François Mitterrand : « Un homme de petite taille, qui dégage, en même temps qu'intelligence et autorité, un certain charme. Il est bref et me déclare *ex abrupto* qu'il me nomme procureur général d'Alger. Je le remercie et lui fais part des hésitations qui ont précédé ma décision. Il me répond avec netteté, sans faux-fuyant : "Que vous ne connaissiez pas l'Algérie, c'est une lacune que vous pourrez combler. Les hommes politiques, quels que soient leurs partis, ne devront pas être un sujet de préoccupation pour vous. On me dit que vous ne faisiez pas de politique… Continuez de ne pas en faire, c'est déjà en faire, et pas des plus faciles." Puis, d'un air entendu : "Il paraît du reste

que vous ne faites rien pour plaire aux hommes politiques. Continuez, faites votre métier de magistrat et je vous soutiendrai." » Le 2 octobre, Jean Reliquet revoit François Mitterrand, qui lui recommande le calme, la patience mais aussi la fermeté et lui répète qu'il le soutiendra dans son action. Mais le ministre de la Justice ne se fait guère d'illusions. Il a terminé son premier entretien avec le magistrat par cette phrase désabusée, qui en dit long sur le réel pouvoir de la magistrature civile en Algérie : « Cette nomination déplaît à Lacoste. Ainsi a-t-il fait savoir qu'il ne vous recevra pas... Essayez tout de même de lui demander audience. » Le rôle de Jean Reliquet paraît donc accessoire aux yeux des militaires et du ministre résidant, dont l'importance grandit au fur et à mesure de l'escalade de la violence, tandis que celle du ministre de la Justice diminue. C'est le grand problème de François Mitterrand durant les mois à venir : continuer à peser politiquement alors que la justice ne va plus devenir qu'un vain mot dans cette Algérie où la situation vient de brutalement s'aggraver.

Le Milk Bar est toujours là, bordant l'un des coins de ce qui fut la place Bugeaud, au centre d'Alger. Aujourd'hui, la statue équestre d'Abd el-Kader y a remplacé celle du gouverneur général de l'Algérie, son éternel adversaire. Ce minuscule café qui fut l'un des hauts lieux de la jeunesse européenne étale ses chaises en plastique rouge, son présentoir où l'on vend des glaces en cornet et, sur ses vitres, de multiples ins-

criptions multicolores vantant ses produits : « Ici, on mange bien, on sert bien, on y revient. » Le 30 septembre 1956, à 18 h 30, une formidable explosion dévaste le café. Souffle qui propulse les consommateurs sur les trottoirs, membres arrachés par les éclats des lourdes vitrines. Le FLN d'Alger[130] vient de frapper le premier coup de sa nouvelle stratégie, celle du terrorisme urbain. « Je réagis immédiatement et je réussis à me traîner, en rampant vers l'extérieur, sur le trottoir… mon pied gauche dans la main droite ! Je le reconnais à la couleur de la chaussette », témoigne le sergent Marc Desaphy qui, après l'entraînement sur les plages en vue de l'offensive de Suez, était venu boire un verre au Milk Bar avec une amie. Quelques minutes plus tard, c'est la Cafétéria, autre café fréquenté par les Européens, qui saute. Les deux attentats font quatre morts et plusieurs dizaines de blessés. Une troisième bombe, posée dans le hall d'Air France situé au sein du grand immeuble Mauretania, fait long feu. Ce sont trois jeunes femmes algériennes, à l'allure européenne, qui ont abandonné leur sac contenant les bombes sous les tables. « Le FLN nous avait prévenus quelques minutes avant, glisse aujourd'hui l'un des vieux serveurs du Milk Bar qui y travaillait ce jour-là. On a eu le temps de fuir[131]. » Dans la panique et la fureur qui s'ensuit, plusieurs musulmans qui passent par là sont lynchés par la foule.

130. La « zone autonome d'Alger », dirigée par Yacef Saadi.

131. Entretien avec les auteurs, le 30 mars 2010.

« L'idée maîtresse [du FLN] est évidente, écrit Jean Mairey, directeur de la Sûreté nationale. Aucun Européen ne doit nulle part se sentir en sécurité[132]. » Cette nouvelle tactique ne fait pas l'unanimité au sein du FLN. C'est Larbi Ben M'Hidi, chef politique de la zone d'Alger, la ZAA, et son adjoint Yacef Saadi qui l'ont choisie. Les bombes ont été confectionnées par l'équipe du Parti communiste algérien (PCA) d'Abdelkader Guerroudj, qui a rejoint le FLN au début du mois de juillet. Mais beaucoup redoutent que cette stratégie ne soit pas favorable au mouvement[133]. Que pèsent les maigres troupes de Yacef Saadi face à la machine de guerre française ? Si la tendance dure l'a emporté c'est que, depuis l'explosion de la rue de Thèbes, la pression de la population musulmane est forte pour que le FLN réagisse. Jusque-là, c'étaient surtout les gardiens de la prison de Barberousse qui avaient été sa cible, en raison des mauvais traitements qu'ils infligent aux militants du FLN emprisonnés, comme le raconte Fernand Meyssonnier : « Certains gardiens se vengeaient en leur foutant la trouille. Oui, pour se venger des condamnés qui les emmerdaient sans arrêt, parfois, la nuit d'une exécution, certains gardiens les réveillaient comme si c'était pour l'exécution. Ils rentraient dans la cellule, et puis au dernier moment, quand le type se réveillait, qu'il croyait que c'était

132. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, *op. cit.*

133. Sur les discussions au sein du FLN, voir le livre de Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, *op. cit.*

son tour, ils lui disaient : "Non, toi, c'est pas pour aujourd'hui, c'est peut-être pour demain." [...] Ça, ça devient barbare. À Alger, je lui ai dit moi au gars, au gardien : arrêtez ces conneries. C'est un peu fort. Parce que... ho !... Le type déjà, hein, condamné à mort ! Ça, c'est féroce[134]." » Une demi-douzaine d'entre eux sont abattus par le FLN.

Au moment où la ville est mise en état d'alerte, alors que l'obsession de Guy Mollet est de préparer l'opération militaire de Suez qui doit se dérouler conjointement avec l'Angleterre et Israël, le 22 octobre un événement considérable a lieu. Les six dirigeants du FLN basés au Caire, Ahmed Ben Bella, Hocine Aït Ahmed, Mohamed Khider, Mohamed Boudiaf, Mostefa Lacheraf, Rabah Bitat, sont au Maroc, où ils ont été reçus par le sultan, qu'ils cherchent à sensibiliser à la cause de l'indépendance algérienne tout comme ils le font avec Habib Bourguiba, président de la République tunisienne. Les dirigeants des deux pays voisins, même s'ils jugent souvent la stratégie du FLN déraisonnable, ne peuvent qu'être sensibles à la volonté d'indépendance des Algériens. Et ce, d'autant plus qu'une partie de la population des deux anciens protectorats français lui est largement favorable. Les deux hommes peuvent également jouer un rôle dans la négociation avec la France. À l'issue des réunions, les mem-

134. Fernand MEYSSONNIER, *Paroles de bourreau, témoignage unique d'un exécuteur des arrêts criminels, op. cit.*

bres du FLN doivent embarquer avec le sultan dans son avion officiel pour rejoindre la Tunisie. Pour le SDECE, les services de contre-espionnage français, c'est une occasion en or de décapiter la « rébellion » algérienne. Comment ? Tout simplement en arraisonnant l'avion du sultan et en le forçant à atterrir en Algérie. Et peu importe que le souverain chérifien se trouve à bord. Au dernier moment, celui-ci préfère emmener ses ministres et la délégation algérienne embarque avec une demi-douzaine de journalistes dans un DC3 d'Air Atlas, la flotte aérienne du sultan.

L'opération est rondement menée. L'équipage – français – reçoit l'ordre de se dérouter vers Alger à la suite d'une nouvelle disposition interdisant le survol de la zone où il se trouve. La circulaire en question a été rédigée à l'instant et datée de la veille. Prévient-on le gouvernement ? De toute façon, peu importe, personne ne sait où se trouve Guy Mollet. Tout a été fait pour maintenir le secret autour de la réunion qui se tient à Sèvres avec les représentants anglais afin de préparer l'expédition de Suez. Ce 22 octobre, les militaires réalisent leur premier putsch en Algérie. Et il réussit parfaitement. L'avion se pose sur l'aérodrome d'Alger, que les hommes des services secrets ont maquillé afin qu'il ressemble à celui de Tunis, et les dirigeants du FLN sont arrêtés. À Paris, quand René Coty et Guy Mollet apprennent la nouvelle, ils sont effarés. Le président de la République reçoit les principaux membres du gouvernement dans son appartement, en robe de chambre, furieux contre les militaires et Max Lejeune, secrétaire d'État aux

Armées chargé des opérations en Algérie, qui leur a donné l'ordre d'intervenir. Celui-ci monte alors crânement au front : « Monsieur le président de la République, il n'y a pas de semaine sans qu'en votre nom je dépose une médaille militaire sur le cercueil d'un combattant mort pour la France en Algérie. Et vous voulez qu'ayant la possibilité de mettre hors d'état de nuire les assassins de nos soldats, je n'intervienne pas[135] ? » Le président Coty ne trouve rien à répliquer. Personne ne pense même à sanctionner ce simple secrétaire d'État qui vient de défier les lois de la diplomatie internationale.

François Mitterrand se réjouit aussi de cette action. « Bien joué ! » dit-il dans un premier temps[136] devant cet acte insensé qui brouille la France avec le sultan du Maroc et déchaîne contre elle l'opinion internationale. Pour Mohammed V, qui avait accordé hospitalité et protection à la délégation du FLN, c'est un affront sans précédent. À Meknès, une trentaine de Français sont massacrés, tandis qu'à Tunis des magasins sont dévastés par la foule. Le garde des Sceaux se ravise rapidement. André Rousselet préfère sourire aujourd'hui de cet épisode. « Quelle est l'histoire ? François Mitterrand, au moment de l'interception de l'avion, a eu une première réaction qui a été

135. Georgette ELGEY, *Histoire de la IVᵉ République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

136. *Ibid.*

brève et a été : "Pourquoi pas ?" Puis il y a eu un temps de réflexion au terme duquel il a conclu que ça avait été une grave erreur de l'arraisonner[137]. » Le gouvernement français croit avoir une consolation. Il est persuadé d'avoir décapité la rébellion algérienne. En réalité, c'est le contraire qui vient de se produire, l'arrestation des dirigeants du FLN contribuant à radicaliser le conflit. Depuis le congrès de la Soummam, dont les décisions ont rendu furieux Ahmed Ben Bella, les hommes du Caire ne pesaient plus dans la stratégie du FLN de l'intérieur. Celui-ci, débarrassé de ces gêneurs grâce au gouvernement français, peut maintenant faire flamber la révolution.

Le lendemain, le mardi 23 octobre 1956 à 11 heures, a lieu un Conseil des ministres exceptionnel. Dans les notes prises par Marcel Champeix, on évoque d'abord un tout autre sujet, qui tombe à point : l'arraisonnement, six jours plus tôt, de l'*Athos*, un yacht contenant 70 tonnes d'armes fournies par l'Égypte et destinées au FLN. Puis on en vient à la capture des responsables du FLN. Guy Mollet souligne que « si elle est peut-être bonne dans l'immédiat en Algérie, elle est mauvaise pour nos relations avec la Tunisie et le Maroc. Le sultan reçoit un camouflet. Internationalement, notre cause n'est pas bonne ». Il faudra savoir présenter la situation, remettre l'arraisonnement du DC3 dans le contexte. Reste une solution : libérer les prisonniers. Gaston Defferre et Christian Pineau sont contre, Robert Lacoste estime

137. Entretien avec l'un des auteurs, le 17 juin 2010.

même qu'il ne s'agit pas d'un « acte de piraterie », François Mitterrand n'intervient que sur un point technique, le choix de la prison, qui aura forcément « un sens politique ». Mais un homme s'indigne et plaide pour l'élargissement des chefs du FLN : « Nous avons dans cette affaire failli au sentiment de l'honneur », dit Alain Savary. N'étant pas entendu, il offre sa démission, bien que Guy Mollet le supplie de n'en rien faire. Trop tard, Alain Savary quitte le gouvernement. François Mitterrand ne le suit pas.

C'est l'opinion mais aussi l'ensemble de la classe politique qui sauvent Guy Mollet. Dès le lendemain, il est acclamé à l'Assemblée nationale et les journaux sont unanimes : il était légitime de saisir l'occasion et de porter ce coup aux leaders algériens. Quelques jours plus tard, François Mitterrand, qui a fêté ses 40 ans le 26 octobre, continue à appuyer la politique du gouvernement au sein de son parti. Au X^e^ congrès de l'UDSR, les 27 et 28 octobre, s'il plaide pour une structure fédérale, il se déclare en accord avec « l'emploi de la force militaire et la présence des soldats en Algérie dans la mesure où cela constitue le dernier moyen de reconquérir un espace pour engager le dialogue ». Avant d'ajouter : « Mais le seul débouché possible, souhaitable, plausible, c'est un débouché politique qui permettra de réaliser une véritable communauté franco-algérienne. Si le FLN ne fait pas cesser cette tuerie sauvage, je dis qu'il y a là un manque de courage de la part de ceux qui nous combattent[138]. » Il apporte

138. François MITTERRAND, *Politique*, Paris, Fayard, 1977.

également, de façon détournée, son soutien au ministre résidant en Algérie, fustigeant ceux qui « à gauche [...] vilipendent Robert Lacoste de tolérer les tortures policières infligées aux prisonniers rebelles, alors qu'ils feignent d'ignorer que les mêmes rebelles dépouillent et mutilent les cadavres, et [...] les conservateurs qui espèrent que l'armée servira de couverture au respect du *statu quo* ». En tant que ministre de la Justice, a-t-il tenté de faire évoluer la situation de la magistrature sur le terrain ? Pas vraiment, comme en témoigne Roland Dumas : « Mitterrand me demanda un jour si je voulais l'accompagner en Algérie où il partait installer les cours d'appel d'Alger, d'Oran et de Constantine, raconte-t-il. À l'époque, je n'étais pas trop engagé aux côtés du FLN. Nous partons là-bas, nous sommes reçus par les autorités, mais aussi par Paul Teitgen, qui ne mâchait pas ses mots. En partant, Mitterrand me demande ce que je pense de la situation. Je lui ai alors répondu franchement : "Je vous fais un reproche. Pourquoi n'avez-vous pas nommé un seul magistrat algérien ?" Il m'a dit : "Oui, c'est vrai", puis n'a pas insisté. S'il était un peu ouvert à essayer de changer les choses, il était bloqué par son pacte avec les socialistes, Mollet et Lacoste. »

L'opération de Suez débute le 29 octobre, quand les Israéliens envahissent le Sinaï. Le général Eisenhower réagit brutalement en demandant la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU. Le lendemain, les parachutistes français et les Royal Marines britanniques

appuyés par une flotte et une aviation combinées s'emparent du canal de Suez. Mais, au bout d'une semaine, États-Unis et URSS sifflent la fin de la partie, obligeant les alliés à cesser toute offensive en Égypte. Les Français et les Britanniques, les plus grands possesseurs d'empires coloniaux du XIXᵉ siècle, croyaient qu'ils pouvaient encore régler ces affaires à leur manière, mais cette époque appartient définitivement au passé. Ce sont maintenant les deux grandes puissances qui arbitrent. Pour le gouvernement français, qui souhaitait sortir de la crise par le haut et « dépayser » le dossier algérien en allant chercher un succès à l'extérieur, c'est un choc. Pour les militaires, une nouvelle humiliation insupportable. Un autre événement international accroît la panique des opinions occidentales. Le 4 novembre, les chars soviétiques entrent dans Budapest et, en vingt-quatre heures, écrasent l'insurrection hongroise. Partout dans le monde, on retient son souffle. La troisième guerre mondiale va-t-elle éclater ? La France n'est pas la seule à être devenue folle.

« C'est après Suez que François Mitterrand commence à se désolidariser du gouvernement de Guy Mollet[139] », estime Georgette Elgey. Certes, le ministre de la Justice s'apprête à jouer une carte importante, sans doute en raison des révélations apportées par Jean Reliquet. Celui-ci est arrivé à Alger le 15 octobre et n'a pu rencontrer que les adjoints de Robert Lacoste et le premier président du tribunal

139. Entretien avec les auteurs, le 30 juillet 2009.

Knoetzer. Celui-ci lui a déclaré d'emblée que, n'étant pas né en Algérie et n'y ayant pas vécu, il ne comprendrait jamais rien aux Algériens, chrétiens ou musulmans, ni à l'Algérie. « Jour après jour », écrit-il, le procureur de la République rend compte à François Mitterrand des événements et de leur influence sur l'esprit des communautés européenne et musulmane. Celui-ci lui demande de revenir lui en parler en tête à tête, à Paris. Le 16 novembre, dans un long entretien, Jean Reliquet évoque les tortures, « un mal qui gagne et sévit aussi bien chez les policiers civils que chez les militaires ». Il voit ensuite René Coty, qui, témoigne-t-il, « me dit l'impuissance d'un président de la République et qu'il y a peu de soutien à attendre de sa part. Mais il me demande de revenir le voir ». Le 19 novembre, nouvelle entrevue avec François Mitterrand. « Il partage mon aversion pour les sévices. Aussi me laisse-t-il libre d'agir au mieux. Il me soutiendra le cas échéant et m'adresse dès maintenant des instructions écrites en ce sens. » Le lendemain, les deux hommes se revoient durant tout l'après-midi. François Mitterrand est donc, pour la première fois depuis le départ de Paul Susini, parfaitement informé de ce qui se passe à Alger quand, quatre jours plus tard, il s'assied à la table du Conseil des ministres.

Son intervention, ce 23 novembre 1956, est sa seule tentative notable d'infléchir la politique répressive en cours. Sa déclaration fait suite à celles de Gaston Defferre et de Jacques Chaban-Delmas, qui demandent « un grand virage » de la politique gouverne-

mentale. Les trois hommes se sont-ils concertés ? C'est en tout cas le ministre de la Justice qui tente de porter l'estocade. « Il n'existe aucune perspective extérieure heureuse, tout se fera de l'intérieur, en Algérie comme en métropole », dit-il, avant d'ajouter qu'il est nécessaire d'« accentuer les contacts personnels et humains ». Bref, de relancer les négociations. Mais, surtout, il revient sur le fameux triptyque de Guy Mollet. Pour lui, il n'y a plus de « préalable », le cessez-le-feu devrait être proclamé immédiatement. À ces tentatives de débordement, le président du Conseil a déjà répondu fermement au début du Conseil : « Tout le monde est dans la même charrette. Personne ne peut se disculper isolément. Il s'agit d'une politique gouvernementale, l'action a été moins rapide que nous l'espérions, il n'y a toutefois pas à la désavouer. La situation n'est pas ce que nous souhaitions, mais elle n'est pas mauvaise. » Le président Coty, rugueux, ajoute que, « dans une guerre, il n'y a pas de calendrier ». Le ministre de la Justice a compris. Il se le tient pour dit. La guerre d'Algérie continue.

En cet automne 1956, le vrai problème de François Mitterrand est politique : son chemin vers le pouvoir est de plus en plus difficile. À travers la montée en puissance des militaires, c'est leur chef, le ministre des Armées, Maurice Bourgès-Maunoury, qui devient à ce moment précis son réel challenger pour le poste de futur président du Conseil. Et c'est lui qui l'obtiendra, pour un éphémère gouvernement qu'il dirigera de

juin à novembre 1957. François Mitterrand, s'il veut continuer à rivaliser et l'emporter, n'a d'autre solution que de continuer à « coller » à la politique gouvernementale. Mais, la pente de la guerre s'accentuant, l'exercice s'avère de plus en plus périlleux. Pour l'instant, il n'y a qu'une chose à faire : demeurer informé au mieux de ce qui se passe à Alger. Il ne ménage pas son procureur général auquel, le 5 décembre, il demande à nouveau un entretien sur les tortures. Le lendemain, Jean Reliquet est de retour à Paris pour évoquer les sévices mais également les complots qui se trament à Alger et à Paris : « Nous parlons avec Mitterrand de certaines affaires contre-terroristes. » Sans doute de la conspiration que les Européens ultras et notamment le groupe de René Kovacs sont en train de mettre en place avec les émissaires de généraux français et d'un mystérieux « Comité des six », composé de personnalités politiques de premier plan. Cette fois, il ne s'agit plus de poser des bombes mais bien de réaliser un putsch. But de la manœuvre : créer en Algérie une situation de crise d'une telle ampleur qu'elle pourrait entraîner l'arrivée d'un général au pouvoir et un coup d'État contre le gouvernement. Bref, se servir d'Alger comme d'un marchepied pour prendre le pouvoir à Paris.

Le général qui brûle de jouer ce rôle est « Borgia », le fameux général Cogny que François Mitterrand a rencontré en février 1956 dans le couvent des Petites Sœurs de la Sainte-Agonie, rue de la Santé à Paris[140].

140. Voir le chapitre 4, « Les pouvoirs spéciaux ».

Depuis le Maroc où il dirige les troupes françaises, c'est par son fidèle aide de camp, Alain Griotteray, que le général a pris contact avec le docteur Kovacs. Quant au Comité des six, il est dirigé par le sénateur Michel Debré, farouche partisan de l'Algérie française, qu'il défend à longueur de colonnes dans son journal *Le Courrier de la colère*. Il comprend également le député Pascal Arrighi, Jacques Soustelle et le général Faure. Le général Cogny est d'autant plus déterminé qu'il a fort mal pris la nomination du général Raoul Salan, le 13 novembre, comme nouveau commandant des forces armées en Algérie, poste qu'il avait tout fait pour obtenir. Raoul Salan est l'un des soldats les plus décorés de France. On le surnomme « le Chinois » ou « le Mandarin » en raison de son long passé en Extrême-Orient, de son goût pour l'espionnage et le renseignement dont il est un spécialiste. On le sait républicain, ce qui n'en fait pas le meilleur candidat pour un éventuel coup d'État. Pour l'instant...

Le choix de la justice militaire pour juger les militants nationalistes est l'autre problème auquel s'est attaqué le procureur Reliquet. Lors de son entretien avec François Mitterrand, il lui fait part des complications qu'il rencontre. « Mitterrand me conseille de voir le général Salan. S'il ne bouge pas, il saisira le ministre des Armées. » Mais Jean Reliquet n'a guère de chances avec les subordonnés du nouveau commandant en chef. Plus intéressés par les opérations militaires que

par l'administration de la justice, ils se soucient peu de n'avoir aucun moyen de faire fonctionner leurs tribunaux dans une situation de guerre. Jean Reliquet explique au directeur de la Justice militaire qu'il faut absolument augmenter le nombre de juges d'instruction et de substituts militaires. « Les magistrats militaires n'étant pas assez nombreux, les affaires ne sont pas instruites, et celles qui le sont ne sont pas jugées », plaide-t-il. Peu importe. Et, nouvelle claque pour le ministre de la Justice que Jean Reliquet représente, quand il s'entend répondre que la justice militaire n'est pas dans ses attributions.

Le procureur général profite de son passage à Paris pour évoquer la torture avec différents élus socialistes. Il revient amer de ces rencontres, constatant que « ceux-ci sont peu intéressés par ce problème ». Au même moment, un personnage courageux va encore essayer d'attirer l'attention des membres du gouvernement sur la réalité de la situation en Algérie.

C'est un homme traqué qui se déplace dans Alger du 15 au 18 décembre 1956. Jean Mairey, patron de la Sûreté nationale, déjà auteur de deux rapports sur l'Algérie, est constamment filé par les policiers. Les siens, mais aussi ceux de Robert Lacoste et, pour faire bonne mesure, ceux de la préfecture d'Alger. Il sait que sa mission est un baroud d'honneur et, plutôt que de s'attarder à faire le même constat désolant sur la pratique de la torture, il choisit de démonter le mécanisme du mensonge mis en place par le ministre

résidant. D'abord, à l'affirmation de Robert Lacoste « nos objectifs militaires essentiels sont atteints », il répond : « Il n'est guère actuellement hors des villes (sous réserve du terrorisme) de zones de sécurité en Algérie[141]. » L'ALN ayant calqué son mode de fonctionnement sur celui des maquis pendant la Seconde Guerre mondiale, les troupes françaises, peu mobiles, ne parviennent pas à empêcher son action. Ensuite, ce sont les exactions de certains militaires qui soulèvent l'indignation du directeur de la Sûreté. Il évoque notamment l'affaire de Médéa, survenue le jour de son arrivée à Alger. Deux militaires y sont victimes d'un attentat, qui coûte la vie à l'un d'entre eux. Une grande rafle de musulmans est aussitôt organisée, qui dégénère en massacre. Le communiqué du gouvernement général sur ces événements est un pieux mensonge. « Le commissaire Becker, chef de la brigade mobile de Médéa, qui est venu en personne faire le compte rendu de l'affaire à la Direction de la Sûreté nationale, a oralement donné des précisions épouvantables. [Dans son rapport] il n'a pas signalé par exemple que lorsqu'il a voulu s'opposer au massacre des indigènes, il a été cravaché par un lieutenant de spahis. Ni que le colonel des spahis a refusé de se déranger lorsqu'il est allé le supplier d'intervenir pour éviter le carnage. Ni que les chiens policiers ont été lâchés sur les blessés qui n'avaient pas été totalement écrasés par les automitrailleuses. Ni non plus que le nombre des morts a été en réalité nettement supérieur à celui

141. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, *op. cit.*

indiqué dans son propre rapport. Et tout cela, lui, commissaire de police du cadre algérien qui n'est pas formé de tendres, il l'a raconté en pleurant au matin du 19 décembre[142]... »

Pour Jean Mairey, résoudre le drame par la seule action conjuguée de l'armée et de la police est une chimère tant le fossé s'est creusé entre Français et musulmans. Et de conclure : « Ces quelques lignes, rédigées sans haine et sans crainte, n'ont d'autre objet que d'éclairer les plus hautes instances de la République. » Celles-ci le prennent très mal, comme le note Jean Reliquet dans son journal le 1er janvier 1957 : « M. Mairey, directeur général de la Sûreté nationale, adresse au président du Conseil un état des lieux de la situation en Algérie. Ce rapport, terrible dans son objectivité, lui vaut d'être successivement interdit de séjour en Algérie, puis révoqué par Bourgès-Maunoury. » Voilà ce qu'il en coûte de dire des vérités que l'on ne veut plus entendre. Et, pourtant, le pire est à venir.

Ce sont d'abord les comploteurs ultras qui entrent en scène. Le 24 décembre, le général Faure rend visite à Paul Teitgen et lui dévoile, « parce qu'il a confiance en lui », mais aussi parce qu'il a besoin de la police, les grandes lignes du complot mis en place à Paris. Seule l'armée peut aujourd'hui sauver l'Algérie française. Paul Teitgen est sidéré mais, en bon secrétaire

142. *Ibid.*

général de la police, entre dans le jeu du général afin d'en savoir plus. Il s'agit, avant le 31 décembre, d'arrêter un certain nombre de personnalités – dont Robert Lacoste –, de s'emparer des points névralgiques de la ville, appuyé par les troupes de choc des ultras, de diffuser ensuite l'appel des généraux Frandon et Salan qui seront investis des pouvoirs civils et militaires. Teitgen parvient à garder son calme et demande au général Faure de revenir le voir, le temps qu'il prenne ses dispositions pour l'aider au mieux. Le 26, à 15 h 30, Faure est de retour et dévoile à nouveau son plan. Mais il ne sait pas qu'un magnétophone caché par la Sécurité militaire enregistre tous ses propos. « Salan est-il au courant ? demande Paul Teitgen. – Non, répond le général. Mais il s'inclinera. Trop heureux d'être dans le coup. » Qui sont les politiques qui le soutiennent ? Faure tergiverse avant de lâcher les noms de Michel Debré et Pascal Arrighi. Sitôt Faure sorti, Teitgen porte la bande chez Lacoste, qui l'écoute en tremblant et ordonne au secrétaire général de la préfecture d'Alger de la porter immédiatement à Paris, au ministre des Armées puis au président du Conseil.

Quand Paul Teitgen arrive le 28 décembre dans l'antichambre de Maurice Bourgès-Maunoury, un autre ministre est déjà là. C'est François Mitterrand, qui attend de s'entretenir avec son collègue des Armées. Il s'étonne de la présence de Teitgen à Paris mais celui-ci, respectant les ordres de Robert Lacoste, ne lui révèle rien du complot. La conversation roule sur des banalités jusqu'à ce que la porte s'ouvre. Le

garde des Sceaux subit alors une humiliation qui en dit long sur la façon dont le considère Maurice Bourgès-Maunoury. Celui-ci lui demande en effet d'attendre car il doit voir Teitgen en priorité. Une gifle pour le garde des Sceaux, lui, le ministre d'État, d'un rang plus élevé que le ministre des Armées, et qui voit un simple fonctionnaire le précéder. François Mitterrand, tant attaché aux règles du protocole, doit bouillir. Mais il se tait. Il attend son heure.

Le ministre des Armées n'écoute pas la bande et se contente d'abord du récit de Paul Teitgen, dont il minimise l'importance, même si celui-ci insiste : c'est moins le complot qui importe que ce qu'il révèle du désarroi des militaires. Faure est un exalté, répond en substance Bourgès-Maunoury, ce n'est pas si grave. Justement, le ministre l'a convoqué au sujet des « incidents » de Médéa, il en profitera pour lui passer un savon. En revanche, quelque chose préoccupe Bourgès-Maunoury. « Dites donc, Teitgen, vous étiez dans l'antichambre avec Mitterrand ? » Paul Teitgen acquiesce. « Vous n'avez rien dit à ce con-là, au moins[143] ? » Belle preuve de solidarité gouvernementale. Son interlocuteur n'en revient pas. Quand il va voir Guy Mollet, celui-ci s'inquiète surtout de savoir s'il n'a pas révélé trop de choses au ministre des Armées, « ce con-là ». Teitgen rapporte : « J'étais

143. Paul Teitgen a rapporté ces différents épisodes au journaliste Yves Courrière ainsi qu'à Georgette Elgey dans une interview, le 14 avril 1971, fonds privés Georgette Elgey, Archives nationales.

écœuré et je ne l'ai pas caché à Guy Mollet : "Je me réjouis, monsieur le président, de ne pas avoir eu la mission de rendre compte au président de la République. Il m'aurait peut-être demandé en parlant de vous : 'J'espère que vous n'avez rien dit à ce con-là !'" C'était scandaleux. Mais il était tout aussi scandaleux qu'un chef de gouvernement admette qu'un fonctionnaire lui tienne le langage qui était le mien. » Le général Faure écope de trente jours d'arrêts, tandis que l'on expurge le compte rendu de la bande des noms des hommes politiques qui y figurent. Il y a bien plus grave. Pendant son entretien avec Paul Teitgen, le téléphone de Guy Mollet a sonné et le président du Conseil a blêmi en entendant la nouvelle catastrophe qu'on lui annonçait.

8

La bataille d'Alger

Boufarik, capitale de la Mitidja, plaine située au sud d'Alger et symbole historique de la colonisation française. De cette région de marais aux fièvres putrides, les premiers colons, constamment harcelés par les « bandes arabes », ont fait une région sublime constellée d'orangeraies et de plantations fruitières. « Il a une mine de Boufarik » était, à l'époque, l'expression employée pour désigner ces pauvres hères rongés par la maladie. De cette réussite insolente, de cette démonstration du travail acharné de ses administrés et des générations qui les ont précédés, Amédée Froger, 74 ans, le maire de la ville depuis 1925, tire toute sa puissance. Le président de l'Interfédération des maires d'Algérie est un personnage incontournable de l'Algérie française. Un ancien de 14-18 qui a gardé un

lourd handicap de ses nombreuses blessures, un dur qui contrôle également de nombreux circuits financiers propres au fonctionnement de la puissante agriculture algérienne. Sa photo la plus célèbre le montre, ceint de son écharpe tricolore, accroché aux grilles du monument aux morts d'Alger, le jour de la venue de Guy Mollet, conspuant le président du Conseil en scandant le cri en deux temps qui deviendra le symbole de ralliement des pieds-noirs : « Algérie française ! » Pour le FLN, il figure en tête de la liste des personnalités à abattre. Une icône dont l'assassinat plongera un peu plus l'Algérie dans le chaos.

Il est 9 h 50, ce vendredi 28 décembre 1956, quand Ali la Pointe voit Amédée Froger sortir de son domicile, 108 rue Michelet à Alger[144]. Il attend qu'il soit assis dans sa 403 grise pour tirer, à bout portant, trois balles de 7.65, dont l'une atteint le vieil homme au cœur. Il meurt peu de temps après à la clinique Solal où il a été transporté. « Ils m'ont eu… » seront ses derniers mots. C'est cette nouvelle que Guy Mollet et Paul Teitgen viennent d'apprendre à Paris. Dans Alger survoltée, où, chaque jour, les journaux publient les listes des victimes d'attentats du FLN, la

144. Le FLN a toujours nié cet attentat, l'attribuant à l'armée française ou aux ultras. Dans l'entretien que Yacef Saadi a accordé aux auteurs de ce livre, il assure encore qu'il s'agit d'« un complot de l'armée française […]. Ils ont créé des conditions pour prendre le pouvoir en utilisant les pieds-noirs ». Mais de nombreux témoignages mettent cette thèse à mal et prouvent que c'est bien Ali la Pointe qui a assassiné Amédée Froger.

nouvelle de l'assassinat du « président » sonne comme une provocation inacceptable. Du côté des ultras européens, c'est une aubaine à exploiter. Eux aussi ont intérêt au désordre, à une crise qui leur permettrait de bousculer le pouvoir en place, incapable de résoudre la crise algérienne. « La provocation d'aujourd'hui, comme celles qui l'ont précédée et celles qui pourraient la suivre, restera vaine. Elle tombera dans le vide. Il le faut absolument pour notre avenir à tous[145] », déclare Robert Lacoste. C'est au contraire l'enfer qui va se déchaîner, deux jours plus tard, lors des obsèques d'Amédée Froger.

Le docteur Kovacs a décidé de créer la panique dans la foule qui s'y presse en espérant qu'elle se rue vers le gouvernement général et commette l'irréparable. On verra ensuite comment imposer le général Cogny à Alger. Philippe Castille, dans son livre[146], raconte comment il se met au travail pour fabriquer une vingtaine de petites bombes dissimulées dans des boîtes en fer-blanc qu'il sème sur le parcours du cortège, mais aussi dans les églises et les synagogues. Il ne s'agit pas de tuer mais d'entretenir la panique et la confusion. Dans le cimetière, à une cinquantaine de mètres de la tombe, il enfouit également deux kilos de plastic réglés pour exploser au moment même où le cercueil sera placé devant la fosse. Quand les explosions retentissent, alors que vingt mille personnes se

145. *Le Figaro*, le 29-30 décembre 1956.

146. Bob MALOUBIER, *L'Affaire du Bazooka, la confession de Philippe Castille*, *op. cit.*

pressent pour la cérémonie, c'est l'affolement puis l'émeute, qui dégénère en une gigantesque ratonnade. Magasins arabes éventrés, passants musulmans lynchés, balancés à bord de leurs voitures depuis le front de mer directement sur les quais du port... Des Européens ouvrent leur porte pour tenter de sauver les musulmans pris à partie par la foule déchaînée. « Je me trouvais à Alger le 30 décembre lors des obsèques d'Amédée Froger, raconte Gisèle Halimi. C'est là que j'ai assisté pour la première fois de ma vie aux ratonnades, à la violence déchaînée, sauvage. Au moment où le cortège déferla, j'ai vu des jeunes et des moins jeunes qui se saisissaient de n'importe quel Algérien qui passait dans les rues, parfois leur tiraient dessus tandis que d'autres prenaient leurs jambes à leur cou. C'était d'une violence inouïe. Jamais je n'avais vu cette violence passionnelle. » Mais le plan des ultras échoue. Si une partie des émeutiers se sont défoulés sur les Algériens musulmans, ils n'ont pas pris le gouvernement général. Quant au général Cogny, il a finalement refusé de venir. Les aveux du général Faure – avec lequel il a été vu, en compagnie du docteur Kovacs, le 16 décembre à Alger – l'ont fait réfléchir. À la grande colère de la petite bande des activistes, les militaires indispensables au complot sont neutralisés.

Débordé par le FLN et les ultras, le gouvernement choisit d'abattre sa dernière carte. Le 7 janvier, Serge Baret, préfet d'Alger et inspecteur général de l'admi-

nistration en mission extraordinaire pour les départements de la région d'Alger (IGAME), confie les pouvoirs de police à l'armée, comme l'y autorisent les pouvoirs spéciaux votés un an plus tôt. Personne n'a songé à en prévenir Jean Reliquet. La bataille d'Alger commence. C'est le général Jacques Massu, 48 ans, commandant la 10e Division parachutiste, grognard de la 2e DB de Leclerc et des rizières l'Indochine, qui va la mener. Massu n'a aucune envie de remplir cette mission de police, il le dit clairement au procureur général Jean Reliquet deux jours après avoir reçu ses ordres, auxquels, en bon militaire, il ne peut qu'obéir. « Massu ne cachait pas que sa nouvelle mission ne lui plaisait pas du tout. Il m'expliqua que les parachutistes n'étaient pas formés pour remplir les fonctions de policiers, mais pour se battre dans les djebels... Cependant, en tant que soldats, ils se devaient d'obéir aux ordres [...] Le général Massu m'a dit son ignorance de la procédure pénale... Il craignait de commettre des erreurs et m'a demandé de placer auprès de lui des officiers de police judiciaire qui pourraient jouer le rôle de conseillers techniques[147]. » Jean Reliquet promet de faire le nécessaire et, sitôt Massu sorti, rédige un rapport pour François Mitterrand. Il l'informe du danger que présente le

147. Sandrine Reliquet, *L'Exercice de la magistrature en Algérie d'octobre 1956 à octobre 1958. Le cas du parquet général d'Alger*, *op. cit.* Voir aussi le témoignage de Jacques Massu dans son livre *La Vraie Bataille d'Alger*, Paris, Plon, 1971, où il développe l'essentiel de ce propos.

fait de déléguer des pouvoirs de police « à des hommes pleins de courage mais totalement inexpérimentés en matière de procédure et dont le zèle ne pouvait que les entraîner au-delà de la légalité ». Inquiétude qu'il formule ainsi dans son journal : « On ne devait pas s'attendre à ce que ces hommes, qui n'avaient aucun souci de leur propre vie, en aient davantage de celle des autres. » Le jour même, son substitut s'envole pour Paris afin de rencontrer François Mitterrand et lui faire part de ses craintes.

Pendant ce temps, les huit mille paras se préparent à investir la ville. C'est le commandant Paul Aussaresses, remarqué par Massu lors de la répression de Philippeville, qui est chargé de la chasse aux renseignements. Il est aussi l'« officier de liaison avec les services de police et la justice », déclarera-t-il au *Monde* en 2000[148]. Il s'empare aussitôt du fichier des suspects de la police pour dresser les listes des musulmans à arrêter afin de remonter jusqu'aux chefs du FLN. Il est flanqué d'un fidèle de Massu, le lieutenant-colonel Trinquier, des services spéciaux. À partir de leurs informations, les hommes de Massu vont travailler de façon systématique, mais la méthode choisie impose de ratisser large, très large, beaucoup trop large. Et les suspects doivent parler vite, sous peine de voir leurs informations devenir inexploitables. Une fois arrêtés, ils sont internés, on les passe à la question,

148. *Le Monde*, 23 novembre 2000.

puis on exécute ceux qui sont trop « abîmés » ou trop compromis. Sans oublier les suspects qui n'ont pas tenu le choc et viennent s'ajouter à la liste des victimes. Ils sont enterrés ou jetés dans la baie d'Alger, les pieds lestés de ciment. Ce sont les fameuses « crevettes Bigeard[149] ». « Les méthodes de Massu, c'était la torture, et il liquidait tout le monde, même les innocents, témoigne en 1999 le colonel Argoud. La baie d'Alger était un cimetière marin. Il y en avait plusieurs milliers. Ils voulaient se débarrasser des corps parce qu'ils n'étaient plus montrables[150]. » Une volonté de fer anime ces soldats, qui ne veulent pas d'un nouveau Diên Biên Phu à Alger et se lancent dans un combat d'un genre nouveau. La guerre subversive, ils l'ont justement apprise en Indochine et, pour certains d'entre eux, théorisée[151]. Le FLN doit être brisé. Et il va l'être. Mais la IV^{e} République aussi.

On instaure d'abord le couvre-feu ; les militaires tirent à vue sur tous ceux qui le transgressent, en prenant bien soin de laisser les corps sur place afin de montrer leur détermination. Ce sont ensuite les raids

149. Paul Teitgen, dans le documentaire *Les Années algériennes*, *op. cit.*

150. Frédéric BRUNNQUELL et Pascal VASSELIN, *Les Tortionnaires*, documentaire, *op. cit.*

151. Roger TRINQUIER dans *La Guerre moderne*, Paris, La Table ronde, 1961, énonce sa théorie de la « guerre subversive », et les moyens de la combattre.

dans la Casbah. Pour se repérer dans ce dédale, le lieutenant-colonel Trinquier, féru d'histoire napoléonienne, emploie la même méthode que les soldats de l'empereur quand ils arrivaient dans une ville : il fait peindre des numéros sur chaque maison et recense leurs habitants. Alger est ensuite divisée en quatre zones, attribuées chacune à l'un des quatre régiments de parachutistes. Dans les premiers jours, mille cinq cents personnes sont « coxées » (arrêtées, selon le terme d'alors) et commencent à être interrogées. Le général Massu est d'autant plus pressé de parvenir à des résultats qu'il connaît le dernier projet de certains ultras : amener un camion-citerne d'essence en haut de la Casbah et en laisser couler le contenu avant d'y mettre le feu. De quoi causer un désastre dans le quartier musulman. Mais, tandis que la machine parachutiste se rode, le 16 janvier vers 19 heures une terrible explosion éventre l'état-major de la X^{e} région militaire, place Bugeaud. Un fracas qui stoppe net la conversation qu'ont au moment même Robert Lacoste et le général Salan au gouvernement général.

Ce sont deux roquettes tirées d'une terrasse voisine qui ont pulvérisé l'étage où se trouve le bureau du « Chinois ». Au milieu des volutes de fumée, les membres de son état-major découvrent le corps de son adjoint, le commandant Rodier, qui s'était assis au bureau de son chef. Il a été touché de plein fouet par un des projectiles. Les militaires sont stupéfaits : comment le FLN a-t-il pu monter un attentat aussi

sophistiqué ? Trinquier et Aussaresses, chargés du renseignement, se font passer un savon mémorable, mais le second a une conviction : les communistes qui ont rejoint le FLN ont les compétences pour mener ce genre d'action. Il se trompe. Et il va être stupéfait d'apprendre que ce sont, encore une fois, les ultras qui sont derrière l'attentat, et surtout que l'auteur du tir est son ancien élève, Philippe Castille, spécialiste des bazookas, Panzerfaust et autres roquettes. C'est une méticuleuse enquête policière qui le révèle quelques jours plus tard, après analyse des restes de la machine infernale bricolée par l'artificier. Les parachutistes en profitent pour finir de démanteler les réseaux communistes proches du FLN, sans faire dans le détail. Pourquoi les activistes ont-ils visé Salan ? Dans l'histoire de France, on a rarement tenté d'assassiner un officier général[152].

Dès le mois de décembre 1956, les émissaires du fameux Comité des six avaient tenté de persuader le docteur Kovacs et ses hommes qu'abattre Salan causerait un choc salutaire, une situation propice à un coup d'État. Mais aussi que le « Mandarin » leur barrerait toujours la route. Le docteur Kovacs et sa bande se sont d'abord récriés. Impossible de tuer un officier supérieur français. Et puis, peu à peu, l'idée a fait son chemin. Salan n'est-il pas de « tendance radical-

152. Si l'on excepte le meurtre, le 24 décembre 1942, de l'amiral François Darlan à Alger.

socialiste », mais aussi un franc-maçon notoire ? N'a-t-il pas été très proche de Georges Mandel avant la guerre ? N'est-il pas finalement lui aussi un « bradeur » ? Après leur échec aux obsèques d'Amédée Froger, ils décident de passer à l'action. Rapidement arrêtés, ils déballent tout, y compris les noms des commanditaires parisiens. Un scandale politique de premier ordre éclate, qui pendant plusieurs semaines sera la toile de fond de la bataille d'Alger. Une conspiration qui vient à point pour François Mitterrand, toujours écarté des affaires. Jean Reliquet, dès la fin du mois de janvier, arrive en effet à une conclusion dont il fait part au ministre de la Justice : « M. Pezaud, procureur de la République, instruisait les informations ouvertes à la suite de l'assassinat du commandant Rodier et de la tentative d'assassinat du général Salan. J'étudiais le dossier. M. Pezaud et moi en discutâmes longuement. Les faits relevés étaient évidents, et d'une gravité indiscutable. J'adressai à la chancellerie un rapport d'ensemble qui concluait à la levée de l'immunité parlementaire de messieurs Debré et Arrighi. » Une affaire de première importance, que sait exploiter François Mitterrand...

Le ministre de la Justice reçoit le procureur général d'Alger le 8 février. Entre-temps, Jean Reliquet, suivant ses ordres, a mis les pièces du dossier en lieu sûr, au cas où « les conjurés voudraient détruire une procédure devenue trop compromettante pour eux ». On en réalise plusieurs copies, dont une que Jean

Reliquet tend à son ministre. François Mitterrand lui annonce qu'il est sur le point de s'entretenir avec Guy Mollet et René Coty. À l'issue de ces entrevues, les trois hommes tombent d'accord : cette affaire doit rester secrète. Ce serait une catastrophe qu'elle sorte dans la presse et qu'on apprenne que des hommes politiques sont à l'origine de l'attentat contre le général Salan, ou encore que l'explosion de la rue de Thèbes, jusque-là attribuée au FLN, est le fait d'Européens. Alors qu'il est parti prendre quelques jours de repos dans sa maison d'Hossegor, François Mitterrand apprend, le 18 février, que la justice militaire revendique le dossier à la suite d'une décision prise par Robert Lacoste et Maurice Bourgès-Maunoury. Jean Reliquet n'a pu faire autrement que d'en transmettre une partie, celle des « petites mains » qui ont frappé à Alger. Furieux d'avoir été tenu à l'écart, sentant que le dossier de ce complot va lui échapper, François Mitterrand, de retour à Paris dès le lendemain, ordonne l'ouverture d'une instruction pour atteinte à la sécurité extérieure de l'État, alors que l'attentat est une affaire d'ordre intérieur. Initiative limite au point de vue juridique mais qui lui permet de conserver le dossier quelque temps. Que va-t-il en faire ?

Comme le veut la tradition républicaine, François Mitterrand, avant toute mise en cause de parlementaires, les reçoit pour les informer des charges qui pourraient peser contre eux. Le 26 février, Pascal Arrighi est dans son bureau. À la même période (la date précise de cet entretien reste inconnue), il voit Michel Debré. « En ce qui concerne Michel Debré,

je fus bien renseigné, écrit Jean Reliquet. Au cours de cette entrevue, M. Debré protesta de son innocence, affirmant que s'il existait au dossier des pièces, voire même des aveux qui semblaient l'accuser, il pourrait s'en expliquer, mais qu'il fallait lui laisser le temps de réfléchir. » Il existe une autre version de cette scène donnée par Pierre Nicolaÿ, fidèle chef de cabinet de François Mitterrand : « Pour Arrighi, ça se passe bien, il vient vite, le dossier est classé. Pour Debré, il accepte finalement de venir au ministère. La rencontre se termine en psychodrame. Debré est en pleurs. François Mitterrand ne dit pas un mot. Le parquet ne donnera pas suite à l'affaire[153]. »

Le futur Premier ministre du général de Gaulle donnera sa version du complot cinq ans plus tard, lors du procès du général Salan[154], jugé en tant que chef de l'OAS[155]. Remontant loin dans l'histoire tourmentée de la guerre d'Algérie, on n'y manque pas d'évoquer l'attentat du bazooka qui a failli coûter la vie au général. Lors de sa déposition, Michel Debré raconte la rencontre avec François Mitterrand au Sénat. Après avoir expliqué les ramifications du complot, il ajoute : « Le garde des Sceaux me rassure et me dit qu'il fera faci-

153. Emmanuel FAUX, Thomas LEGRAND, Gilles PEREZ, *La Main droite de Dieu, enquête sur François Mitterrand et l'extrême droite*, *op. cit.*

154. Voir biographie en annexe, p. 288.

155. Raoul Salan a livré sa version des faits dans *Mémoires. Fin d'un empire*, t. IV, *L'Algérie, de Gaulle et moi, 7 juin 1958-10 juin 1960*, Paris, Presses de la Cité, 1974.

lement justice de ces accusations. » Pourquoi tant de mansuétude ? L'historienne Georgette Elgey, qui a réalisé une rigoureuse enquête sur cette affaire, livre cette explication : « En ce printemps 1957, le ministre de la Justice est habité par une seule ambition : la présidence du Conseil. Pour franchir l'obstacle incontournable qui l'en sépare – l'investiture de l'Assemblée nationale –, les apaisements qu'il prodigue aux parlementaires impliqués dans l'affaire du bazooka trouvent leur utilité. En s'efforçant de les rassurer, tout en leur rappelant sa connaissance des accusations formulées contre eux, il en fait dans une certaine mesure ses obligés. Comment pourraient-ils alors s'opposer à ce qu'il accède à l'hôtel Matignon[156] ? » Même si cet acte bienveillant ne lui permet pas d'accéder à la présidence du Conseil, François Mitterrand garde cette munition en réserve. Il en foudroie Michel Debré deux ans plus tard, le 18 novembre 1959. Ce jour-là, au Sénat, le garde des Sceaux demande la levée de l'immunité parlementaire de François Mitterrand, alors englué dans la fameuse affaire de l'Observatoire. Scandale pour scandale, l'ancien ministre de la Justice de Guy Mollet tire à vue : « Un jour de février 1957, un homme attend depuis quelques instants dans le bureau voisin de mon cabinet à la chancellerie. Je le reçois. Tout de suite, il proteste de son innocence [...] Sans doute existe-t-il dans le dossier des pièces accusatrices et des aveux troublants, mais il s'en expliquera plus tard. Il

156. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*, p. 561.

lui en faut seulement le temps [...] L'homme qui arpentait nerveusement la pièce où nous nous trouvions, cet homme, c'est Michel Debré[157] ! » En politique, un bon dossier est toujours utile.

À Alger, la bataille fait rage. Dès le lendemain de l'attentat contre le général Salan, le 17 janvier, Jean Reliquet est reçu pour la première fois par Robert Lacoste. S'il a entretenu jusque-là des relations de travail cordiales avec ses adjoints, trois mois lui ont quand même été nécessaires pour obtenir un entretien avec le ministre résidant, seul, selon lui, à pouvoir mettre fin aux abus des militaires. Le procureur général expose à Robert Lacoste le problème insoluble auquel il est confronté : la répression est menée de façon illégale et c'est pourtant à lui, procureur de la République, que revient le rôle de faire respecter la loi. « La réaction de Robert Lacoste fut très vive. Pour lui, toute mesure visant à ralentir l'action des parachutistes provoquerait inévitablement une recrudescence du terrorisme[158]. » La veille de cet entretien, le général Massu a donné ses ordres. Il faut détruire l'« infrastructure politico-administrative rebelle ». Deux premiers centres d'interrogatoires sont ouverts, la villa des Tourelles, située dans une banlieue isolée et dévolue au groupe du comman-

157. Séance du 18 novembre 1959, *Journal officiel.*

158. Sandrine Reliquet, *L'Exercice de la magistrature en Algérie d'octobre 1956 à octobre 1958. Le cas du parquet général d'Alger, op. cit.*

dant Aussaresses, et la villa Sesini, en plein Alger, attribuée aux légionnaires du 1er REP (Régiment étranger parachutiste). Les personnes arrêtées en attente d'interrogatoire sont parquées dans des camps d'internement dont le plus important est celui de Beni-Messous. Chaque jour, le commandant Aussaresses envoie une liste de noms à Paul Teitgen pour qu'il signe les assignations à résidence correspondantes. Ce que le secrétaire général de la préfecture ne sait pas, c'est qu'un grand nombre d'entre eux ont été torturés et déjà exécutés. Mais, se doutant que les choses ne peuvent que mal tourner, il garde un double de ces listes dans son coffre, qui lui permettront par la suite d'établir le nombre des disparus. Les parachutistes n'ont que faire des états d'âme des magistrats. Il leur faut des renseignements, et vite. Le 19 janvier, Jean Reliquet envoie cependant une lettre rassurante à François Mitterrand. « Depuis quelques jours, l'atmosphère est beaucoup plus calme dans les villes. » Il signale quelques attentats isolés, mais estime que « les précautions prises par le général Massu ainsi que les nombreuses arrestations de terroristes auxquelles il a été procédé ces jours-ci semblent exclure tout événement grave dans un avenir proche ». Jean Reliquet, tout comme Paul Teitgen, semble loin de se douter de la façon dont les militaires y sont parvenus. Mais François Mitterrand n'en sait-il pas plus ?

C'est ce qu'affirme Paul Aussaresses, en 2001, quand il publie son livre *Services spéciaux* : « Quant à l'utilisation de la torture, elle était tolérée, sinon

recommandée. François Mitterrand, le ministre de la Justice, avait, de fait, un émissaire auprès de Massu en la personne du juge Jean Bérard qui nous couvrait et qui avait une exacte connaissance de ce qui se passait la nuit. J'entretenais les meilleures relations possibles avec lui et je n'avais rien à lui cacher[159]. » Le choc des nombreuses révélations du général (« il a sorti l'Algérie de son képi », dira Françoise Giroud) occulte tout d'abord cette révélation, aussitôt démentie par ses proches collaborateurs de l'époque, André Rousselet et Pierre Nicolaÿ, qui affirment ne jamais avoir entendu parler du juge Bérard. Puis la presse se lance sur la piste de ce personnage de l'ombre, qui a bien existé et dont on retrouve d'ailleurs la trace dans plusieurs ouvrages. Devant l'émotion suscitée, son dossier de carrière est d'abord rapidement ouvert par le ministère de la Justice, qui précise aussitôt qu'« il ne ressort pas du dossier que Jean Bérard aurait été en lien avec la chancellerie, avec le garde des Sceaux François Mitterrand[160] ». Pourtant, le juge Jean Bérard a instruit bien des affaires sensibles, dont justement celle de l'attentat contre le général Salan. Immédiatement arrivé sur les lieux, il a fait évacuer les curieux et procédé aux premières investigations. « Comptez sur moi, dit-il à Salan, pour découvrir les auteurs

---

159. Paul AUSSARESSES, *Services spéciaux, Algérie, 1955-1957*, *op. cit.*

160. Entretien de l'un des auteurs avec Emmanuelle Procin, ministère de la Justice, 2001.

de ce meurtre[161]... » Et il découvrira assez rapidement la piste des contre-terroristes en faisant analyser les fils électriques qui activaient les tubes lance-roquettes fabriqués par Philippe Castille. D'un modèle assez rare, ces câbles lui permettront de remonter jusqu'aux membres de l'équipe de l'artificier et au docteur Kovacs.

Né en 1908 à Lodi et décédé en 1979, Jean Bérard termina sa carrière, modeste après la guerre d'Algérie, comme vice-président du tribunal de Draguignan. Il prit sa retraite en 1973 dans cette petite ville du Var. Ceux qui l'ont rencontré en Algérie le décrivent comme un croisé de la légitimité française, devenu un spécialiste des affaires de terrorisme. « C'est lui qui m'a signifié tous mes chefs d'inculpation, témoigne Philippe Castille. Mais il ne nous a pas chargés outre mesure. Il nous était favorable, il n'était pas agressif pour deux sous. Il a récité ses chefs d'inculpation comme si c'était une corvée[162]. » « Je me souviens d'un homme féroce, froid, très dur, raconte Abdelkader Guerroudj, dont le juge Bérard instruisit l'affaire. Il m'a dit : "En avril, vous serez condamné à mort ; en mai, vous serez exécuté." Quand je lui ai dit que j'avais été torturé, il m'a répondu : "Qu'est-ce que ça veut dire, la torture ? Ça ne me regarde pas. C'est la guerre[163]." » Chez les

161. Raoul SALAN, *Mémoires. Fin d'un empire*, t. III, *Algérie française. 1er novembre 1954-6 juin 1958*, Paris, Presses de la Cité, 1972.

162. Entretien avec l'un des auteurs, le 8 mai 2009.

163. François MALYE (avec Philippe HOUDART), « Les guillotinés de Mitterrand », *loc. cit.*

Bérard, l'Algérie française et la lutte contre les nationalistes sont une affaire de famille. Son frère, Roger, inspecteur des Renseignements généraux à Guelma, y a participé à la répression de mai 1945 et a été inculpé d'homicide volontaire[164] avant d'être muté à Philippeville. C'est lui qui a établi les listes de musulmans à abattre et il a exécuté au moins neuf d'entre eux. Jean Bérard est entré dans la magistrature par la petite porte. À 26 ans, il est nommé juge de paix à Cassaigne puis occupe plusieurs postes de second ordre avant de rejoindre Tizi-Ouzou, en 1949, où il devient juge d'instruction deux ans plus tard. Là, il démantèle, au début de l'insurrection, un réseau de militants nationalistes. Mais l'affaire est rapidement enterrée par François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur. Pas question, dans ces mois qui précèdent l'insurrection, de se lancer dans la chasse aux militants du MTLD. Quelques mois plus tard, Jean Bérard est nommé juge d'instruction à Alger.

Première affaire, au printemps 1955 : la tentative de retournement de celui qui deviendra le chef du FLN d'Alger, Yacef Saadi. Envoyé à Zurich pour rencontrer des membres du FLN en exil, il a été expulsé vers la France, arrêté à Paris et envoyé directement à la prison de Barberousse. C'est à partir de ce moment que le juge Bérard et son équipe de policiers lui mettent le marché en main : sa libération, à condition qu'il devienne un

164. Jean-Pierre PEYROULOU, *Guelma, une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009 ; dossier de carrière du juge Jean Bérard, archives de la Chancellerie.

agent infiltré. Yacef Saadi fait mine d'accepter mais disparaît dans la Casbah. Le zèle du juge lui vaut de figurer dans la liste des cibles du FLN dès 1956.

« J'ai rencontré le juge Bérard le 8 janvier 1957. J'en ai reçu l'ordre du général Massu, affirme encore aujourd'hui le général Aussaresses avec son inimitable accent du Sud-Ouest. Cela se passait à la préfecture d'Alger. Il a été mis à la disposition de Massu par Robert Lacoste. Il lui avait dit : "Je vous donne le juge Jean Bérard comme assistant, conseiller juridique et judiciaire[165]." » Dans sa petite maison perdue au fin fond de l'Alsace, le général ne varie pas dans ses déclarations : « Je le rencontrais tous les jours et François Mitterrand lui téléphonait régulièrement pour savoir ce que faisaient les parachutistes. » Le procureur Reliquet connaissait-il le juge Bérard ? « Oh oui ! Et ils ne pouvaient pas se voir en peinture ! » « Si cette information est vraie, car elle reste à prouver, elle est d'une exceptionnelle gravité, déclarait au *Monde*, en 2001, l'historien Pierre Vidal-Naquet. Cela signifie en effet que le ministre de la Justice et futur président de la République avait deux fers au feu : Reliquet, mais aussi le juge Bérard[166]. » Mais, le général Aussaresses le reconnaît, il n'a aucune preuve de cette connexion entre le juge et le garde des Sceaux de l'époque. Ni aucune piste permettant de la valider. Georgette Elgey est exaspérée par le personnage et ses révélations : « Quand bien même François Mitterrand

165. Entretien avec l'un des auteurs, le 7 juillet 2009.

166. *Le Monde*, 2 mai 2001.

aurait eu des contacts avec le juge Bérard. Et alors ? Pouvait-on lui reprocher d'essayer d'en savoir plus sur ce qui se passait à Alger alors que la magistrature était totalement court-circuitée par les militaires[167] ? »

En cette fin janvier, le FLN frappe toujours. Le 26, des bombes sautent dans trois cafés d'Européens de la rue Michelet (L'Otomatic, la Cafétéria et le Coq-hardi). Bilan : quatre femmes tuées et des dizaines de blessés. Mais l'obsession des parachutistes est la grève générale de huit jours lancée par le FLN pour le 28 janvier, veille du jour où l'ONU doit examiner le cas algérien. Diplomatiquement, la France n'a pas lésiné sur les moyens pour que cette affaire demeure française. Et, à Alger, les militaires pour que la grève soit un échec. Les magasins fermés ? Les half-tracks entrent en scène et, avec des câbles d'acier fixés à leurs treuils, arrachent les rideaux de fer. Les travailleurs absents dans les entreprises ? Grâce à leur recensement de la population, les paras les débusquent chez eux et les ramènent au travail *manu militari*. « On a reçu la horde des paras… Ils nous ont mis une sacrée tannée ce jour-là », reconnaît Yacef Saadi. Et ce n'est pas fini. Pour les aider dans leur tâche, pour achever de casser le FLN, c'est la guillotine qui entre en scène, pour s'emballer comme jamais.

167. Entretien avec les auteurs, le 3 juillet 2009.

9

L'affaire Iveton

Dans l'historiographie de François Mitterrand et de la guerre d'Algérie, Iveton demeure comme un nom maudit. « Iveton, c'est le point d'attaque de François Mitterrand[168] », reconnaît André Rousselet. Fernand Iveton, 30 ans, militant du Parti communiste algérien, arrêté le 14 novembre 1956, torturé, condamné à mort dix jours plus tard et exécuté le 11 février 1957. Ce terrible mois de février où la guillotine s'abat à dix-sept reprises sur la nuque de militants nationalistes, un chiffre record. En décembre 1956, il y avait déjà eu trois exécutions capitales, et quatre autres en janvier 1957. Mais février marque une accélération foudroyante, avalisée par François Mitterrand

168. Entretien avec l'un des auteurs, le 4 mai 2010.

qui signe, le 4, un texte qui permet de réduire le délai entre les recours en grâce et l'application de la peine de mort. La décision en a été prise au Conseil des ministres du 23 janvier 1957. « Le Conseil des ministres a arrêté les dispositions propres à obvier les lenteurs administratives qui n'ont permis au Conseil supérieur de la magistrature d'être utilement saisi qu'avec retard des dossiers de recours en grâce régulièrement transmis par les autorités d'Algérie [...] Les propositions faites au Conseil des ministres par le ministre d'État garde des Sceaux, afin de remédier à cet état de choses, permettront de réduire très sensiblement les délais administratifs[169]. »

Le dossier 9456 de Fernand Iveton a disparu des archives de la chancellerie. C'est le seul condamné à mort exécuté de cette période dont il ne demeure aucune trace au ministère de la Justice. L'historien Jean-Luc Einaudi, auteur de l'ouvrage pionnier *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton*[170], a raconté comment, cherchant à obtenir les documents de cette affaire, il s'est heurté dans tous les ministères concernés à un mur du silence, une conspiration administrative, comme si le dossier Fernand Iveton devait demeurer à jamais dans l'« enfer » des procédures judiciaires. Mais pourtant il en reste une pièce. Celle qui figure dans les archives du Conseil supérieur de la magistrature, auxquelles les auteurs de cet ouvrage

169. Jean-Luc EINAUDI, *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton*, *op. cit.*

170. *Ibid.*

ont pu accéder. Elle est bien mince – six pages – mais comporte un élément déterminant : François Mitterrand, comme la totalité des membres du CSM, s'est bien opposé à la grâce du seul Européen exécuté pendant la guerre d'Algérie, un homme qui n'avait pourtant tué personne. « L'histoire d'Iveton est épouvantable, dit Franz-Olivier Giesbert. Les bras vous en tombent. On se demande comment Mitterrand pouvait assumer ça. J'ai dû prononcer le nom deux ou trois fois devant lui et cela provoquait toujours un malaise terrible, qui se transformait en éructation. Il disait qu'on n'y était pas, qu'on ne pouvait pas juger, parfois même des choses absurdes. Or Mitterrand tenait rarement des propos absurdes, sauf quand il était acculé. Je suis absolument convaincu qu'il pensait, en son for intérieur, que c'était l'une de ses plus grosses erreurs. Oui, car Iveton était emblématique des condamnés à mort. Ça tombait à la chaîne, on avait l'impression qu'on ne regardait qu'à peine les dossiers. Cette affaire serre le cœur. Mais, là encore, on retrouve le calcul politique[171]. » « Comme je connais la fin de l'histoire, Mitterrand a eu tort sur l'affaire Iveton, dit André Rousselet. Mais sur le moment, quelles auraient été les conséquences politiques immédiates si le garde des Sceaux avait accordé la grâce à Iveton ? C'est vrai, la mort d'un homme est ce qu'il y a de pire, mais on se heurte à la raison d'État. Et parfois, celle-ci peut mener à l'exécution d'un homme innocent. »

171. Entretien avec l'un des auteurs, le 19 mai 2010.

Cette affaire gênait le président de la République. En 1986, François Mitterrand préfère ne pas donner suite à la demande d'entrevue de Jean-Luc Einaudi, alors en train de rédiger son ouvrage. Il fait ensuite des déclarations ambiguës. D'abord en 1990, lors d'une rencontre avec l'un des auteurs[172], auquel il dit qu'il « ne comprend pas toute l'importance donnée à Iveton, pourquoi cette singularité ». Et quand il sera interrogé à nouveau, quatre ans plus tard, sur les exécutions capitales en Algérie par les auteurs d'un ouvrage[173] consacré à ses liens avec l'extrême droite, François Mitterrand fera d'abord mine de ne pas se souvenir :

« Il y a eu des cas heurtés. Comme celui de ce pauvre communiste.

– Iveton ?

– Iveton, c'est ça. On voulait en faire un symbole parce que c'était le premier Européen qui était attrapé... Il n'avait rien fait et ça m'avait révolté... J'ai eu des conflits très sévères avec Coty.

– Qu'avez-vous voté sur le dossier Iveton ?

– Je ne peux pas vous le dire. »

Fernand Iveton est né au Clos-Salembier, un quartier populaire de la banlieue d'Alger. À l'époque, on avait donné aux rues du quartier des noms de fleurs,

172. Entretien avec l'un des auteurs, le 5 décembre 1990.

173. Emmanuel FAUX, Thomas LEGRAND, Gilles PEREZ, *La Main droite de Dieu, enquête sur François Mitterrand et l'extrême droite, op. cit.*

Roses, Coquelicots, Muguet. Aujourd'hui, à une centaine de mètres de la maison où il habitait, une petite rue en pente qui monte vers une école porte son nom. Un hommage bien discret à cet ancien combattant de la lutte pour l'indépendance, mort pour la cause. Non loin de là vivait son copain d'enfance, Henri Maillot. En avril 1956, alors aspirant, Henri Maillot quitte sa caserne avec un camion d'armes pour rejoindre les maquis de l'ALN. Cette désertion fait grand bruit dans l'opinion publique. Parce que l'élève officier est européen, et surtout parce que, comme Fernand Iveton, il est communiste. En juin, Henri Maillot est capturé et exécuté sur place après un accrochage avec les harkis du *bachaga*[174] Boualem, dans la région d'El-Karimia.

Les membres du Parti communiste algérien (PCA) sont encore, dans leur majorité, des Européens. En 1956, ils n'ont pas le soutien de leurs camarades métropolitains qui, soucieux de ne plus être marginalisés dans le jeu politique, ont voté sans état d'âme les pouvoirs spéciaux. Les communistes ont eu des attitudes variées vis-à-vis de l'Algérie. Favorable à l'indépendance jusqu'en 1935, le Parti communiste a ensuite défendu des formes d'association avec la France, enfin c'est Maurice Thorez qui, en 1939, déclara à Alger que, « la nation algérienne étant encore en formation dans le creuset de vingt races », il n'était plus question d'évoquer l'indépendance.

174. Agent d'autorité mis en place par l'administration française.

Quant au PCA, fondé en 1936, son influence est relativement importante avant guerre. Il compte même Albert Camus parmi ses adhérents. Appuyé sur la CGT, il a lentement décliné jusqu'à sa dissolution en 1939, quand il est interdit en même temps que le PCF. S'il renaît peu à peu après le débarquement allié en Algérie en 1942, il est désarçonné par la violente répression de mai et juin 1945, à la suite des événements de Sétif. Certains communistes y participeront même, comme à Guelma. D'où un fossé qui se creuse avec les militants nationalistes algériens, même si, peu à peu, le PCA reconnaît son erreur[175]. Mais l'insurrection de novembre 1954 divise à nouveau les communistes algériens. Si une minorité est favorable à la lutte des nationalistes, la majorité se rallie à la ligne du PCF, qui condamne la « Toussaint rouge », y voyant « une provocation ». Certains trouvant leurs camarades trop conciliants envers les insurgés quittent même le parti. En juin 1955, changement de cap avec la création d'une organisation militaire, les « Combattants de la libération » (CDL). Fernand Iveton, comme son copain Henri Maillot, est parmi ceux qui veulent passer à l'action.

Fernand Iveton n'a jamais caché ses opinions politiques, il vend le journal *Liberté* dans les rues du Clos-

175. Sur ce point, voir Charles-Robert AGERON, *L'Algérie algérienne, de Napoléon III à de Gaulle*, Paris, Sindbad, 1980, qui écrit : « Les nationalistes algériens, qu'ils fussent modérés ou extrémistes, ne devaient jamais pardonner aux communistes ces prises de position. »

Salembier, a d'abord été un militant actif de la CGT avant de rejoindre le PCA, où son père est encarté depuis toujours. Il travaille comme ouvrier tourneur à l'EGA (Électricité-Gaz Algérie), l'usine de gaz d'Alger. En 1953, il a rencontré Hélène, en France, où il allait soigner sa tuberculose. Elle est d'origine polonaise et revient avec lui en Algérie, où son fils Jean-Claude, 14 ans, né de son premier mariage (elle est divorcée), les rejoint. Ils se marient en 1955. Fernand Iveton est de taille moyenne, très brun, porte une moustache, des cheveux épais coupés court sur les côtés mais avec un début de mèche qui annonce les années rock and roll. Il est décrit comme un humaniste, un idéaliste qui ne voit pas de différences entre musulmans et Européens, alors que quelques-uns de ses camarades communistes ont bien du mal à accepter la présence d'Algériens au sein du PCA. Celui-ci est interdit en septembre 1955 et Fernand Iveton arrêté en novembre, avant d'être relâché au bout de quelques heures. Il intègre le petit groupe armé du PCA dirigé par Abdelkader Guerroudj, dont les membres rejoignent officiellement le FLN à l'été 1956. Les actions sont modestes, par manque de matériel et d'armes, mais, parmi eux, il y a des étudiants chimistes qui commencent à fabriquer les bombes que le FLN va utiliser le 30 septembre, au Milk Bar et à la Cafétéria. Révulsé par ces attentats aveugles, Fernand Iveton propose une autre action : déposer une bombe à l'usine de gaz d'Alger. Il ne s'agit pas de faire sauter l'usine, ce qui est impossible, le gazomètre étant sévèrement gardé par de nombreux militaires ; et puis,

une telle explosion causerait des ravages dans le quartier du Hamma, à majorité musulmane, qui entoure l'usine. Non, il faut montrer que le FLN peut frapper où il veut : « On avait changé l'heure d'explosion de la bombe, on visait l'installation, on ne voulait pas de perte de vies humaines, explique aujourd'hui Abdelkader Guerroudj. C'est pour l'exemple qu'il a été exécuté[176]. »

Fernand Iveton a dissimulé la bombe dans son sac de plage. Il lui a donné un nom : « Betty », comme la sœur de son copain Maillot. « Le 14 novembre 1956, vers 14 heures, le sieur Oriol, contremaître à l'usine Électricité-Gaz Algérie, avait son attention attirée par les allées et venues d'un ouvrier de l'usine connu pour ses sentiments extrémistes, le nommé Yveton *(sic)*. Ce dernier portait un sac de plage en toile verte et hors de ce sac dépassaient des journaux que le contremaître soupçonna être des tracts qu'Yveton aurait l'intention de distribuer à ses camarades de l'usine », indique le compte rendu soumis aux membres du Conseil supérieur de la magistrature lors de la séance que dirige François Mitterrand à l'Élysée le 6 février 1957. Intrigué, le contremaître suit Fernand Iveton et le voit ressortir d'un atelier sans son sac. Avec deux autres hommes, il y pénètre et découvre, au fond d'une armoire, une petite caisse animée d'un mouvement d'horlogerie. La police est prévenue,

176. Entretien avec les auteurs, le 30 mars 2010.

ouvre la boîte et découvre une bombe réglée pour exploser à 19 h 30. Fernand Iveton est arrêté. Sur lui, des papiers indiquant les modalités de réglage de deux bombes. Son sac étant trop petit, il n'avait pu en emporter qu'une.

Fernand Iveton a laissé un témoignage des tortures qu'il a subies. Électricité, eau, les policiers cherchent la deuxième bombe, qu'ils retrouvent finalement dans un camion de CRS où les autres membres de l'équipe l'ont abandonnée. La bombe n'a pas explosé. Les tortures reprennent pour obtenir des renseignements permettant de démonter le réseau. Fernand Iveton lâche peu à peu des informations. Rien de trop précis, et en les espaçant suffisamment pour que ses camarades puissent s'échapper. Paul Teitgen a pourtant interdit qu'on le torture. Pour le secrétaire général de la préfecture d'Alger, c'est un principe. Arrêté en 1944 par la Gestapo, il a lui-même subi douze séances de supplices avant d'être déporté à Dachau. De son côté, Robert Lacoste exulte. Enfin, un communiste a été capturé. La presse algéroise est à l'unisson. « Il manquait la preuve qui puisse confondre les communistes et les dévoiler dans toute leur horreur. Cette preuve on l'a maintenant sous la forme d'un engin, en la personne d'un coupable », écrit *La Dépêche quotidienne*[177]. Pris au lendemain des attentats qui ont

177. Jean-Luc EINAUDI, *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton, op. cit.*

endeuillé Alger, ami de l'aspirant « félon » Maillot, Fernand Iveton est le coupable idéal. Robert Lacoste organise pour les journalistes une sinistre exhibition. Le lendemain de sa capture, ils sont autorisés à aller le voir et à le photographier au commissariat : « La nuit blanche qu'il a passée à faire face aux feux des questions des policiers a beaucoup marqué Iveton, lit-on dans *Le Journal d'Alger*. Quand nous l'avons vu, hier matin, c'était déjà l'homme traqué, abattu, au regard fixe, à la barbe noire sur un col crasseux, aux cheveux en bataille. » La presse est unanime. Fernand Iveton joue sa tête. L'émotion, dans cette France hantée par le complot communiste, par les mouvements de chars en Hongrie quinze jours plus tôt, tourne à la paranoïa.

Le 19 novembre 1956, Fernand Iveton est mis au secret à Barberousse. Le samedi 24, il est devant les sept juges du tribunal militaire, en bleu de chauffe, pour répondre, en flagrant délit, de « tentative de destruction par substances explosives d'édifices habités ou servant d'habitation ». Le local désaffecté où il a déposé la bombe est devenu un lieu d'habitation ou aurait pu le devenir. Sa défense ? Les rares avocats du PC qui se sont proposés se sont vus dissuadés d'intervenir par la direction du parti. Pourquoi aiderait-on cet irresponsable qui a mis les communistes au ban de la société française et déclenché une redoutable campagne de presse contre le parti ? C'est donc un avocat commis d'office, désigné par le bâtonnier, qui est chargé du dossier Iveton. Albert Smadja est jeune, il débute, il est communiste et ne comprend pas l'acte

commis par l'enfant du Clos-Salembier. C'est à lui, encore avocat stagiaire, qu'incombe de préparer en moins de quarante-huit heures la défense d'un homme qui risque sa tête. Heureusement, il est rejoint par un brillant membre du barreau d'Alger, Charles Lainné, catholique pratiquant, connu pour batailler depuis toujours contre la misère des Algériens.

Le procès de Fernand Iveton reste comme un moment d'anthologie dans les annales de la justice française, fût-elle militaire. On peut évidemment rappeler le fameux mot de Clemenceau à son sujet : « La justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique. » Les séances de torture pendant près de dix jours ? On consent à faire examiner l'accusé – par un médecin militaire – entre midi et deux. Il n'en constate aucune trace. Le témoignage d'un des contremaîtres, qui reconnaît que le local n'était jamais fréquenté par le personnel après la journée de travail ? Balayé. Le commissaire du gouvernement, dans son réquisitoire, donne le ton : « Iveton savait que la bombe devait exploser à 19 h 30 et qu'elle aurait fait des dégâts. Mais, en admettant qu'il dise vrai en prétendant qu'il ne voulait pas qu'il y eût de victimes, son crime est aussi grave ! » À 16 h 45, Fernand Iveton est condamné à mort au milieu des vivats de la foule présente dans la salle d'audience. « Le verdict a été salué par les applaudissements nourris du nombreux public qui se pressait

dans la salle », souligne le correspondant du *Monde*[178]. Le lundi 3 décembre, le tribunal de cassation militaire d'Alger confirme la peine. Les avocats d'Iveton envoient immédiatement son dossier de recours en grâce aux différentes autorités.

C'est le 6 février 1957 que le Conseil supérieur de la magistrature examine le cas de Fernand Iveton. Ce ne sera pas le seul ce jour-là. Durant cette heure et demie de travaux, vingt et un recours en grâce sont examinés, ce qui en dit long sur cette justice expéditive que dirige François Mitterrand. Les deux hommes qui seront guillotinés cinq jours plus tard avec Fernand Iveton se nomment Lakneche Mohamed Ben Ziane et Ouennouri Mohamed Ben Khiar. Le premier a été condamné à mort une semaine avant lui. Il a poignardé et blessé un soldat à Alger avant de prendre la fuite et d'être arrêté. Le second a participé, le 20 juin 1956, aux journées d'action décidées par Yacef Saadi à la suite des deux premières exécutions capitales. Avec deux autres militants nationalistes, il a tiré dans le Bar du Centre à Bab-el-Oued, faisant six blessés. Le rapport du commissaire du gouvernement pour le tribunal permanent des forces armées d'Alger est révélateur du racisme ambiant : « Individu taré, type du voyou des grandes villes. Physionomie vulgaire aux traits simiesques, chevelure abondante et longue, implantée très bas sur le front,

178. *Le Monde*, 27 novembre 1957.

pommettes saillantes. » Robert Lacoste est favorable à une mesure de clémence. Pas François Mitterrand, qui refuse la grâce des trois hommes. Quinze jours plus tôt, le 24 janvier, il a muté le directeur des Affaires criminelles et des Grâces, Mazard, natif d'Alger, où il a fait ses études, parce qu'il avait fait part de son opposition au jugement de Fernand Iveton. « Mais où était le commencement d'exécution du délit ? demande Jean-Claude Périer, qui ne se souvient pas sans émotion de cette séance du CSM. On n'avait fait que trouver une bombe. Mais avec Iveton, on apercevait que, parmi les condamnés à mort, il n'y avait pas que des Arabes. Il y avait aussi des Européens. C'était d'autant plus étonnant que tous les partis politiques, y compris le PC, étaient favorables à la guerre d'Algérie. Iveton, qui était communiste algérien, avait ce tort d'être en contradiction avec les règles du parti. » Quant au vote de François Mitterrand, l'ancien magistrat ne veut pas le trahir : « Il a suivi la procédure habituelle. Il a parlé le dernier. Je ne peux pas révéler son vote mais enfin, dans sa logique, on comprend très bien ce qu'il pouvait être. »

« Quand je suis entré dans la cellule et que j'ai raconté que j'avais été pris au maquis, Iveton m'a d'abord demandé si j'en savais plus sur la mort de Maillot », raconte Achouar Belkacem, assis à une table des jardins de l'hôtel El-Djezaïr à Alger[179]. Il avait

179. Entretien à Alger avec l'un des auteurs, le 3 avril 2010.

19 ans à l'époque et rejoint les rangs de l'ALN depuis huit mois. Capturé le 27 janvier 1957, alors qu'il fait le coup de feu au fusil de chasse contre des militaires, c'est au soir de sa condamnation à mort, le samedi 9 février, qu'il est enfermé à la prison de Barberousse. Dans la cellule, un troisième homme, Si Abdelaziz, un Irakien qui a rallié les rangs de l'ALN. « Iveton m'a longtemps parlé de lui, de sa vie. Je me souviens qu'il lisait *Les Misérables*. À ce moment, il croyait encore être gracié. C'est son avocat qui le lui avait dit. » Le lendemain, le dimanche 10 février, deux attentats du FLN font 10 morts et 34 blessés au stade municipal d'Alger et au stade d'El-Biar. Une boucherie. La nuit suivante, peu avant l'aube, les lourdes portes de la prison coulissent sur leurs gonds. Tous phares allumés, derrière les deux motards de l'escorte, le camion de la famille Meyssonnier entre dans Barberousse et roule lourdement jusqu'à la petite cour. Le temps de monter la guillotine et les gardiens se dirigent vers la cellule 22 : « Ils sont entrés pour le prendre. Il était en slip, il a voulu passer son pantalon. Ils l'ont emmené comme ça, raconte Achouar Belkacem, les mâchoires serrées. Arrivé à la porte, il s'est retourné, a commencé à dire "Mes frères…", mais ils lui ont mis la main sur la bouche et l'ont entraîné. Je ne comprenais pas. J'ai demandé à Si Abdelaziz où il allait. Il ne m'a pas répondu. Il est resté allongé sur la banquette, les yeux fixant le plafond. Je ne savais même pas ce qu'était la guillotine. »

Fernand Iveton passe le premier. En cas d'exécution multiple comme ce matin-là, c'est la coutume

chez les bourreaux de commencer la série par le moins coupable, pour lui épargner l'attente qu'ils choisissent d'infliger à ceux qu'ils jugent plus lâches, plus criminels. Ceux-là attendent au greffe, sans voir l'exécution.

Fernand Meyssonnier se retrouve face à Fernand Iveton, ce qui trouble d'abord l'exécuteur. « Il s'appelait Fernand, comme moi. Ça m'a fait quelque chose. C'était un type qui avait de la tenue. Un communiste. Au curé qui lui demandait : "Vous voulez le secours de la religion ?", il a répondu : "Non, non, libre penseur !" » Charles Lainné est là. Il embrasse Fernand Iveton et lui dit : « Aie du courage ! C'est à cause de l'opinion publique. Tu es français, tu as mis une bombe, pour eux, c'est impardonnable. Tu meurs à cause de l'opinion publique ! » « Et Yveton *(sic)* a dit à trois reprises : "L'opinion publique ! l'opinion publique ! l'opinion publique !" Il était suffoqué. » À 5 h 10, il est décapité.

« J'ai encore ses cris dans la tête, dit Abdelkader Guerroudj, qui occupait une cellule voisine. C'était la première exécution à laquelle j'assistais. Bien sûr, je n'ai rien vu mais tout entendu. Il y a eu un branle-bas de combat terrible vers 4 heures du matin. Immédiatement, les détenus se sont mis à crier quand ils ont compris que la guillotine venait d'entrer dans la prison. » Deux minutes plus tard, c'est au tour de Lakneche Mohamed Ben Ziane, puis à 5 h 13 d'Ouennouri Mohamed Ben Khiar. « Je peux dire que cette exécution m'a fait du mal, conclut Fernand Meyssonnier. Mais on ne pouvait admettre qu'un

pied-noir ait pu poser une bombe, même si elle a été désamorcée à temps. »

Le jour même, le conseiller technique de Robert Lacoste envoie à François Mitterrand la lettre rituelle qui suit chaque application de la peine de mort :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'exécution capitale des condamnés :

« – Ouennouri Mohamed Ben Khiar

« – Lakneche Mohamed Ben Ziane

« – Yveton Fernand

« [...] a eu lieu ce matin à l'aube à la maison d'arrêt d'Alger. Aucun incident à signaler. » Jusqu'au bout, le nom de Fernand Iveton sera écorché.

Pour les bourreaux d'Alger, ce mois de février marque une nouvelle étape. Celle des cadences infernales, avec le début de ces exécutions multiples qui se poursuivent jusqu'en 1958. De mémoire de bourreau, on avait rarement vu ça : « Dans l'histoire, c'est assez rare [...] En Algérie, entre 1956 et 1958, il y a eu seize exécutions doubles, quinze triples, huit quadruples et une quintuple. Oui, pendant le FLN c'était à la chaîne [...] Pour arriver à de telles hécatombes, il faut des époques politiques troubles comme la Terreur [...] l'Occupation où il y a eu neuf exécutés d'un coup le 1er mai 1944, et... les "événements" d'Algérie. » Pour ce seul mois de février, outre la triple exécution de ce 11 février, la guillotine a déjà frappé trois fois le 2 février à El-Koudia, la prison de Constantine, et cinq fois le 7 à Oran. Deux autres condamnés sont

exécutés à Constantine le 14 et un à Oran ; un autre à Alger le 19, et à nouveau deux autres à Constantine le 22. Sur ces 17 dossiers, François Mitterrand ne faiblit pas. Il ne se déclare que deux fois favorable à des recours en grâce. « Les exécutions capitales opérées ces jours derniers ont provoqué une véritable panique parmi les militants et sympathisants du FLN dans la région algéroise[180] », note Robert Lacoste dans un télégramme adressé le 23 février aux principaux membres du gouvernement. Selon lui, la situation à Alger « commence à se renverser ».

La presse ne donne que peu d'écho à ces exécutions qui s'inscrivent, d'abord, dans la routine de la violence algérienne. « Chiffre jamais atteint jusqu'ici, 16 exécutions capitales ont eu lieu en Algérie du 3 au 12 février », note quand même *France Observateur*. Et la peine capitale, inscrite dans le Code pénal, est aussi appliquée en métropole pour des détenus de droit commun. Mais moins souvent (sept fois durant la période où François Mitterrand est ministre de la Justice) et avec plusieurs différences fondamentales. D'abord, les accusés ne sont pas torturés. Ensuite, ils bénéficient de tous les recours garantis par la loi française. La seule épaisseur du dossier d'Émile Buisson, dit « Monsieur Émile », conservé aux archives de la chancellerie avec ses nombreuses expertises psychia-

180. Archives François Mitterrand, fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

triques, suffit à le prouver. Ce redoutable gangster de 54 ans a dirigé le Gang des Tractions avant, qui a à son actif trente-six meurtres et agressions. Il est guillotiné le 28 février 1956 à 5 h 57 dans la cour de la prison de la Santé, trois ans après sa capture. Même les pires criminels ont le temps de préparer leur défense et de reculer leur rencontre avec l'« abattoir solennel ». Beaucoup des autres exécutions pratiquées en métropole à cette époque sont liées à l'Occupation et visent d'anciens miliciens ayant opéré aux côtés de la Gestapo[181].

Dans cette France de 1957, le courant abolitionniste est faible, pour ne pas dire inexistant. Bien sûr, il y a Albert Camus. Il se bat contre la peine de mort comme Victor Hugo l'a fait au siècle précédent. Il est justement en train d'écrire ses *Réflexions sur la peine capitale*, livre qui est publié quelques mois plus tard, avec la contribution d'Arthur Koestler, où il évoque le cas de Fernand Iveton : « L'ouvrier communiste français qui vient d'être guillotiné en Algérie pour avoir déposé une bombe (découverte avant qu'elle n'explose) dans le vestiaire d'une usine, a été condamné autant par son acte que par l'air du temps. Dans le climat actuel de l'Algérie, on a voulu à la fois prouver à l'opinion arabe que la guillotine était aussi faite pour les Français et donner satisfaction à l'opinion française

181. Dossiers conservés aux archives de la chancellerie et consultés en 2001 par l'un des auteurs afin de les comparer à ceux des militants nationalistes condamnés à mort et exécutés en Algérie.

indignée par les crimes du terrorisme. Au même moment, pourtant, le ministre qui couvrait l'exécution acceptait les voix communistes dans sa circonscription. Si les circonstances avaient été autres, l'inculpé s'en tirait à peu de frais et risquait seulement un jour, devenu député du parti, de boire à la même buvette que le ministre[182]. » Dans les notes de son manuscrit du *Premier Homme*, il écrit également cette phrase sibylline : « Pierre avocat. Et avocat d'Yveton *(sic)*. » Camus voulait-il en faire un personnage de ce roman inachevé retrouvé dans sa sacoche, au milieu des débris de la Facel Vega dans laquelle il trouva la mort le 4 janvier 1960, près de Sens ? C'est ce qu'a dit sa fille, Catherine, à l'un des auteurs qui, dans la maison d'Albert Camus à Lourmarin, a pu, debout devant le pupitre du Prix Nobel de littérature, parcourir les lettres qu'il a envoyées pour plaider la grâce de certains condamnés à mort.

À cette époque, Albert Camus se maintient en dehors du débat algérien. Et il n'est pas question pour lui d'intervenir en faveur du FLN, dont les méthodes le révulsent. Pourtant, au terme de trois mois de courriers échangés avec des avocats de condamnés à mort, il juge qu'il n'est plus possible de se taire. Il ne demande qu'une chose à ses interlocuteurs : que ses initiatives ne soient pas portées à la connaissance du

182. Albert CAMUS, en collaboration avec Arthur KOESTLER, *Réflexions sur la peine capitale*, Paris, Calmann-Lévy, 1957.

public. Le 26 septembre 1957, Albert Camus écrit ainsi une lettre à René Coty en lui demandant d'user de son droit de grâce pour dix condamnés. Ses raisons ? Il ne s'agit pas d'attentats aveugles et il n'y a pas eu mort d'homme. Ce revirement d'Albert Camus est lié à l'exécution d'un autre homme, figure emblématique de cette justice folle qui se déchaîne en Algérie : le SNP (« sans nom patronymique ») Badèche Ben Hamdi. Ce portefaix a été arrêté, sur dénonciation, par les légionnaires parachutistes du lieutenant Bonnel dans la nuit du 25 au 26 février : on l'accuse d'être l'assassin d'Amédée Froger. Il est défendu par Gisèle Halimi et Yves Dechezelles. « À ce moment-là, on ne pouvait pas laisser ce crime impuni. On ne pouvait pas faire traîner l'enquête, explique Gisèle Halimi. Il y avait comme un impératif politique de l'Algérie française. Et cet impératif était de faire un exemple. Alors on a attrapé ce pauvre Badèche, un gars complètement analphabète, religieux, ce qui lui interdisait de tuer quelqu'un. Il était complètement en dehors du jeu politique. » Badèche Ben Hamdi est torturé jusqu'au 8 mars. « Nous avons fait constater les traces de sévices devant le tribunal. Il y avait même un rapport médical attestant les traces de torture. C'était rare car les médecins experts étaient des militaires. » Les charges pesant sur Badèche Ben Hamdi sont infimes. « Celui qui l'avait dénoncé avait dit que quand il avait fui après l'assassinat, on avait vu une grande cicatrice sur son genou. À l'audience, nous lui avons fait retrousser son pantalon, et tout le monde a constaté qu'il ne portait pas la moindre cicatrice.

C'était pourtant le détail censé l'accabler. » Badèche Ben Hamdi est condamné à mort le 10 avril et guillotiné le 25 juillet 1957. À cette date, François Mitterrand n'est plus garde des Sceaux, mais il a déjà donné son avis sur le dossier. Avis qui sera suivi lors de la séance du 20 juin 1957 par le ministre de la Justice qui lui succède dans le gouvernement Bourgès-Maunoury, Édouard Corniglion-Molinier.

« Mitterrand n'a jamais voulu me dire l'avis qu'il avait donné, poursuit Gisèle Halimi. Et pour cause... J'ai compris plus tard. Il me disait : "Ah non, ça, c'est secret." L'avis du garde des Sceaux précédait l'audience de recours en grâce. Si bien que quand on parlait au président de la République, René Coty, il l'avait sous les yeux. Et c'est comme ça que Coty m'a dit : "Mais vous savez, maître, le garde des Sceaux m'a déjà donné un avis défavorable." Et Mitterrand ne me l'avait pas dit. Coty était prêt à suivre cet avis. C'était un vieil homme. Un jour où j'avais trois recours en grâce à plaider devant lui, il avait confondu le premier avec le troisième. L'horreur totale ! Le recours en grâce, le dernier moment d'un accusé, la dernière parole avant la vie ou la mort. Donc, au sujet de Badèche, il me dit : "C'est très grave, Amédée Froger, vous vous rendez compte, on ne peut pas laisser faire ça. Il faut un exemple et d'ailleurs le garde des Sceaux est de mon avis." »

Au lendemain de la mort de Badèche Ben Hamdi, Yves Dechezelles, par ailleurs avocat de Messali Hadj, a écrit à son ami Albert Camus pour lui demander d'agir. Le 4 décembre 1957, celui-ci intervient à nou-

veau. Il écrit au président de la cour d'assises de la Seine en faveur de Mohamed Ben Sadok, condamné à mort pour l'assassinat d'Ali Chekkal, ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, commis quelques jours avant celui d'Amédée Froger. Mohamed Ben Sadok sera condamné aux travaux forcés à perpétuité.

« Ceux qui ont été exécutés en Algérie n'étaient pas les chefs, explique Abdelkader Guerroudj. L'Histoire nous a enseigné que le système colonial n'exécutait pas les responsables politiques après jugement. On préférait [...] s'en débarrasser avant, en les assassinant. Dans la réalité, ce sont surtout des pauvres bougres qu'on a guillotinés. Pour l'exemple, pour faire peur. » Justement, un des chefs du FLN vient d'être pris à Alger. Larbi Ben M'Hidi a été arrêté le 23 février par les parachutistes, un peu par hasard, au moment où il allait quitter l'Algérie, comme la plupart des chefs du FLN. En cette fin février, les militaires ont le sentiment d'avoir gagné la bataille d'Alger, même s'il leur faudra encore six mois avant de mettre la main sur Yacef Saadi et ses derniers hommes. Mais que peut-on faire de l'un des chefs les plus illustres du FLN ?

10

La tourmente

Mohamed Larbi Ben M'Hidi est une prise inespérée pour les parachutistes. Âgé de 34 ans, il fait partie du groupe des six fondateurs du FLN. Pour l'organisation algérienne, c'est une catastrophe. Krim Belkacem, qui a réussi à fuir à grand-peine d'Alger, est le seul des membres historiques du FLN encore en liberté. Les autres ont été arrêtés quand leur avion a été arraisonné le 22 octobre 1956 ou sont morts au combat, comme Mostefa Ben Boulaïd dans les Aurès ou Didouche Mourad dans le Constantinois. Responsable politique de la guerre révolutionnaire, Larbi Ben M'Hidi va en devenir le héros, plus encore qu'Ahmed Zabana, simple combattant de la première heure.

Aujourd'hui, à Alger, l'un des principaux boulevards de la ville porte son nom et, dans les musées consacrés

à la guerre de la Révolution, on n'échappe pas aux célèbres photos prises au moment de son arrestation. Il y apparaît entre deux parachutistes, veste claire, mains menottées, mais le coin gauche de la lèvre toujours relevé sur un sourire ironique. Comme s'il savait ce qui l'attend. Le torturer ? Il n'en est pas question pour le colonel Bigeard, qui avouera en 1984 dans une interview[183] n'avoir utilisé que le penthotal sur son prisonnier. À l'issue d'un face-à-face qui dure dix jours, le chef mythique des « léopards » tombe sous le charme de Ben M'Hidi, « le plus grand résistant, le plus passionné, qui respirait la pureté », dira-il, conquis. Pourtant les paras n'aiment pas les « terroristes ». S'ils respectent les fellaghas, qu'ils combattent âprement dans les djebels, ils détestent les poseurs de bombes. Peut-être parce que, pour les abattre, il leur a fallu utiliser des méthodes qui les éloignent de leur idéal de soldat et patauger dans « la merde et le sang » de la bataille d'Alger, selon le mot de Bigeard. Mais cette soudaine passion tombe mal pour le général Massu et le commandant Aussaresses qui, eux, ne font pas de sentiment. Leur décision est prise : il faut se débarrasser de Ben M'Hidi. Vite. Il est inimaginable qu'à travers un procès il puisse profiter d'une tribune internationale.

Selon le commandant Aussaresses, un autre homme suit l'affaire de près, le juge Bérard, « qui avait pour

183. *Algérie Actualité*, novembre 1984, cité par Jean GUISNEL dans « Bigeard a-t-il torturé ? », *Le Point.fr*, 19 juin 2010.

mission de tenir le cabinet de François Mitterrand, le garde des Sceaux, directement informé de ce que nous faisions, sans avoir à passer par le parquet », écrit-il dans son livre *Services spéciaux*[184]. Mais, encore une fois, les preuves de cette affirmation manquent. Jean Reliquet, le procureur général d'Alger, ne sait rien de ce qu'il est advenu du chef du FLN après son arrestation. C'est par la presse locale du mercredi 6 mars 1957qu'il apprend son décès. Larbi Ben M'Hidi « avait, au cours d'un interrogatoire, tenté de s'étrangler et, transporté aussitôt vers l'hôpital Maillot, il était décédé en cours de route[185] », relate-t-il à François Mitterrand le lendemain. Le procureur général estime « opportun de saisir de cette affaire M. le ministre de la Défense nationale, pour lui permettre de provoquer toutes précisions utiles touchant les circonstances de la mort de Larbi Ben M'Hidi ». Derrière ces froides formules administratives, il y a un homme en colère. Le procureur général se doute bien de ce qui s'est passé. Et il bout de voir les militaires partir ainsi à la dérive. Depuis longtemps, il réclame, au terme de développements juridiques sur l'application des pouvoirs spéciaux, inaudibles dans cette période de violence, de voir les prisonniers présentés au parquet dans un délai raisonnable. Le 1er mars, il a déjà écrit à la chancellerie pour signaler que, depuis l'entrée en scène des parachutistes, si ceux-ci ont effectué de nombreux actes de police judiciaire, « aucun n'a été officiellement porté à la connaissance

184. Paul AUSSARESSES, *Services spéciaux*, *op. cit.*
185. Journal de Jean Reliquet.

du procureur ou du procureur général, qui ont appris les plus importants d'entre eux par des communiqués ou articles de presse ». Peine perdue. Sans oublier que Jean Reliquet et ceux qui essayent de faire respecter la loi à Alger sont sur un volcan. Le 29 février, le procureur général note dans son journal qu'un complot contre-terroriste est en cours. « Il faut mettre le garde des Sceaux au courant. C'est très grave. Il se pourrait bien que Pezaud et moi, accompagnés de certains parmi lesquels Pernet et Teitgen, nous soyons gratifiés de vacances forcées par ceux qui prendraient ici la tête du mouvement. » François Mitterrand lui répond en parlant de « précautions à prendre ». Le ministre de la Justice en est réduit à conseiller à son procureur général de se faire protéger, s'il le peut. « Le directeur de la Sûreté, Pernet, et le préfet se font garder jour et nuit, ajoute Jean Reliquet, de peur d'être enlevés par un éventuel dictateur militaire ou civil. Mitterrand parle de l'hypothèse possible d'un kidnapping du procureur général, trop soucieux de faire respecter les lois. Il va en parler à Coty. » Pas très rassurant pour un magistrat qui vit déjà, quotidiennement, un enfer moral.

À Paris, la chancellerie n'a guère plus de pouvoirs face aux militaires. Quand les membres du cabinet de François Mitterrand consultent par téléphone le ministère des Armées pour obtenir des éclaircissements sur la mort de Larbi Ben M'Hidi, le général Belin, de la justice militaire, leur répond que, « estimant qu'il y avait suicide, l'affaire a été purement et simplement

classée ». Encore une fois, Maurice Bourgès-Maunoury se moque bien des récriminations de son collègue de la Justice. Avec le nettoyage en cours d'Alger, solidement appuyé sur Guy Mollet et Robert Lacoste, soutenu par le secrétaire d'État chargé de la guerre en Algérie, Max Lejeune, et d'autres membres du gouvernement, le ministre des Armées est en train de gagner la partie. Il se rapproche du poste de président du Conseil au fur et à mesure que François Mitterrand s'en éloigne. Quant à la mort de Larbi Ben M'Hidi, il ne veut pas connaître les détails de l'opération.

C'est l'escadron de la mort du commandant Aussaresses qui a été chargé de le liquider. Avec ses douze hommes, il est allé chercher le détenu dans la nuit du 3 mars. Une surprise de taille les attend : suivant les ordres de Bigeard, absent, ses parachutistes rendent les honneurs militaires au chef du FLN quand il passe devant eux. Larbi Ben M'Hidi a compris. Le convoi l'emmène dans une ferme, les soldats assis à ses côtés ayant l'ordre de l'abattre immédiatement en cas d'attaque. « Une fois dans la pièce avec l'aide de mes gradés, nous avons empoigné Ben M'Hidi et nous l'avons pendu, d'une manière qui puisse laisser penser à un suicide. Quand j'ai été certain de sa mort, je l'ai tout de suite fait décrocher et transporté à l'hôpital », révèle Paul Aussaresses dans son livre. Il aura fallu attendre cinquante-quatre ans et la publication des « Mémoires d'un assassin », comme Pierre Vidal-Naquet qualifiait le livre du général Aussaresses, pour apprendre que l'un des héros de la Révolution algérienne a bien été assassiné

par les « services » français. Bigeard, dans la même interview donnée en 1984, révélera qu'il s'est trouvé « contraint, sur ordre de Paris, de livrer Larbi Ben M'Hidi vivant aux services spéciaux ». Car, à Paris, on avait bien conscience de l'importance de Ben M'Hidi et, selon le général Aussaresses, on a d'abord envisagé de le « retourner » ou tout du moins d'en faire un porte-parole auprès du FLN afin d'obtenir une solution au conflit. « Avec Bigeard et Ben M'Hidi, nous étions autour d'une table. Bigeard a commandé du café au lait au soldat derrière lui et, quand il a été sorti, il a parlé à Ben M'Hidi de l'Algérie, de la France, etc. Il lui a ensuite fait ses propositions. Mais celui-ci a refusé. Alors après[186]... » La mort du général Bigeard, le 18 juin 2010, n'a pas permis de vérifier l'exactitude de cette scène racontée par Paul Aussaresses.

Le commandant Aussaresses est un homme méthodique et prévoyant. La veille des faits, il avait déjà rédigé le rapport sur la mort de Larbi Ben M'Hidi. Un document qui, écrit-il, impressionna le juge Bérard : « Mais c'est très bon, ça ! Ça, vous savez que ça tient l'eau ! » Pas tant que ça. Quelques jours plus tard, Jean Reliquet, baladé depuis plusieurs jours par le préfet d'Alger, la DST et les militaires, finit par convoquer Massu. C'est Paul Aussaresses, outré par cette demande faite à son chef, qui se charge de rencontrer un procureur général « écumant de rage ».

186. Entretien avec l'un des auteurs, le 8 juillet 2009.

« Parlons-en, de votre rapport ! Ce que vous dites dans ce compte rendu, ce sont des allégations, de simples allégations. Pas de preuves. Vous auriez quoi pour prouver ce que vous annoncez, vous les militaires ? » « Notre bonne foi », lui répond Paul Aussaresses, qui ajoute : « Je crois que si j'avais giflé Reliquet, ça ne lui aurait pas fait plus d'effet que cette réponse. »

Le commandant « O », comme le nommait déjà en 1970 le journaliste Yves Courrière dans son livre *La Guerre d'Algérie*, n'a que faire de la fureur du magistrat. Il claque des talons, remet son béret et sort. « Nous n'avons plus jamais entendu parler du procureur général. La mort de Ben M'Hidi a porté un coup décisif au FLN d'Alger. Les attentats sont devenus moins fréquents et le gros des rebelles a commencé à se replier dans l'Atlas blidéen », conclut Paul Aussaresses. Il avoue également qu'il lui est arrivé de se servir à nouveau de la ferme où Ben M'Hidi a été exécuté : « J'avais demandé au commando d'y creuser une fosse et une vingtaine de corps, dont celui d'une femme, y ont été ensevelis. »

Le FLN à Alger est brisé. Pas question pour autant de relâcher la pression. Il faut achever le boulot, débusquer Yacef Saadi, Ali la Pointe et leur réseau de poseurs de bombes. Sur cette affaire, une question importante subsiste, qui a été posée au général Aussaresses par l'un des auteurs : le juge Bérard avait-il informé François Mitterrand de l'arrestation du chef du FLN et des conditions de sa mort ? Paul Aussaresses est formel :

« François Mitterrand n'ignorait rien de l'affaire Ben M'Hidi. » Mais, encore une fois, malgré une enquête minutieuse dans les archives ou auprès des témoins sollicités dans le cadre de cet ouvrage, rien ne permet, aujourd'hui, de corroborer les affirmations du général. Un seul document signé du garde des Sceaux concernant le juge Bérard a été découvert, contenu dans son dossier de carrière. Et il s'agit d'une lettre sévère que François Mitterrand adresse au Conseil supérieur de la magistrature le 18 avril 1957. Il est reproché au juge Bérard d'avoir gardé une suspecte deux mois en préventive sans l'avoir confrontée à son accusateur. François Mitterrand estime que « les événements » ne peuvent « servir d'excuse à des lenteurs qui, indirectement, constituent des atteintes à la liberté individuelle » et demande au président de la République d'« adresser aux magistrats [...] un rappel des principes et des règles qui protègent la liberté des citoyens ». Si, le 17 juillet, un rapport blanchit le juge, soulignant son « énorme tâche », sa notation pour l'année 1957 s'en ressent : « M. Bérard ferait un bon juge d'instruction s'il était plus objectif et s'il ne confondait pas l'action politique, l'action policière et celle du juge d'instruction [...]. Il déborde toujours le fait dont il est saisi et ne sait pas mettre un terme aux procédures qu'il instruit. » Mais en quelques semaines, on va le voir, la situation a totalement changé et François Mitterrand a dû s'y adapter.

Ce mois de mars 1957 marque le début de la tourmente pour le gouvernement de Guy Mollet et le début

d'une nouvelle stratégie pour François Mitterrand. Le président du Conseil est parfaitement informé des exactions des militaires. Revenant d'un voyage en Algérie, Marcel Champeix lui adresse une note dans laquelle il explique que « les parachutistes ont fait œuvre utile mais en recourant à des méthodes tirées de l'arsenal de la Gestapo[187] ». Robert Lacoste mais aussi le ministre des Armées, Maurice Bourgès-Maunoury, et le secrétaire d'État à la Guerre, Max Lejeune, n'ignorent rien, eux non plus, de ce qui se passe à Alger. En réalité, tout le gouvernement sait, plus ou moins, que les militaires torturent et exécutent des prisonniers. Mais n'est-on pas près du but ? N'est-ce pas le « dernier quart d'heure » ? À plusieurs reprises, lors de leurs visites en Algérie, Maurice Bourgès-Maunoury et Max Lejeune ont même encouragé les militaires à conserver leurs méthodes. C'est ce que déclare le général Allard, commandant du corps d'armée d'Alger, le 4 octobre 1960, dans sa déposition devant un juge d'instruction de Rennes enquêtant sur la disparition du jeune mathématicien Maurice Audin à Alger. « Chaque fois, les autorités donnaient l'ordre de poursuivre la lutte à outrance [...] Je me souviens en particulier d'une visite au PC du colonel Bigeard [...] il lui fut donné par l'un des ministres présents[188] des félicitations et des encouragements pour terminer

187. Raphaëlle BRANCHE, « La Commission de sauvegarde pendant la guerre d'Algérie, chronique d'un échec annoncé », *Vingtième Siècle* n° 61, janvier-mars 1999.

188. Il s'agit, selon la déposition du général Allard, vraisemblablement de Max Lejeune.

l'œuvre entreprise. [...] Je vois encore le colonel Bigeard lui répondant : "Monsieur le ministre, vous vous doutez bien qu'on n'arrive pas à de tels résultats avec des procédés d'enfants de chœur." Ce à quoi il lui fut répondu de veiller seulement à ce qu'il n'y ait pas de bavures[189]. »

« La thèse "Mitterrand laisse faire la torture" tient évidemment la route, dit Franz-Olivier Giesbert. Pas parce qu'il est un ultra, mais parce que tout en gardant sa noria d'amis de gauche, anticolonialistes, il cherche à donner des gages à ses adversaires, à ne pas les gêner. C'est une façon de leur dire : "Je suis quelqu'un de convenable. Dans l'avenir, vous pouvez compter sur moi." » Bref, en privé, ne pas être entièrement d'accord sur le fond, tandis qu'en public ou au Conseil des ministres il demeure sur une ligne dure qui lui permet de rester dans la course pour la présidence du Conseil. Catherine Nay, autre biographe du futur président de la République, donne un éclairage supplémentaire : « François Mitterrand, qui ne peut être soupçonné de vouloir couvrir la torture, ne trouve cependant aucun mot pour la condamner, au moins publiquement. Et sa plume, habituellement si alerte et si féconde, cesse soudain de courir. Solidarité gouvernementale oblige ? Il peut démissionner, mais il ne le fera pas[190]. » En revanche, il sait qu'il doit

189. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, *op. cit.*

190. Catherine NAY, *Le Noir et le Rouge ou l'histoire d'une ambition*, Paris, Grasset, 1984.

se manifester d'une façon ou d'une autre, car le gouvernement commence à être cerné, harcelé par les révélations.

La prise de conscience a débuté le 15 février 1957, quand *Témoignage chrétien* publie le « dossier Jean Muller ». Ce permanent de l'ACJ3F (Association catholique de la jeunesse française), membre de la Route, branche du scoutisme pour les plus de 16 ans, rappelé en Algérie, a été tué le 27 octobre 1956 dans une embuscade avec le FLN. Mais il a consigné dans ses carnets tout ce qu'il a vu en Algérie : racisme de bon nombre d'Européens, violences, tortures, exécutions sommaires. Si ses carnets ont été perdus, ses camarades acceptent de témoigner. La publication du « dossier Jean Muller » ouvre la voie. Dix jours plus tôt, Jean Bruller, plus connu sous son nom de guerre « Vercors » et auteur du *Silence de la mer*, a renvoyé sa Légion d'honneur à René Coty tout en signant, dans *France-Soir*, un éditorial virulent. À partir du début mars, les révélations vont déferler. Le 8, Jean-Jacques Servan-Schreiber signe dans son journal *L'Express* le premier épisode de *Lieutenant en Algérie*[191], récit dans lequel il raconte les six mois qu'il vient d'y passer en tant que rappelé. S'il n'a assisté à aucune scène de torture, ses propos sont cruels et démontrent l'inefficacité et l'injustice parfois des

191. Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER, *Lieutenant en Algérie*, Paris, Julliard, 1957.

méthodes employées par l'armée. Son témoignage lui vaut d'être inculpé quelques jours plus tard pour « atteinte au moral de l'armée ». Ce n'est que le début. L'opinion publique, jusque-là anesthésiée par une presse à gros tirage partisane, découvre les horreurs de la guerre d'Algérie à travers une série de coups d'éclat provenant de tous les horizons. Le gouvernement pressent la crise qui va résulter de la publicité faite aux exactions des militaires. Il lui faut donc parer au plus pressé.

Le 8 mars 1957, un Conseil des ministres exceptionnel, entièrement consacré à la situation en Algérie, est convoqué. Deux clans se forment et s'affrontent violemment. Du côté de ceux qui réclament un changement, Gaston Defferre plaide pour un cessez-le-feu immédiat, sans préalable, et pour des élections libres à l'Assemblée algérienne, qui se saisirait du nouveau statut de l'Algérie proposé par le gouvernement. Robert Lacoste bondit : « Le problème tel que le pose Gaston Defferre est simple : veut-il ou ne veut-il pas garder l'Algérie ? Les expériences tunisienne et marocaine ne vous suffisent-elles pas[192] ? » Jean Masson, secrétaire d'État aux Affaires économiques, est d'accord avec Gaston Defferre. Il souhaite « la suppression des atteintes à la liberté, le remplacement de certaines municipalités, l'élimination de certains fonctionnaires, et que la réforme agraire soit poursuivie ». Mais qui connaît

192. Archives Marcel Champeix, Ours.

Jean Masson ? Robert Lacoste tient bon, rappelle la nécessité de « détruire l'infrastructure du FLN. Il n'y a aucune solution possible si les conditions favorables ne sont pas apportées par l'action militaire ». Et de revenir perfidement sur l'action de François Mitterrand en 1955 et ses positions d'alors sur l'Algérie française. Le ministre de la Justice, en déplacement, n'est pas présent à ce Conseil. Gaston Defferre soupire. La tension entre les ministres est telle que parfois des insultes volent, notamment entre Lacoste et Defferre. Ce dernier, abattu, estime que « cette guerre va se prolonger ». C'est Guy Mollet qui conclut cette séance orageuse. D'abord en dénonçant la complicité de la presse, notamment *L'Express* et François Mauriac, ensuite en affirmant qu'il n'est « pas question de définir une politique nouvelle. Il faut mettre en œuvre la politique déjà définie ».

Trois jours plus tard, le 11 mars en fin d'après-midi, Jean Reliquet reçoit un appel inattendu provenant de Maison Blanche, l'aéroport d'Alger. On lui passe l'avion à bord duquel François Mitterrand est en train de survoler l'Algérie. Il revient du tout nouveau Ghana[193] et veut tenir une rapide conférence à l'aéroport d'Alger avant de repartir pour Paris. Cet unique « voyage » de François Mitterrand en Algérie à cette époque est une révélation du journal tenu par Jean

193. Ancienne colonie britannique de la Gold Coast (Côte-de-l'Or), qui a proclamé son indépendance le 6 mars 1957.

Reliquet. Le ministre est accompagné d'André Rousselet et le procureur général les accueille, Paul Teitgen à ses côtés. Même s'ils sont tenus à l'écart de ce que font les militaires, Jean Reliquet et Paul Teitgen en savent déjà beaucoup. L'entretien ne dure pas très longtemps. « J'expose, seul, au garde des Sceaux quelle était la situation grave créée par le mépris des lois les plus élémentaires que professaient les militaires[194] », écrit Jean Reliquet, qui raconte à François Mitterrand l'« effroyable absence de justice dans ce pays où on torture, on pille, on tue. Et on exerce la police judiciaire sans aucun droit. La police est tenue à l'écart de ce qui se passe, aussi bien que la justice, et on arrive à constater que certains, pour ne pas tomber aux mains redoutées des paras, viennent chercher refuge auprès de la police et la justice » ! Paul Teitgen confirme les propos du procureur général au garde des Sceaux et donne « des détails effarants » : « Bien des hommes disparaissent sans laisser de trace. On enterre les uns avec de faux permis d'inhumer et on jette les autres à la mer… Mitterrand a été impressionné de ces nouvelles révélations et me demande un rapport sur la question [de la bataille d'Alger]. »

Robert Lacoste est furieux de ne pas avoir été prévenu de la visite surprise du ministre de la Justice. Les rapports entre les deux ministres sont devenus explosifs. Ils se mènent une guerre sourde depuis le début de la

194. Journal de Jean Reliquet.

bataille d'Alger. Tout a commencé quatre jours après que les pouvoirs de police ont été confiés aux parachutistes. Le 11 janvier 1957, François Mitterrand reçoit une lettre de René William Thorp, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris. Celui-ci se plaint que certains avocats soient interdits de visite au camp de Lodi, où sont internés leurs clients, ce qui constitue, selon lui, une violation des droits de la défense. François Mitterrand ne lui répond que le 1er février, mais pour l'assurer qu'il « partage sa manière de voir » et qu'il vient d'intervenir auprès de Robert Lacoste. Celui-ci lui adresse quinze jours plus tard une réponse martiale : « Les dispositions arrêtées n'ont d'autre but que de mettre fin aux liaisons que, par le moyen de ces visites, le Parti communiste algérien assurait avec la rébellion, comme les services de sécurité en avaient acquis la conviction à la suite de vérifications. Cette mesure transitoire a été dictée par des raisons impérieuses de sécurité que les circonstances actuelles ne permettent pas de transgresser[195]. » Robert Lacoste ne fait qu'une concession : les avocats pourront continuer à écrire à leurs clients. La censure n'aura plus qu'à lire tranquillement les échanges de courriers entre les internés et leurs défenseurs.

L'affaire empoisonne les relations entre les deux ministres. Le 26 février, François Mitterrand répond à Robert Lacoste dans une lettre où se mêlent le chaud et le froid : « Comme vous, j'estime inadmissible que des avocats profitent des prérogatives traditionnel-

195. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

lement attachées à leurs fonctions pour assurer entre le Parti communiste algérien et la rébellion des liaisons susceptibles de nuire gravement à l'intérêt national[196]. » Le ministre signale qu'il vient de donner des ordres à ses procureurs en Algérie afin qu'ils ouvrent des « informations judiciaires contre toutes les personnes responsables. Aucune immunité particulière ne protège, en effet, les membres du barreau lorsqu'ils se rendent coupables, comme auteurs ou comme complices, d'un crime ou d'un délit ». Mais François Mitterrand fait remarquer que si aucune charge n'est retenue contre eux, rien ne doit les empêcher d'exercer leur mission : « La liberté de la défense doit être tout particulièrement assurée en matière criminelle et il faut des manquements graves à la loi pénale pour conduire à priver un inculpé ou un accusé du défenseur qu'il a librement choisi et un condamné à mort de son avocat, seul en mesure de décider utilement d'un pourvoi en cassation ou de présenter un recours en grâce. » Robert Lacoste ne répondra que cinq semaines plus tard, au début du mois d'avril, les événements ayant alors pris une tout autre tournure.

Dans la semaine du 16 au 24 mars 1957, Jean Reliquet est à Paris. Il apporte à François Mitterrand le rapport que celui-ci lui a demandé lors de sa visite à Alger. « Mitterrand est très ému par mon dossier. Il va saisir Mollet et lui adresser une lettre, dont Lacoste aura une copie. » Cette fois, François Mitterrand a décidé

196. *Ibid.*

d'agir. Il ne peut plus rester inactif, il faut qu'il fasse quelque chose. De tous côtés, les révélations explosent. La veille, le 15 mars, il a reçu un livre accompagné d'une lettre de son auteur. Intitulé *Contre la torture*[197], c'est le premier ouvrage sur le sujet. Pierre-Henri Simon est essayiste, membre du Cercle des écrivains catholiques et occupe la chaire de littérature de l'université de Fribourg. « Nourrisson de l'Université et l'École normale », écrit-il, il n'a de préventions ni contre l'Algérie française ni contre l'armée, dans les rangs de laquelle il a passé sept ans, dont cinq lors de sa captivité en Allemagne après la défaite. Mais, pour lui, « ce qui est déplorable et condamnable, c'est, dans la conduite de la guerre, un esprit de cruauté et de vengeance qui, loin de préparer les réconciliations nécessaires, les a rendues plus difficiles ». S'il s'est adressé au ministre de la Justice, c'est pour lui dire que, bien que vivant en Suisse, il ne se dérobera pas en cas de poursuites. Son livre, dont la première partie est un plaidoyer contre la torture, laisse ensuite la place à des récits anonymes de policiers, gendarmes, militaires, prêtres racontant les sévices qu'ils ont vu pratiquer. Le livre provoque un tollé. D'autant que *Le Monde*, cette fois, prend le relais. Le jour de sa publication, le 13 mars, Hubert Beuve-Méry sort de la réserve qu'il s'était imposée jusque-là sur l'affaire algérienne. « Sommes-nous des vaincus de Hitler ? » s'interroge-t-il. « C'est être complice d'actes qui sont, comme l'écrit Pierre-Henri Simon, non seulement fautes morales, mais

197. Pierre-Henri SIMON, *Contre la torture*, Paris, Éditions du Seuil, 1957.

erreurs politiques dont la nation subit un double dommage : dans l'intégrité de sa conscience et dans la force de sa position. » Et Hubert Beuve-Méry d'assener la comparaison avec Oradour-sur-Glane et les méthodes de la Gestapo[198]. Terrible pour cette France encore marquée par les horreurs de l'occupation allemande. Effroyable pour ces ministres, en majorité anciens résistants qui, il y a moins de quinze ans, redoutaient les tortures des nazis.

François Mitterrand a une autre raison de se manifester. Il n'a pas d'autre choix, car la justice qu'il dirige est au bout du rouleau. Méprisée, bafouée par les militaires. Le 16 mars, Jean Reliquet adresse au garde des Sceaux une lettre concernant sa rencontre avec le préfet d'Alger, Serge Baret, au sujet des avocats internés. Car après leur avoir interdit de communiquer avec leurs clients, il a été purement et simplement décidé d'enfermer certains d'entre eux. Le préfet envoie balader le procureur général. Le ton de sa lettre est pathétique : « La presse [...] constitue actuellement, je dois le constater avec regret, la principale sinon l'unique source de renseignements de mon substitut d'Alger et de mon parquet général. » « J'ai vu Jean Reliquet à plusieurs reprises à Alger, raconte Gisèle Halimi. Mais c'était navrant, parce qu'il disait qu'il était impuissant. Il n'avait aucun pouvoir, aucune information. C'était l'alibi officiel. » « Je vois plutôt en Jean Reliquet la part

198. Voir le chapitre 2, « En guerre ».

d'humanité de Mitterrand, dit Jean-Claude Périer, qui a rencontré le magistrat à l'époque. Je crois que Reliquet, qui était un homme extrêmement ouvert et avait le respect de la personne, a fait de son mieux. Mais la situation était déjà tellement pourrie qu'on ne pouvait plus rattraper les choses. »

Durant son entretien avec le préfet, Jean Reliquet évoque ensuite un dossier brûlant : l'arrestation par les parachutistes, le 9 février, de l'avocat Ali Boumendjel, 38 ans, brillant notable qui a rejoint le FLN et en est devenu l'une des têtes pensantes. Depuis toujours, il est sous surveillance, mais on a d'abord redouté d'arrêter cette grande figure d'Alger. Cela fait alors trente-six jours qu'il est entre les mains des parachutistes et qu'on est sans nouvelles de lui. Une semaine plus tôt, François Mitterrand a reçu un télégramme de son frère lui demandant d'intervenir. Le préfet répond à Jean Reliquet que l'avocat a reconnu être le chef d'un réseau auteur d'attentats. Pas question pour autant, comme le procureur général l'a déjà demandé à plusieurs reprises, de déférer Ali Boumendjel devant les services de police, seuls à même d'ouvrir une enquête. Avec l'entrée en scène du commandant Aussaresses, Ali Boumendjel, comme Larbi Ben M'Hidi, devient une figure emblématique de la révolution algérienne.

Le 22 mars 1957, la lettre de François Mitterrand qu'il destine à Guy Mollet est prête. Le garde des Sceaux relit le projet rédigé par son fidèle directeur de cabinet, Pierre Nicolaÿ, et, de sa fine écriture,

apporte quelques corrections au texte. Il soigne particulièrement le dernier paragraphe et en modifie la chute. À la phrase « Pour que cessent les erreurs commises et pour que la Justice s'exerce en Algérie dans d'indiscutables conditions », il ajoute : « La tâche entreprise par le gouvernement, évidemment nécessaire aux intérêts de la Patrie, perdrait toute signification si elle devait, même face aux pires difficultés et aux plus rigoureux devoirs, s'éloigner des principes et des règles les plus saines *(sic)* de notre Droit[199]. » Un savant mélange d'ordre et de morale. Ce document de quatre pages est capital car, pour la première fois, François Mitterrand sort de sa retenue et prend parti. Avec une réserve : il s'agit d'une lettre interne au gouvernement. Jamais François Mitterrand ne désavouera la politique de Guy Mollet en public. Et cela jusqu'aux dernières années de sa vie. En 1965, candidat à l'élection présidentielle, il sera à plusieurs reprises mis en cause pour son action comme ministre de la IV^e^ et notamment lorsqu'il était ministre de la Justice. Le journaliste et membre du PSU Gilles Martinet, par exemple, déclarera en 1994 : « François Mitterrand minimisait la torture, et ça, on l'avait là[200]. » « On peut me reprocher quelques actes particuliers que j'aurais accomplis lorsque j'étais responsable d'un ministère. Qui ne commet des erreurs ?

199. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

200. Emmanuel FAUX, Thomas LEGRAND, Gilles PEREZ, *La Main droite de Dieu, enquête sur François Mitterrand et l'extrême droite, op. cit.*

Mais sur le sens général de mon action, je ne renie rien de ce que j'ai fait et je n'accepte aucun reproche de fond. Alors que m'importe qu'on dise que j'étais un homme de la IVe[201]. » Bien des années plus tard, en 1990, aux journalistes d'un documentaire qui lui demandaient s'il n'avait pas de regrets d'être resté au gouvernement Mollet, François Mitterrand répondit, serein : « Non, non... C'était la gauche socialiste qui assurait la direction des affaires de la République. J'étais de ce milieu-là et je n'ai pas du tout de remords d'être resté jusqu'à la fin de ce gouvernement[202]. » À l'un des auteurs de ce livre, à la même époque[203], il se présenta surtout comme un décolonisateur.

Il est vrai qu'au moment où le Maroc accède à l'indépendance, Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-Mer, fait voter le 23 mars une loi-cadre définissant les principes d'une autonomie interne qui préparera ces territoires à se constituer en États. Cette initiative hardie qui, d'après François Mitterrand, « symbolise l'esprit de progrès de la France et les chances d'évolution de l'Afrique dans le calme et l'harmonie », provoque l'hostilité des indépendants. « Sous le gouvernement du Front républicain, écrit François Mitterrand, toute tentative d'explication pour faire sortir la France du cercle infernal insurrection-répression

201. François MITTERRAND, *Politique*, *op. cit.*

202. Hugues LE PAIGE, *François Mitterrand ou les fragments d'une histoire de la gauche en France*, documentaire de la RTBF, 1990.

203. Entretien avec l'un des auteurs, le 5 décembre 1990.

était considérée comme suspecte de défaitisme. Parce que nous n'étions pas "dans la ligne", Pierre Mendès France, Gaston Defferre et moi, qui appartenions à ce gouvernement [...], étions l'objet des pires suspicions et nos communications téléphoniques étaient passées au crible. Ou bien cette gauche a épousé par réflexe la cause des "petits blancs" et des fonctionnaires menacés en premier par l'émancipation des peuples colonisés et par leur accession aux responsabilités, ou bien, ce qui est plus grave, elle a cédé à l'absurde complexe de ne point paraître moins nationale que la droite[204]... »

« Les nouvelles qui me parviennent d'Alger sur le traitement qui est réservé aux individus appréhendés par les diverses autorités investies des pouvoirs de police me créent des inquiétudes dont il est de mon devoir de vous rendre compte, écrit François Mitterrand. Il semble, en effet, que la plupart d'entre eux y soient privés des droits les plus élémentaires que les traditions du droit français apportent à la défense, même dans les heures les plus graves que le pays puisse traverser. » Les informations données à la presse par les autorités militaires étant le seul moyen pour le ministre de la Justice d'établir un état des lieux des arrestations, il fait remarquer que leur nombre est « sans commune mesure avec celui des individus présentés au parquet ». Sur les 900 arrestations enregistrées, « 39 seulement ont été présentées par les services de police ou de gendarmerie au parquet d'Alger ». Ceux-ci sont pourtant censés le faire

204. Cité par Colette BOURDACHE, *Les Années cinquante*, Paris, Fayard, 1980, p. 149.

immédiatement, quelle que soit l'interprétation qu'ils font des textes des pouvoirs spéciaux. « Je ne peux donc que m'élever contre l'exercice de tels pouvoirs par l'autorité militaire », ajoute le ministre, avant de reconnaître que « les résultats obtenus par l'armée, dans le domaine de la répression du terrorisme, ont été, certes, très importants. Mais cette activité aurait été tout aussi efficace et n'aurait fait, en échappant à la critique, que gagner en autorité, si elle s'était montrée plus soucieuse des lois. Or, trop d'individus arrêtés pour faits de terrorisme sont encore soustraits à leurs juges naturels, trop peu de procès-verbaux, de perquisitions, d'auditions, d'interrogatoires ont été transmis au parquet, trop de fuyards ont été abattus après leur arrestation, trop de plaintes demeurent sans écho, trop de bruits circulent sur les procédés employés pour que le règlement définitif de ces affaires ne fasse pas naître dans mon esprit les préoccupations les plus graves ».

Quel sens peut-on donner à cette lettre, aucun témoin ne pouvant précisément dire aujourd'hui quel était l'état d'esprit de François Mitterrand à l'époque ? S'agit-il d'une réelle indignation ? Ou est-ce la nécessité de se préparer pour l'avenir ? François Mitterrand a surtout compris que la situation impose à Guy Mollet de lâcher du lest. Quant à Maurice Bourgès-Maunoury, les méthodes de ses militaires vont peut-être lui revenir en pleine figure. Pressent-il, par exemple, qu'Ali Boumendjel n'a aucune chance de sortir vivant de sa détention chez les paras ? Le climat étant chaque jour

de plus en plus explosif, l'annonce de sa mort, le lendemain, est un séisme. René Capitant, professeur de droit, ancien ministre de la Justice du gouvernement provisoire du général de Gaulle, dont Ali Boumendjel avait été l'élève à la faculté d'Alger, écrit au ministre de l'Éducation nationale et adresse copie de sa lettre au *Monde*, qui la publie : « Tant que de telles pratiques – auxquelles même en pleine guerre nous n'avons jamais soumis les prisonniers allemands – seront prescrites ou tolérées par le gouvernement de mon pays, je ne me sentirai pas capable d'enseigner dans une faculté de droit français. J'interromprai donc mes cours. » Jamais le titulaire d'une chaire universitaire ne s'était prononcé ainsi. Pour toute réponse, le ministre suspend son traitement...

« Il ne pouvait pas se déguiser en femme, comme les autres, pour passer à travers les contrôles », explique aujourd'hui Malika Boumendjel, sa femme, 91 ans, dans son petit appartement de la banlieue parisienne[205]. Trop costaud, trop sportif, trop étincelant, Ali Boumendjel n'a pu échapper aux paras. « Ma vie de femme s'est arrêtée ce jour-là. C'est mon jeune frère qui est arrivé avec le journal en criant : "Ali s'est suicidé !" Je me suis précipitée à l'hôpital Maillot puis au tribunal militaire, où un soldat du contingent est allé voir ses chefs puis, gêné, est revenu me dire de demander au commissariat central. Là, le policier qui m'a reçue m'a dit : "Vous ne

205. Entretien avec les auteurs, le 27 janvier 2010.

le saviez pas ?" » Selon le récit du général Aussaresses, Ali Boumendjel n'a pas été torturé et a avoué « avoir prêté une arme ayant servi à un meurtre ». Il a également reconnu être un membre important du FLN d'Alger, « investi d'une véritable fonction de ministre des Affaires étrangères officieux de la rébellion », écrit le général, qui raconte que Massu a longuement hésité devant les répercussions que pourrait avoir son exécution. Alors, de lui-même, Paul Aussaresses est allé « suicider » Ali Boumendjel dans sa prison. « À mes yeux, malgré ses hautes relations, qui ne m'impressionnaient guère, l'avocat n'était que le vulgaire commanditaire d'un assassinat révoltant dont les exécutants avaient déjà été passés par les armes. La cause me paraissait entendue sur ce seul motif. » Passant par la passerelle du sixième étage qui relie deux des bâtiments de détention, Ali Boumendjel est frappé d'un coup de manche de pioche dans la nuque, donné sur ordre d'Aussaresses par un soldat, et précipité dans le vide. La version que donnera la future Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels en 1957 contredit le général sur un point : Ali Boumendjel a bien été « torturé à El-Biar dans l'immeuble des parachutistes (une lame de couteau plantée derrière sa tête en est rapprochée à chaque refus de répondre). Exécution camouflée en suicide ». « On m'a interdit de voir son corps, ajoute Malika Boumendjel. Et personne n'est jamais venu me dire que ce n'était pas un suicide, mais un assassinat. Les obsèques se sont déroulées sous bonne garde des militaires, sans cérémonie,

à la sauvette. En moins d'un quart d'heure. Je suis rentré brisée chez moi. »

Il est temps d'arrêter les pratiques du commandant Aussaresses, dont on peut se demander à la lecture des dernières pages de son livre s'il n'était pas en effet en train de devenir fou. Heureusement, quelques jours plus tard, on lui demandera de faire son barda. Beaucoup de militaires en ont assez de lui et le gouvernement leur a demandé de ralentir la cadence. Paul Aussaresses estime de son côté que la bataille d'Alger est gagnée. Et il en est à vouloir porter la guerre, sa guerre, sur le territoire de l'Hexagone. D'abord pour tuer les « porteurs de valises », ces Français qui aident matériellement le FLN, ensuite pour faire disparaître les membres du Comité de coordination et d'exécution (CCE) détenus en France à la suite de l'arraisonnement de leur avion. Avec un petit groupe d'hommes de son commando, il veut raser la maison où ils sont détenus par une explosion au gaz. Il a aussi le projet d'exécuter certains intellectuels favorables au FLN, comme Hervé Bourges, Olivier Todd ou Gisèle Halimi. Il rate l'avocate lors d'un de ses passages à Alger, ce qu'il considère comme « une insupportable provocation. J'étais parti avec G. pour l'intercepter. Nous l'avons manquée de peu[206] ». « Je venais de voir Teitgen, raconte Gisèle Halimi. Le lendemain matin, à 5 heures, je vois arriver deux hommes gris qui me demandent de faire mes

206. Paul AUSSARESSES, *Services spéciaux*, *op. cit.*

bagages et me montrent un ordre d'expulsion signé de lui. Je ne les ai pas crus, mais c'était bien signé Teitgen. Des années plus tard, invitée à dîner chez lui, je lui ai demandé pourquoi il avait fait cela. Il m'a répondu qu'il savait que je devais être interceptée sur le chemin du tribunal militaire, emmenée et liquidée. L'expulsion immédiate était le seul moyen d'empêcher que cela se produise. »

Le 29 mars, l'Assemblée nationale accorde à nouveau sa confiance à Guy Mollet, mais dans des conditions déplorables. Radicaux, poujadistes, mendésistes ne lui ont pas apporté leurs voix. L'Assemblée nationale gronde contre la politique du gouvernement à Alger. Ce dernier tombe dans un coma qui va durer deux mois. C'est le début de la fin. Maurice Bourgès-Maunoury commence à perdre de sa superbe. François Mitterrand exploite son avantage. La veille, le 28 mars, le ministre de la Justice a refusé le projet de réforme des tribunaux militaires en Algérie de Maurice Bourgès-Maunoury, destinée à obtenir une répression « plus rapide et plus efficace des actes de terrorisme ». Le mot maudit, qu'on peut prononcer entre deux portes mais jamais écrire, celui de « torture », est présent dans sa réponse : « Vous n'ignorez pas non plus, écrit-il, les cas de torture dont certaines unités militaires se sont rendues coupables et dont elles doivent bien avoir à rendre compte à des juges[207]. » Maurice Bourgès-Maunoury est fou de rage.

207. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

Non seulement on insulte ses soldats mais, en plus, le ministre de la Justice les menace de poursuites. En trois lignes, François Mitterrand vient pourtant de mettre Maurice Bourgès-Maunoury face à la réalité qui s'annonce. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, c'est un de ses subordonnés, l'un des plus célèbres généraux français, qui va maintenant provoquer un scandale.

11

La chute

Jacques Pâris de Bollardière, 49 ans, est le plus jeune général français et l'un des soldats les plus décorés de la Seconde Guerre mondiale. Compagnon de la Libération et ancien d'Indochine, arrivé en Algérie en juillet 1956, il a reçu ses étoiles de général de brigade en décembre. C'est ce rude briscard, brillant combattant mais frondeur et anticonformiste, qui publie le 29 mars dans *L'Express* une lettre retentissante dans laquelle il soutient Jean-Jacques Servan-Schreiber, dont il était le chef en Algérie.

Le conflit de « Bollo » avec Massu et les autorités militaires remonte à plusieurs semaines. Le général a préféré claquer la porte et quitter le pays. Il y dirigeait deux brigades de rappelés dans l'Atlas blidéen, s'efforçant de nouer le contact avec la population et de réta-

blir sa confiance. Il est parvenu à obtenir des crédits pour mener des grands travaux afin d'apporter du travail aux musulmans et, côté militaire, s'est refusé à lancer les grandes offensives aveugles qui n'ont pour résultat que de faire passer les habitants au FLN. Il a créé les « commandos noirs », unités légères, mobiles, habillées comme les fellaghas et qui leur mènent la vie dure. « Dans le secteur oriental de la Mitidja, [...] un jeune général, audacieux dans ses conceptions, réaliste dans le travail, courageux et opiniâtre comme il l'a été dans les luttes de la Libération, a su associer civils et militaires, Européens et Franco-musulmans dans une œuvre de pacification véritable [...][208] », écrit Jean Mairey dans son rapport du 2 janvier 1957, en évoquant « une magnifique réussite » et en regrettant que d'autres actions similaires ne soient pas menées en Algérie. Les attentats sont en très nette baisse, les pertes, côté français, faibles. Mais, si Robert Lacoste s'enthousiasme, le général Salan n'apprécie guère ces baroudeurs aux drôles d'uniformes et aux méthodes qui ne cadrent guère avec les ordres donnés. Pour ne rien arranger, la plupart sont des anciens Français libres et ont toujours été considérés comme des aventuriers par ceux qui ont attendu 1943 pour reprendre le combat contre l'occupant. Salan est de ceux-là. Avec Massu, les choses sont différentes. « Bollo » respecte le combattant, son passé héroïque de Compagnon de la Libération. Mais son ordre donné au début de la bataille d'Alger de faire primer

208. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'État*, *op. cit.*

le travail de police révolte le général de Bollardière. Il sait que la torture vient d'être légitimée.

Toute son expérience de soldat mais aussi son engagement de chrétien lui interdisent d'y recourir. Rappelé à l'ordre sous le couvert de motifs futiles par Max Lejeune lors d'une visite à son état-major en présence de Robert Lacoste, Raoul Salan et Jacques Massu, « Bollo » ne s'avoue pas vaincu. Le 18 février, il transmet à ses hommes une directive de Massu à laquelle il ajoute une circulaire explosive : « La tentation à laquelle n'ont pas résisté les pays totalitaires de considérer certains procédés comme une méthode normale doit être rejetée sans équivoque, et ces procédés condamnés formellement[209]. » Pour toute réponse, on lui retire la plupart de ses moyens et des opérations sanglantes sont lancées sur son secteur. C'est le clash. Le 6 mars, le général informe Massu de son « refus d'obéissance » et le lendemain, après une entrevue orageuse, il quitte son bureau en lui jetant : « Je méprise ton action[210]. » Le 17 mars, le général s'envole pour rejoindre sa famille à Nantes. Le même jour, Jean-Jacques Servan-Schreiber est inculpé.

Le général n'a pas hésité à soutenir son ancien lieutenant. Et il n'en a pas demandé l'autorisation à son ministre, Maurice Bourgès-Maunoury. Pour faire bonne

209. Georgette ELGEY, *Histoire de la IVRépublique, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

210. *Ibid.*

mesure, il autorise la publication de sa lettre par *L'Express* et en délivre une copie au *Monde*. « Je pense qu'il était hautement souhaitable qu'après avoir vécu notre action et partagé nos efforts, vous fassiez votre métier de journaliste en soulignant à l'opinion publique les aspects dramatiques de la guerre révolutionnaire à laquelle nous faisons face, et l'effroyable danger qu'il y aurait pour nous à perdre de vue, sous le prétexte fallacieux de l'efficacité immédiate, les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à maintenant la grandeur de notre civilisation et de notre armée. » C'est un affront sans précédent pour la politique du gouvernement de Guy Mollet, qui vient s'ajouter aux dénonciations dans la presse des intellectuels, informés de ce qui se passe en Algérie à la suite des témoignages des rappelés qui commencent à revenir en masse. Dans un pays où la religion tient encore une place importante, beaucoup d'entre eux se sont confiés à leurs confesseurs. Certains prêtres ne peuvent garder le silence. Du côté des intellectuels, cent cinquante-sept personnalités choisissent d'envoyer au président de la République un petit document intitulé « Des rappelés témoignent », où ceux-ci racontent torture et exécutions sommaires vues en Algérie.

Lors du Conseil des ministres suivant, le 3 avril, quand Maurice Bourgès-Maunoury et Max Lejeune évoquent toute la gamme des sanctions contre le général de Bollardière, Gaston Defferre se dresse et offre sa démission au cas où il serait décidé de le chasser de l'armée. Le général écopera de soixante jours

d'arrêts de forteresse. Mais sa dénonciation a ébranlé bon nombre de membres du gouvernement et même le président de la République, René Coty. Il n'est plus possible de cacher la torture et les méthodes qui ont cours en Algérie. Le 5 avril, lors d'un Conseil dédié à la seule affaire algérienne, Robert Lacoste, pour calmer le jeu, fait une proposition : désigner une mission d'enquête. L'idée vient en fait du jeune avocat Jean-Yves Goëau-Brissonnière, collaborateur du ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau. À lui de travailler sur le projet de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels et de dresser une liste des personnalités qui pourraient en faire partie. Albert Camus, sollicité, refuse trois semaines plus tard, le 25 avril 1957. Il estime que la mission de la commission n'est pas clairement définie et qu'elle doit répondre à deux exigences : « qu'elle reçoive officiellement ses propres pouvoirs d'enquête dont elle pourra user de façon discrétionnaire », ensuite « qu'elle soit installée officiellement dans une totale indépendance, à l'égard de toutes les opinions, cela va sans dire, mais aussi du ministre résidant et du gouvernement lui-même[211] ». Camus a bien compris que c'était impossible. Car, au sein du gouvernement, les « durs », persuadés que leur politique va venir à bout du FLN, ne veulent rien lâcher, et surtout pas les militaires. C'est non seulement l'issue de la guerre mais aussi sa carrière politique que chacun des ministres gère alors, parfaitement conscient que, d'un

211. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

moment à l'autre, le gouvernement va tomber. Si Maurice Bourgès-Maunoury cède un pouce de terrain, tout l'édifice s'effondre, et il passera à côté du poste de président du Conseil. Quant à Robert Lacoste, qui n'a pas cette ambition, il est excédé par les rappels à l'ordre de François Mitterrand qui, lui aussi, joue son jeu. Sa carte ? Si le choix d'une autre politique est fait en Algérie, il peut garder l'espoir de remplacer Guy Mollet.

Robert Lacoste est stupéfait par ce jeune ministre de la Justice qui les nargue avec ses lois, alors qu'il sait qu'elles sont bafouées depuis des mois, sinon des années. D'ailleurs, ces pouvoirs spéciaux qui ont tout permis, d'où viennent-ils, sinon de sa chancellerie ? Il n'a pas non plus renâclé contre l'emploi de la guillotine. En mars, la cadence de la « Veuve » a ralenti. Six condamnés à mort ont été exécutés. Sept le seront en avril. Les services de la chancellerie, prévoyants, ont quand même demandé au bourreau de Paris, André Obrecht, d'envoyer une autre guillotine en Algérie pour l'installer à demeure à la prison de Constantine. Il est devenu trop dangereux de l'acheminer par la route. Et quelle prise ce serait pour le FLN ! Le 7 avril, la machine est partie pour l'Afrique du Nord avec une lettre de spécifications techniques d'André Obrecht, adressée à la famille Meyssonnier. Le bourreau de Paris la termine ainsi : « Sachant que vous faites des affaires multiples, je vous ai envoyé mon plus grand panier[212]. »

212. Fernand MEYSSONNIER, *Paroles de bourreau, témoignage unique d'un exécuteur des arrêts criminels*, *op. cit.*

Quelques jours plus tôt, le 2 avril, c'est devant les parlementaires de la Commission de la Justice de l'Assemblée nationale que François Mitterrand a décidé de manier le chaud et le froid. D'abord, il prend la précaution de minimiser les faits : le ministre de la Justice estime que, « si les rapports des procureurs généraux font effectivement état de faits "très regrettables", ceux-ci sont beaucoup moins nombreux qu'une partie de la presse le dit ». Mais François Mitterrand ajoute qu'« il ne peut s'engager que pour ce qui dépend de son autorité : la justice civile[213] ». L'essentiel du compte rendu officiel de cette séance consiste à montrer que l'action qu'il a menée est et restera exemplaire : « Le ministre s'est engagé à faire examiner tous les cas particuliers qui lui ont été signalés et pour lesquels [...] le respect des règles légales et en particulier des droits de la défense n'aurait pas été assuré [...] Il a insisté sur la nécessité d'éviter tous les abus qui pouvaient se produire dans ce domaine et réprimer, le cas échéant, tous les manquements qui pourraient être relevés[214]. » Enfin, François Mitterrand souligne que « l'attitude de l'ensemble de la magistrature en Algérie lui paraît ne devoir mériter que des éloges ». Après ce satisfecit, il jette de l'huile sur le feu en évoquant devant les parlementaires le chiffre des disparus de la bataille d'Alger. C'est Robert

213. Catherine NAY, *Le Noir et le Rouge ou l'histoire d'une ambition, op. cit.*

214. Compte rendu officiel de la séance de la Commission de la Justice, Archives Assemblée nationale.

Lacoste, furieux, qui, le soir même, l'apprend à Jean Reliquet lors d'une conversation téléphonique. Celui-ci écrit également dans son journal que les deux hommes se seraient accrochés sur ce chiffre lors de l'un des Conseils des ministres : « Mon procureur général signale la disparition de 900 musulmans », dit froidement François Mitterrand. Robert Lacoste, fou de rage, lui répond : « Votre procureur général n'y connaît rien ! Ce ne sont pas 900 personnes qui ont disparu, mais 3 000 ! » François Mitterrand ajuste le tir : « Ceci prouve que M. Reliquet n'est pas porté à l'exagération[215]. » Sale journée pour le ministre résidant. Il va falloir qu'il donne des gages.

Le lendemain, son directeur de cabinet propose à Jean Reliquet que les personnes arrêtées ne puissent plus être gardées plus de vingt-quatre heures par les parachutistes. Si le procureur général vient de marquer un point, Paul Teitgen a, lui, choisi de s'en aller, écœuré. Quelques jours plus tôt, le 29 mars 1957, il a envoyé à Robert Lacoste sa fameuse lettre dans laquelle il écrit : « J'ai aujourd'hui la ferme conviction d'avoir échoué et j'ai acquis l'intime certitude que depuis trois mois nous sommes engagés, non pas dans l'illégalité – ce qui dans le combat actuellement est sans importance –, mais dans l'anonymat et l'irresponsabilité qui ne peuvent conduire qu'aux crimes de

215. Journal de Jean Reliquet et mémoire de Sandrine Reliquet, *op. cit.*

guerre[216]. » Sa démission est refusée. Elle ne sera acceptée que le 12 septembre.

Le 11 avril, Lacoste reçoit Jean Reliquet. Mais le ministre résidant et celui des Armées se sont mis d'accord. « Il me dit le danger que représente, pour le moral de l'armée et son dynamisme, le fait de poursuivre certains militaires, écrit le procureur général. Nous tombons quand même d'accord sur le fait qu'il est impossible de dissimuler autant d'exactions et qu'une sanction s'impose. Il faut épingler les principaux bourreaux. L'autorité de l'armée ne sera ainsi pas atteinte. » Robert Lacoste imagine sans peine la réaction des militaires, à qui le gouvernement a demandé de faire le sale boulot dans les ruelles de la Casbah et qu'on menace maintenant des tribunaux. Ce n'est pas le seul risque, selon lui. « Il me déclare que mes efforts pour mettre fin aux sévices auraient pour conséquence la reprise des attentats, et j'en serais tenu pour responsable. » Pour Jean Reliquet, peu importe : « Je préfère courir le risque bien injuste de ce reproche, que de laisser martyriser chaque jour et chaque nuit des dizaines de femmes et d'hommes. Ce sont des méthodes qui multiplient nos ennemis car elles s'adressent aussi bien à des innocents qu'à des coupables. »

Le 16 avril, un nouveau bras de fer commence entre le ministre de la Justice et celui des Armées. Il

216. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

s'agit des poursuites officielles contre les militaires coupables d'exactions. Jean Reliquet adresse à la chancellerie une série de huit plaintes (dont sept émanant de femmes) dans lesquelles les détenus affirment avoir été victimes de sévices de la part d'officiers parachutistes qu'ils désignent nommément. Le 18, François Mitterrand écrit à Maurice Bourgès-Maunoury et, après avoir décrit les différentes tortures subies par les prisonniers, lui demande de faire instruire ces faits par l'autorité militaire. La réponse du ministre des Armées part six jours plus tard. Il a bien transmis le dossier mais en profite pour dire que les tortures alléguées paraissent « sans consistance ». S'il est exact que quatre prévenus ont été hospitalisés, écrit-il, « trois femmes l'ont été, l'une pour une maladie de cœur chronique, l'autre, pour troubles hépatiques chroniques, la dernière sur production, par son avocat, d'un certificat médical de 1952 attestant de troubles mentaux[217] ».

Pas question pour Maurice Bourgès-Maunoury d'abandonner ses hommes en rase campagne. Pas question non plus de les laisser salir : « Si je suis disposé à sévir rigoureusement contre les auteurs d'exactions, poursuit-il, je tiens à ce que des généralisations ne soient pas tentées, jetant un odieux discrédit sur les soldats et officiers de l'armée qui accomplissent en Algérie une œuvre nationale digne d'éloges[218]. » Quant à la lettre du 22 mars envoyée à Guy Mollet

217. Fonds Georgette Elgey, Archives nationales.

218. *Ibid.*

et que François Mitterrand n'a adressée à son collègue des Armées que le 15 avril, Maurice Bourgès-Maunoury y répond fermement : « Permettez-moi de regretter de n'avoir pas été mis au courant par vos soins, dès la date d'envoi de cette lettre, des faits qui vous avaient été signalés », avant d'attaquer les chiffres donnés : « Une statistique réalisée par la simple addition de chiffres parus dans la presse, même si, pour certains d'entre eux, ils peuvent provenir d'interviews d'autorités qualifiées, ne me semble donner aucune précision valable. » Le ministre rappelle ensuite à son collègue que l'armée agit dans le cadre des pouvoirs spéciaux. Et s'il concède que, « au cours d'engagements sans cesse mouvants, des erreurs ont pu être commises », il demande à François Mitterrand de l'aider à « défendre l'armée contre les campagnes de dénigrement dont elle est actuellement l'objet et dont on peut penser qu'une certaine orchestration en est faite par les dirigeants mêmes du FLN[219] ». De là à soupçonner que des traîtres se sont infiltrés jusqu'à la chancellerie, il n'y a qu'un pas. La guerre de tranchées entre les deux hommes continue.

L'actualité vient cruellement répondre aux dénégations de Maurice Bourgès-Maunoury. Le 20 avril, Jean Reliquet a été prévenu par le procureur de Sidi Bel Abbes du drame qui a eu lieu dans un douar proche de Mercier-Lacombe. Dans une attaque, un capitaine a été blessé. Après avoir riposté, les militaires raflent les vingt-trois hommes du village et, ne sachant

219. *Ibid.*

où les enfermer, les parquent dans les dix-huit anciennes cuves à vin d'une ferme désaffectée. Celles-ci sont des boîtes de bois de quatre mètres de base et de deux de hauteur. Seul moyen d'y pénétrer ou de respirer, un trou de 80 centimètres situé sur la partie supérieure. Le lendemain, en fin de matinée, quand la patrouille entre, elle n'entend qu'un grand silence. Seize prisonniers sont retrouvés morts, asphyxiés par les vapeurs de vin fermenté que contenaient encore les cuves. Une affaire identique s'est pourtant déroulée un mois plus tôt, le 14 mars, à Aïn-Isser. Cette fois, quarante et un suspects sont morts, tués là aussi par les émanations de vin. Cela n'a pas servi de leçon. Quelques semaines plus tard, le 17 mai, à Alger, des parachutistes dont l'un des camarades vient d'être victime d'un attentat placent tous les passants musulmans contre un mur et les fusillent : vingt-six sont tués, vingt blessés. Ils ont été, selon l'expression même du général Salan, pris d'une « crise de folie sanguinaire[220] ». Mais ces « faits divers » ne suffiront pas à ramener « durs » du gouvernement et militaires à la raison, même s'ils semblent vouloir faire des concessions.

Le 13 avril, Jean Reliquet est à nouveau dans le bureau de Robert Lacoste. Le procureur général ne souhaite pas « laisser les rebelles et les communistes se faire un tremplin de cette affaire », c'est-à-dire des accusations portées en général contre l'armée. Mais, « devant l'ampleur que prennent déjà et prendront davantage encore demain les accusations », il plaide

220. *Ibid.*

pour que, d'urgence, des mesures soient prises. Pour cela, il faut se mettre d'accord avec les généraux Salan et Allard. Trois jours plus tard, lors d'une conférence à laquelle ils assistent, les généraux se disent « étonnés ». « Salan me dit qu'ayant eu vent de quelque chose, il avait fait enquêter par les services de renseignement, qui n'ont rien trouvé... J'émets des doutes sur la qualité de ces services et leur aptitude à recueillir des informations. » C'est Robert Lacoste qui vient au secours de Jean Reliquet. « Il dit qu'il n'est pas niable qu'il y ait des exactions, qu'il faut châtier leurs auteurs, ce qui fortifiera la position de l'armée lorsque celle-ci aura à défendre ceux qui n'ont rien fait de critiquable. » Le procureur général demande également la fermeture des villas Sesini et Mireille, hauts lieux de la torture à Alger, et obtient que des poursuites soient engagées contre un certain nombre d'officiers et de soldats. Le lendemain, Jean Reliquet est dans le bureau de François Mitterrand. « Il estime que, maintenant, il faut saisir l'armée de toute infraction qui viendra à notre connaissance et poursuivre nous-mêmes, si nous sommes compétents. » Mais, le 3 mai, le ministre de la Justice montre au procureur général deux lettres de Maurice Bourgès-Maunoury. Celui-ci ne cède pas. « Il l'informe que les plaintes portées contre les militaires sont sans fondement ! »

Pour François Mitterrand, l'offensive menée contre son jeune collègue des Armées est un échec. Bien sûr, il pourrait démissionner pour manifester son dés-

accord. Germaine Tillion, résistante, déportée, ancien membre du cabinet de Jacques Soustelle à Alger, qui lutte pour obtenir la grâce des condamnés à mort, livrera ce témoignage : « Mon ami le professeur Louis Massignon est allé rendre visite à François Mitterrand pour lui dire, vu l'importance de ses responsabilités, le retentissement qu'aurait dans ces circonstances sa démission. Visiblement, l'Excellence n'était pas disposée à l'entendre[221]. » « Le climat politique, celui de l'Assemblée étaient tels, il est vrai, qu'en démissionnant dans ces conditions, sur cette question, il se condamnait à rester pour longtemps écarté des allées du pouvoir », estime Catherine Nay.

Mais une autre version existe de cet affrontement entre les deux ministres au sujet des poursuites contre les militaires. Ce serait une comédie. Guy Mollet et ses deux ministres auraient, en réalité, passé un accord pour que les militaires ne soient jamais poursuivis. L'historien Jean-Luc Einaudi rappelle ainsi le témoignage, des années plus tard, d'un journaliste de terrain, Albert-Paul Lentin, du journal *Libération* : « Des ordres ont été transmis afin d'obtenir des informations par tous les moyens. Ces ordres se sont propagés oralement du haut en bas de l'armée. Le Haut Commandement a obtenu que jamais un officier ne serait jugé pour une bavure. C'était une loi non écrite convenue entre Guy Mollet, son ministre de la Justice, Mitterrand, et le Haut Commandement. Je voyais des militaires qui s'en

221. Catherine NAY, *Le Noir et le Rouge ou l'histoire d'une ambition*, *op. cit.*

vantaient : "On est couverts, on vous emmerde[222]." » Mais, pour d'autres témoins de l'époque, l'affrontement entre les deux hommes était réel, et François Mitterrand, en perdant son bras de fer contre Bourgès-Maunoury, verra sa carrière politique entravée.

21 mai 1957. Le gouvernement de Guy Mollet tombe. Le président du Conseil a demandé, sans y croire, la confiance de l'Assemblée pour la trente-quatrième fois. Il n'obtient que 213 voix, au lieu des 298 nécessaires. Il porte aussitôt sa démission à René Coty. Les jours suivants, enfermé dans son bureau, François Mitterrand attend l'appel du président de la République. En vain. C'est son grand rival, Maurice Bourgès-Maunoury, qui a finalement gagné. Investi peu brillamment, il forme le nouveau gouvernement, dans lequel Robert Lacoste conserve son poste de ministre en Algérie, tandis que Max Lejeune est nommé à celui du Sahara. François Mitterrand refuse de faire partie de la nouvelle équipe. Qu'y faire ? La guerre va continuer et, de toute façon, Maurice Bourgès-Maunoury ne tiendra pas longtemps. Il suffit d'attendre son heure, tente-t-il de se rassurer. Trois mois plus tard, en septembre 1957, le gouvernement chute. Suivent ceux formés par Félix Gaillard, qui tient jusqu'au 15 avril 1958, et enfin, record absolu, celui de Pierre Pflimlin : il ne reste aux affaires que quinze

222. Jean-Luc EINAUDI, *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton*, *op. cit.*

jours. C'est à ce moment que René Coty fait appeler l'ancien ministre de la Justice, l'un des derniers survivants de cette débâcle politique qui dure depuis douze ans. François Mitterrand, selon le récit qu'il en fera plus tard[223], annonce au président de la République qu'il sollicitera les voix communistes, véritable hérésie à cette période. Ce récit est-il exact, François Mitterrand ayant si souvent reconstruit, romancé son passé ? Pour expliquer le refus de René Coty de le nommer président du Conseil, il existe deux témoignages. D'abord celui de Francis de Baecque, l'un des plus proches collaborateurs de René Coty : « Je ne saurais, pour ma part, écarter l'hypothèse que le président de la République ait eu personnellement une hésitation à confier à cette personnalité la charge de diriger la politique de la France[224]. » Ensuite, celui de René Pleven : « Si René Coty n'a pas appelé François Mitterrand, c'est qu'en conscience il ne se décidait pas à en faire le responsable suprême de la politique française[225]. »

Dernière interrogation : la vision qu'avait François Mitterrand de cette Algérie qu'il n'a jamais pu imaginer indépendante a-t-elle tant changé ? « Si on veut se représenter le Mitterrand que j'ai connu pendant la guerre

223. Voir le chapitre 2, « En guerre ».

224. Francis DE BAECQUE, *René Coty tel qu'en lui-même*, Presses universitaires de Nancy, 1990, cité par Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e^ République, 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

225. *Ibid.*

d'Algérie, explique Gisèle Halimi, il faut se dire qu'il ne ressemblait en rien à celui de 1981. À cette époque, c'est un homme d'ordre. Il m'a démontré la raison d'État, ne m'a jamais dit qu'il était opposé aux exécutions capitales. Quand je discutais avec lui, pied à pied, ça l'agaçait énormément. Il disait : "Vous voulez aller trop vite, il faut que cette période se passe, il faut que l'Algérie ait son lot de tragédies chez ceux qui se battent pour l'indépendance." Pour François Mitterrand, ce qu'il fallait ménager, c'était l'avenir. L'avenir, ça l'intéressait... Pour lui, tout devait passer par des étapes, des réformes, comme la solution fédérale, des élections, mais il y avait une progression à suivre. Et, en attendant, la répression était nécessaire. Il fallait que la France montre qu'elle n'irait pas plus vite que ce qu'elle avait décidé. »

Les différentes interventions de François Mitterrand après la chute du gouvernement de Guy Mollet ne font pas mystère de son attachement à l'Algérie française. Après sa démission du gouvernement, François Mitterrand donne le 29 juin 1957 une interview à *Paris-Presse l'Intransigeant*. Il déplore l'emploi de la force militaire comme une fin et non comme un moyen, dénonce le non-engagement effectif vers une solution de type fédéral, mais il précise : « Quand le gouvernement déclare qu'il veut rétablir l'ordre en Algérie, je l'approuve. Quand il proclame qu'il ne consentira jamais à l'abandon, je l'approuve. Quand il annonce des réformes propres à satisfaire certaines revendications de la masse musulmane, je

l'approuve. Quand il promet la réconciliation des deux communautés qui s'affrontent, je l'approuve. Quand il demande au Parlement le renouvellement des pouvoirs spéciaux qui permettent de traquer un terrorisme infâme, je l'approuve. Quand il refuse l'internationalisation du conflit ou de la pacification, je l'approuve. Quand il rappelle à l'ONU que ses propres statuts lui interdisent de se mêler de nos affaires, je l'approuve. Quand il proteste auprès du Maroc et de la Tunisie contre l'aide militaire aux rebelles, je l'approuve. » Au mois de mars 1958, il écrit ainsi dans son journal de circonscription, *Le Courrier de la Nièvre* : « La solution communiste dictée par l'impérialisme russe est inacceptable. L'abandon de l'Algérie serait un crime. L'intégration pure et simple de l'Algérie préconisée par les républicains sociaux est une utopie. Quel Français acceptera un Parlement constitué par des élus musulmans dans la proportion du quart, voire du tiers ? Quel Français consentira à ouvrir la fonction publique aux Africains dans la même proportion ? Les socialistes, eux, demeurent enfermés avec obstination dans leur triptyque cessez-le-feu-élections-négociation. » Restent les positions de son parti, l'UDSR, « d'accord sur la présence de l'armée en Algérie quand elle a pour mission de protéger les populations, les personnes et les biens », mais qui estime, « par contre, que l'emploi de la force n'a de sens que si les buts politiques de la France sont clairement déterminés, que si la fin des combats doit déboucher sur l'amélioration du climat social, économique et politique ».

Redevenu député, François Mitterrand est nommé à la Commission des finances le 4 octobre 1957. Ses interventions sont essentiellement politiques, consacrées à la question algérienne (séances des 30 septembre et 29 novembre 1957) et à la révision constitutionnelle (18 et 27 mars 1958). Après avoir voté contre le second projet de loi-cadre en Algérie et refusé sa confiance à Félix Gaillard le 15 avril 1958, il vote l'investiture de Pierre Pflimlin le 13 mai. Il exprime à plusieurs reprises son inquiétude face aux menées des activistes d'Alger et aux menaces qui pèsent sur l'État républicain (interventions aux séances des 14, 16, 20, 26 et 27 mai). Le 1er juin, jour de l'investiture du général de Gaulle, il déplore à la tribune le silence du président du Conseil désigné sur les événements récents, l'imprécision de ses vues constitutionnelles et l'intolérable pression qui pèse sur le vote de l'Assemblée nationale. Les 1er et 2 juin, il vote contre l'investiture du général de Gaulle.

Trois ans plus tard, la marche de l'Algérie vers son indépendance, la « communauté africaine » disloquée, laissent meurtri cet homme qui, comme tous les enfants de la bourgeoise provinciale, a été élevé dans le culte de cet Empire qu'ils contemplaient fièrement en regardant les taches roses constellant la carte du monde accrochée dans leur salle de classe. « Il fut un temps où certains d'entre nous imaginaient que si le gouvernement avait conçu une politique africaine dans son ensemble, de la Méditerranée jusqu'au Congo, il eût été possible de placer l'évolution de l'Algérie dans un cadre durable », déclare-t-il, la voix

pleine d'amertume, dans un discours prononcé au Sénat le 5 juillet 1961. Pour un homme qui n'a jamais cessé de vouloir diriger le pays, présider les destinées d'un Commonwealth à la française était autrement plus exaltant que se résoudre à un repli sur l'Hexagone. En 1962, à la veille du référendum final qui va donner l'indépendance à l'Algérie, il écrit encore dans *Le Courrier de la Nièvre* : « Quel Français n'éprouverait-il pas l'impression d'un déchirement ? Nombreux sont ceux qui, comme moi, ressentent aujourd'hui presque chaudement le chagrin de ce grand départ... Oui, l'Algérie s'en va... Qu'elle nous épargne ses reproches si un instant nous détournons la tête pour cacher à ses regards cette peine qui nous étreint. »

François Mitterrand reste mortifié de son échec politique. Amer de n'avoir pas été retenu par René Coty. Dans une lettre adressée à son ami Henri Friol, directeur de la présidence de la République, il évoque un complot organisé contre lui : « Les accusations dont on m'abreuve trouvent écho à l'Élysée. Aujourd'hui, un membre de mon groupe politique [René Pleven] est appelé à dénouer la crise alors que je reste moi-même frappé de suspicion [...] Je ne demande rien et ne demanderai rien. Mais j'ai l'orgueil de l'isolement auquel on veut me contraindre[226]. » C'est finalement le général de Gaulle qui ramasse le pouvoir, le 13 mai

226. Georgette ELGEY, *Histoire de la IV^e République. 5. La République des tourmentes*, t. III, *La Fin*, *op. cit.*

1958. François Mitterrand est stupéfait de voir ce géant sortir à nouveau de sa boîte, lui qui le jugeait perdu dans les limbes du passé. Mais il reste lucide. « Vous aimez les arts, la musique, je crois ? dit-il un soir à son ami Roland Dumas lors d'une promenade près du jardin du Luxembourg. Eh bien ! Profitez-en. Car nous en avons pour dix ans[227]. » Il en faudra vingt-cinq à François Mitterrand pour obtenir le pouvoir suprême. Autant d'années durant lesquelles la mémoire de son rôle de ministre de la Justice durant la guerre d'Algérie se dissipe peu à peu.

227. Roland DUMAS, *Le Fil et la Pelote*, Paris, Plon, 1996.

« Il est vrai qu'un jour je l'ai traité d'assassin au sujet de l'Algérie », dit aujourd'hui Michel Rocard[228]. L'ancien Premier ministre de François Mitterrand, dans son bureau de la fondation Terra Nova, ne se souvient pas de la date de la réunion publique durant laquelle il lança cette accusation. Mais, maintes fois reprises, elle traduit bien l'hostilité à laquelle dut faire face, parmi les sympathisants de gauche, François Mitterrand après 1957. L'expérience tragique du gouvernement de Guy Mollet a fait exploser la SFIO et c'est sur les débris de la guerre d'Algérie que se construit la « deuxième gauche », avec la fondation du PSA (Parti socialiste autonome), qui se transforme en PSU (Parti socialiste unifié). Michel Rocard raconte sans peine comment, à trois reprises, on en refusa l'entrée à un François Mitterrand furieux. Ce qui ne l'empêche pas de devenir, dans un prodigieux rétablissement, secrétaire général du Parti socialiste au congrès d'Épinay en 1971. Il n'est plus alors question d'évoquer la guerre d'Algérie, gênante pour le futur candidat de la gauche.

228. Entretien avec les auteurs, le 2 juillet 2010.

Comment comprendre autrement ce long silence sur les cinq cents jours passés par François Mitterrand au poste de ministre de la Justice pendant la guerre d'Algérie ? Comment expliquer que ce passé n'ait pas handicapé sa candidature aux deux élections présidentielles qui vont suivre, en 1974 puis en 1981 ? Bien sûr, une bonne partie de la mémoire française a été occupée, ces cinquante dernières années, par le spectre de Vichy, tandis que la guerre d'Algérie agit encore comme un repoussoir. En réalité, sa gestion politique de l'antécédent algérien contribue à la victoire de François Mitterrand. À gauche, tout d'abord, les socialistes n'ont pas envie d'évoquer cette période maudite. Les communistes, leurs alliés autour du Programme commun à partir de 1972, non plus. Durant la campagne présidentielle de 1981, il n'existe plus aucune référence à la période algérienne de François Mitterrand. Même l'extrême gauche, qui avait refusé d'appeler à voter pour lui au second tour de la présidentielle de 1965 en raison de son rôle à cette époque, ne rappelle pas ce passé encombrant.

Quant à la droite française, le futur président de la République profite de ses divisions sur le sujet. D'un côté, ceux qui continuent d'accuser de Gaulle de trahison pour avoir accordé l'indépendance à trois départements français : voyant en François Mitterrand un partisan déguisé de l'Algérie française, ils ne l'accablent pas. De l'autre, les inconditionnels du Général, qui veulent effacer toute l'affaire algérienne pour éviter que ne se perpétue le procès de leur héros. Entre eux, un profond réservoir de voix, les pieds-noirs. Lors de la

campagne présidentielle de 1965, François Mitterrand leur a déjà fait des promesses. Depuis plusieurs années, il entretient le contact avec eux par l'intermédiaire de Georges Dayan, qui rencontre régulièrement Jacques Roseau, le porte-parole de leur association, Le Recours. Le 4 avril 1981, le candidat de la gauche annonce, dans un discours à Avignon, quinze promesses pour les rapatriés, parmi lesquelles des indemnisations pour tous, la réparation des préjudices de carrière dus à l'action politique ou syndicale, enfin l'amnistie totale. Passe-t-il également un accord avec l'extrême droite ? Le fait est qu'elle appelle à l'abstention, ce qui revient à voter pour lui, au second tour. Même le général Salan, président d'honneur du Recours, appelle à voter François Mitterrand[229]. En vue, la réhabilitation pour les deux généraux putschistes survivants. Le « Chinois » l'obtiendra en 1982. Les débats qui déchirent les socialistes à l'Assemblée nationale au sujet du chef de l'OAS, cet homme que beaucoup d'entre eux auraient peut-être fusillé en 1962 s'ils avaient alors eu le pouvoir, obligent François Mitterrand à faire preuve d'autorité : il utilise pour la première fois l'article 49.3 qui permet de faire passer une loi contre la volonté des parlementaires.

L'oubli a donc été organisé dans tous les camps. « Ça a été un tabou, résume Franz-Olivier Giesbert. Mitterrand en Algérie, cela a constitué un tabou pendant les années de montée du mitterrandisme et ses

229. Jean GUISNEL, *Les Généraux, enquête sur le pouvoir militaire en France*, Paris, La Découverte, 1990.

années de pouvoir. Une chape de plomb est tombée sur cette période. On a parlé de la francisque, mais pas de l'Algérie. Même aujourd'hui, l'évocation de son rôle durant cette période crée un malaise. » Mais le résultat est là. Avec des alliés dans tous les camps – sauf dans les rangs de la deuxième gauche de Michel Rocard –, François Mitterrand gagne l'élection présidentielle de 1981. On voit en tout cas que cette année-là, dans tous les partis politiques, l'affaire algérienne pèse encore. Et que François Mitterrand a été très habile.

Son propre silence n'a pas aidé à éclaircir cette période de sa vie, qu'il n'a presque jamais évoquée dans ses livres, discours ou textes. « Il en était très gêné. Quand je faisais campagne pour lui et que je disais qu'il avait toujours été opposé à la peine de mort, il se taisait », raconte Gisèle Halimi. L'abolition de la peine capitale reste comme le symbole de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Et tous ceux qui connaissaient l'usage qu'en a fait le gouvernement auquel participa François Mitterrand à partir de 1956 ont dû trembler qu'on ne rappelle à leur candidat ces lointains épisodes. « Je me souviens d'un dîner chez moi. Durant sa campagne, je réunissais souvent des amis artistes autour de lui, des gens du spectacle, poursuit Gisèle Halimi. Il y avait Bretécher, Sagan, Miou-Miou et Julien Clerc, qui venait de sortir une chanson sur la peine de mort[230]. On était tous en train de parler de l'horreur des exécutions capitales. Il a d'abord été très silencieux. J'ai

230. Julien Clerc, Jean-Loup Dabadie, « L'assassin assassiné », 1980.

voulu évoquer la période algérienne et là, immédiatement, il a changé de sujet. »

« Les choses sont très claires pour moi : Mitterrand n'a pas été un militant de l'abolition avant les années 70, explique Robert Badinter. Je n'ai pas eu de discussions philosophiques avec lui sur ce sujet. Mais dès l'instant où vous succédez comme premier secrétaire du Parti socialiste à des hommes comme Jaurès et Blum, abolitionnistes convaincus, vous ne pouvez que recueillir leur héritage[231]. » L'ancien ministre de la Justice de François Mitterrand voit aussi dans cette décision politique une façon de rompre avec son image de Florentin. « Je crois que c'est d'abord un acte de courage politique. Mais François Mitterrand avait une autre raison de se déclarer favorable à l'abolition. Avec cette prise de position franche, il rompait avec l'image d'un personnage aux comportements machiavéliques, calculés, complexes. Et puis, les hommes n'ont-ils pas le droit de changer ? »

Bien des années après l'indépendance de l'Algérie, lorsque la gauche commence sa marche inexorable vers le pouvoir, François Mitterrand explique, en 1977, que s'il était resté au pouvoir, il aurait sans doute fini par donner l'indépendance à l'Algérie : « Nous avons échoué car le temps n'était pas venu. De Gaulle avait retardé l'heure mais fut présent au rendez-vous. Je n'essaierai pas d'avoir raison contre le calendrier. J'ajouterai seulement qu'on ne peut juger 1954 sur les données connues de 1977 et dire : "Comment se fait-

231. Entretien avec l'un des auteurs, le 21 juillet 2010.

il que des hommes de gauche au pouvoir en 1954, comme Mendès ou Mitterrand, n'aient pas décrété tout de suite l'indépendance de l'Algérie ?" C'est tout ignorer des réalités et raccourcir imprudemment la maturation de l'histoire[232]. » Ce serait effectivement faire preuve d'anachronisme que de considérer l'indépendance algérienne comme un processus rapide et inéluctable dans le début des années 1950. L'Algérie, conquise depuis un siècle et demi, semblait en apparence inscrite pour longtemps encore dans l'histoire de la nation française. Et François Mitterrand accompagnait ce courant dominant. Mais en septembre 1959, deux ans seulement après son départ du pouvoir, le général de Gaulle prononçait son fameux discours sur l'autodétermination, permettant l'ouverture d'une autre histoire. Deux ans seulement après... Âgé de 40 ans en 1957 et homme politique déjà expérimenté, François Mitterrand n'a-t-il pas raté le grand rendez-vous de la décolonisation algérienne ?

Quant à l'abolition de la peine capitale et l'amnistie des généraux putschistes, comment résonnèrent-elles en 1981 dans l'esprit du président de la République ? Sans doute François Mitterrand réglait-il ses comptes avec l'Algérie, cette terre de passions. Peut-être, également, se pardonnait-il ainsi les fautes, morales et politiques, qu'il avait commises durant ces cinq cents jours.

---

232. Entretien au *Quotidien de Paris*, mars 1977.

CHRONOLOGIE
JUIN 1954-JUIN 1957

1954

18 juin. Investiture du gouvernement de Pierre Mendès France. François Mitterrand est nommé ministre de l'Intérieur.

21 juillet. Accords de Genève sur l'armistice en Indochine.

31 juillet. Discours de Pierre Mendès France à Carthage sur l'autonomie interne de la Tunisie.

9 septembre. Tremblement de terre à Orléansville, 1 500 morts. François Mitterrand se rend en Algérie.

1er novembre. Le Front de libération nationale (FLN) lance une opération de violences coordonnées qui touche principalement les Aurès et la Kabylie. La guerre commence en Algérie.

5 novembre. Le MTLD est dissous par le ministre de l'Intérieur.

12 novembre. Débats à l'Assemblée nationale sur les « événements d'Algérie et de Tunisie ».

10 décembre. Débats à l'Assemblée sur la politique française en Afrique du Nord. Envoi de renforts militaires en Algérie. Intervention de François Mitterrand.

1955

20 janvier. Premières grandes opérations de l'armée française dans l'Aurès.

25 janvier. François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, prône le recours à la force et présente un programme de réformes pour l'Algérie.

1er février. Jacques Soustelle est nommé gouverneur général par le gouvernement Mendès France, en remplacement de Roger Léonard.

5 février. Chute du gouvernement de Pierre Mendès France après le débat sur l'Afrique du Nord. François Mitterrand quitte son poste de ministre de l'Intérieur.

15 février. Jacques Soustelle s'installe à Alger : « Un choix a été fait par la France : l'intégration. »

23 février. Investiture du gouvernement Edgar Faure par l'Assemblée nationale.

20 mars. Rapport Mairey à Edgar Faure sur le comportement de la police.

1er avril. Vote de l'état d'urgence en Algérie pour six mois.

18-24 avril. Conférence afro-asiatique de Bandoeng.

23 avril. Établissement en Algérie de la censure préalable.

13 mai. Le général Cherrière, commandant en chef en Algérie, définit le principe de la responsabilité collective.

16 juin. Le général Lorillot remplace le général Cherrière. Retour à Tunis de Habib Bourguiba.

20 août. Grande offensive de l'ALN dans le Nord-Constantinois. Soixante et onze victimes européennes. Répression française : 1 273 tués officiellement.

30 août. Maintien sous les drapeaux de la classe 1954.

12 septembre. Interdiction du PCA. Suspension d'*Alger républicain.*

15 septembre. Le journaliste Robert Barrat publie dans *France Observateur* une interview du colonel Ouamrane. Il est arrêté.

26 septembre. Motion de soixante et un députés musulmans refusant l'intégration.

Octobre. Mouvement de soldats pour la paix en Algérie.

16 novembre. Retour du sultan Mohammed V à Rabat.

29 novembre. Edgar Faure est renversé.

2 décembre. Publication au *Journal officiel* du décret de dissolution de l'Assemblée nationale.

12 décembre. Les élections en Algérie sont ajournées *sine die.*

23 décembre. Les élus UDMA démissionnent de leur mandat et demandent la création d'une République algérienne.

1956

2 janvier. Élections législatives. Victoire du Front républicain.

1er février. Investiture du gouvernement Guy Mollet. François Mitterrand devient ministre de la Justice, garde des Sceaux.

2 février. Jacques Soustelle quitte Alger, acclamé par la population européenne.
6 février. Guy Mollet conspué à Alger, « Journée des tomates ».
9 février. Robert Lacoste est nommé ministre résidant.
28 février. Déclaration radiodiffusée de Guy Mollet, président du Conseil, qui demande le cessez-le-feu en Algérie, préalable à toute discussion.
2 mars. Indépendance du Maroc.
12 mars. L'Assemblée nationale vote les pouvoirs spéciaux.
20 mars. Indépendance de la Tunisie.
23 mars. L'Assemblée nationale vote le projet de loi-cadre sur les territoires d'Outre-Mer.
11 avril. Adoption par le Conseil des ministres du décret touchant le rappel des disponibles.
12 avril. Contacts secrets entre des émissaires du gouvernement français et le FLN.
22 avril. Ferhat Abbas rallie officiellement le FLN.
18 mai. Massacre de dix-neuf soldats français à Palestro.
23 mai. Démission de Pierre Mendès France de son poste de ministre d'État.
27-28 mai. Premier ratissage de la Casbah.
19 juin. Ahmed Zabana est exécuté. Il est le premier condamné à mort algérien guillotiné.
20-22 juin. Vague d'attentats individuels à Alger.
26 juin. Le pétrole jaillit à Hassi-Messaoud.
5 juillet. Grève anniversaire de la prise d'Alger du 5 juillet 1830.
26 juillet. Nationalisation du canal de Suez par Nasser.

10 août. Bombe « contre-terroriste » rue de Thèbes, plusieurs dizaines de victimes musulmanes.

20 août. Congrès FLN dans la vallée de la Soummam : création du Comité national de la révolution algérienne (CNRA).

30 septembre. Premiers attentats FLN à la bombe à Alger.

22 octobre. Détournement sur Alger de l'avion des chefs du FLN Ben Bella, Aït Ahmed, Khider, Boudiaf, Lacheraf, Bitat.

23 octobre. Début de l'insurrection hongroise.

5 novembre. Début de l'expédition de Suez. Débarquement franco-britannique à Port-Saïd.

13 novembre. Le général Raoul Salan est nommé commandant en chef en Algérie.

24 décembre. Rembarquement des Franco-Britanniques à Port-Saïd.

27 décembre. Assassinat d'Amédée Froger. Ratonnades à ses obsèques.

1957

7 janvier. Une ordonnance du superpréfet d'Alger confie au général Massu et à la 10ᵉ DP les pouvoirs de police sur le Grand Alger.

16 janvier. Attentat au bazooka contre le général Salan.

28 janvier. Début d'une grève de huit jours sur ordre du FLN, à l'occasion de la session de l'ONU.

10 février. Bombes dans des stades à Alger.

11 février. Fernand Iveton est guillotiné.

18 février. À la suite de ses prises de position sur la torture, le général Jacques Pâris de Bollardière est relevé de son commandement.

25 février. Arrestation de Larbi Ben M'Hidi.

4 mars. Création du dispositif de protection urbaine.

5 mars. Assassinat, revendiqué par Aussaresses, de Ben M'Hidi.

23 mars. « Suicide » d'Ali Boumendjel.

24 mars. Première lettre de démission de Paul Teitgen.

5 avril. Institution de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels.

21 mai. Chute du gouvernement de Guy Mollet. François Mitterrand n'est plus garde des Sceaux.

29 mai. Massacres de Beni-Ilmane (Melouza).

11 juin. Ratonnades aux obsèques des victimes des bombes du casino de la Corniche. Arrestation de Maurice Audin.

12 juin. Maurice Bourgès-Maunoury obtient l'investiture de l'Assemblée nationale.

COMPOSITION DES GOUVERNEMENTS PIERRE MENDÈS FRANCE ET GUY MOLLET

GOUVERNEMENT PIERRE MENDÈS FRANCE
(19 JUIN 1954)

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : Pierre Mendès France (radical)

Justice : Émile Hugues (radical)

Défense nationale et Forces armées : général Pierre Koenig (républicain social)

Intérieur : François Mitterrand (UDSR)

Finances, Affaires économiques et Plan : Edgar Faure (radical)

Éducation nationale : Jean Berthoin (sénateur RGR)

Travaux publics et Communications : Jacques Chaban-Delmas (républicain social)

Industrie et Commerce : Maurice Bourgès-Maunoury (radical)

Agriculture : Roger Houdet, sénateur (indépendant)

Travail et Sécurité sociale : Eugène Claudius-Petit (UDSR)

Relations avec les États associés : Guy La Chambre (indépendant)

France d'Outre-Mer : Robert Buron (MRP)

Reconstruction : Maurice Lemaire (républicain social)
Santé publique : Louis Aujoulat (indépendant Outre-Mer)
Anciens Combattants : Emmanuel Temple (indépendant)
Affaires tunisiennes et marocaines : Christian Fouchet (républicain social)

Secrétaires d'État

Présidence du Conseil : André Bettencourt (indépendant), Jean Masson (radical)
Affaires étrangères : Guérin de Beaumont (indépendant)
Forces armées
Guerre : Jacques Chevallier (apparenté indépendant)
Marine : André Monteil (MRP)
Air : Diomède Catroux (républicain social)
Budget : Henri Ulver (républicain social)
France d'Outre-Mer : Roger Duveau (UDSR)
Affaires économiques : Henri Caillavet (radical)
PTT : André Bardon (ARS)
Agriculture : Jean Raffarin (CNIP)
Recherche scientifique et Progrès technique : Henri Longchambon (RGR)
Enseignement technique : Joseph-Pierre Lanet (UDSR)

GOUVERNEMENT GUY MOLLET
(2 JANVIER 1956)

Présidence du Conseil : Guy Mollet (SFIO)
Ministre d'État sans portefeuille : Pierre Mendès France (radical)

Justice : François Mitterrand (UDSR)
Anciens Combattants : Jacques Chaban-Delmas (républicain social)
Affaires étrangères : Christian Pineau (SFIO)
Défense nationale : Maurice Bourgès-Maunoury (radical)
Intérieur : Jean Gilbert-Jules (sénateur radical)
Ministre résidant en Algérie : général Georges Catroux[233]
Affaires économiques et financières : Robert Lacoste (SFIO)
Affaires sociales : Albert Gazier (SFIO)
Éducation nationale, Jeunesse et Sports : René Billières (radical)
France d'Outre-Mer : Gaston Defferre (SFIO)
Ministre délégué à la présidence du Conseil : Félix Houphouët-Boigny (RDA)

Secrétaires d'État

Présidence du Conseil
Relations avec l'Assemblée et Énergie atomique : Georges Guille (SFIO)
Information : Gérard Jaquet (SFIO)
Fonction publique : Pierre Metayer (SFIO)
Affaires étrangères : Maurice Faure (radical)
Tunisie et Maroc : Alain Savary (SFIO)
Intérieur
Administration de l'Algérie : Marcel Champeix (sénateur SFIO)

233. Le général Catroux ne rejoindra pas son poste en Algérie, et Robert Lacoste sera ministre résidant.

Affaires départementales et communales : Maurice Pic (sénateur SFIO)

Défense nationale

Terre (chargé des Affaires algériennes) : Max Lejeune (SFIO)

Air : Henri Laforest (radical)

Marine : Paul Anxionnaz (radical)

Affaires économiques

Budget : Jean Filippi (sénateur radical)

Affaires économiques : Jean Masson (radical)

Travaux publics, Transports et Tourisme : Auguste Pinton (sénateur radical)

Industrie et Commerce : Maurice Lemaire (républicain social)

Anciens Combattants : François Tanguy-Prigent (SFIO)

Agriculture : André Dulin (sénateur radical)

Reconstruction et Logement : Bernard Chochoy (sénateur SFIO)

PTT : Eugène Thomas (SFIO)

Affaires sociales

Travail et Sécurité sociale : Jean Minjoz (SFIO)

Santé : André Maroselli (radical)

Éducation nationale, Arts et Lettres : Jacques Bordeneuve (sénateur radical)

Sous-secrétaires d'État

Logement : Pierre de Felice (radical)

Agriculture : Kléber Lousteau (SFIO)

Marine marchande : Roger Duveau (UDSR- RDA)

Industrie et Commerce : Hammadoun Dicko (SFIO)

BIOGRAPHIES DES PRINCIPAUX ACTEURS

ABBAS Ferhat

L'itinéraire politique de Ferhat Abbas traverse l'histoire commune de l'Algérie et de la France à son moment de plus intense tension. Le « pharmacien de Sétif » a parcouru toutes les étapes qui, du Front populaire en 1936 aux accords d'Évian en 1962, ont conduit vers l'indépendance les « départements français d'Algérie ». Né en 1899 à Taher, dans le Constantinois, il entre dans la vie publique en rédigeant *Le Jeune Algérien* en 1931 et, en 1943, le *Manifeste du peuple algérien*. Fondateur de l'UDMA (Union démocratique du Manifeste algérien) en 1946, il se qualifie lui-même de nationaliste modéré. Il rencontre François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, en août 1954, tentant de le prévenir des dangers d'insurrection. Il finit par se rallier officiellement au FLN en 1956. Il devient le premier président du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en 1958 et le principal interlocuteur de De Gaulle au moment du discours du 16 septembre 1959. Au lendemain de l'indépendance, élu président de l'Assemblée constituante, il démissionne en 1963 pour

protester contre le rôle excessif du FLN. Mis en résidence surveillée puis libéré en 1965, il écrit en 1976 une protestation contre le régime de Houari Boumediene. Il meurt en 1985, un an après la publication de son dernier ouvrage, *L'Indépendance confisquée.*

AUSSARESSES Paul

Né en novembre 1918, plus connu sous le pseudonyme de « Commandant O », comme le révèle Yves Courrière dans son livre *Le Temps des léopards*, il a été l'un des personnages clés de la bataille d'Alger en 1957. Entré en novembre 1942 dans les services spéciaux, il fut membre du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Chef de bataillon parachutiste, il participe à la guerre d'Indochine. En janvier 1957, il est appelé aux côtés du général Massu, chargé par le gouvernement de mener la répression dans la Casbah et de réduire le FLN à Alger. Dans ses Mémoires parus en mai 2001 chez Plon, le général Paul Aussaresses, commandant à l'époque des faits, avoue avoir assassiné, entre autres, Larbi Ben M'Hidi et Ali Boumendjel. Son livre *Services spéciaux, Algérie, 1955-1957* est un témoignage important sur l'usage généralisé de la torture et la pratique des exécutions sommaires.

BEN BELLA Ahmed

Né en 1916 à Marnia, en Oranie, il dirige l'Organisation spéciale (OS), la branche armée du parti nationaliste algérien, en 1949. Arrêté à la suite du détournement d'avion décidé par les autorités militaires françaises le 22 octobre 1956, il est désigné par le GPRA comme l'un des interlocuteurs possibles du général de Gaulle après son discours du 16 septembre 1959. Il est libéré en 1962, élu la même année président de la République algérienne démocratique et populaire. Destitué le 19 juin 1965, emprisonné puis assigné à résidence, Ahmed Ben Bella est définitivement libéré en 1980.

BEN M'HIDI Larbi

Né dans le Constantinois en 1923 dans une famille de paysans aisés, Larbi Ben M'Hidi est considéré en Algérie comme l'un des principaux héros de la Révolution algérienne. Militant du Parti du peuple algérien (PPA), clandestin après 1945, il devient un cadre de l'OS à Biskra, recherché à partir de 1950. Chef de *daïra* en Oranie, Larbi Ben M'Hidi est permanent du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Membre fondateur du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) en avril 1954, Larbi Ben M'Hidi est le premier responsable de la *wilaya* du FLN en Oranie. Il participe au congrès de la Soummam en août 1956. Élu au Comité de coordination et d'exé-

cution (CCE), il supervise l'action des groupes armés du FLN lors de la bataille d'Alger. Arrêté le 23 février 1957 par les paras de Bigeard, il est torturé, puis assassiné par les services spéciaux.

BIGEARD Marcel

Né à Toul en 1916, ancien résistant, capitaine de parachutistes en Indochine, Marcel Bigeard est une figure emblématique de l'armée française en Algérie. Dans le Constantinois en octobre 1955, à Oran, à Alger et au Sahara en 1956-1957, il est colonel du 3e Régiment de parachutistes coloniaux (RPC) en 1957. De janvier à octobre 1957, il coordonne l'action militaire sur le Grand Alger lors de la bataille d'Alger. Après l'indépendance algérienne, il devient général, puis entame une carrière politique en devenant secrétaire d'État aux Anciens Combattants après l'élection à la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing en 1974. Marcel Bigeard est décédé en juin 2010.

BOURGÈS-MAUNOURY Maurice

Né en 1914, Maurice Bourgès-Maunoury est ancien élève de l'École polytechnique. Compagnon de la Libération, député radical-socialiste depuis 1946, il a connu une ascension politique très rapide puisqu'il a fait partie dès 1947, à l'âge de 33 ans, de onze gouvernements suc-

cessifs, occupant des postes importants : ministères des Finances, de l'Intérieur ou de la Défense nationale. Il apparaît comme le principal concurrent de François Mitterrand dans la course à la présidence du Conseil au moment où s'ouvre la bataille d'Alger en 1957. Il deviendra, à l'âge de 43 ans, président du Conseil en juin 1957. Il battra ainsi le record, détenu jusqu'alors par Edgar Faure, de plus jeune président du Conseil de la IV^{e} République. Maurice Bourgès-Maunoury est décédé le 10 février 1993 à Paris.

CAMUS Albert

Né le 7 novembre 1913 à Mondovi (aujourd'hui Dréan), près de Bône (Annaba), Albert Camus est troublé, déstabilisé par la guerre d'Algérie. À l'approche des élections de janvier 1956, il lance un appel à un compromis, afin que les Français admettent l'échec de l'assimilation et que les nationalistes algériens renoncent, de leur côté, à l'intransigeance indépendantiste et à la tentation du panarabisme : l'« Appel à une trêve civile », qu'il réitère le 22 janvier 1956 à Alger, mais sans succès, dans un meeting auquel participe Ferhat Abbas. Camus n'approuve pas la position radicale des Français d'Algérie, mais n'accepte pas de devenir un jour étranger dans son propre pays. Interpellé par un étudiant en Suède à la suite de l'attribution du prix Nobel de littérature, il dit : « J'ai toujours condamné la terreur, je dois condamner aussi le terrorisme qui s'exerce aveuglément dans les rues d'Alger et qui peut, un jour, frapper ma mère ou

ma famille. Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice. » (*Le Monde*, 17 décembre 1957.) Albert Camus sera alors jugé par les nationalistes algériens, et la gauche en France, comme étant « procolonial ». Profondément blessé par ces attaques, il retournera à sa solitude. Il décède dans un accident de la route, le 4 janvier 1960.

COTY René

Le deuxième président de la IVe République est né au Havre le 20 mars 1882. Licencié en droit et en philosophie, il a commencé sa carrière politique à 25 ans, comme conseiller d'arrondissement et conseiller municipal du Havre. Élu, en 1923, député du Havre, il siège au Palais Bourbon parmi les républicains de gauche. En 1935, il entre au Sénat et s'inscrit au groupe de l'Union républicaine. Il appartient en 1945 aux deux Constituantes et en 1946 à l'Assemblée nationale, où il préside le groupe des républicains indépendants. Ministre de la Reconstruction en 1947, il le demeure jusqu'en 1948, où il retrouve le Luxembourg. Il y occupera les fonctions de vice-président jusqu'à son élection à la présidence de la République. Il est président de la République française de janvier 1954 à janvier 1959. René Coty est décédé le 22 novembre 1962 au Havre.

DEBRÉ Michel

Né à Paris le 15 janvier 1912, Michel Debré, sous la IVᵉ République, adhère tout d'abord à l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), puis au Parti radical-socialiste (PRS). Il rejoint ensuite le Rassemblement du peuple français (RPF). Il est sénateur d'Indre-et-Loire de 1948 à 1958. En 1957, il fonde *Le Courrier de la colère,* journal défendant violemment l'Algérie française et appelant au retour du général de Gaulle au pouvoir. Michel Debré écrit dans l'édition du 2 décembre 1957 : « Que les Algériens sachent bien que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime qui met ceux qui le commettent, ou s'en rendent complices, hors la loi, et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé, en état de légitime défense. » Son nom est cité dans l'« affaire du bazooka », au moment où François Mitterrand est ministre de la Justice. Il contribue très activement au retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958, qui lui confie la charge de garde des Sceaux en 1958, puis le nomme Premier ministre (1959-1962). Il reste à ce poste jusqu'à la ratification des accords d'Évian par le référendum métropolitain du 8 avril 1962. Partisan des thèses de l'Algérie française, mais toujours fidèle au général de Gaulle, Michel Debré s'efface progressivement de la scène politique après l'indépendance algérienne en 1962. Il est considéré comme l'un des principaux artisans de la Constitution de la Vᵉ République. Il est décédé en 1996.

FAURE Edgar

Edgar Faure devient président du Conseil à l'âge de 43 ans. Docteur en droit, diplômé de l'École des langues orientales, il est tour à tour directeur des services législatifs de la présidence du Comité français de libération nationale en 1943, secrétaire général du gouvernement provisoire en 1944, délégué adjoint au ministère public du Tribunal international de Nüremberg en 1945 et 1946. Il est élu député radical du Jura en 1946 et désigné comme vice-président de la Haute Cour de justice. Il prend le portefeuille de secrétaire d'État aux Finances en 1949 dans le cabinet Queuille, le conserve dans le cabinet Bidault, devient ministre du Budget dans le deuxième cabinet Queuille en 1950 et le demeure jusqu'en mars 1951. Il est nommé garde des Sceaux dans le second cabinet Pleven.

Réélu député en 1951, Edgar Faure succède à Pierre Mendès France et devient président du Conseil en 1954. Il est mort le 30 mars 1989 à Paris.

IVETON Fernand

Né à Alger le 12 janvier 1926, Fernand Iveton est un militant communiste. À 14 ans, le certificat d'études primaires en poche, il quitte l'école pour travailler. À 16 ans, il adhère au Parti communiste algérien (PCA). Ouvrier tourneur à l'usine Lebon, puis à l'usine de gaz d'Alger, délégué CGT, il participe à toutes les luttes

sociales. Quand débute la guerre d'indépendance algérienne, il s'engage dans les Combattants de la libération (CDL) mis en place par le PCA. En 1956, avec quelques amis, il dépose une bombe dans un atelier de l'usine à gaz d'Alger, qui ne doit exploser qu'une fois les employés partis. La bombe, de faible puissance, avait été réglée pour exploser le 14 novembre 1956 à 19 h 30. À cette heure, il n'y avait plus personne sur les lieux de travail, rapporte l'enquête. Au reste, les artificiers l'avaient désamorcée vers 18 heures. Il est arrêté. Le 24 novembre, rasé, sans moustache, le visage marqué par les actes de torture, Fernand Iveton est présenté devant le tribunal permanent des forces armées d'Alger. Sur proposition du garde des Sceaux, François Mitterrand, le gouvernement de Guy Mollet avait décidé que l'examen des recours des militants du FLN serait accéléré et que ceux dont la grâce était refusée par le chef de l'État seraient exécutés au plus vite. Le 10 février 1957, son recours en grâce est rejeté par le président René Coty. Le 11 février 1957, Fernand Iveton, 31 ans, militant communiste, accusé de terrorisme, est guillotiné. « Celui-là fut un condamné à mort modèle, droit, impeccable, courageux jusqu'au couperet », relate son bourreau, Fernand Meyssonnier. (Source : Jean-Luc EINAUDI, *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton,* L'Harmattan, Paris, 1986.)

LACOSTE Robert

Ministre résidant en Algérie de février 1956 à mai 1958, Robert Lacoste est né le 5 juillet 1898 à Azerat en

Dordogne. Membre de la SFIO et fondateur du Mouvement de libération du Nord pendant l'occupation allemande, il est envoyé par Guy Mollet, avec qui il est très lié, en Algérie le 9 février 1956. Il croit fermement à l'Algérie française, et couvre de son autorité les agissements des militaires pendant la bataille d'Alger. Robert Lacoste utilise alors pleinement la loi sur les pouvoirs spéciaux adoptée en 1956. Il quitte l'Algérie en 1958, et devient un opposant à la politique du général de Gaulle, qu'il accuse de vouloir abandonner l'Algérie française. Il siège à l'Assemblée nationale de 1962 à 1967, puis au Sénat de 1971 à 1989. Robert Lacoste est mort à Périgueux le 8 mars 1989.

LEJEUNE Max

Max Marius Achille Lejeune est né le 19 février 1909 à Flesselles. Membre de la SFIO, il occupe différentes fonctions gouvernementales après la Seconde Guerre mondiale, notamment comme secrétaire d'État aux Forces armées dans les gouvernements Queuille (1948-1949), Bidault (1949-1950) ou Pleven (1950-1951). Il retrouve un poste ministériel important, comme secrétaire d'État à la Guerre, dans le gouvernement Guy Mollet, à partir de 1956. C'est lui qui donne le feu vert aux militaires pour l'arraisonnement de l'avion qui transportait les leaders du FLN, le 22 octobre 1956. Rien n'illustre mieux sa position sur le drame algérien que cette déclaration, en juin 1957, au congrès de la SFIO à Toulouse : « Si l'on avait voulu faire la vraie

guerre en Algérie, cela n'aurait pas duré quinze jours. La difficulté, c'est justement qu'on a voulu faire autre chose que la guerre. » Il sera ensuite ministre du Sahara du gouvernement Bourgès-Maunoury (du 13 juin au 6 novembre 1957), fonction qu'il occupera dans le gouvernement de Gaulle du 3 juin 1958 au 8 janvier 1959. À partir de 1961, Max Lejeune sera accusé d'avoir encouragé la torture en Algérie, accusation qu'il contestera avec constance et véhémence. En août 1965, il offre l'hospitalité d'Abbeville à Jean-Louis Tixier-Vignancour, candidat à l'élection présidentielle « d'opposition nationale » qui avait été empêché de parler au Tréport, soulignant ainsi ses affinités profondes avec certains des défenseurs les plus radicaux de l'Algérie française. Il avait, du reste, figuré au nombre des signataires du Manifeste de la gauche pour le maintien de l'Algérie dans la République française. Il rejoint plus tard le Parti socialiste, dont il ne partage pas la ligne politique définie en 1971 au congrès d'Épinay. Refusant l'Union de la gauche, il se rapproche du centre et du Mouvement réformateur, et fonde le 9 décembre 1973 le Mouvement démocrate socialiste, qui sera absorbé par l'UDF au moment de l'arrivée à la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing. En septembre 1977, il est élu sénateur de la Somme. Il est décédé le 23 novembre 1995 à Abbeville (Somme).

MASSU Jacques

Né en 1908, combattant de la France libre et officier pendant la guerre d'Indochine, Jacques Massu joue un rôle décisif pendant la bataille d'Alger à la tête de la 10ᵉ Division parachutiste (10ᵉ DP). À Alger le 13 mai 1958, il accepte d'être président du Comité de salut public, souhaitant le retour au pouvoir du général de Gaulle. Commandant du corps d'armée d'Alger en décembre 1958, il est déçu par la politique que mène le général de Gaulle en Algérie. Son rappel en métropole provoque des émeutes à Alger en janvier 1960. Mais, en 1961, il refuse de participer au putsch. Après l'indépendance de l'Algérie, il est commandant des forces françaises en Allemagne et reçoit, à ce poste, le général de Gaulle pris dans la tourmente des « événements » de mai 1968 en France. Il est décédé en 2002.

MAYER Daniel

Né le 29 avril 1909 à Paris, Daniel Mayer est le dirigeant socialiste opposé à la guerre d'Algérie le plus connu. Journaliste au quotidien socialiste *Le Populaire* de 1933 à 1939, il entre en résistance en juillet 1940. Il fonde dès mars 1941 le Comité d'action socialiste et anime les réseaux de résistance socialistes. Il fait reparaître clandestinement *Le Populaire* en mai 1942. Il est alors le secrétaire général de la SFIO, et représente cette organisation au Conseil national de la Résistance. Mem-

bre de l'Assemblée consultative puis des deux Assemblées constituantes, il est député socialiste de la Seine de 1946 à avril 1958. Proche de Léon Blum, il est battu par Guy Mollet, qui lui reproche son inclinaison « droitière », pour le poste de secrétaire général de la SFIO. Il aura avec Guy Mollet des relations conflictuelles, en particulier sur la conduite de la guerre en Algérie. Il refuse de voter les pleins pouvoirs aux gouvernements Bourgès-Maunoury et Félix Gaillard. Il appartient à la minorité socialiste qui désapprouve le retour au pouvoir du général de Gaulle, alors que Guy Mollet entre au gouvernement de ce dernier. Il participe à la fondation de l'Union des forces démocratiques puis du Parti socialiste autonome, qui deviendra le Parti socialiste unifié (PSU). Il quitte le PSU en 1967 et revient au PS en 1970. Il démissionne de sa fonction de député en 1958 pour présider la Ligue des droits de l'homme (dont il est membre depuis ses 18 ans) jusqu'en 1975, puis la Fédération internationale des droits de l'homme de 1977 à 1983. Nommé par François Mitterrand, il préside le Conseil constitutionnel du 21 février 1983 au 19 février 1986, date à laquelle il est remplacé par Robert Badinter. Il meurt le 29 décembre 1996.

MENDÈS FRANCE Pierre

Né en 1907, Pierre Mendès France siège sur les bancs du groupe radical-socialiste depuis 1936. Après son passage à la faculté de droit et à l'École libre des sciences politiques, il s'est spécialisé dans les questions économi-

ques et financières. Plus jeune député de France, il est sous-secrétaire d'État chargé du Trésor dans le second ministère Blum en 1938, et collabore au plan de redressement financier. Mobilisé dans l'aviation en 1939, il est arrêté après l'armistice par le gouvernement de Vichy sous l'inculpation de « désertion », alors qu'il tentait de partir en Afrique pour continuer la lutte. Condamné, emprisonné à Riom, il s'évade et reprend sa place dans une escadrille de bombardiers. Le général de Gaulle le nomme dans le gouvernement d'Alger puis dans le gouvernement provisoire. Son désaccord avec René Pleven sur la politique économique l'amène à démissionner en avril 1945. Il ne reviendra plus au gouvernement avant le 18 juin 1954. Il n'en est pas moins chargé de postes importants. Sur le plan international, il participe aux travaux du Fonds monétaire international, et préside également la Commission des comptes de la nation. En 1953, il est élu à la présidence de la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Président du Conseil, il met fin à la guerre d'Indochine par la signature des accords de Genève de juillet 1954, prononce un important discours à Carthage le 31 juillet 1954 ouvrant la voie à l'autonomie puis à l'indépendance tunisiennes. Mais son gouvernement, auquel participe François Mitterrand comme ministre de l'Intérieur, est renversé en février 1955 sur la question algérienne. Pierre Mendès France est décédé le 18 août 1982.

MESSALI HADJ Ahmed

Né à Tlemcen en 1898, Messali Hadj anime différentes organisations nationalistes algériennes qui réclament l'indépendance de l'Algérie, des années vingt aux années cinquante. Sa formation, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), est dissoute par le ministre de l'Intérieur François Mitterrand, le 5 novembre 1954. Cette dissolution provoque la clandestinité ou le départ vers les maquis de nombreux militants indépendantistes, maquis qui sont contrôlés par les partisans du Front de libération nationale (FLN). Après une période particulièrement violente qui voit s'opposer son organisation, le Mouvement national algérien (MNA), et le FLN, Messali Hadj est définitivement écarté de la scène politique. La guerre entre MNA et FLN fait plusieurs milliers de victimes en Algérie. En France, entre 1956 et 1962, l'affrontement coûte la vie à 4 000 Algériens. Assigné à résidence à Chantilly en 1959, libéré le 10 mai 1962, Messali Hadj s'installe dans une petite maison de l'Oise. Il décède le 3 juin 1974 dans une clinique parisienne. Ses funérailles dans sa ville natale de Tlemcen, bien que non annoncées publiquement, rassemblent des milliers de personnes.

MOLLET Guy

Né à Flers, dans l'Orne, le 31 décembre 1905, Guy Mollet est la personnalité qui incarne le désarroi de la

gauche française emportée dans la tourmente de la guerre d'Algérie. Après une campagne électorale axée sur la paix en Algérie, Guy Mollet, responsable de la SFIO, est désigné président du Conseil en janvier 1956. Confronté, lors d'une visite à Alger le 6 février 1956, à l'hostilité violente de la population d'origine européenne, il demande un cessez-le-feu avant toute négociation. Son gouvernement obtient des pouvoirs spéciaux en mars 1956 pour réaliser des réformes en Algérie tout en rétablissant l'ordre par des moyens militaires (envoi du contingent) et en menant des négociations secrètes avec le FLN. Il double en six mois les effectifs militaires déployés en Algérie. Guy Mollet se rallie au général de Gaulle en 1958, est nommé ministre d'État en juin de la même année. Il participe à la rédaction de la nouvelle Constitution, mais retourne rapidement dans l'opposition. Il est décédé le 3 octobre 1975 à Paris.

PÂRIS DE BOLLARDIÈRE Jacques

Né le 16 décembre 1907 à Chateaubriand (Loire-Atlantique), fils d'un officier de marine, catholique fervent, il a intégré Saint-Cyr avant de choisir, en 1935, la Légion étrangère. Rallié à de Gaulle dès juin 1940, Compagnon de la Libération, il combat d'abord au sein de la 13e demi-brigade de la Légion étrangère, unité mythique de la France libre, puis rejoint ensuite les SAS (le Special Air Service) afin d'effectuer des missions en Europe occupée, où il est parachuté à plusieurs reprises. Jacques Pâris de Bollardière enchaîne sur plusieurs

séjours en Indochine, où il dirigera les troupes aéroportées de 1950 à 1953. Envoyé en Algérie en juillet 1956, il incarne la figure du refus de la guerre d'Algérie dans les rangs supérieurs de l'armée française. Il est promu général le 1er décembre 1956. Le 27 mars 1957, responsable du secteur est de l'Atlas blidéen, il publie dans *L'Express* une lettre qui souligne « les aspects dramatiques de la guerre révolutionnaire à laquelle nous faisons face, et l'effroyable danger qu'il y aurait pour nous à perdre de vue, sous le prétexte fallacieux d'efficacité immédiate, les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à présent la grandeur de notre civilisation et de notre armée ». L'aumônier de la 10e DP lui répond en déclarant que « l'on ne peut lutter contre la guerre révolutionnaire qu'avec des méthodes d'action clandestine ». Le lendemain de cet aveu, Jacques Pâris de Bollardière demande à être relevé de ses fonctions. Il n'admet pas l'utilisation de la torture, qu'il a connue et combattue au temps de l'occupation allemande. François Mitterrand a déclaré, plusieurs années après, avoir été troublé par le geste de Bollardière. Il sera frappé de soixante jours de forteresse, le 15 avril 1957, sur ordre du ministre Bourgès-Maunoury. Il quitte l'armée en mai 1961, sans jamais être retourné en Algérie. Le général de Gaulle l'isole, et ne lui donne aucune responsabilité jusqu'à sa mort. Il exercera son droit à l'objection de conscience également contre les essais nucléaires dans les années 1970. Jacques Pâris de Bollardière est décédé le 22 février 1986 à Guidel (Morbihan).

SALAN Raoul

Né le 10 juin 1899 à Roquecourbe (Tarn), il fait l'essentiel de sa carrière militaire dans l'ancien empire colonial français. Après avoir occupé divers postes en Indochine entre 1924 et 1937, il devient chef des renseignements au ministère des Colonies. En 1942-43, il exerce des responsabilités en relation avec la France libre, notamment en Afrique. Il participe à la bataille d'Alsace et à la libération de Toulon en tant que colonel du 6e Régiment de tirailleurs sénégalais. De retour en Indochine, il devient commandant en chef en janvier 1952, après la mort du maréchal de Lattre de Tassigny. Le 1er décembre 1956, il est nommé à la tête de la 10e région militaire française. Il est victime d'un attentat au bazooka, œuvre des « ultras » partisans de l'Algérie française, au moment où François Mitterrand est ministre de la Justice. Lors de la crise de mai 1958, il cumule les pouvoirs civils et militaires en Algérie. Il se rallie au général de Gaulle. Cependant, celui-ci le prive de ses pouvoirs en décembre 1958, en lui accordant un poste honorifique en France. Partisan de l'Algérie française, Salan dirige l'Organisation armée secrète (OAS) après l'échec du putsch des généraux en 1961. Il est arrêté à Alger le 20 avril 1962 après un an de clandestinité et jugé le 23 mai 1962, après avoir revendiqué ses responsabilités à la tête de l'OAS. François Mitterrand est venu témoigner au procès de Raoul Salan. Il est condamné par le Haut Tribunal militaire à la détention criminelle à vie. Le 15 juin 1968,

dernier occupant de la prison de Tulle, il est libéré. François Mitterrand le réhabilite en 1982, lui rendant, par une loi d'amnistie, titres, pensions et décorations (ainsi qu'aux autres généraux, Challe, Zeller et Jouhaud). Raoul Salan est mort le 3 juillet 1984 à Paris.

SAVARY Alain

Né le 25 avril 1918 à Alger d'un père breton et d'une mère corse, il se rallie très vite à la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Jeune officier de marine de 23 ans, il participe à la libération de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1941 et en devient gouverneur. À la tête d'un groupement de fusiliers marins, il participe ensuite aux campagnes d'Italie et de France. Membre de l'Assemblée consultative provisoire de 1944, commissaire de la République d'Angers, Compagnon de la Libération, élu député socialiste de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1951, il s'efforce, en 1953, en pleine guerre d'Indochine, de prendre contact avec Hô Chi Minh pour engager des négociations. À cette époque, il prend également langue avec Habib Bourguiba et ses amis du Néo-Destour, alors que la Tunisie connaît un premier soulèvement nationaliste. Nommé en février 1956 par Guy Mollet aux Affaires marocaines et tunisiennes, il donne sa démission le 31 octobre 1956, étant en désaccord profond avec l'arraisonnement de l'avion qui transportait, de Rabat à Tunis, Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Hocine Aït Ahmed et Mohamed Khider, les leaders du FLN algérien. Le 1er juin 1958, Alain Savary vote contre

l'investiture du général de Gaulle par l'Assemblée nationale. Il se sépare, dans le même mouvement, de la SFIO, qui a soutenu de Gaulle. Dès lors, il prend sa part à l'entreprise de renouveau du socialisme français, dans le Parti socialiste autonome (PSA), qui deviendra le PSU, et milite pour l'union de la gauche. Cette stratégie le rapproche du Parti socialiste, dont il devient premier secrétaire en 1969, succédant ainsi à Guy Mollet. Au congrès d'Épinay de 1971, à la suite d'une bataille d'appareil compliquée, François Mitterrand prend la tête du parti et évince Alain Savary. Celui-ci épouse la cause minoritaire, avec Pierre Mauroy et Michel Rocard. Ministre de l'Éducation nationale en 1981, il lance un projet de modernisation du système éducatif, perçu comme une menace par les partisans de l'école privée. Après un défilé de plus d'un million de personnes en 1984, François Mitterrand annonce la démission de son ministre de l'Éducation nationale. Alain Savary, homme d'une grande rigueur morale, est décédé le 17 février 1988.

SOUSTELLE Jacques

Né le 3 février 1912 à Montpellier, Jacques Soustelle, intellectuel de gauche et spécialiste de l'Amérique latine, est nommé gouverneur d'Algérie par le gouvernement de Pierre Mendès France. Il rejoint Alger au lendemain de la chute du cabinet Mendès en février 1955. Jusqu'au milieu de l'année 1955, il s'efforce de comprendre le malaise de la population musulmane. Il promet l'« intégration » et des réformes. Trop tard : tout bascule le

20 août 1955, date anniversaire de la déposition du sultan du Maroc. Des dizaines d'Européens sont assassinés, et la répression fera des milliers de victimes musulmanes. Jacques Soustelle devient alors un ferme partisan de l'Algérie française. Il se montre particulièrement actif dans les « événements » de mai 1958, permettant le retour au pouvoir du général de Gaulle. Il quittera ses fonctions gouvernementales, en désaccord profond avec la politique du général de Gaulle. Il gagne Rome, après le putsch des généraux, en mai 1961, et crée avec Georges Bidault le « second CNR ». En exil en Italie, Jacques Soustelle est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État le 22 septembre 1962. Il rentre en France en octobre 1968 après avoir été amnistié. Il est reçu à l'Académie française en 1984, et décède en 1990.

TEITGEN Paul

Né en 1919, résistant et déporté pendant la Seconde Guerre mondiale, Paul Teitgen, conseiller d'État honoraire, a été secrétaire général de la police française à Alger pendant la bataille d'Alger. Très vite, il désapprouve les méthodes utilisées par l'armée pour combattre le FLN. Une première fois, le 29 mars 1957, il adresse une « lettre de démission motivée ». Le ministre résidant, Robert Lacoste, la refuse. Pour contrôler les activités des différents services, le secrétaire général de la police propose un plan de réforme sur les assignations à résidence, dont le principe est accepté. Décidé à vérifier le sort des personnes assignées à résidence, Paul Teitgen mène

l'enquête lui-même. En visite au camp Paul-Cazelles, il découvre que le tiers des détenus supposés manquent à l'appel. Plus tard, il comptabilisera 3 024 personnes disparues sur 24 000 assignations à résidence prononcées par ses services. Il démissionne définitivement de son poste le 12 septembre 1957, en réaction aux actes de torture (qu'il avait lui-même subis de la part de la Gestapo) pratiqués sur les prisonniers et à des exécutions extrajudiciaires. L'ancien avocat rentre à Paris en 1958 et, selon sa famille, reste deux ans sans poste ni traitement, avant d'être nommé maître des requêtes au Conseil d'État en mars 1960. Il prend sa retraite en 1979 et décédera en 1991.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES CONSULTÉES

Fonds Georgette Elgey déposé aux Archives nationales

Archives de l'Office universitaire de recherches socialistes (Ours)

Fonds Albert Camus, au Centre Albert-Camus à Aix-en-Provence

Archives du Conseil supérieur de la magistrature

Archives du ministère de la Justice

Journal de Jean Reliquet

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR LES AUTEURS

En France

Jean Daniel : journaliste, écrivain
Roland Dumas : avocat, député UDSR en 1956
Robert Badinter : avocat en 1955-1957
Gisèle Halimi : avocate en 1955-1957
Michel Rocard : membre de la SFIO en 1957, membre fondateur du PSU en 1959
André Rousselet : chef de cabinet de François Mitterrand en 1954
Mme veuve Ali Boumendjel (avocat, responsable du FLN, tué en mars 1957)

François Mitterrand, président de la République, le 5 décembre 1990, à l'Élysée
Jean-Yves Goëau-Brissonnière, conseiller de Christian Pineau en 1957
Paul Aussaresses, général

En Algérie

Louisette Ighilahriz : militante du FLN, arrêtée en 1957
Abdelkader Guerroudj : militant du FLN, arrêté en 1957, condamné à mort, gracié
Abdelkader Zabana, frère d'Ahmed Zabana (exécuté le 19 juin 1956)
Achouar Belkacem : compagnon de cellule de Fernand Iveton (exécuté le 11 février 1957)

OUVRAGES

Principaux ouvrages sur la vie politique française sous la IVᵉ République

BOURDACHE, Colette, *Les Années cinquante*, Paris, Fayard, 1980.

ELGEY, Georgette, *Histoire de la IVᵉ République*, Paris, Fayard (nouv. éd.). *1. La République des illusions, 1945-1951*, 1993. *2. La République des contradictions, 1951-1954*, 1993. *3. La République des tourmentes, 1954-1959*, t. I., 1992. *4. La République des tourmentes, 1954-1959*, t. II, *Malentendu et passion*, 1997. *5. La République des tourmentes, 1954-1959*, t. III, *La Fin, 2008.*

RIOUX, Jean-Pierre, *La France de la IVᵉ République. L'ardeur et la nécessité. 1944-1952*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Points histoire », 1980.

RIOUX, Jean-Pierre, *La France et la IVe République, L'expansion et l'impuissance, 1952-1958*, Paris, Éditions du Seuil, 1983.
ROUANET, Pierre, *Mendès France au pouvoir, 1954-1955*, Paris, Robert Laffont, 1966.
ROUSSEL, Éric, *Pierre Mendès France*, Paris, Gallimard, coll. « Biographies », 2007.
VIDAL-NAQUET, Pierre, *La Torture dans la République, Essai d'histoire et de politique contemporaines*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

Ouvrages de François Mitterrand

Aux frontières de l'Union française, Paris, Julliard, 1953.
Présence française et abandon, Paris, Plon, 1957.
Le Coup d'État permanent, Paris, Plon, 1964.
Ma part de vérité, Paris, Fayard, 1969.
La Paille et le Grain. Chronique, Paris, Flammarion, 1976.
Politique 1, Paris, Fayard, 1977.
L'Abeille et l'Architecte, Paris, Flammarion, 1978.
Ici et maintenant, Paris, Fayard, 1980.
Politique 2, Paris, Fayard, 1981.

Principaux ouvrages sur François Mitterrand

BACQUÉ, Raphaëlle, *Le Dernier Mort de Mitterrand*, Paris, Grasset, 2010.
CAYROL, Roland, *François Mitterrand, 1945-1967*, Paris, Presses de la FNSP, 1967.
DANIEL, Jean, *Les Religions d'un président*, Paris, Grasset, 1988.
FALIGOT, Roger, KAUFFER, Rémi, *Éminences grises*, Paris, Fayard, 1992.
FAUX, Emmanuel, LEGRAND, Thomas, PEREZ, Gilles, *La Main droite de Dieu*, Paris, Éditions du Seuil, 1994.

GIESBERT, Franz-Olivier, *François Mitterrand ou la tentation de l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

GIESBERT, Franz-Olivier, *François Mitterrand. Une vie*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

LACOUTURE, Jean, *François Mitterrand, une histoire de Français*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

NAY, Catherine, *Le Noir et le Rouge ou l'histoire d'une ambition*, Paris, Grasset, 1984.

PEAN, Pierre, *Une jeunesse française. François Mitterrand, 1934-1947*, Paris, Fayard, 1994.

VÉDRINE, Hubert, *Les Mondes de François Mitterrand*, Paris, Fayard, 1996.

Ouvrages généraux sur la guerre d'Algérie

AGERON, Charles-Robert, (sous la dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Paris, Armand Colin, 1997.

CHEIKH, Slimane, *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*, Paris, Alger, Économica/OPU, 1981.

COURRIÈRE, Yves, *La Guerre d'Algérie*, deux volumes, Paris, Fayard, 2001.

DARMON, Pierre, *Un siècle de passions algériennes. Une histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1940*, Paris, Fayard, 2009.

DROZ, Bernard, LEVER, Evelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Le Seuil, 1982.

EINAUDI, Jean-Luc, *Pour l'exemple. L'affaire Iveton*, Paris, L'Harmattan, 1986.

ELSENHANS, Hartmut, *La Guerre d'Algérie, la transition d'une France à une autre*, Paris, Publisud, 2000.

EVENO, Patrick, PLANCHAIS, Jean, *La Guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte/Le Monde, 1989.

FRÉMEAUX, Jacques, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870/1954-1962*, Paris, Économica, 2002.

GERVEREAU, Laurent, RIOUX, Jean-Pierre, STORA, Benjamin (sous la dir.), *La France en guerre d'Algérie*, Paris, BDIC, 1992.

GOËAU-BRISSONNIÈRE, Jean-Yves, *Mission secrète pour la paix en Algérie*, Paris, Lieu Commun, 1992.

HEYMANN, Arlette, *Les Libertés publiques et la guerre d'Algérie*, Paris, LDDJ, 1972.

JAUFFRET, Jean-Charles, VAÏSSE, Maurice, LEFEUVRE, Daniel (sous la dir.), *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, 2000.

JAUFFRET, Jean-Charles, VAÏSSE, Maurice (sous la dir.), *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

MALOUBIER, Bob, *L'Affaire du Bazooka, la confession de Philippe Castille*, Paris, Filipacchi, 1988.

MONTAGNON, Pierre, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Pygmalion, 1984.

PAILLAT, Claude, *Dossier secret de l'Algérie*, t. II, *1954-1958*, Paris, Presses de la Cité, 1962.

PERVILLÉ, Guy, *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette, 1991.

REY-GOLDZEIGUER, Annie, *Aux origines de la guerre d'Algérie, de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La Découverte, 2006.

RIOUX, Jean-Pierre (sous la dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990. Colloque international tenu à Paris du 15 au 17 décembre 1988.

RIOUX, Jean-Pierre, SIRINELLI, Jean-François (sous la dir.), *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991.

SLAMA, Alain-Gérard : *La Guerre d'Algérie. Histoire d'une déchirure*, Paris, Gallimard, 1996.

STORA, Benjamin, *La Gangrène et l'Oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 1998.
STORA, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.
THEIS, Laurent, RATTE, Philippe, *La Guerre d'Algérie ou le temps des méprises*, Tours, Mame, 1974.
THÉNAULT, Sylvie, *Une drôle de justice. les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2001.
TILLION, Germaine, *L'Algérie en 1957*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1957.
TRIPIER, Philippe, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, France Empire, 1972.
VAÏSSE, Maurice, *1961, Alger, le putsch*, Bruxelles, Complexe, 1983.
VAUJOUR, Jean, *De la révolte à la révolution*, Paris, Albin Michel, 1985.
VIDAL-NAQUET, Pierre, *La Raison d'État*, Paris, La Découverte, 2002 (nouvelle édition du livre publié en 1962 aux Éditions de Minuit).
WINOCK, Michel, *La République se meurt, 1956-1958*, Paris, Gallimard, 1985.

Biographies, autobiographies, mémoires des principaux acteurs

ABBAS, Ferhat, *L'Aurore, autopsie d'une guerre*, Paris, Garnier, 1980.
AÏT AHMED, Hocine, *Mémoires d'un combattant*, Paris, Messinger, 1983.
ARGOUD, Antoine, *La Décadence, l'Imposture et la Tragédie*, Paris, Fayard, 1974.
AUSSARESSES, Paul, *Services spéciaux, Algérie, 1955-1957*, Paris, Perrin, 2001.

BECCARIA, Laurent, *Hélie de Saint Marc*, Paris, Perrin, 1988.
BIGEARD, Marcel, *Pour une parcelle de gloire*, Paris, Plon, 1975.
BUIS, Georges, *La Grotte*, Paris, Éditions du Seuil, 1988.
CHERKI, Alice, *Frantz Fanon, Portrait*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.
DANIEL, Jean, *La Blessure*, Paris, Grasset, 1992.
DANIEL, Jean, LACOUTURE, Jean, *Le Citoyen Pierre Mendès France, Quinze témoignages*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Histoire immédiate », 1992.
DUMAS, Roland, *Le Fil et la Pelote*, Paris, Plon, 1996.
GANDY, Alain, *Salan*, Paris, Perrin, 1990.
HALIMI, Gisèle, *Le Lait de l'oranger*, Paris, Gallimard, 1988.
HALIMI, Gisèle, *Avocate irrespectueuse*, Paris, Plon, 2002.
HARBI, Mohammed, *Une vie debout*, Paris, La Découverte, 2001.
JOUHAUD, Edmond, *Serons-nous enfin compris ?*, Paris, Albin Michel, 1984.
MASSU, Jacques, *La Vraie Bataille d'Alger*, Paris, Plon, 1971.
MEYSSONNIER, Fernand, *Paroles de bourreau, témoignage unique d'un exécuteur des arrêts criminels*, recueilli et présenté par Jean-Michel BESSETTE, Paris, Imago, 2002.
PÂRIS DE BOLLARDIÈRE, Jacques, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1972.
LACOUTURE, Jean, *Pierre Mendès France*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.
LACOUTURE, Jean, *De Gaulle, Le Souverain*, Paris, Éditions du Seuil, 1986.
LEFEBVRE, Denis, *Guy Mollet, le mal-aimé*, Paris, Plon, 1992.
MAURIAC, François, *Nouveaux blocs-notes*, Paris, Flammarion, 1968.
ROSSFELDER, André, *Le Onzième Commandement*, Paris, Gallimard, 2000.
ROY, Jules, *Mémoires barbares*, Paris, Albin Michel, 1989.
SAADI, Yacef, *La Bataille d'Alger*, Alger, ENAL, 1986.

SERVAN-SCHREIBER, Jean-Jacques, *Lieutenant en Algérie*, Paris, Julliard, 1957.
SOUSTELLE, Jacques, *Vingt-huit ans de gaullisme*, Paris, La Table ronde, 1968.
STORA, Benjamin, *La Gangrène et l'Oubli*, Paris, La Découverte, 1991.
STORA, Benjamin, DAOUD, Zahia, *Fehrat Abbas, une utopie algérienne*, Paris, Denoël, 1994.
VAUJOUR, Jean, *De la révolte à la révolution*, Paris, Albin Michel, 1985.
VIDAL-NAQUET, Pierre, *Face à la raison d'État, un historien pendant la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1989.

Ouvrages sur les groupes engagés dans la guerre d'Algérie

L'armée, les officiers, les soldats, les appelés

BRANCHE, Raphaëlle, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 2001.
BERGOT, Erwan, *La Guerre des appelés en Algérie*, deux volumes, Paris, Presses de la Cité, 1986 et 1992.
JAUFFRET, Jean-Charles, *Soldats en Algérie, 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2000.
ORR, Andrew, *Ceux d'Algérie : le silence et la honte*, Paris, Payot, 1990.
STORA, Benjamin, *Appelés en guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard. Histoire », 2003.
VITTORI, Jean-Pierre, *La Vraie Histoire des appelés d'Algérie*, nouvelle édition, Paris, Ramsay, 2001.

Sur l'opposition française à la guerre

ALLEG, Henri, *La Question*, Paris, Éditions de Minuit, 1958, rééd. 2000.

BARRAT, Denise et Robert, *Algérie 1956, Livre blanc sur la répression*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2001.

CAMUS, Albert, KOESTLER, Arthur, *Réflexions sur la peine capitale*, Paris, Calmann-Lévy, 1957.

DUVALL, Léon-Étienne, *Au nom de la vérité : Algérie, 1954-1962*, Paris, Albin Michel, 2001.

EINAUDI, Jean-Luc, *Pour l'exemple, l'affaire Iveton*, Paris, L'Harmattan, 1987.

PEYROULOU, Jean-Pierre, *Guelma, une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009.

ROUSSEL, Vincent, *Jacques de Bollardière : de l'armée à la non-violence*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

SIMON, Pierre-Henri, *Contre la torture*, Paris, Éditions du Seuil, 1957.

VIDAL-NAQUET, Pierre, *L'Affaire Audin : 1957-1978*, nouvelle édition, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

VIDAL-NAQUET, Pierre, *Les Crimes de l'armée française : Algérie 1954-1962*, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 2001.

VITTORI, Jean-Pierre, *On a torturé en Algérie*, nouvelle édition, Paris, Ramsay, 2000.

Sur le FLN, les Algériens

CARLIER, Omar, *Entre nation et Jihad*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1995.

GADANT, Monique, *Islam et nationalisme à travers* El-Moudjahid, Paris, L'Harmattan, 1988.

HARBI, Mohammed, *Le FLN mirage et réalité*, Paris, Jeune Afrique, 1980 et 1993.

HAROUN, Ali, *L'Été de la discorde*, Alger, Casbah éditions, 2000.

LYOTARD, Jean-François, *La Guerre des Algériens*, Paris, Galilée, 1989.

MEYNIER, Gilbert, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002.

PERVILLÉ, Guy, *Les Étudiants algériens de l'université française*, Paris, CNRS, 1984, Alger, Rahma, 1992.
STORA, Benjamin, *Le Nationalisme algérien avant 1954*, Paris, CNRS, 2010.

Remerciements

À Frédéric Brunnquell, réalisateur du documentaire *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, pour le réel plaisir trouvé à travailler avec lui ; à Mireille Paolini, pour sa patience ; à Hélène Kloeckner, pour ses relectures et son travail aux archives, repris par Pierre Lascar.

Table des matières

Introduction 7
1. « Pour » 15
2. En guerre 37
3. La question 69
4. Les pouvoirs spéciaux 99
5. Les guillotinés 123
6. L'exécution 143
7. L'escalade 167
8. La bataille d'Alger 191
9. L'affaire Iveton 211
10. La tourmente 233
11. La chute 261
Conclusion 283

Chronologie (juin 1954-juin 1957) 289
Composition des gouvernements
Pierre Mendès France et Guy Mollet 297
Biographies des principaux acteurs 303
Sources et bibliographie 327

Remerciements 339